

Table des matières

 Text Box: à suivre

TOC \o "1-2" \h \z \u CHAPITRE 3..... Dossier BPH

[Première partie: chèques émis à l'ordre de la BPH](#)

[Deuxième partie: prêts et autres](#)

[Troisième partie: Identification de fonds](#)

[Observations](#)

CHAPITRE 4..... « Affaires de riz »

[Affaires de riz : volet TCHAKO](#)

[Affaires de riz : volet Global Spectrum](#)

[Volet Max Buteau : transfert de fonds non justifié](#)

CHAPITRE 5..... Dossier APN

[Généralités](#)

[Des opérations financières](#)

[Avis de débit en dollars américains ...](#)

[Des chèques en dollars émis à l'ordre de la BPH](#)

[Chèques en dollars à l'ordre de E.F.P. Engineering](#)

[Observation](#)

CHAPITRE 6..... TELECO : volet contrats pour fourniture de biens et services

[Introduction](#)

[Commercial Center Haïti S. A.](#)

[Netcom](#)

[Robert Joseph](#)

[HAITEL / COMCEL](#)

[CAMTELL S. A.](#)

[DIGITEK S. A.](#)

[CHI'S INC](#)

[ACCESS TELECOMMUNICATIONS SYSTEM INC](#)

[SAM & CYD ENTREPRISES](#)

[TELECONFERENCING SYSTEM](#)

[WIRELESS ELECTRONIC](#)

[ADVANCED IMAGING SYSTEM](#)

[LIAISONS INTERNATIONALES](#)

[Conclusion](#)

CHAPITRE 7..... ONA : volet Gino Bitar - contrat pour achat et vente de devises

[Objet du Contrat.....](#)

[Analyse du Contrat](#)

[Remarques.....](#)

[De la Qualité de l'Opérateur](#)

[Des Opérations de Change](#)

[Récapitulation.....](#)

[Conclusion](#)

CHAPITRE 8..... Ministère de la Justice

[Des faits qui méritent d'être soulignés](#)

[Vérification sur pièces et audition de personnes](#)

[Conclusion](#)

[Pièces versées au dossier](#)

CHAPITRE 9..... Primature

[Des sorties de fonds importantes](#)

[Pièces versées au dossier](#)

CHAPITRE 10... Délégation de l'Ouest

[Des fonds du Trésor Public pour un Congrès Lavalas](#)

[Les conditions de financement des partis politiques](#)

[L'ordonnatrice est responsable des sorties de fonds](#)

[Pièces versées au dossier](#)

CHAPITRE 3 Dossier BPH

Première partie: chèques émis à l'ordre de la BPH

Ø Chèques du secteur public émis à l'ordre de la Banque Populaire Haïtienne pour des montants équivalents ou supérieurs à US\$100,000.- et à Gdes 3,500,000.-

Plusieurs millions détournés vers des comptes privés

19 millions de dollars US et près de cent 24 millions de gourdes

· Ces chèques émis à l'ordre de la BPH, dont les originaux se trouvent à la BRH, sont tirés d'une liste indicative préalablement soumise par l'UCREF à la CEA (tableaux no. 1 et 2), et totalisent un montant global d'environ **Dix Neuf Millions Deux Cent Cinquante Neuf Mille Sept Cent Soixante Quinze dollars américains et 85/100 (US\$19,259,775.85) et Cent Vingt Trois Millions Huit Cent Soixante et Un Mille Quatre Cent Quatre Vingt gourdes (Gdes123,861,480).**

· Les valeurs utilisées ont servi à alimenter différents comptes privés liés au Secrétariat Privé du Président Aristide domiciliés à la BPH (tableaux no 3 et 4) et gérés essentiellement par l'ex-Directrice Générale de la BPH, Madame Rodnée Deschineau. D'autres chèques de moindre importance également émis à l'ordre de la BPH ont alimenté les mêmes comptes privés ci-dessous identifiés.

Transferts sur l'étranger, constructions, achats de terrains ...

· L'examen complet des états de compte bancaires des différents partenaires identifiés a permis de constater que l'utilisation des avoirs concernés par ces transactions a donné lieu à des transferts importants sur l'étranger, à des dépenses diverses finançant essentiellement des constructions, achats de terrains et autres intéressant la Fondation Aristide pour la Démocratie, une Université Professionnelle et Technique, la Fanmi Se La Vi, Fanmi Lavalas, à des virements internes fréquents de compte à compte, à des ouvertures de dépôts à terme (DAT), et à des tirages importants en espèces (gourdes et dollars U.S.). Quelques instructions manuscrites transmises par l'ex- Directrice Générale de la BPH pour les différents versements à partir de juillet 2002 ont facilité une reconstitution des montants cash versés s'élevant à US\$3,905,291.- et Gdes16,147,133.- (tableaux no. 5 et 6) de juillet 2002 à février 2004.

Tableau no. 1
Chèques du secteur public, de montants équivalents ou supérieurs à US\$100,000.- émis à l'ordre de la
Banque Populaire Haïtienne et servant à alimenter des comptes privés du groupe Aristide.

No. de compte	Nom du compte	Date mouvement	No. du chèque	Montant US dollars
163506793	APN	12 juin 01	231	255,000.00
163506793	APN	13 sep.. 01	283	102,000.00
163506793	APN	21 sep. 01	258	214,000.00
163506793	APN	10 oct. 01	264	102,000.00
163506793	APN	25 oct. 01	278	102,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	26 sep. 01	22	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	24 oct. 01	28	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	31 oct. 01	31	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	04 déc. 01	34	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	20 déc. 01	40	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	20 déc. 01	51	115,000.00
163506793	APN	23 jan. 02	293	278,000.00
163506793	APN	08 mar. 02	305	270,000.00
163503793	APN	22 mai 02	316	237,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	04 jan. 02	56	150,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	07 jan. 02	58	250,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	07 jan.02	57	325,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	08 jan. 02	57	325,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	18 fév. 02	65	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	18 fév. 02	66	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	18 fév. 02	67	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	26 fév. 02	69	562,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	08 mar. 02	71	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	04 avr. 02	76	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	11 avr. 02	80	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	11 avr. 02	79	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	22 mai 02	46	645,465.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	22 mai 02	81	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	22 mai 02	82	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	13 juin 02	85	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	13 juin 02	86	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	11 juil. 02	90	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	11 juil. 02	92	500,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	11 juil. 02	91	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	16 juil. 02	93	645,465.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	16 juil. 02	94	600,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	23 août 02	102	562,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	23 août 02	101	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	16 sep. 02	103	600,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	30 sep. 02	104	700,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	23 oct. 02	49	100,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	19 nov. 02	106	500,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	02 déc. 02	128	700,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	02 déc. 02	107	500,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	02 déc. 02	129	572,876.00
163506793	APN	27 fév. 03	370	110,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	13 fév. 03	121	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	13 fév. 03	122	250,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	20 mar. 03	130	150,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	15 avr. 03	112	230,000.00

111011030	Secrét. Privé. Prés.	16 avr. 03	113	180,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	10 juin 03	139	300,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	10 juin 03	138	130,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	14 juil. 03	141	250,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	17 juil. 03	143	175,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	05 août 03	147	175,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	05 août 03	146	125,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	07 août 03	149	500,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	07 août 03	148	200,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	11 août 03	150	550,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	05 sep. 03	151	800,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	09 sep. 03	152	446,969.85
111011030	Secrét. Privé. Prés.	10 sep. 03	153	365,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	10 sep. 03	154	135,000.00
111011030	Secrét. Privé. Prés.	21 oct. 03	156	275,000.00

○ **TOTAL 19,259,775.85**

Tableau no. 2

Chèques du secteur public, de montants équivalents ou supérieurs à Gdes3,500,000.- émis à l'ordre de la Banque Populaire Haïtienne et servant à alimenter des comptes privés du groupe Aristide.

No. de compte	Nom du compte	Date mouvement	No. du chèque	Montant Gourdes
111210011	Adm. Palais Natl.	08 fév. 01	14258	9,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	13 juin 02	304	5,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	11 juil. 02	363	3,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	23 août 02	397	4,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	23 août 02	394	3,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	16 sept. 02	210	8,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	23 oct. 02	223	7,600,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	19 nov. 02	228	8,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	19 mar. 03	550	6,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	14 avr. 03	571	6,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	14 avr. 03	572	4,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	14 avr. 03	573	3,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	10 juin 03	616	3,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	11 juil. 03	631	5,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	12 août 03	648	3,500,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	03 sep. 03	651	3,761,480.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	04 sep. 03	654	15,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	05 sep.03	655	10,000,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	11 sep. 03	658	4,300,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	19 oct. 03	673	3,700,000.00
111210987	Secrét. Privé. Prés.	10 nov. 03	680	5,000,000.00

○ **TOTAL GDES 123,861,480.00**

Tableau no. 3
Relevé des comptes privés en Dollars U.S. du Groupe Aristide domiciliés à la Banque Populaire Haïtienne et les signataires autorisés.

No. du Compte	Nom du Compte	Signataires Autorisés	NIF
30-338	VJLS Computer Services et Acc.	Valcin, Marie Alice Jean Louis, Sonia	004-087-206-8 003-177-834-0
30-266	Trujillo and Son Inc.	Trujillo, Lucas Jr. Trujillo, Alberto	
30-344	Global Spectrum S.A.	Lavelanet, Lesly	
30-379	SEPA'N Provisions Alimentaires	Sanon, Ricardo Prosper, Gina Charles	004-011-782-8 003-413-431-1
30-381	Max Buteau	Buteau, Max	003-325-368-2
30-138	Fond Aristide pour la Démocratie	Flynn, Laura Morgan Libéus, Myrlande	Pass. 051681287 Pass. 87401992
30-414	Max Buteau	Buteau, Max	003-325-368-2
30-364	St-Cyr Gérald	St-Cyr, Gérald	003-525-623-2
30-394	Quisqueya Store	Sanon, Ricardo	004-011-782-8
30-401	Fond Aristide / Magasin	Léon, Katuska	004-149-717-4
30-368	COCSOBFO Soleil Brillant	Rodelin, Jean Lené Guillaume, Derline	
30-339	EFP Ingénierie	Cadet, Evelyne Pierre, Frédéric	004-069-631-6 004-069-633-7
30-398	KDO S.A.	Sanon, Ricardo Paul, Guy Venson Petit, Berthe G.	004-011-782-8 006-628-247-9 003-298-869-5

Tableau no. 4
Relevé des comptes privés en Gourdes du Groupe Aristide domiciliés à la Banque Populaire Haïtienne et les signataires autorisés

No. du Compte	Nom du Compte	Signataire Autorisés	NIF
600-1686	Fondation Aristide pour la Démocratie	Toussaint, Hilaire	003-253-685-7
600-1599	VJLS Computer Services et Acc.	Valcin, Marie Alice Jean-Louis, Sonia	004-087-206-8 003-177-834-0
600-1699	SOCOL S.A.	Jacques, Albert Charles Daisy Ins Perez Cintra	003-181-870-5 004-149-769-8
600-1701	Fondation Aristide / Magasin	Léon, Katiuska	004-149-717-4
600-1623	COCSOBFO	Guillaume, Derline Lene, Jean-Rodelin	
600-1671	SEPA'N Provisions Alimentaires	Sanon, Ricardo Prosper, Gina Charles	004-011-782-8 003-413-431-1
600-1730	Quisqueya Store	Sanon, Ricardo	004-011-782-8
600-1199	Fondation Aristide / Magasin	Libérous, Myrlande Flynn, Laura Morgan	
600-1181	Journal Diyite / Fondation Aristide	Toussaint, Hilaire Robert, Esther Jean	003-253-685-7 003-119-855-9
600-950	Fanmi Lavalas	Chérestal, Jean-Marie Sylvestre, Marie-Chimène Valbrun, Lévêque	
600-1497	Fanmi Lavalas	Chérestal, Jean-Marie Valbrun, Lynn	
600-1624	Franklin Joseph Oliva Franklin Abigail Denise	Franklin, Joseph Oliva Franklin, A. Denise Salvant	003-079-296-6 003-173-888-2
600-1690	SD Construction	Duplan, Shiller J.M. Octave, Patrick	001-116-915-6 003-420-051-4

Tableau no. 5
Relevé de quelques tirages en espèces US dollars faits sur BPH à partir des comptes liés au groupe Aristide
ANNÉE 2002 – 2003 – 2004 (US)

TIRAGES	2002	2003	2004	TOTAL
Janvier		135,000.00		135,000.00
Février			3,000.00	3,000.00
Mars		8,000.00		8,000.00
Avril		62,031.00		62,031.00
Mai				0.00
Juin		26,260.00		26,260.00
Juillet	20,000.00	560,000.00		580,000.00
Août		532,000.00		532,000.00
Septembre	1900,000.00			1,900,000.00
Octobre		9,000.00		9,000.00
Novembre	300,000.00	20,000.00		320,000.00
Décembre	320,000.00	10,000.00		330,000.00
TOTAL	2,540,000.00	1,365,291.00	3,000.00	3,905,291.00

Tableau no. 6
Relevé de quelques tirages en espèces Gourdes faits sur BPH à partir des comptes liés au groupe Aristide
ANNÉE 2002 – 2003 – 2004 (US)

TIRAGES	2002	2003	2004	TOTAL
Janvier			233,333.00	233,333.00
Février		500,000.00	478,800.00	978,800.00
Mars		250,000.00		250,000.00
Avril		590,000.00		590,000.00
Mai		3,150,000.00		3,150,000.00
Juin		1,500,000.00		1,500,000.00
Juillet	500,000.00	50,000.00		550,000.00
Août				0.00
Septembre	1,500,000.00			1,500,000.00
Octobre		650,000.00		650,000.00
Novembre	2,625,000.00	750,000.00		3,375,000.00
Décembre	20,000.00	3,350,000.00		3,370,000.00
TOTAL	4,645,000.00	10,790,000.00	712,133.00	16,147,133.00

Transferts sur l'étranger

· Les transferts sur l'étranger, comme le révèle le tableau no. 7 ci-dessous, initiés à partir des comptes identifiés plus haut, ont été faits à travers un compte intitulé « Trujillo & Sons » domiciliés à la fois à la BPH et à Ocean Bank de Miami, dont les montants pour ce seul compte totalisent environ US\$13,869,000.- (Treize Million Huit Cent Soixante-Neuf Mille Dollars U.S.) du 2 octobre 2001 au 5 mars 2004.

Tableau no. 7 Transferts sur l'étranger du Groupe Aristide de 2001 à 2004.

DATE		ACHETEUR	BÉNÉFICIAIRE	US\$ MON
1er février	2001	Fanmi Lavalas / Comité 7 fév.	Ernst Ais	
2 février	2001	Comité 7 fév.	Ernst Ais	
8 février	2001	Comité 7 fév.	Ernst Ais	
23 février	2001	Ernst Ais	Comité 7 février	
21 mars	2001	Comité 7 fév./Lévêque Valbrun	Ernst Ais	
4 avril	2001	Comité 7 fév.	Ernst Ais	
2 octobre	2001	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
9 octobre	2001	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
19 octobre	2001	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	1,
15 novembre	2001	Lucas Trujillo	Trujillo & Sons Inc.	
20 novembre	2001	Trujillo & Sons	Trujillo & Sons Inc.	
6 décembre	2001	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	1,
10 janvier	2002	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
24 janvier	2002	VJLS	Haffey Corp.	1,
28 janvier	2002	VJLS	Sam Ash Music Store	
6 février	2002	Kerly Blain	AMEROP	
22 février	2002	Trujillo & Sons	Trujillo & Sons Inc.	
5 mars	2002	SEPA'N	Trujillo & Sons Inc.	
3 avril	2002	SEPA'N	Trujillo & Sons Inc.	
10 avril	2002	SEPA'N	Trujillo & Sons Inc.	
17 avril	2002	Trujillo & Sons	Trujillo & Sons Inc.	
9 août	2002	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
26 août	2002	VJLS	Columbia Title of Florida Inc.	
27 août	2002	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
9 septembre	2002	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
28 octobre	2002	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
3 décembre	2002	VJLS	Maria Consuelo Lantigua	
5 décembre	2002	Trujillo & Sons	Trujillo & Sons Inc.	
12 décembre	2002	VJLS (Fritz Denis)	All Trading Co.	
12 décembre	2002	Tema S.A.	Bond Media International	
12 décembre	2002	Tema S.A.	Bond Media International	
13 mars	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
20 mars	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
24 mars	2003	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
1er avril	2003	Tema S.A.	Jean Claude Berret	
25 avril	2003	Trujillo & Sons	Trujillo & Sons Inc.	
5 mai	2003	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
8 mai	2003	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
13 mai	2003	Trujillo & Sons	Trujillo & Sons Inc.	
30 mai	2003	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
16 juin	2003	Tema S.A.	Bond Media International	
18 juin	2003	Tema S.A.	Bond Media International	
20 juin	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
7 juillet	2003	Fred Béliard	Paterson Inc.	

11 juillet	2003	Lucas Trujillo Jr.	Trujillo & Sons Inc.	
23 juillet	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
2 septembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
8 septembre	2003	Fred Béliard	Fred Béliard	
12 septembre	2003	Fondation Aristide	Kingcoles	
24 septembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
29 septembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
30 septembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
1er octobre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
21 octobre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
21 octobre	2003	Direction Générale BPH	Patterson Inc.	
5 décembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
16 décembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
31 décembre	2003	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
9 février	2004	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
11 février	2004	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
5 mars	2004	Trujillo & Sons Inc.	Trujillo & Sons Inc.	
TOTAL GÉNÉRAL US\$				17,

Le compte « Trujillo & Sons »

· Le compte « Trujillo & Sons » a été ouvert à la BPH le 29 mars 1999 aux fins de recevoir des dépôts en US\$ en provenance des petits importateurs haïtiens intéressés à acheter des provisions alimentaires du groupe Trujillo & Sons à Miami, montants devant être par la suite et au fur et à mesure transférés au compte correspondant de l'entreprise à Miami. A partir du mois d'octobre 2001, les dépôts sur le compte deviennent de plus en plus importants et fréquents, et sont alimentés essentiellement des fonds provenant des comptes cités plus haut, qui sont liés au Secrétariat Privé du Président Aristide et approvisionnés par des avoirs du secteur public.

· Le total général de l'ensemble des transferts sur l'étranger initiés par les comptes identifiés s'est élevé à **US\$17, 489,415.50 (Dix Sept Millions Quatre Cent Quinze Mille Quatre Cent Quinze dollars U.S. et 50/100)** de février 2001 à Mars 2004.

· Pour ce qui concerne les comptes ci-dessus spécifiés, les soldes disponibles et bloqués totalisent environ Gdes 14,324,985.05 (Quatorze Millions Trois Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Quatre Vingt Cinq Gourdes et 05/100) et US\$200,235.49 (Deux Cent Mille Deux Cent Trente Cinq dollars US et 49/100) (Tableaux 8 et 9).

Tableau no. 8
Balances disponibles sur les comptes identifiés en Gourdes du Groupe Aristide et bloqués à la BPH au 14 janvier 2005.

NO. DE COMPTE	NOM DE COMPTE	BALANCES DISPONIBLES BLOQUÉES
600-1623	COC SOBFO	158,531.91
600-1701	Fond Aristide / Magasin	144,100.29
600-1671	SEPA'N Provisions Alimentaires	134,876.48
600-1730	Quisqueya Store	5,687,719.63
600-1686	Fond Aristide / Démocratie	7,159,351.40
600-1699	SOCOL S.A.	335,777.15
43-218	Faubert, Gustave	268,134.28
600-1624	Franklin, Joseph Oliva Franklin, Abigail D.S.	3,837.00
600-1199	Fond Aristide / Magasin	71,449.55
600-1181	(Journal Diyite) Fond Aristide	265,408.10
600-1655	Faubert, Gustave	0
600-844	Aristide, Mildred	95,799.26
600-1497	Fanmi Lavalas	0
600-950	Fanmi Lavalas	0
TOTAL Gdes		14,324,985.05

Tableau no. 9
Balances disponibles sur les comptes identifiés en US\$ du Groupe Aristide et bloqués à la BPH au 14 janvier 2005.

NO. DE COMPTE	NOM DE COMPTE	BALANCES DISPONIBLES BLOQUÉES
30-398	KDO S.A.	10,803.09
30-379	SEPA'N Provisions Alimentaires	79,138.27
30-401	Fond Aristide / Magasin	606.18
30-394	Quisqueya Store	87,996.11
30-367	Flaubert Gustave	0
30-138	Fondation Aristide pour la Démocratie	40.52
30-350	Franklin Joseph Oliva Franklin Abigail D.S.	2.50
30-160	Fanmi Lavalas	1,672.32
30-387	Fond Aristide / Démocratie	19,976.50
TOTAL US\$		200,235.49

○ **Observations**

- Les trois comptes non bloqués suivants #30-364 au nom de **Gérald Saint-Cyr**, #30-414 au nom de **Max Buteau**, et #30-339 au nom de **EFP Ingénierie**, alimentés exclusivement par les mêmes fonds préalablement identifiés, soulèvent des interrogations qui devraient être élucidées.
- Les comptes gourdes et US\$ au nom **VJLS** ont été substitués à ceux de **Quisqueya Store** à partir de novembre 2003.

· On y retrouve également des DAT bloqués (tableau no. 10) totalisant respectivement Gdes 62,212,407.81 (Soixante Deux Millions Deux Cent Douze Mille Quatre Cent Sept Gourdes et 81/100) et US\$146,929.15 (Cent Quarante Six Mille Neuf Cent Vingt Neuf Dollars US et 15/100) au 9 janvier 2005.

· Malheureusement, il y a eu un DAT bloqué au nom de **Quisqueya Store** d'un montant de US\$500,000.- pour lequel un juge des référés du tribunal civil de Port-au-Prince avait ordonné le décaissement en faveur du client vers la mi-avril 2004.

Tableau no. 10 Les DAT bloqués à la BPH pour le Groupe Aristide.

Montant en Gourdes	Nom du Compte	DAT no.
1,622,570.52	Fondation Aristide pour la Démocratie	4004
3,023,604.05	La Fanmi Se la Vi	4305
1,239,083.40	La Fanmi Se la Vi	4325
519,154.36	Fondation Aristide pour la Démocratie	4351
11,626,665.14	Université Professionnelle et Technique	4403
11,626,665.17	Université Professionnelle et Technique	44046
8,138,666.26	Fondation Aristide	4416
11,626,665.17	Université Professionnelle et Technique	4429
5,813,332.52	La Fanmi Se la Vi	4434
6,976,001.22	La Fanmi Se la Vi	4439

Gdes 62,212,407.81

Montant en Dollars US	Nom du Compte	DAT no.
52,707.74	Fondation Aristide pour la Démocratie	4362
83,445.60	Fondation Aristide pour la Démocratie	4366
10,775.81	Joseph Oliva et Denise Salvant	2910

US\$ 146,929.15

· Comme souligné plus haut, les comptes principaux ci-dessus identifiés ont servi également à faire l'acquisition de certains biens immobiliers et autres au bénéfice des intérêts privés, comme en témoigne la lettre en date du 7 janvier 2002 adressée à Madame Deschineau ex-Directrice Générale de la BPH (voir Annexe 2).

Conclusion : responsabilité

· En conclusion de cette partie du travail, la CEA estime que les comptables publics et privés concernés par l'émission des chèques ci-dessus identifiés, les virements et les transferts sur l'étranger, ont également une responsabilité dans ce pillage organisé des fonds de l'État Haïtien.

Deuxième partie: prêts et autres

- En ce qui concerne les prêts éventuels aux membres identifiés du Groupe lié au Secrétariat Privé du Président Aristide, seule la Fondation Aristide pour la Démocratie a un solde de prêt non garanti à la BPH de US\$151,117.56 au 18 janvier 2005. Il s'agissait préalablement d'une ligne de crédit octroyée le 16 avril 1998 pour un montant de US\$250,000.00, et restructurée en prêt à terme le 6 mars 2002.
- Les diverses créances radiées à la BPH au cours des exercices 2001 à 2004 ne suscitent aucune remarque particulière, puisque de toute évidence les débiteurs concernés sont restés devoir à la banque depuis de longues années. Il en est de même pour les honoraires payés et autres écritures de régularisation de fin d'exercices où il n'a été décelé quoi que ce soit pouvant susciter des interrogations.

Troisième partie: Identification de fonds

· Voici les résultats des travaux d'identification des fonds servant à alimenter les crédits du compte US\$#30-266 de Trujillo & Sons (tableau no. 7).

· Hormis le poste « Autres Dépôts » (dépôts présumés provenir des commandes de personnes diverses non identifiées), tous les dépôts identifiés à partir des comptes de personnes liées au Secrétariat Privé du Président Aristide, domiciliés à la BPH et alimentés presque exclusivement de fonds du Trésor Public, totalisent environ **US\$13,468,980.75 (Treize Millions Quatre Cent Soixante Huit Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dollars US et 75/100)** pour des commandes diverses. Ces commandes doivent être justifiées soit par Trujillo & Sons ou les personnes concernées ayant effectué les transferts.

1	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 02 octobre 2001 provient de :		
	a) Dépôt effectué par Mme Rodney Deschineau: Chèque #9 en date du 24 septembre 2001 émis par POU NOU TOUT PROVISIONS ALIMENTAIRES sur UNIBANK S.A.	US\$	320,000.00
	b) Autres dépôts		<u>50,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>370,000.00</u></u>
2	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 9 octobre 2001 provient de:		
	a) Dépôt chèque BP # 15 du 1/10/01 fait par Dieuseul Tchakounté Joseph (virement au compte #550-00036)	US\$	300,000.00
	b) Autres dépôts		<u>29,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>329,000.00</u></u>
3	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 19 octobre 2001 provient de:		
	a) Dépôt effectués par Mme Deschineau Chèque no. 13 de la Unibank en date du 09/10/01: 600000.- Chèque no. 5 de la Unibank en date du 09/10/01: 606050	US\$	1,206,050.00
	b) Virement au compte no. 550-00036 de D. Tchakounté Joseph du 9 oct. 2001		<u>183,950.00</u>
	Total	US\$	<u><u>1,390,000.00</u></u>
4	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 15 novembre 2001 provient de:		
	a) Dépôt effectués par Mme Deschineau en date du 12 novembre 2001 Chèque no. 7 de la Socabank :	US\$	600,000.00
	b) Autres dépôts		<u>5,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>1,206,050.00</u></u>
5	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 20 novembre 2001 provient de:		
	a) Dépôt effectués par Mme Deschineau en date du 12 novembre 2001 Chèque no. 18 de la Socabank en date du 9 novembre 2001:	US\$	647,700.00
	b) Autres dépôts		<u>2,300.00</u>
	Total	US\$	<u><u>650,000.00</u></u>
6	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 6 décembre 2001 provient d'un dépôt chèque no. 1 en date du 5 décembre 2001 de "POU NOU TOUT PROVISIONS ALIMENTAIRES" tiré sur la SOCABANK d'un montant de US\$ 1,394,526.- D'où le transfert de	US\$	<u><u>1,380,000.00</u></u>
7	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 10 janvier 2002 provient de:		
	a) Dépôt chèque no. 0021683 de la UNIBANK en date du 7 janvier 2002	US\$	15,000.00

	b) Dépôt chèque no. 2 de la SOCABANK en date du 21 décembre 2001		49,219.00
	d) Autres dépôts		<u>50,781.00</u>
	Total	US\$	<u><u>115,000.00</u></u>
8	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH en date du 22 février 2002 provient de		
	a) Virement au compte no. 30-341 de SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES	US\$	415,480.00
	b) Dépôt effectué par SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES chèque no. 79 de la UNIBANK du 8 février 2002		<u>44,520.00</u>
	Total	US\$	<u><u>460,000.00</u></u>
9	Au 5 mars 2002, le compte no. 30-341 de SEPA'N PROVISION ALIMENTAIRES a été débité et le montant transféré à l'étranger à l'ordre de Trujillo & Sons Inc.	US\$	<u><u>90,000.00</u></u>
10	Au 3 avril 2002, le compte no. 30-341 de SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES a été débité et le montant transféré à l'étranger à l'ordre de Trujillo & Sons Inc.	US\$	<u><u>200,000.00</u></u>
11	Au 10 avril 2002 le compte no. 30-341 de SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES a été débité et le montant transféré à l'étranger à l'ordre de Trujillo & Sons Inc.	US\$	<u><u>75,000.00</u></u>
12	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 17 avril 2002 provient de:		
	a) Débit de memo du compte no. 30-338 de VJLS en date du 17 avril 2002	US\$	400,000.00
	b) Autres dépôts		<u>5,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>405,000.00</u></u>
13	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 9 août 2002 provient d'un virement au compte no. 550-00036 de Tchako Imp. Exp. dit Tchakounté, en date du 8 août 2002 pour le montant de US\$752,000	US\$	<u><u>750,000.00</u></u>
14	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 27 août 2002 provient:		
	a) Virement au compte no. 30-344 de Global Spectrum S.A. du 27 août 2002 (Lesly Lavelanet)	US\$	150,000.00
	b) Virement au compte no. 550-0036 de Dieuseul Tchakounté Joseph en date du 20 août 2004 US\$64,042.48		<u>60,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>210,000.00</u></u>
15	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la date du 9 septembre 2002 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-344 de Global Spectrum S.A. (Lesly Lavelanet)	US\$	175,000.00
	b) Autres dépôts		<u>20,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>195,000.00</u></u>
16	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons à la BPH du 28 octobre 2002 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-344 de Global Spectrum S.A. (Lesly Lavelanet) le 10 septembre 2002	US\$	129,179.00

	b) Autres dépôts		80,827.00
	Total	US\$	<u>210,006.00</u>
17	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 5 décembre 2002 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-344 de Global Spectrum S.A.(Lesly Lavelanet) du 19 novembre 2002	US\$	100,000.00
	b) Virement au compte no. 30-379 de SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES du 13 novembre 2002		100,000.00
	Total	US\$	<u>200,000.00</u>
18	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 13 mars 2003 provient de:		
	a) Dépôt chèque no. 4 du 12 mars 2003 du compte no. 30-381 de Max Buteau	US\$	350,000.00
	b) Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert du 18 février 2003		70,228.00
	c) Autres dépôts		4,770.00
	Total	US\$	<u>424,998.00</u>
19	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc à la BPH du 20 mars 2003 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-381 de max Buteau en date du 10 mars 2003	US\$	80,000.00
	b) Virement au compte no. 30-379 de SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES du 18 mars 2003		97,500.00
	c) Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert		47,500.00
	Total	US\$	<u>225,000.00</u>
20	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons à la BPH en date du 24 mars 2003 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert du 21 mars 2003	US\$	78,096.00
	b) Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau du 21 mars 2003		226,904.00
	Total		<u>305,000.00</u>
21	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 25 avril 2003 provient de :		
	a) Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau du 24 avril 2003	US\$	237,000.00
	b) Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert du 16 avril 2003		28,060.00
	c) Virement au compte no. 30-379 de SEPA'N PROVISIONS ALIMENTAIRES du 26 mars 2003		21,000.00
	d) Autres dépôts		13,940.00
	Total	US\$	<u>300,000.00</u>

22	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 5 mai 2003 provient d'un virement au compte no. 30-381 de Max Buteau pour le montant de	US\$	<u>145,000.00</u>
23	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 8 mai 2003 provient d'un virement au compte no. 30-381 de Max Buteau pour le montant de	US\$	<u>200,000.00</u>
24	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 13 mai 2003 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau le 9 mai 2003	US\$	185,720.00
	b) Autres dépôts		<u>9,280.00</u>
	Total	US\$	<u>195,000.00</u>
25	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 30 mai 2003 provient de:		
	a) Dépôt chèque no. 1 du compte no. 30-394 de Quisqueya Store du 29 mai 2003	US\$	100,000.00
	b) Virement au Compte no. 30-394 de Quisqueya Store du 28 mai 2003		123,930.00
	c) Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert du 20 mai 2003		30,000.00
	d) Autres dépôts		<u>6,070.00</u>
	Total	US\$	<u>260,000.00</u>
26	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 20 juin 2003 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-394 de Quisqueya Store du 18 juin 2003	US\$	125,100.00
	b) Autres dépôts		<u>4,900.00</u>
	Total	US\$	<u>130,000.00</u>
27	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 11 juillet 2003 provient de :		
	a) Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau en date du 11 juillet 2003	US\$	100,000.00
	b) Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau en date du 8 juillet 2003		150,000.00
	c) Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau en date du 2 juillet 2003 US\$500,000.-		<u>490,000.00</u>
	Total	US\$	<u>740,000.00</u>
28	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 23 juillet 2003 provient de:		

	a)	Débit memo - Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau en date du 15 juillet 2003	US\$	56,063.75
	b)	Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau du 11 juillet 2003		100,000.00
	c)	Autres dépôts		<u>13,936.25</u>
		Total	US\$	<u><u>170,000.00</u></u>
29		Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 2 septembre 2003 provient de:		
	a)	Virement au compte no. 30-391 de Quisqueya Store en date du 1er septembre 2003	US\$	417,500.00
	b)	Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert chèque BP no. 24 du 12 août 2003		34,479.00
	c)	Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert du 20 août 2003		<u>18,021.00</u>
		Total	US\$	<u><u>470,000.00</u></u>
30		Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 24 septembre 2003 provient de:		
	a)	Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau du 22 septembre 2003	US\$	300,000.00
	b)	Dépôt effectué par Marie Lourdes Rosebert: Chèque no. 0000167 de la PROMOBANK en date du 20 septembre 2003		50,000.00
	c)	Dépôt chèque BP no. 32 du 18 septembre 2003 de Marie Lourdes Rosebert		150,000.00
	d)	Autres dépôts		<u>25,000.00</u>
			US\$	<u><u>525,000.00</u></u>
31		Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 29 septembre 2003 provient d'un virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert en date du 25 septembre 2003 pour le montant	US\$	<u><u>100,000.00</u></u>
32		Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 30 septembre 2003 provient d'un virement au compte no. 30-381 de Max Buteau pour le montant de	US\$	<u><u>135,000.00</u></u>
33		Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 1er octobre 2003 provient de:		
	a)	Virement au compte no. 30-344 de Global Spectrum (Lesly Lavelanet) du 30 septembre 2003	US\$	256,000.00
	b)	Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau au 30 septembre 2003		70,000.00
	c)	Autres dépôts		<u>4,000.00</u>
		Total	US\$	<u><u>330,000.00</u></u>
34		Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 21 octobre 2003 provient de:		
	a)	Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes du 7 octobre 2003	US\$	100,000.00
	b)	Virement au compte no. 30-381 de Max Buteau du 2 octobre 2003		<u>20,000.00</u>
		Total	US\$	<u><u>120,000.00</u></u>

35	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 5 décembre 2003 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 4 décembre 2003	US\$	110,000.00
	b) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 2 décembre 2003		<u>30,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>140,000.00</u></u>
36	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 16 décembre 2003 provient d'un virement au compte no. 30-414 de Max Buteau en date du 16 décembre 2003	US\$	<u><u>130,000.00</u></u>
37	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 31 décembre 2003 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 31 décembre 2003	US\$	175,000.00
	b) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 30 décembre 2003		30,000.00
	c) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 30 décembre 2003		140,000.00
	d) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 29 décembre 2003		<u>54,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>399,000.00</u></u>
38	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH en date du 9 février 2004 provient de:		
	a) Virement au compte no. 30-414 de Max Buteau du 5 février 2004	US\$	300,000.00
	b) Virement au compte no. 30-384 de Marie Lourdes Rosebert en date du 19 janvier 2003		80,000.00
	c) Autres dépôts		<u>10,000.00</u>
	Total	US\$	<u><u>390,000.00</u></u>
39	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & sons inc. à la BPH en date du 11 février 2004 provient d'un virement au compte no. 30-414 de Max Buteau pour le montant de	US\$	<u><u>270,000.00</u></u>
40	Le crédit au compte no. 30-266 de Trujillo & Sons Inc. à la BPH du 5 mars 2004 provient d'un virement au compte no. 30-414 de Max Buteau pour le montant de	US\$	<u><u>130,000.00</u></u>

Observations

Les documents mis à la disposition de la Commission et les auditions ont permis de relever les faits suivants :

- **Le cadre organique de la BPH n'a pas été respecté. En effet, sous l'administration de Madame Deschineau, les postes combien importants de contrôleur général et de Directeur Général Adjoint n'étaient pas comblés, contrairement aux normes.**
- **Le pouvoir de décision et de direction se situait entre les mains d'une seule et même personne, la Directrice Générale. Elle y a été installée par le Ministre des Finances, Gustave**

Faubert, avec les pleins pouvoirs.

- Les lettres de garantie étaient émises sans valeur de contrepartie sur les comptes, et ce pour plusieurs opérations.
- Des réquisitions de chèques sur l'étranger se faisaient sans support écrit et les chèques étaient émis sur autorisation verbale de la Directrice Générale.
- Des transactions ont été effectuées sur certains comptes clients à l'insu de ces derniers. La CEA a trouvé des avis de crédits et des avis de débits sur les dits comptes sans autorisation de leurs propriétaires. Les confrontations ont permis de voir que certaines signatures de clients sur les avis de débit ne correspondaient pas aux leurs.
- Les mouvements effectués sur certains comptes de l'Administration Publique n'ont pas été gérés selon les normes bancaires.
- Le Secrétariat Privé du Président Jean Bertrand Aristide, à partir de son compte à la Banque Centrale, émet des chèques à l'ordre de la BPH.
- Mme Rodnée Deschineau, qui n'est soumise à aucun contrôle, toute-puissante à la BPH, assure le dispatching des fonds du Secrétariat Privé du Président Aristide vers les comptes d'individus ou de sociétés suivantes (formant ainsi un réseau) :

- § Fondation Aristide pour la Démocratie,
- § Université Professionnelle et Technique,
- § Lafanmi Selavi,
- § Sepa'n Provisions Alimentaires,
- § Socol S.A.,
- § KDo Construction,
- § VJLS Service,
- § Kiskeya Store,
- § SD Construction,
- § COCSOBFO,
- § Max Buteau,
- § Global Spectrum,
- § St-Cyr Gérald ...

- A partir des dits comptes il est procédé à
 - § des dépenses finançant des constructions, achats de terrains et autres,
 - § des virements internes de compte à compte,
 - § des ouvertures de dépôts à terme (DAT),
 - § des tirages en espèces (en gourdes ou en dollars),
 - § des transferts sur l'étranger.
- Ont indûment quitté le Trésor Public :
 - § US\$ 19 259 775.85 et
 - § G 123 861 048.00.
- De ces deux montants ont été versés en cash :
 - § US\$ 3 905 291.00 et
 - § G 16 147 133.00.

L'ensemble des transferts sur l'étranger initiés par les comptes identifiés s'élève à US\$ 17 489 415.50. Pour le seul compte de Trujillo & Sons US\$ 13 869 000.00 ont été transférés.

CHAPITRE 4 « Affaires de riz »

Affaires de riz : volet TCHAKO

Rapport des vérificateurs

Ø Des chèques de garantie déposés à l'AGD par l'importateur Joseph D. Tchakounté, et retournés à la Directrice de la Banque émettrice sur instructions de l'ex-Directeur Général des Douanes sans que les bordereaux soient dûment acquittés

- Comme constaté et vérifié par la Commission d'Enquêtes Administratives, le commerçant importateur Joseph D. Tchakounté eut à déposer à l'Administration Générale des Douanes (AGD) environ une dizaine de chèques de direction domiciliés à la BPH en garantie des paiements subséquents des bordereaux de douane à être émis pour différentes importations de riz pendant la période Mars 2003 – Octobre 2003.
- Ces chèques dont chacun des montants dépasse les dix millions de gourdes, totalisent environ 184.3 millions de gourdes.
- Les différents chèques ci-dessus spécifiés sont retournés (contrairement à la procédure) peu de jours après à la Directrice de la BPH et les valeurs sont reportées au compte de l'importateur sur instruction du Directeur Général de l'AGD, sans que les droits de douane eussent été payés et sans que le nom de l'entreprise fût porté sur la liste noire de l'AGD pour la période concernée.
- Les différents relevés mensuels du compte #500-00081 de l'importateur Tchakounté, domiciliés à la BPH, mentionnent les différents achats successifs des chèques de direction cités plus haut à l'ordre de l'AGD.
- Le questionnement des crédits de mémo du dit compte nous a permis de constater que la BPH faisait régulièrement au concerné après chaque achat de chèque de direction à l'ordre de l'AGD un prêt d'égal montant de durée d'un ou deux mois au taux d'intérêt du marché.
- Les remboursements des prêts intervenaient régulièrement un ou deux mois après, à partir des chèques de direction préalablement achetés à l'ordre de l'Administration Générale des Douanes, et déposés au compte de Tchakounté à la BPH ou remis à l'institution pour solde de prêts.
- Il est important de signaler que les endos de ces chèques sont irréguliers, avec une simple reprise du nom de l'Administration Générale des Douanes, sans le sceau de l'AGD.
- Seul le Trésor Public se retrouve perdant dans les différentes opérations des prédateurs. En effet, la perte nette constatée se chiffre à 184.3 millions de gourdes. Le Ministère de l'Economie et des Finances a obtenu une reconnaissance de dettes de la part de M. Dieuseul Tchakounté Joseph.

Résultats des auditions

- Les auditions ont permis à la CEA de relever ce qui suit.
- Les chèques de garantie émis à l'ordre de l'AGD ont été remis par le Directeur de la Douane de Port-au-Prince, M. Séide, une fois au chauffeur du Directeur Général et par la suite au

Commissionnaire en Douane, M. Fougère, travaillant pour le compte de Thako Import-Export sur instruction du Directeur Général de la Douane.

- Les chèques sont apportés à la Direction Générale de la BPH, la banque émettrice par le Commissionnaire en Douane, M. Fougère.
- Tchakounté a souligné qu'il avait l'habitude de remettre de grosses sommes d'argent en liquide (US\$ 200 000 – 300 000) à la Directrice de la BPH, Mme Rodnée Deschineau, en compensation de chèques qu'elle aurait déposés sur le compte de Tchako Import-Export.
- Le Commissionnaire en Douane, M. Fougère, le Directeur de la Douane de Port-au-Prince, M. Séide, le Directeur Générale de la Douane, M. Valentin, ont tous fait état de pressions qu'ils subissaient, de la peur qu'ils éprouvaient. Tous ont confessé qu'ils avaient peur des représailles du « Chef », en cas de désobéissance.
- Selon M. Valentin, les ordres venaient tantôt du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Gustave Faubert, tantôt de la Secrétaire privée du Président de la République, Mme Ginette Céant, lesquels lui transmettaient les instructions du Président.
- Nous nous trouvons en présence d'un réseau dont les membres entreprenaient de priver l'Etat de ses moyens.
- L'audition de Gustave Faubert et de Madame Rodnée Deschineau, qui se trouvent en dehors de nos frontières, permettrait éventuellement de découvrir qui, dans les coulisses, faisait agir les uns et les autres et qui bénéficiait des malversations commises au détriment du Trésor Public.

Pièces versées au dossier

- photocopies de chèques (voir Annexe 2)
- procès-verbaux d'audition (voir Annexe 1).

Affaires de riz : volet Global Spectrum

Une perte considérable pour le Trésor Public

· Du 9 août 2002 au 9 janvier 2004 les bateaux Nathalie, San Miguel Arcangel, Tampico Alto ont jeté l'encre au port de Petit Goâve et livré 286,658 sacs de riz de 50 kilos et 255,802 sacs de 25 kilos pour le compte de l'entreprise Global Spectrum dirigée par M. Lesly Lavelanet.

· La Commission d'Enquêtes Administratives a voulu vérifier si l'importateur a payé ses redevances douanières. A cet effet, ont été entendus :

- M. Max Buteau, commerçant sans patente,
- M. Georges Antoine, commerçant sans patente et
- M. Jean Jacques Valentin, ancien Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes (AGD).

· M. Lesly Lavelanet, Mme Rodnée Deschineau et M. Gustave Faubert n'ont pas pu être entendus, étant présentement en dehors du pays.

· Il ressort de l'analyse des pièces et des auditions réalisées par la CEA que les bordereaux émis n'ont pas été acquittés.

· L'importateur, M. Lesly Lavelanet, qui vit actuellement à l'étranger, est donc redevable au Trésor Public du montant total des bordereaux non acquittés, soit 56 696 353.30 gourdes.

Observations

· Les observations qui suivent nous paraissent importantes :

- La Société Global Spectrum n'avait aucun siège connu.
- Les lettres de garantie étaient signées uniquement par Mme Rodnée Deschineau, Directrice Générale de la Banque Populaire Haïtienne.
- L'étude des états de compte de Global Spectrum révèle que cette « société » n'a jamais disposé de fonds suffisants qui puissent justifier l'octroi des lettres de garantie.
- Les marchandises ont été dédouanées sur ordre du Directeur Général, M. Jean Jacques Valentin, sans que les taxes soient payées.
- M. Jean Jacques Valentin, selon ses déclarations, recevait ses instructions soit du Ministre de Finances, Gustave Faubert, soit de Mme Ginette Céant, Secrétaire privée du Président Jean Bertrand Aristide, les deux agissant au nom de ce dernier.

Conclusion : une perte considérable pour l'Etat

· Il faut constater que l'Etat a perdu pour les huit (8) bordereaux non acquittés la somme de **56 696 353.30** gourdes. Il appartient à qui de droit d'établir la responsabilité de Lesly Lavelanet, Mme Rodnée Deschineau, Jean Jacques Valentin, Gustave Faubert, Ginette Céant ainsi que celle de l'autorité qui, au Palais National, donnait les ordres.

Pièces versées au dossier

- lettres de garantie irrévocable délivrées par la BPH en faveur de l'AGD (voir Annexe 2),
- lettre du Directeur de la Douane de Petit-Goâve au Directeur Général de l'AGD, Edouard Valès (voir Annexe 2),

- **procès-verbaux d'audition (voir Annexe 1).**

Volet Max Buteau : transfert de fonds non justifié

Des sommes considérables transférées en un an

En examinant les comptes de la BPH liés au groupe Aristide, la CEA a été frappée par la fréquence des virements effectués par M. Max Buteau au compte de Trujillo & Sons, société américaine établie en Haïti. De mars 2003 à mars 2004, soit en une année, ces virements ont totalisé près de 4 millions de dollars des Etats-Unis, plus précisément : \$3,881,452.25. Ils ont été effectués en faveur du compte 30-266 de Trujillo & Sons à partir de deux comptes bancaires de M. Buteau à la BPH :

- le compte numéro 30-381 et
- le compte numéro 30-414.

Tableau chronologique et synoptique des virements

Tableau chronologique et synoptique des virements			
Ordre chronologique	Date	Numéro de compte	Montant
1	12/03/2003	30-381	\$350,000.00
2	19/03/2003	30-381	\$80,000.00
3	21/03/2003	30-381	\$227,933.50
4	24/04/2003	30-381	\$237,000.00
5	05/05/2003	30-381	\$145,000.00
6	08/05/2003	30-381	\$200,000.00
7	09/05/2003	30-381	\$187,720.00
8	12/05/2003	30-381	\$7,735.00
9	02/07/2003	30-381	\$500,000.00
10	08/07/2003	30-381	\$150,000.00
11	11/07/2003	30-381	\$100,000.00
12	15/07/2003	30-381	\$56,063.75
13	22/09/2003	30-381	\$300,000.00
14	16/10/2003	30-414	\$130,000.00
15	04/12/2003	30-414	\$110,000.00
16	29/12/2003	30-414	\$54,650.00
17	30/12/2003	30-414	\$140,350.00
18	30/12/2003	30-414	\$30,000.00
19	31/12/2003	30-414	\$175,000.00
20	05/02/2004	30-414	\$300,000.00
21	11/02/2004	30-414	\$270,000.00
22	05/03/2004	30-414	\$130,000.00
<i>TOTAL</i>			\$3,881,452.25

Auditions de M. Max Buteau

Afin de faire la lumière sur ces transactions, la CEA a entendu MM Georges Antoine et Max Buteau. La Commission a essayé de vérifier si ce dernier entretient effectivement des relations d'affaires avec Trujillo & Sons.

Première audition de M. Max Buteau

A la première audition, M. Max Buteau, parlant de ses relations commerciales avec Trujillo & Sons, affirma :

- **« Ils sont des amis et m'ont donné l'opportunité de vendre pour eux avec Georges Antoine. » « Lucas me donnait un prix qui me permettait de revendre. » « J'ai commencé avec eux à**

la Scotia. »

- Il soutient en même temps :

○ **« J'ai l'argent de mon compte que je transférais à la Global Spectrum pour Trujillo. »**

- Pour M. Max Buteau, Global Spectrum

○ **« C'est cette société dont se servait Trujillo. »**

Seconde audition de M. Max Buteau

· A la seconde audition, Max Buteau fait intervenir un nouvel élément. Il transfère de l'argent à GLOBAL SPECTRUM ou paie à TRUJILLO & SONS, dit-il.

○ **« Quand j'ai fini de collecter tout l'argent, je transite à Global Spectrum, qui transfère à Trujillo ; ou on paie à Trujillo directement par l'intermédiaire de la BPH. »**

· Enfin, M. Buteau admit qu'il n'avait pas de patente et qu'il n'était pas importateur. Il n'a pas pu expliquer pourquoi il « payait » directement à TRUJILLO & SONS, n'étant pas en relation d'affaires avec cette société.

Max Buteau n'est pas un client de TRUJILLO & SONS

· En effet, la CEA a demandé à l'entreprise TRUJILLO & SONS de lui communiquer la liste des achats effectués auprès d'elle par un certain nombre de personnes et de « sociétés » haïtiennes, dont M. Max Buteau. La firme a transmis des documents par l'entremise de son avocat, M^e Guerdy Lissade. Max Buteau ne figure pas sur la liste des clients de TRUJILLO & SONS.

· En d'autres termes, près de 4 millions de dollars US ont été transférés de deux comptes de Max Buteau au compte de TRUJILLO & SONS sans contrepartie.

Ces comptes méritent d'être examinés

· La nature de ces comptes mérite d'être examinée et M. Buteau devrait s'expliquer sur la provenance ainsi que sur la destination finale de ces fonds. Les dirigeants de TRUJILLO & SONS auraient, de leur côté, des explications à donner.

Pièces versées au dossier

- Lettre de la CEA à TRUJILLO & SONS (voir Annexe 2)
- Lettre de M^e Guerdy Lissade et dossier TRUJILLO & SONS (voir Annexe 2)
- Procès-verbaux d'audition de M. Max Buteau et Georges Antoine (voir Annexe 1)

CHAPITRE 5 Dossier APN

- Directeur Général (février 2001 -- février 2004) : M. Fritz ARISTIL

Généralités

· L'APN est une entreprise publique autonome à caractère commercial créée par le Décret du 15 mars 1985 (réf. Journal Le Moniteur no. 48). Elle est chargée du contrôle de la direction et de l'opération de tous les ports du pays.

Des opérations financières

· Pour effectuer ses opérations financières, l'APN dispose de 3 comptes bancaires qui sont tous domiciliés à la Banque de la République d'Haïti (BRH). Il s'agit de deux comptes en monnaie nationale répondant aux numéros 161506777 et 161506784, et un compte dollar portant le numéro 163506793.

Avis de débit en dollars américains ...

· Certaines de ces opérations sont des virements bancaires effectués en vue d'alimenter les comptes en gourdes. Ces débits ont été vérifiés. Et d'autres constituent des versements sur des prêts contactés par l'APN auprès de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) d'après les notes explicatives de la BRH (réf. Prêt BID no. 329-0/sf/ha et 329-1/sf/ha).

Des chèques en dollars émis à l'ordre de la BPH

Relevé des chèques

Tableau no. 1. Relevé des chèques en dollars (USD) à l'ordre de BPH de février 2001 à Février 2004.

Date		No. chèque	Montant
mars	01	218*	32,588.00
juin	01	231	255,000.00
septembre	01	258	214,000.00
septembre	01	264	102,000.00
septembre	01	265	18,072.00
septembre	01	283	102,000.00
octobre	01	274	153,000.00
octobre	01	278	102,000.00
janvier	02	293	278,000.00
mars	02	305	270,000.00
avril	02	312	65,000.00
mai	02	316	237,000.00
juillet	02	315	41,800.00
février	02	370	110,000.00
TOTAL			1,980,460.00

- *N.B. C'est le seul chèque pour lequel des pièces justificatives ont été retrouvées.

Présomption de détournement de fonds

· Ces chèques au nombre de 15 totalisent **US\$1,980,480.-** Parmi eux, il y en a deux (chèques no. 274 et 316) au montant total de **US\$390,000.-** pour lesquels nous n'avons pas pu obtenir les réquisitions.

· A l'exception du chèque n° 218 pour lequel on a pu vérifier la pièce justificative, et du chèque n° 265 dont la raison est libellée autrement, tous les autres ont pour raison achat de pièces de rechange et de matériels à l'étranger. Mais, nous n'avons retrouvé ni les factures, ni les accusés de

réception. Interrogés sur ce fait, le Comptable en Chef et le Directeur Financier se sont contentés de répondre qu'ils avaient agi sur demande du Directeur Général.

Donc, ceci signifie que de tels montants pourraient être valablement considérés comme détournement de fonds en raison de l'absence de pièces justificatives supportant de telles dépenses.

Chèques en dollars à l'ordre de E.F.P. Engineering

Tableau no. 2. Relevé des chèques en dollars émis à l'ordre de E.F.P. Engineering de Février 2001 à Février 2004.

Date		Chèque	Montant	Bénéficiaire
6 août	2001	245	300,000.00	E.F.P.
1er septembre	2001	251	150,000.00	E.F.P.
31 octobre	2002	346	80,000.00	E.F.P.
29 novembre	2002	349	29,500.00	E.F.P.
17 janvier	2003	357	151,000.00	E.F.P.
26 février	2003	367	156,000.00	E.F.P.
22 avril	2003	380	80,000.00	E.F.P.
14 avril	2003	381	270,000.00	E.F.P.
14 juillet	2003	403	125,000.00	E.F.P.
12 septembre	2003	413	60,000.00	E.F.P.
27 octobre	2003	419	125,000.00	E.F.P.
28 novembre	2003	421	195,000.00	E.F.P.
9 février	2004	438	100,000.00	E.F.P.
TOTAL			1,821,500.00	

Ces chèques au nombre de 13 totalisent **US\$1,821,500.-** Ce sont des valeurs décaissées pour travaux d'étude et d'aménagement. Cependant, nous n'avons pas retrouvé de contrat d'exécution liant l'APN et la firme en question. Les différents bordereaux de facturation émis à l'endroit de l'APN et les réquisitions de chèques qui leur sont attachées ne portent aucune précision sur le genre de travaux d'études à réaliser.

Observation

Beaucoup de faits paraissent très irréguliers et méritent une attention particulière. Il s'agit de chèques émis à l'ordre de la BPH pour un montant de **US\$1,980,460** et de EFP Engineering pour une valeur de **US\$1,821,500**. Ces **US\$3 801 960** de dépenses opérationnelles de l'APN ne sont nullement contrôlées par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif comme l'exige la loi.

CHAPITRE 6 TELECO : volet contrats pour fourniture de biens et services

- Directeur Général (février 2001 -- février 2004) : M. Patrick Joseph

Introduction

· Il s'agit d'un des dossiers ayant suscité le plus de questionnement et de dénonciations de la citoyenneté. C'est aussi celui pour lequel la CEA a rencontré le plus d'obstacles et le moins de coopération au sein de l'entreprise, et ceci dès le lancement de la Phase de Vérification. C'est en partie la raison pour laquelle la CEA se limite, dans ce rapport intérimaire, à l'examen préliminaire du « Volet contrats pour fourniture de biens et services ».

· Par ailleurs, s'agissant de communications, un partenariat avec des relais extérieurs pouvant se charger de certains aspects de l'enquête s'avérait indispensable, mais n'a été mis en place qu'à partir du mois d'avril. La collaboration se poursuit à ce niveau et les résultats devraient prochainement être disponibles.

· Toutefois, les travaux, même contrariés de la CEA à la TELECO ont permis de mettre en évidence des irrégularités et anomalies qui caractérisent, à des niveaux différents, une première série de dossiers examinés par la CEA.

· La TELECO demeure l'une des institutions haïtiennes potentiellement les plus rentables. Cependant, faute de bonne gestion, elle se trouve à l'heure actuelle dans une situation qui ne lui permet pas de répondre aux demandes de services de la clientèle. Elle n'arrive pas non plus à investir dans sa modernisation. Financièrement l'institution est exangue comme résultat d'un pillage systématique de ses revenus et ressources.

Commercial Center Haïti S. A.

Ø	39, Boulevard 15 Octobre, Tabarre
Ø	Phone : 250-93320 Fax : 250-0041

· Cette entreprise est la propriété de M. Claudy Joseph, beau-frère du Président Jean-Bertrand Aristide. L'entreprise a reçu des commandes de la TELECO pour un montant total de us\$ 600,051.38 couvrant les ordres d'achat 44809, 44810 et 44812. Les fournitures relatives à cette commande n'ont jamais été livrées par la compagnie Commercial Center.

Netcom

Ø	Complexe L Suite 100
Ø	Rue Salomon – Varreux
Ø	Port-au-Prince, Haïti
Ø	Phone : 249-3616 Fax 249-1146

· La Netcom est la propriété de M. Roger Lamothe et de M. Frantz Mathias. La Netcom a signé en juin 1999 un contrat avec la TELECO pour un montant de US\$1,904,782.00. Elle a reçu une avance de 40% de ce montant, soit us\$ 761,912.00 pour l'exécution du contrat. A ce jour, rien n'a été fait.

Robert Joseph

· M. Robert Joseph a eu un important contrat comme responsable de Supervision et

Contrôle du réseau informatique. Directeur de TELEMEX, compagnie privée de télévision, M. Joseph ne saurait avoir le temps nécessaire pour fournir à la TELECO des services valant US\$ 8,000.⁰⁰ le mois, plus les frais, plus maison... Parallèlement, M. Joseph faisait des transactions d'acquisition de matériel informatique pour compte de la TELECO, qui ont coûté à la compagnie la somme de US\$ 120,000.⁰⁰, valeur pour laquelle aucun justificatif n'a été donné.

HAITEL / COMCEL

· Les deux principales compagnies privées de téléphonie cellulaire offrant leur service sur le territoire national n'ont pas encore fait l'objet d'investigations approfondies quant à la nature de leur contrat d'exploitation. Une audition a eu lieu cependant avec le PDG de la Haïtel. Un rapport de paiement partiel de taxes à la DGI a été soumis par les dirigeants. La Haïtel, fonctionnant sous licence de la TELECO, semble n'avoir encore payé aucune redevance envers cette dernière. La TELECO tarde à présenter un rapport estimatif des dettes de la Haïtel. Quant à la Comcel, on a relevé un versement de Gdes 1,477,810 représentant les frais de location de canal ainsi qu'un second versement de US\$ 210,000 comme avance sur les liaisons internationales. Là encore les services compétents de la TELECO ne manifestent aucune disposition à communiquer des informations sur les dettes de la COMCEL.

CAMTELL S. A.

Ø	Antigua Carrerera Duarte No 110
Ø	Km 10 1/2
Ø	Santo Domingo, Rép Dom

· Cette entreprise a reçu une avance de us\$ 43,147.⁵⁰ représentant 50% d'une commande de fournitures et équipements placée par la TELECO. A ce jour, la TELECO n'a jamais reçu les équipements et matériels commandés.

DIGITEK S. A.

Ø	PO Box 16137
Ø	Pétion-Ville, Haïti

· Cette entreprise est la propriété de M. Lesly Lavelanet. De septembre 2001 à novembre 2003, dans le cadre du projet « Ti Téléphone 2004 », l'entreprise a reçu environ us\$ 8,170,677 pour achat de portables et modernisation du réseau de communication du Palais National et de la Police Nationale d'Haïti. Pour des valeurs aussi importantes, aucun dossier d'appel d'offres, aucun contrat n'ont pu être présentés à la Commission, ni les avis de réception de ces fournitures et matériels. Pour le moment, la commission ne peut prétendre auditionner les responsables de cette entreprise puisque M. Lavelanet semble être en dehors du pays.

CHI'S INC

Ø	14763 N. Miami Ave
Ø	Miami FL 33168
Ø	Phone : (305)940-5038
Ø	Fax : (305)940-5002

· La TELECO a versé à cette compagnie la somme de us\$ 50,900 le 19 novembre 2002 par avis de débit pour achat de matériel. La livraison n'a pas pu être confirmée avec le service de la

comptabilité.

ACCESS TELECOMMUNICATIONS SYSTEM INC

Ø	Brickwell Financial Center
Ø	1401 Brickwell Ave
Ø	Miami FL 33131
Ø	Phone : (305)351-9280
Ø	Fax : (305)351-5571

· La TELECO a payé une commande de matériels à cette compagnie pour une valeur de US\$ 82,200.- Les dossiers n'ont pas pu être retrouvés pour vérification par la Commission.

SAM & CYD ENTREPRISES

Ø	121-18SW 110th court
Ø	Miami FL 33176
Ø	Phone : (305)275-5816

· Le dossier concernant l'acquisition de matériel par l'institution pour une valeur de US\$ 134,850 n'a pas pu être présenté à la commission qui n'a pas pu non plus vérifier la réception de ces marchandises.

TELECONFERENCING SYSTEM

· Un paiement de us\$ 100,045 a été consenti à cette compagnie par la TELECO pour achat de matériels. Cependant le département de comptabilité n'a pas pu fournir à la Commission le dossier et l'avis de réception de ces matériels.

WIRELESS ELECTRONIC

Ø	DELMAS 71 # 1
Ø	PHONE : 249-8624

· Deux chèques ont été émis à l'ordre de la compagnie Wireless Electronic pour achat de matériel informatique les 8 septembre et 2 décembre 2003 totalisant us\$ 340,970.- Les pièces relatives à la réception de ces matériels n'ont pas pu être présentées à la commission.

ADVANCED IMAGING SYSTEM

Ø	6689 NW 16th Terrace
Ø	FORT LAUDERDALE FL 33309
Ø	PHONE : (954)978-9090
Ø	FAX : (354)978-0030

· Un décaissement pour un montant de us\$ 54,762 a été fait au profit de cette entreprise. Ce dossier n'a jamais pu être soumis par le service de comptabilité

LIAISONS INTERNATIONALES

· Les différents entretiens des membres de la Commission avec la direction des Liaisons Internationales donnent une idée sur l'état de compte des divers correspondants étrangers. Une analyse du rapport fourni par ce service révèle que des transporteurs classe B dont les contrats ont été résiliés ont des redevances jusqu'à date vis-à-vis de la TELECO pour un montant totalisant us\$ 7,419,106.55 répartis comme suit :

Date de résiliation	Nom du fournisseur	Montant US\$
Septembre 2002	FUSION	1,405,846.13
Mai 2003	HAITI DIRECT	1,927,652.18
Juillet 2001	IRIS	647,384.15
Décembre 2002	IGTEL	502,877.58
Décembre 2004	CINERGY	2,245,783.12
Septembre 2004	MOUNT SALEM	411,396.24
Août 2003	TOSCANA	278,167.15
TOTAL US\$		7,419,106.55

Conclusion

· Parallèlement à ces cas relevés plus haut, nous publions aussi une partie des dépenses comptabilisées par la TÉLÉCO sous la rubrique : Relations Extérieures. Il s'agit des Dons et Subventions dont les montants exagérés dépassent l'entendement et les limites de la raison, tant pour les dirigeants qui ont choisi de faire ces distributions que pour ceux qui en ont bénéficié. Le travail de la CEA serait beaucoup plus avancé n'était-ce la mauvaise foi manifeste de l'ancien staff de la TELECO, son manque de collaboration et une tentative d'assassinat perpétrée contre le chef de l'équipe de vérificateurs, au cours de leurs travaux.

· Nous reprendrons contact avec la nouvelle Direction dans l'espoir de trouver plus de disponibilité et une volonté évidente de collaborer.

CHAPITRE 7 ONA : volet Gino Bitar - contrat pour achat et vente de devises

- Directeur Général (2001 – février 2004) : M. Francklin Oliva Joseph

Objet du Contrat.....

· L'ONA retient sur contrat les services du sieur Gino Bitar à titre de responsable chargé d'acheter et de vendre des devises pour son compte

Analyse du Contrat

- **Durée : Six mois. Du 2 juin 2003 au 2 décembre 2003, renouvelable après entente entre les parties.**
- **Montant de départ alloué: 44,423,250 gourdes.**
- **L'Opérateur touchera 25 % sur les profits réalisés mensuellement**
- **Avaliseur de Gino Bitar : Ronald Georges, débiteur de l'ONA.**

Remarques.....

- Dans le contrat il n'est pas fait mention du numéro de la patente de Gino Bitar.
- Il n'y a pas eu « d'approbation » de la Cour Supérieure des Comptes (Art. 60 de la Loi du 11 septembre 1985 sur le Budget et la Comptabilité Publique).

De la Qualité de l'Opérateur

· Le décret du 31 janvier 1989 fixe les conditions d'exercice de la profession d'Agent de Change. Les renseignements en notre possession montrent que Gino Bitar n'a ni versé à la Banque de la République d'Haïti le cautionnement prévu ni déposé copie du procès-verbal de sa prestation de serment au Tribunal Civil de son lieu de résidence (Art. 4 du Décret du 31 janvier 1989 réglementant la profession d'Agent de Change et lettre du gouverneur de la BRH en date du 4 mars 2005).

· N.B. Gino Bitar a bénéficié d'un prêt commercial auprès de la BNC. Les créances de cette dernière d'un montant de 1,500,000 Gdes n'ont pu être recouvrées. Elles ont été, en 2000, considérées comme une perte et provisionnées à 100%.

Des Opérations de Change

· Il est à noter que si le contrat est signé le 3 juin 2003, les opérations de change ont commencé bien avant. Les documents consultés montrent qu'elles ont débuté depuis le 29 janvier 2003. A souligner aussi que le contrat arrivé à terme le 2 décembre 2003, a été remanié le 4 décembre et que les opérations se sont poursuivies jusqu'au 9 février 2004.

· Les données disponibles à l'ONA ont permis à la CEA de constater que Gino Bitar a vendu des devises à de l'ONA. Il est évident que pour réaliser des profits, les achats doivent obligatoirement être suivis de ventes. Aucune trace des opérations d'achat et de vente cependant. Malgré tout, les tableaux dits de « profits » disponibles à l'ONA indiquent que pour la période du 3 juin ou 4 novembre 2003, douze millions sept cent quatre vingt treize mille deux cent cinquante gourdes (Gdes 12,793,250.-) ont été versées à l'ONA. Sur ce montant, une prime de trois millions sept cent quatre vingt-cinq mille huit cent treize gourdes (Gdes 3,785,813) a été prélevée par l'opérateur. Soit 24% du total. Suite à une modification du contrat initial établissant le versement d'un montant mensuel variable allant de 900,000 à 1,200,000 gourdes, trois versements ont été faits pour le compte de l'ONA, soit 3,600,000 gourdes desquelles ont été déduits 720,000 gourdes pour l'opérateur.

· L'analyse minutieuse des achats par l'ONA de devises à Gino Bitar sur la période s'étendant du 28 janvier 2003 au 9 février 2004 a pourtant montré que sur 53 opérations, 52 ont eu un

écart défavorable pour l'institution. Les taux de change utilisés sont à une exception près, supérieurs aux taux moyens de change affichés par la Banque Centrale. Cela devrait représenter pour l'ONA une perte de change s'élevant à 5,676,785 gourdes. On a du mal à comprendre d'où viennent les profits dans ce cas qu'on ait pu parler de profits et que des primes aient été distribuées.

Récapitulation.....

- Pour résumer, disons :
 - La CEA n'a pas constaté des opérations financières d'achat et de vente de devises pour l'ONA. Toutefois, elle a vérifié que l'ONA a acheté des devises de M. Gino BITAR à des taux supérieurs aux taux du marché. Cela a donné lieu à une perte s'élevant à 5 676 785 gourdes. A cela on peut ajouter 3 785 813 gourdes reçues par le dit opérateur à titre de commission. La perte totale pour l'ONA est de 53 885 848 gourdes.
 - L'opérateur n'était pas un agent de change assermenté et n'était pas détenteur d'une patente.
 - Gino Bitar avait bénéficié d'un prêt commercial auprès de la BNC. Les créances de cette dernière d'un montant de 1,500,000 Gdes n'ont pu être recouvrées. Elles ont été, en 2000, considérées comme une perte et provisionnées à 100%.
 - Gino Bitar a bénéficié d'un prêt hypothécaire auprès de l'ONA et en février 2004, il restait devoir 5,721,364 gourdes à l'institution.
 - L'avaliseur de Gino Bitar, Ronald Georges est lui-même emprunteur auprès de l'ONA. Soit : 11,000,000 de gourdes d'une part et 500,000 dollars US d'autre part.

Conclusion

- De ce qui vient d'être montré, la CEA a déduit que :
 - L'ONA ne s'est entourée d'aucune garantie valable en s'engageant dans cette transaction.
 - Le dit contrat entre le Directeur Général de l'ONA et Gino Bitar n'a pas reçu d'avis motivé de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.
 - Le contrat portant sur 44,423,250.- cachait des sorties de fonds beaucoup plus importantes.
 - Le contrat Bitar – Oliva Franklin a fait perdre à l'ONA un montant de 53,885,848.- gourdes plus les intérêts qu'il aurait rapporté s'il était judicieusement investi.
 - le Directeur Général, Monsieur Oliva Franklin, a engagé indûment d'énormes ressources de l'institution entre les mains d'un braconnier de la finance qui n'avait aucune compétence, ni titre, ni qualité pour exercer la profession d'agent de change.
- **OBSERVATION** : Oliva Franklin et Gino Bitar n'ont pu être entendus, étant en dehors du pays.

CHAPITRE 8 Ministère de la Justice

Des faits qui méritent d'être soulignés

· La Commission d'Enquêtes Administratives n'a pas procédé à la vérification de l'ensemble des comptes du Ministère de la Justice, ayant été saisie de ce dossier suite à la communication d'un rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif. Ce rapport de la Cour s'est avéré d'une extrême sévérité quant à la gestion comptable du Ministère pendant la période sous études (février 2001-février 2004).

· La Cour a constaté des faits qui constituent des violations de toutes les normes et procédures qui caractérisent une bonne gouvernance.

· Ainsi :

- **La non application stricte et régulière des règlements internes du Ministère, en ce qui a trait notamment à la séparation des fonctions incompatibles ;**
- **L'absence de rapports comptables et financiers ;**
- **L'absence totale de registres comptables tant pour le traitement régulier des allocations budgétaires que pour la gestion rationnelle des comptes courants ;**
- **L'absence de pièces justificatives dans la plupart des cas ; et**
- **L'absence de continuité et de suivi dans la gestion financière du Ministère.**

Vérification sur pièces et audition de personnes

· La Commission d'Enquêtes Administratives, à partir d'un échantillon réduit, a entrepris de procéder à une vérification sur pièces et à auditionner un certain nombre de personnes, parmi lesquelles :

· <i>M. Calixte Delatour</i>	§ A l'époque Ministre de la Justice
· <i>M. Privat Précil</i>	§ A l'époque Directeur Général
· <i>M. Max Jadotte</i>	§ A l'époque Directeur Administratif
· <i>M. Antoine Maignan,</i>	§ A l'époque Comptable en Chef
· <i>M. Guerdy Lissade</i>	§ Avocat, à l'époque membre du Cabinet du Ministre Delatour
· <i>M. Roudy Aly</i>	§ Avocat des victimes de Carrefour Feuilles, à l'époque membre du Cabinet du Ministre Delatour et membre du Cabinet d'avocats de M^c Calixte Delatour

· L'investigation a porté sur les points suivants :

- **un chèque de cinq millions de gourdes (G. 5 000 000.00) à l'ordre du Comptable en Chef, M. Maignan Antoine, en vue de dédommager les victimes de Carrefour Feuilles ;**
- **un chèque de six millions deux cent cinquante mille gourdes (G. 6 250 000.00), à l'ordre de M. Maignan, pour dédommager les victimes du 17 décembre ;**
- **un chèque de dix-huit millions de gourdes (G. 18 000 000.00) à l'ordre de M. Maignan pour effectuer des dépenses à l'occasion de la commémoration du Bicentenaire.**

Pour les 5 000 000 de gourdes

· M. Antoine Maignan, qui a endossé le chèque de **cinq millions de gourdes (G. 5 000 000.00)** destinées aux victimes de Carrefour Feuilles, a déclaré avoir déposé l'argent, en espèces, chez le Ministre Calixte Delatour :

- | |
|--|
| ○ « Je suis sorti de la banque avec 'sécurité' et tout. Et le Ministre m'a dit de déposer l'argent chez lui et que M. Aly allait passer le prendre. » (Antoine Maignan) |
|--|

- Le lendemain, le Ministre lui aurait remis un accusé de réception signé de M. Roudy Aly.
- Le Directeur Administratif, M. Max Jadotte a communiqué une liste de personnes qui seraient les bénéficiaires. La Commission d'Enquêtes Administratives, pour s'assurer que les fonds ont été remis à leurs destinataires, a demandé à M. Aly de lui fournir la preuve des paiements effectués. Aucune justification ne lui est parvenue. La CEA, à ce jour, n'a pas les éléments susceptibles de la convaincre que les cinq millions de gourdes (G. 5 000 000.⁰⁰) sont allées partiellement ou totalement aux victimes.

Pour les 6 225 000 gourdes

- Par devant la commission, M. Maignan a soutenu que les **six millions deux cent vingt-cinq mille gourdes (G. 6 225 000.⁰⁰)** destinées aux « victimes du 17 décembre 2001 » ont été remises par lui à M. Guerdy Lissade. Ce dernier a nié péremptoirement avoir reçu un tel montant. Il faut noter que M. Antoine Maignan ne dispose d'aucune preuve du versement de la dite somme à M. Lissade.

- En fin de compte, les six millions deux cent vingt-cinq mille gourdes (G. 6 225 000.⁰⁰) tirées du compte du Ministère de la Justice se sont volatilisées sans que les victimes aient pu recevoir leurs dédommagements. Aucun justificatif n'a pu être trouvé dans les dossiers du Ministère.

8.2.3. Pour les 18 000 000 gourdes

- « Dans le cadre des dépenses à effectuer à l'occasion du Bicentenaire », un chèque d'un montant de **dix-huit millions de gourdes (G. 18 000 000.⁰⁰)** a été émis à l'ordre du Comptable en Chef, M. Antoine Maignan, qui l'a endossé.

- M. Maignan soutient avoir apporté l'argent en espèces, dans des boîtes, à la résidence du Ministre Calixte Delatour et

○ **« qu'il y avait d'autres personnes du Gouvernement qui allaient venir chez le Ministre chercher cet argent. »**

- A la question de savoir si le Ministère de la Justice a joué un rôle dans l'organisation des Festivités du Bicentenaire, M. Calixte Delatour a répondu :

○ **« Absolument zéro. Le Ministère ne pouvait participer que pour 'décorer' ... Je ne retiens une seule minute où le Ministère eut à participer. »**

- Quand la Commission lui a demandé s'il n'avait pas géré des fonds, il a répondu :

○ **« Jamais. Je ne sais pas gérer de l'argent et je n'ai pas voulu m'investir dans les histoires de gestion de fonds ... Le Ministre de la Justice n'a jamais eu à gérer des fonds à l'occasion des Festivités du Bicentenaire. Si cela a été fait, cela l'a été à mon insu. »**

- M. Calixte Delatour a dit ne pas se souvenir d'avoir signé un chèque de dix-huit millions de gourdes (G. 18 000 000.⁰⁰) mais reconnaît que la signature apposée sous le chèque est bien la sienne.

- En fin de compte, il faut constater que dix-huit millions de gourdes (G. 18 000 000.⁰⁰) sont sorties du Trésor Public, sans aucun engagement de dépenses, sans aucune pièce justifiant l'utilisation de ces fonds.

Conclusion

- Les 3 bordereaux de décaissement ont été préparés par Antoine Maignan, approuvés par Privat Précil et Calixte Delatour, et contrôlés par Max Jadotte.
- Les chèques émis portent les signatures de Calixte Delatour et Privat Précil.
- Si Maignan a remis les cinq millions de gourdes à M. Roudy Aly, la Commission n'a pu trouver, à ce jour, de preuve que l'argent a été effectivement versé aux victimes.
- L'utilisation des six millions deux cent vingt-cinq mille gourdes (G. 6 225 000.⁰⁰) tirées sur le

compte du Ministère de la Justice n'est appuyée par aucune pièce justificative.

- L'utilisation des dix-huit millions de gourdes (G. 18 000 000.00) tirées sur le compte du Ministère de la Justice n'est soutenue par aucune pièce justificative.

Pièces versées au dossier

- photocopies des chèques (voir Annexe 2)
- bordereaux de décaissement (voir Annexe 2)
- procès-verbaux d'audition (voir Annexe 1)

.

CHAPITRE 9 Primature

Des sorties de fonds importantes

· L'analyse des débours effectués par le Bureau du Premier Ministre (Gouvernement d'Yvon Neptune) a révélé que les chèques suivants émis à l'ordre de Madame Romane Petit, Secrétaire Exécutive, ont été payés à la Caisse de la BRH :

Numéro de chèque	Montant en gourdes
# 30	1 000 000
# 36	1 000 000
# 41	3 150 000
# 43	2 192 500
# 44	1 000 000
# 48	1 000 000
# 47	1 848 000
# 45	1 000 000
# 49	1 500 000
Total	13 690 500

· Le motif avancé est le Projet Alpha Economique.
 · Pourtant, Madame Romane Petit et Monsieur Yvon Neptune, entendus par la Commission, ont reconnu que la Primature n'a jamais eu à gérer de programme Alpha. A la question :

○ **« Alpha Economique, ça vous dit quelque chose ? Vous avez joué un rôle dans cette campagne ? »**

· Madame Romane Petit répondit :

○ **« Aucun. »**

· De son côté, M. Yvon Neptune admit avoir entendu cela à la radio mais qu'il n'a **« jamais vu un dossier préparé pour Alpha Economique »**. Ils ont tous les deux parlé de projets fictifs conçus pour amener des fonds à la Primature. Ces manœuvres auraient été effectuées sur les conseils du Ministre des Finances, M. Gustave Faubert.

· Voici un extrait d'un mémo daté du 15 juin 2005 envoyé par Yvon Neptune au Président de la Commission d'Enquêtes Administratives, M. Paul Denis :

○ **« J'ai le plaisir d'informer la Commission qu'en plus de l'exigence insolite que m'avait faite le Ministre des Finances de lui soumettre un projet à chaque demande d'alimentation du compte discrétionnaire, il m'avait de plus obligé d'avoir une personne de confiance de mon choix qui devait co-signer les chèques que j'aurais à émettre pour tirage sur le compte en question, compte que quelque temps après je lui avais en conséquence demandé de fermer. »**

· Le Premier Ministre Yvon Neptune et Mme Romane Petit, Secrétaire Exécutive, ont eux-mêmes ordonné les dépenses. Il n'y a aucune autorisation budgétaire, aucun engagement, aucune pièce justifiant la sortie des 13 690 500 de gourdes.

Pièces versées au dossier

- Photocopies de chèques (voir Annexe 2)
- Procès-verbaux d'audition (voir Annexe 1)
- Lettre de M. Yvon Neptune (voir Annexe 2)

N.B. La CEA remercie l'ex-Premier Ministre Yvon Neptune de lui avoir fait volontairement parvenir, après

son audition, cette lettre explicative, publiée intégralement en annexe.

.

CHAPITRE 10 Délégation de l'Ouest

Des fonds du Trésor Public pour un Congrès Lavalas

En réponse à une lettre de la CEA sollicitant des informations sur la gestion de la Délégation Départementale de l'Ouest pour la période février 2001 – février 2004, la Commission a reçu trois (3) documents. Ils sont signés :

- du Sénateur Lans CLONÈS,
- du Député Rudy HÉRIVAUX et
- de Mme Georgette ROMÉRO (OMÉRO).

Ces documents sont des photocopies de reçus pour des valeurs totalisant trois millions sept cent quatre vingt dix-neuf mille (3 799 000.⁰⁰) gourdes, montant prélevé d'un compte BRH de l'Etat haïtien. C'est l'ancienne Déléguée de l'Ouest, D^r Marie Antoinette Gauthier, qui a remis ces sommes aux bénéficiaires. Les photocopies des reçus en font foi.

La répartition des trois millions sept cent quatre vingt dix-neuf mille (3 799 000.⁰⁰) gourdes entre les trois (3) bénéficiaires directs est la suivante :

Bénéficiaire direct	Montant reçu
○ Sénateur Lans CLONÈS	§ Trois cent mille (300 000) gourdes
○ Député Rudy HÉRIVAUX	§ Deux millions (2 000 000) de gourdes
○ Mme Georgette ROMÉRO (OMÉRO)	§ Un million quatre cent quatre vingt dix-neuf mille (1 499 000) gourdes

Le motif avancé pour ces versements est :

- « Congrès Fanmi Lavalas, plus particulièrement Noyau de Communication du Congrès de la Restitution ».

Les conditions de financement des partis politiques

La loi de certains pays prévoit le financement des partis politiques : tous les partis, pas seulement le parti au pouvoir. Mais en Haïti, cela n'est pas encore légalisé, malgré une longue tradition de dilapidation des deniers publics au profit des groupes au pouvoir. Aucune dépense de cet ordre n'était d'ailleurs prévue au budget général comme le veut l'article 28 de la loi sur le budget et la comptabilité.

L'ordonnatrice est responsable des sorties de fonds

Mme Marie Antoinette Gauthier, placée à la tête de la Délégation Départementale de l'Ouest est, à ce titre, ordonnatrice des dépenses publiques. Elle est donc responsable des opérations qu'elle effectue (article 34 de la loi sur le budget et la comptabilité). Elle est responsable aussi bien personnellement que pécuniairement des fonds dont elle avait la charge (article 67 de la même loi).

Pièces versées au dossier

- Photocopie de la lettre du Délégué de l'Ouest (voir Annexe 2)
- Photocopies des reçus signés des bénéficiaires directs (voir Annexe 2)

Table des matières

TOC \o "1-2" \h \z \u [CHAPITRE II... Dons et subventions : chapitre récapitulatif](#)

[Considérations générales](#)

[Autorité Aéroportuaire Nationale \(AAN\)](#)

[Office National d'Assurance Vieillesse \(ONA\)](#)

[Autorité Portuaire Nationale \(APN\)](#)

[OAVCT](#)

[TÉLÉCO](#)

[Conclusion](#)

CHAPITRE II Dons et subventions : chapitre récapitulatif

Considérations générales

- La CEA au cours des enquêtes dans différentes institutions a constaté l'utilisation abusive de certaines rubriques budgétaires notamment les dons et subventions qui, pour certains administrateurs dépassaient 20% de leur budget global.
- Les rapports des vérificateurs ont permis de constater que cette rubrique servait au financement des activités de certains barons du régime Lavalas notamment les députés, sénateurs, partisans zélés et des chefs d'OP. Les analyses ont révélé qu'il n'existait aucun critère de choix quant à la distribution de ces allocations, qui était laissée à la discrétion de la direction générale des institutions.
- L'analyse de ces comptes a permis de voir que certaines personnes recevaient sur une base périodique des émoluments substantiels. Aucune pièce justificative n'a été trouvée, ni des supports administratifs, quant à ces dons et subventions.
- Il est à noter que certaines personnes et/ou institutions recevaient régulièrement des subsides dans plusieurs institutions étatiques simultanément.

Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)

Enoncé des faits

- De février 2001 à février 2004, le total des dons divers accordés par l'AAN s'élève respectivement à environ US\$300,000.- et Gdes 18,593,795.- Nous avons reçu les justificatifs de ces dons, dont l'ensemble nous paraît régulier, mis à part les réserves suscitées par quelques-uns attribués à certains proches du pouvoir Lavalas listés ci-dessous, dont les raisons invoquées mériteraient des éclaircissements.
- Il en est de même pour les dépenses locales de relations publiques, dont certaines sont plutôt concédées à certains proches du pouvoir Lavalas listés ci-dessous pour des motifs équivoques.

Tableau A : Dons en US dollars accordés par l'AAN à certains proches du pouvoir Lavalas pour la période de février 2001 à février 2004

Date	# Chèque	Montant	Bénéficiaire
Mars 2002	845	5,000	Wilner Content
Avril 2002	873	15,000	Luckner Désir
Juin 2002	975	10,000	Radio Phénomène
Juillet 2002	987	5,000	Ulrick Saint Cyr
Août 2002	1047	5,000	Wilner Content
Août 2002	1059	10,000	Samco
Novembre 2002	1219	2,500	Wilner Content
Mai 2003	1508	10,000	Marie José T. Brignole
Juin 2003	1564	6,000	Radyo Peyizan
Décembre 2003	1866	12,000	Dr. Jean-Claude Desgranges
Décembre 2003	1867	9,000	Radio Indigène
Février 2004	1953	15,000	Nawoom Marcellus

Tableau B : Dons accordés par l'AAN en Gourdes à certains proches du pouvoir Lavalas pour la période de février 2001 à février 2004.

Date	# Chèque	Montant	Bénéficiaire
Avril 2001	11180	150,000	Ronald Pierre
Août 2001	13246	125,000	Marie José Tessier Brignole
Mars 2002	17890	75,000	Médard Joseph
Mars 2002	17894	40,000	Wilner Content
Mars 2002	18492	100,000	Pierre Sonson Prince
Mars 2002	18493	50,000	Joseph Yvon Feuillé
Mars 2002	18056	60,000	Sophia Romain
Juillet 2002	20060	50,000	Wilner Laurent
Juillet 2002	20687	100,000	Nawoom Marcelus
Août 2002	20357	100,000	Toussaint Hilaire
Septembre 2002	21164	50,000	Prince Pierre Sonson
Septembre 2002	21166	50,000	Louis Gérald Gilles
Novembre 2002	22480	50,000	Nawoom Marcelus
Novembre 2002	22261	100,000	Médard Joseph
Décembre 2002	23459	75,000	Joseph Lambert
Février 2003	24646	75,000	Duquepson Extra
Février 2003	24613	50,000	Pierre Sonson Prince
Février 2003	24595	40,000	Lans Clonès
Février 2003	24600	60,000	Lans Clonès
Février 2003	24587	120,000	Jean Candio
Février 2003	24577	100,000	Franck Joseph
Février 2003	24569	200,000	Jean Claude Barreau
Février 2003	24410	50,000	Pierre Francky Exius
Février 2003	15239	75,000	Pierre Francky Exius
Février 2003	24303	150,000	Prince Pierre Sonson
Février 2003	24293	250,000	Louis Gérald Gilles
Février 2003	24272	350,000	Hugues Paul
Avril 2003	25248	75,000	Duquepson Extra
Avril 2003	25591	225,000	Frantz Henry Jean-Louis
Mai 2003	26283	50,000	Pierre Francky Exius
Mai 2003	26002	100,000	Guerda Libérés P. Charles
Mai 2003	25827	50,000	Milien Romage
Mai 2003	25731	150,000	Lans Clonès
Mai 2003	25732	100,000	Dany Toussaint
Mai 2003	25735	150,000	Prince Pierre Sonson
Mai 2003	25736	200,000	Louis Gérald Gilles
Mai 2003	25737	100,000	Yves Cristallen
Mai 2003	25739	200,000	Joseph Jean Cebien
Juin 2003	26781	114,000	Prince Pierre Sonson
Juin 2003	27523	100,000	Duquepson Extra
Juin 2003	27299	120,000	Géralde Lémite
Août 2003	27859	100,000	Nawoom Marcelus
Août 2003	27832	50,000	Jacques Maurice
Septembre 2003	27754	250,000	Marie José T. Brignol
Novembre 2003	29638	50,000	Pierre Francky Exius
Décembre 2003	30434	75,000	Louis Gérald Gilles
Décembre 2003	29909	50,000	Milien Romage
Décembre 2003	17891	55,000	Milien Romage
Décembre 2003	15238	75,000	Milien Romage
Décembre 2003	15239	75,000	Pierre Francky Exius

Tableau C : Frais de relations publiques et publicités en gourdes payées par l'AAN à certains présumés proches du pouvoir Lavalas de Février 2001 à Février 2004

Date	# Chèque	Montant	Bénéficiaire
Mars 2002	17297	100,000	Malthilde Flambert
Juin 2002	19571	255,425	Yves Rose Léonard
Septembre 2002	21099	100,000	Toussaint Hilaire
Mars 2003	24796	125,000	Mathilde Flambert
Mai 2003	26003	300,000	Dominique Verella
Décembre 2003	30437	155,410	Cecile C. Roy
Décembre 2003	30196	250,000	Jean Romane Lestin
Décembre 2003	30039	149,000	Mathieu Jean Claude
Février 2004	31513	125,000	Frantz Henry Jean Louis

Analyse

· L'examen des trois tableaux précédents s'est montré révélateur. Ces tableaux sont :

- Tableau A : « Dons en US dollars accordés par l'AAN à certains proches du pouvoir Lavalas [...] » pour la période sous étude ;
- Tableau B : « Dons accordés par l'AAN en Gourdes à certains proches du pouvoir Lavalas pour la période de février 2001 à février 2004 » ; et
- Tableau C : « Frais de relations publiques et publicités en gourdes payées par l'AAN à certains présumés proches du pouvoir Lavalas de Février 2001 à Février 2004 »

· L'analyse porte sur la fréquence avec laquelle apparaissent certains bénéficiaires et sur les montants reçus. Cela montre que certains bénéficiaires proches du pouvoir Lavalas ne présentent pas une occurrence sporadique. Au contraire ils apparaissent de façon fréquente. Un complément d'enquête pourrait, éventuellement, révéler que ces bénéficiaires recevaient à l'AAN des honoraires pour des tâches occultes effectuées pour le pouvoir. Ce n'est pas une affirmation, mais une simple hypothèse, une piste à explorer.

· Pour le tableau A : « *Dons en US dollars accordés par l'AAN à certains proches du pouvoir Lavalas [...]* » pour la période de février 2001 à février 2004 », le nom de M. Wilner Content revient 3 fois, pour un montant total de US\$ 12 500. D'autres noms attirent également l'attention, sinon pour leur fréquence, du moins pour les montants reçus, qui sont nettement au-dessus de la moyenne. Cette moyenne est de US\$ 8,708. Certains bénéficiaires (Lucker Désir, Nawoom Marcellus) reçoivent des montants de US\$ 15,000, soit près du double de la moyenne.

· Pour le tableau B : « *Dons accordés par l'AAN, en Gourdes, à certains proches du pouvoir Lavalas pour la période de février 2001 à février 2004* », les noms les plus fréquents sont :

- Prince Pierre Sonson (6 fois ; G 614 000.⁰⁰),
- Pierre Francky Exius (5 fois ; G 300 000.⁰⁰),
- Louis Gérald Gilles (4 fois ; G 575 000.⁰⁰)
- Milien Romage (4 fois ; G 230 000.⁰⁰),
- Lans Clonès (3 fois ; G 250 000.⁰⁰),
- Nawoom Marcellus (3 fois ; G 250 000.⁰⁰) etc.

· Enfin, pour le tableau C : « *Frais de relations publiques et de publicité (en gourdes) payées par l'AAN à certains présumés proches du pouvoir Lavalas de Février 2001 à Février 2004* », le nom qui revient 2 fois (contre une fois pour les autres) est celui de Mathilde Flambert, pour un montant total de G 225 000.00.

· Quant aux personnes ayant reçu les montants les plus élevés (en un seul versement), ce sont :

- Dominique Vérella : G 300,000.00,
- Yves Rose Léonard : G 255,425.00 et
- Jean Romane Lestin : G 250,000.00.

Office National d'Assurance Vieillesse (ONA)

· Pour la période sous étude (février 2001-février 2004), le montant total des dons et subventions octroyés par l'ONA s'élève à 34 355 239.⁰⁵ gourdes. Le listage exhaustif de ces dons et subventions figure à l'Annexe 4, en fin de document.

Dons et subventions accordés Journal l'UNION

· Le Journal l'UNION mérite une attention particulière. Comme le montre le tableau qui suit, en 8 mois (juin 2003-janvier 2004), 9,8 millions de gourdes ont été versées par l'ONA à ce média d'Etat à titre de dons et subventions. Par rapport au montant total accordé par l'ONA à l'ensemble des bénéficiaires de février 2001 à février 2004, cette somme représente 29%.

Dons et Subventions de l'ONA au Journal l'UNION		
Date	No. de chèque	Montant (Gourdes)
3-06-2003	35404	1,000,000.00
	35405	1,000,000.00
21-08-2003	38040	600,000.00
28-08-2003	38227	1,200,000.00
16-09-2003	38733	1,200,000.00
9-10-2003	39637	1,200,000.00
8-12-2003	41602	1,200,000.00
Janvier 2003	42360	1,200,000.00
Janvier 2003	42903	1,200,000.00
TOTAL		9,800,000.00

· Il faut noter que les dons et subventions au Journal ont commencé à partir de juin 2003. Pour comparer ce qui est comparable, prenons la période juin 2003-janvier 2004, soit 8 mois. Pour cette période, la Commission dispose des montants alloués aussi bien à l'UNION qu'aux autres bénéficiaires. Pour cette période (juin 2003-janvier 2004 : 8 mois), le Journal l'UNION a reçu 9.8 millions de gourdes sur un total de 15 037 915 gourdes (pour tous les bénéficiaires). Cela représente **65%** des dons et subventions octroyés par l'ONA à l'ensemble des bénéficiaires. **65% c'est énorme.**

· **En conclusion**, à partir du moment où l'ONA a commencé à octroyer des dons et subventions à l'UNION, on constate une véritable hémorragie de ressources financières de l'institution au profit de ce média d'Etat.

Dons et subventions accordés aux autres bénéficiaires

Identification des autres bénéficiaires principaux

· Les autres grands bénéficiaires des dons et subventions accordés par l'ONA sont :

- des individus (plus de 5.17 millions de gourdes);
- des OP Lavalas et autres organisations (plus de 1.5 million de gourdes) à;
- des établissements d'enseignement (1.4 million); et
- des bénéficiaires divers (plus de 1.3 million de gourdes).

· La plupart des « individus » qui ont bénéficié des 5.17 millions sont des proches du pouvoir Lavalas :

- Chefs d'OP,
- Elus nationaux ou locaux,
- Directeurs généraux d'autres entreprises publiques etc.

· Par exemple, M. Fritz ARISTIL, Directeur Général de l'APN, a reçu des dons très généreux de l'ONA et d'autres entreprises.

· Il faut remarquer que la plupart des dons et subventions octroyés par l'ONA l'ont été en dehors des normes légales. En effet, la loi prévoit que les personnes morales qui reçoivent des dons soient reconnues par la loi. Or les dons et subventions ont été accordés (en majeure partie) à des Organisations Populaires proches du pouvoir Lavalas.

Le cas de Monsieur Jean-Robert Saint-Fort

· Monsieur Jean-Robert Saint-Fort, Caissier-payeur, avait pour habitude de changer les chèques émis à son ordre et de distribuer l'argent liquide aux bénéficiaires. Cela n'est pas normal. On peut ainsi craindre que ces montants, totalement ou partiellement, n'aient pas été effectivement remis aux destinataires réels.

Autorité Portuaire Nationale (APN)

Des chèques émis à l'ordre de Erick Augusma

Monsieur Erick Augusma est l'un de caissiers payeurs de l'APN. En tant que tel, la majorité des chèques de dépenses de fonctionnement de l'institution sont effectués à son ordre. Il s'agit surtout de chèques pour l'exécution du payroll régulier des employés, des chèques pour accorder des prêts aux employés, des chèques pour accorder des supports financiers aux employés.

Pour ces types de dépenses, cela nous paraît tout à fait régulier car les pièces justificatives sont annexées aux réquisitions de chèques. Mais nous avons observé que beaucoup de décaissements de l'APN, pour des festivités culturelles et des dons accordés à certaines organisations proches du pouvoir Lavalas, sont faits en son nom. Cependant, il n'existe pas de pièces justificatives pour ces genres de transactions dont le total s'élève à 6,820,200 Gdes (Tableau no. 3).

Tableau no. 3. Liste de certains chèques en gourdes émis à l'ordre de Erick Augusma de Février 2001 à Février 2004.

Date		No. chèque	Montant
22 février	2001	1271	500,000.00
9 mai	2001	1327	260,000.00
16 mai	2001	1243	1,000,000.00
23 mai	2001	1367	500,000.00
13 août	2001	1382	100,000.00
14 août	2001	1385	75,000.00
16 août	2001	1531	75,000.00
17 août	2001	1536	75,000.00
21 août	2001	1548	100,000.00
21 septembre	2001	1569	40,000.00
21 septembre	2001	1554	45,000.00
13 décembre	2001	1678	500,000.00
18 décembre	2001	1671	500,000.00
29 janvier	2002	1800	250,000.00
3 juin	2002	2049	64,500.00
8 janvier	2003	2741	700,000.00
12 février	2003	2880	174,700.00
25 février	2003	2930	161,000.00
25 février	2003	2931	500,000.00
13 mai	2003	3164	300,000.00
29 décembre	2003	3924	500,000.00
29 décembre	2003	3928	400,000.00
TOTAL			6,820,200.00

Des chèques relatifs à certains dons

Projet de revalorisation de Douyon

Il s'agissait de la participation de l'APN à la réalisation du projet cité en référence. En ce sens, 3 chèques tirés sur le compte n° 161506777 ont été émis pour un montant total de 4,000,000 Gourdes. Ces chèques ont été reçus par Massenat Nervil.

Dons accordés à Ralph Samedi

Ces chèques au nombre de 11 totalisent Gdes 325,000. Ce sont des dons accordés à Ralph Samedi pour le compte de « MKA » Mouvman Kiltirèl Ayisyen, une organisation dirigée par Sò Ann, comme appui au programme nutritionnel de distribution alimentaire.

Tableau no. 4. Relevé des dons accordés à Ralph Samedi par l'APN en Gourdes

Date		No. Chèque	Montant
23 août	2001	1397	25,000.00
8 janvier	2002	1722	25,000.00
18 juin	2002	2108	25,000.00
25 juillet	2002	2208	25,000.00
27 août	2002	2331	25,000.00
24 septembre	2002	2415	25,000.00
14 février	2003	2893	25,000.00
17 septembre	2003	3590	75,000.00
22 octobre	2003	3702	25,000.00
2 juin	2003	3219	25,000.00
9 juillet	2003	3347	25,000.00
TOTAL			325,000.00

Chèque émis à l'ordre de Arnold Bazile

Ø **Du chèque no. 2818 émis à l'ordre de Arnold Bazile au montant de Gdes 375,000**

Il ne s'agissait pas d'un don, mais, selon les notes explicatives afférentes à l'émission du chèque et la lettre du Conseil Juridique adressée au Directeur Général en date du 20 janvier 2003, c'est un montant forfaitaire accordé au bénéficiaire cité en référence pour les dommages subis par son camion au port de Miragoâne. Le seul fait anormal à signaler, c'est que la personne qui a reçu le chèque est un membre du Conseil Juridique de l'APN.

Certains dons accordés à des proches du pouvoir Lavalas

Ø **Liste des dons accordés à certains proches du pouvoir dont le montant total s'élève à 1,730,000 Gourdes**

Tableau no. 5. Liste des dons en gourdes accordés à certains proches du pouvoir de février 2001 à février 2004.

Date		Chèque	Montant	Bénéficiaire
4 avril	2001	1160	100,000.00	Fernand Duclair
30 octobre	2001	1567	90,000.00	Cadet Jean Homère
21 janvier	2002	1771	175,000.00	Gaspard Jean François
23 janvier	2002	1772	125,000.00	Dieudonné Dantes
10 avril	2002	1920	50,000.00	Hugues Paul
10 mai	2002	1993	50,000.00	Jean Léonold
25 juillet	2002	2204	50,000.00	Jeunesse Pouvoir Populaire
20 août	2002	2309	50,000.00	Arnaud Joseph Allon
4 octobre	2002	2455	50,000.00	Painet Yves Cristallin
28 octobre	2002	2519	150,000.00	Oliva Francklin
14 février	2003	2891	50,000.00	Kéno! Jules
13 mars	2003	2977	50,000.00	Grégory Chery Fils
22 avril	2003	3083	50,000.00	Fritzner Romage Milien
22 avril	2003	3084	50,000.00	Francky Exius
16 juin	2003	3274	210,000.00	Romel Cacique
7 juillet	2003	3337	75,000.00	Junior Savin
7 juillet	2003	3339	75,000.00	Dieudonné Anglade
29 juillet	2003	3420	75,000.00	Rév. Fritz Sauvagers
6 août	2003	3458	75,000.00	Duquepoune Extra
4 septembre	2003	3559	55,000.00	Larousse Sanon
29 décembre	2003	3939	75,000.00	Junior Savin
TOTAL			1,730,000.00	

Ø Liste des dons accordés à certains proches du pouvoir dont le montant total s'élève à 1,730,000 Gourdes

Tableau no. 5. Liste des dons en gourdes accordés à certains proches du pouvoir de février 2001 à février 2004.

Date		Chèque	Montant	Bénéficiaire
4 avril	2001	1160	100,000.00	Fernand Duclair
30 octobre	2001	1567	90,000.00	Cadet Jean Homère
21 janvier	2002	1771	175,000.00	Gaspard Jean François
23 janvier	2002	1772	125,000.00	Dieudonné Dantes
10 avril	2002	1920	50,000.00	Hugues Paul
10 mai	2002	1993	50,000.00	Jean Léonold
25 juillet	2002	2204	50,000.00	Jeunesse Pouvoir Populaire
20 août	2002	2309	50,000.00	Arnaud Joseph Allon
4 octobre	2002	2455	50,000.00	Painet Yves Cristallin
28 octobre	2002	2519	150,000.00	Oliva Francklin
14 février	2003	2891	50,000.00	Kéno! Jules
13 mars	2003	2977	50,000.00	Grégory Chery Fils
22 avril	2003	3083	50,000.00	Fritzner Romage Milien
22 avril	2003	3084	50,000.00	Francky Exius
16 juin	2003	3274	210,000.00	Romel Cacique
7 juillet	2003	3337	75,000.00	Junior Savin
7 juillet	2003	3339	75,000.00	Dieudonné Anglade
29 juillet	2003	3420	75,000.00	Rév. Fritz Sauvagers
6 août	2003	3458	75,000.00	Duquepoune Extra
4 septembre	2003	3559	55,000.00	Larousse Sanon
29 décembre	2003	3939	75,000.00	Junior Savin
TOTAL			1,730,000.00	

OAVCT

Les dons et subventions octroyés par l'OAVCT pour la période sous étude sont allés presque exclusivement à des proches du pouvoir Lavalas. En voici la liste.

**OEUVRES DE BIENFAISANCE
O A V C T**

		<u>Montant en Gourdes</u>
20/12/01	AIDE ACCORDEE A DES OP A L'OCCASION DE LA NOEL	50,000.00
6/2/2002	GWOMILAK 2004	30,000.00
4/2/2003	APPUI AUX OP BAZ NEG VANYAN BELE KI KALE APRE NON	200,000.00
	APPUI AUX OP BAZ DAN SERE BAZ EGARE RACHE KOU POUL RAMIDEL	125,000.00
	APPUI AUX OPBAZ KRAZE BETON BAZ RED BAZ SOLEY BAZ LINTO FANM VANYAN	100,000.00
8/10/2003	AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DE FANMI LAVALAS BRANCHE MIAMI ET BAHAMAS	63,375.00
	DEPUTE FRANCOIS SERGO METELLUS POUR CONGRES FANMI LAVALAS	150,000.00
8/4/2002	ALPHA O A V C T	102,000.00
14/04/03	JEAN SERGO METELLUS (CAMPAGNE ALPHA CAYES)	50,000.00
21/02/03	GERALD GILLES (SENATEUR)	75,000.00
	LENS CLONES	50,000.00
	PRINCE SONSON PIERRE	50,000.00
14/08/02	CAMPAGNE ALPHABETISATION	50,000.00
	N ZONE SOLINO	50,000.00
14/03/03	ORGANISATION PAYSANNE DE BERNACO	283,000.00
10/1/2003	SUPPORT AUX ORGANISATIONS POPULAIRES A L'OCCASION DE LA NOEL	200,000.00
	SUPPORT AUX ORGANISATIONS POPULAIRES A L'OCCASION DE LA NOEL	380,000.00
	SUPPORT AUX ORGANISATIONS POPULAIRES A L'OCCASION DE LA NOEL	16,500.00
	SUPPORT AUX ORGANISATIONS POPULAIRES A L'OCCASION DE LA NOEL	300,000.00
1/10/2002	CADEAUX A UN LOBYSTE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA OAVCT	137,250.00
17/04/03	AIDE FINANCIERE ASSOCIATION JEUNESSE DE LA GARDE DE PLAISANCE	90,000.00
17/05/02	GESNER LAMOUR (DEPUTE)	50,000.00
30/04/03	ORGANISATION PAYSANNE DE PLAISANCE	50,000.00
20/05/03	ILRICK GABREL FILS AIME CHEF DE BUREAU DU SENATEUR LAMY TOUSSAINT	100,000.00
20/02/03	SENATEUR MARTINEAU GUERMEI	50,000.00
20/02/03	JAMES DESROSIERS DEPUTE CAP-HAITIEN	50,000.00
28/08/02	COORDINATION FANMI LAVALAS FLORIDA	59,500.00
8/8/2002	FRANCOIS SERGO METELLUS	50,000.00
	TOTAL	2,911,625.00
	GDES	2,911,625.00

TÉLÉCO

Un dossier encore en cours d'examen

- Le dossier des versements effectués par la TELECO à titre de dons et subventions est encore en cours d'analyse. Les résultats présentés dans ce rapport intérimaire ne sont que préliminaires.
- Le montant des dons et subventions accordés par la TELECO de février 2001 à février 2004 est immense : 113,444,350 gourdes.

Répartition par année

- Le *graphique en secteurs* qui suit présente la répartition des dons et subventions de la TELECO par année.
 - Au cours de la 1^e année (février 2001-janvier 2002), G 21 501 673 gourdes ont été accordées, soit 19% du total.
 - Pour la 2^e année (février 2002-janvier 2003), le montant octroyé par la TELECO à titre de dons et subventions a plus que doublé. De G 21 501 673 gourdes il est passé à G 47 286 373 gourdes. Cela représente 42% du total.
 - Pour la 3^e année (février 2003-février 2004), 39% du montant total a été accordé. En valeur absolue, cela représente 44 656 304 gourdes.

Evolution mensuelle

- Quant au *graphique à barre* qui suit, il exprime l'évolution mensuelle des dépenses à titre de dons et subventions. (Les montants sont exprimés en centaines de milliers de gourdes.)
 - On peut voir que, pendant les 6 premiers mois du régime (février-juin 2001), les prélèvements sont relativement timides, ne dépassant pas 1.5 million de gourdes par mois.
 - Après (à partir du mois d'août 2001) c'est l'explosion. De 3.4 millions de gourdes en août 2001, on passe 6.22 millions en novembre 2002.
 - Le maximum se situe en février 2003, avec 10.76 millions de gourdes dépensées en un seul mois.

L'analyse se poursuit

- Comme cela a été dit, l'analyse n'est pas achevée. Une version ultérieure du rapport présentera de plus amples développements. **L'annexe 3 (en fin de document) présente le listage exhaustif des montants octroyés par la TELECO à titre de dons et subventions de février 2001 à février 2004.**

Conclusion

- L'analyse a montré que certains bénéficiaires recevaient fréquemment des fonds ou recevaient des montants élevés (ou les deux à la fois). Parmi eux on peut citer :
 - Sénateur Lans Clonès,
 - Sénateur Louis Gérald Gilles,
 - Sénateur Prince Pierre Sonson,
 - Député Pierre Francky Exius.
- On est en droit d'en conclure que ces personnes étaient en quelque sorte des employés occultes, qui travaillaient pour une cause déterminée tout en étant rémunérées par d'autres institutions.
-

Table des matières

ANNEXE I : Auditions

[Auditions relatives à la BPH](#)

[Auditions relatives aux Riz Global Spectrum](#)

[Auditions relatives aux Riz Tchako](#)

[Auditions relatives au Ministère de la Justice](#)

[Auditions relatives à la Primature](#)

ANNEXE I : Auditions

Auditions relatives à la BPH

Audition de M. Fabiol Dujour

Monsieur Fabiol Dujour, Directeur de Succursale, Banque Populaire Haïtienne
6 Avril 2005 - 10:15 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Merci d'avoir répondu à l'invitation. Nous essayons de faire le jour sur les pratiques de malversations. Est-ce que vous voulez vous présenter professionnellement à la Commission ?
- Dujour Je suis entré à la BPH le 28 mars 1989. Ça me fait donc 16 ans. Je suis entré comme stagiaire, ai fait mes 3 mois de stage. J'ai ensuite été transféré à la caisse et ai eu ma première promotion près de 3 ans après. Je suis allé à l'Épargne puis au Département des Comptes Courants, à la caisse. J'ai par la suite été promu Responsable de la Succursale de la Rue du Quai. J'ai ensuite été transféré au siège social, où j'ai été Assistant Directeur, et, avec l'arrivée de Mme Deschineau, Directeur de Succursale.*
- CEA Quelle étaient vos relations professionnelles avec cette dame ?
- Dujour J'étais Directeur de Succursale : elle avait l'habitude de m'envoyer des instructions. Je n'avais pas de relations personnelles avec elle car c'est quelqu'un qui ne respectait pas les employés. Moi je n'aimais pas son tempérament. On a eu une réunion où elle faisait des reproches concernant des erreurs; elle me disait que la banque ne faisait pas son travail. J'avais été obligé de lui dire que c'est en faisant le travail justement qu'on s'était aperçu qu'il y avait eu erreur.*
- CEA Quelle appréciation portez-vous sur sa compétence comme directrice ?
- Dujour J'ai entendu dire qu'elle était directrice de la UNIBANK au Cap-Haïtien. Quand je suis arrivé et que je l'ai vue, je me suis présenté et je lui ai dit que j'étais assistant-directeur. Lors, j'étais venu prendre un dépôt. Elle me l'a donné, je suis descendu. Je ne la connaissais pas, elle était seule "Kòk chante". Après elle il n'y avait pas de directeur. Elle est arrivée et a monté son comité. C'est donc quelqu'un qui, quand elle passe, vous salue si elle veut. Elle a toujours son portable à l'oreille. Elle est venue avec son directeur de réseau.*
- CEA Elle est venue avec une équipe extérieure ?
- Dujour Avec son directeur de réseau et une attachée.*
- CEA Ce dépôt dont vous avez parlé était à l'ordre de qui? C'est courant ce genre de choses?
- Dujour Le premier jour à la rue du Quai, on m'a dit de monter trouver Mme Deschineau car il y avait un dépôt de 11,000 dollars. En général, ça dépend de l'amitié du directeur avec le client. Oui c'est courant car à mon premier jour j'avais ce cas. Dès lors le directeur général M. Mortel était là à compter de l'argent.*
- CEA Les deux personnes faisant partie de son comité étaient-elles externes?
- Dujour Mario Docteur travaille à la BUH, c'est le directeur de réseau. Il est encore à la BUH. Et Mme Eugène est attachée à la direction. Elle est encore à la banque.*
- CEA Vous connaissez M. Gilles?
- Dujour Oui, il est directeur des opérations. Je dois vous dire qu'en fait, c'est comme s'il y a des échelons. Elle est en haut et moi je ne peux pas l'atteindre. Je dois passer par le directeur de réseau, du point de vue administratif s'entend. Et au niveau des prêts, si je dois en solliciter un, je dois m'adresser au directeur administratif.*
- CEA Mais si elle a besoin de vous elle s'adresse directement à vous ?
- Dujour Rarement. Si elle a besoin de moi, elle m'appelle par téléphone.*
- CEA Elle vous donnait des instructions verbales?
- Dujour Non, écrites. (Il montre les instructions, fait la différence entre les ordres passés et les demandes faites qui sont en général plus courtoises).*

- CEA Selon les pratiques bancaires, est-ce normal?
- Dujour Pour le cash c'était une nouveauté. Pour les 1^{es} transactions, elle s'adresse au directeur de réseau. Il y avait un contrôleur adjoint. Le poste de contrôleur général n'existait pas sous son règne.*
- CEA Quand elle est arrivée il y avait un contrôleur général ?
- Dujour Oui Yves Joseph. On l'a fait venir à la BRH, et le poste est resté libre.*
- CEA Le mot règne a-t-il une signification particulière?
- Dujour Il y avait un contrôleur adjoint qui s'appelait A1el. Je lui ai parlé et lui ai dit que je ne comprenais pas la méthode employée. Il m'a conseillé de garder les notes et de ne pas les détruire.*
- CEA Pourquoi avez-vous demandé des éclaircissements ?
- Dujour Ce n'était pas courant, des transactions pareilles sur un rythme journalier.*
- CEA Madame Deschineau est-elle en Haïti?
- Dujour Je ne sais pas. Elle était là après les événements et venait à la banque.*
- CEA Mario Docteur, vous dites qu'il était à la BUH. Depuis combien de temps?
- Dujour Depuis longtemps. Il gérait toutes les succursales.*
- CEA Mme Eugène (ou Jeune) qui était-elle ?
- Dujour Une ancienne employée de la BUH.*
- CEA Est-elle toujours là?
- Dujour Il n'y a pas de note de sortie, donc je suppose qu'elle est au même poste.*
- CEA Vous avez trouvé que ce n'était pas normal ...
- Dujour Non, c'était nouveau.*
- CEA Qu'est ce que ça cache?
- Dujour Lò mwen wè li t ap fèt kouramman, pèson pa t di anyen. Les rapports étaient vérifiés, re-vérifiés, les audits étaient faits par la firme Mérové-Pierre et la Banque Centrale et rien n'était bloqué malgré les différents audits. Ça rentrait donc dans le cadre normal.*
- CEA Quelles étaient les personnes qui recevaient ces montants ?
- Dujour Elle avait un contact direct avec les personnes. Elle seule.*
- CEA Ces personnes venaient à la banque?
- Dujour Oui, on avait l'habitude de voir des boîtes. Les gens remettaient leurs armes à la sécurité en venant et les reprenaient en partant. C'étaient toujours des gens armés.*
- CEA C'étaient des gens que vous reconnaissez?
- Dujour Mwen te wè yonn ki te sanble Arnold Antonin men mwen pa ka di ki moun.*
- CEA Gen de moun ke nou te ka idantifye
- Dujour Madame Dubois, secrétaire de direction, se te li ki te entwodui yo.*
- CEA Bank yo gen yon sistèm siveyans. Nou te ka jwenn li.
- Dujour Kontwol lan t ap jere kesyon kamera a. Yo te enstale yon monitè nan biwo m. Apre enstalasyon monitè a, yo te ban m 10 kaset. On m'a fait comprendre qu'après les avoir utilisées je devais recommencer avec la première.*
- CEA Est ce que vous pourrez les trouver?
- Dujour Non. Se mande pou mwen ta mande.*
- CEA Le compte 61599 se kisa li ye?
- Dujour Se li ki VJLS Computer.*
- CEA Ca existait vraiment?
- Dujour Ce type de compte, c'est elle qui les ouvrait. Elle avait le contact direct avec le client. Certains dossiers n'avaient donc pas de no. de téléphone. Comme le compte de Jonas Petit, par exemple. Elle s'en chargeait personnellement.*

- CEA Elle avait donc le droit de signature ?
- Dujour* *On n'avait pas le contact direct. Elle se chargeait de tout. VJLS Computer. Kovsovco. Sokol. Kiskeya Store. Li te konn mande de tranzaksyon pou Trujillo & Sons.*
- CEA Trujillo konn vann diri. Lò yo mandé pou kredite kont li eske genyen piès justificativ ?
- Dujour* *(...Montre les instructions pour Trujillo...).*
- CEA Kòm nou fè référans ak aktivité... Piès yo montre ke gen de transaksyon komèsyal ?
- Dujour* *Ou konn wè de kliyan ki vini fè depo. Men se yon konpayi etranjè ki fè de tranzaksyon etranje. Li bay enstriksyon mais se Mme Chrislaine Avril, responsab entènasyonal, ki fè transfè yo.*
- CEA Où se trouve –t-elle?
- Dujour* *A l'international. Ce sont les mêmes gens que vous allez trouver.*
- CEA Vous avez connu Tchakounté ?
- CEA Vous savez que les chèques de direction retournaient à son compte.
- Dujour* *Il vient acheter son chèque. Son compte se trouve à la Shodecosa, pas chez moi.*
- CEA Etant donné que c'est « on line », elle n'a pas besoin de se rendre là bas...
- Dujour* *Un client peut venir acheter un chèque. Si le chèque n'est pas utilisé, il peut le redéposer.*
- CEA VJLS? Vous connaissez les dirigeants?
- Dujour* *Je n'ai pas de contact direct avec eux. Ils sont des client de Mme Deschêneau.*
- CEA On essaie de les trouver sans succès. Vous ne pouvez pas nous aider.
- CEA Vous pouvez essayer de vérifier à quel nom Jonas Petit a ouvert son compte?
- CEA (Appelle Sonia Jean-Louis et Alice Valet. Trouve un certain Jean-Robert Altimé qui ne comprend pas de quoi il s'agit)
- CEA Suivant les critères de la banque centrale, il ne faut pas une adresse?
- Dujour* *C'est elle qui s'occupait de ces clients.*
- CEA Ces comptes-là, qui ne sont pas complets, ça fait combien de temps?
- Dujour 3 ans.
- CEA Qui était là à SHODECOSA ?
- Dujour* *Martine Chataigne, Philippe Ambert (cash), Martine Paul attachée à la clientèle. Ils ne sont plus là. Philippe avait bénéficié du programme de résidence du Canada : il est parti.*
- CEA Lors des réunions de staff, personne n'a jamais posé de questions?
- Dujour* *J'ai participé à une réunion où elle a dit que le travail n'était pas fait. Lorsque je venais d'arriver, elle avait convoqué une réunion après l'incident de Capital Bank pour nous dire de ne pas nous affoler. Elle a fait une fête pour le directeur de crédit. Ses réunions se faisaient avec les directeurs. Je suis directeur de succursale mais mon rang est assistant. Elle avait un programme d'achat de véhicules. En voyant le programme, je lui ai demandé de m'en faire avoir un. Elle a délégué 2 personnes pour me demander « kote m bare avèk nòt sa a ? » Yo vire m annon, yo ban m yon prè pou mwen okipe machin mwen. Elle était en communion directe avec les directeurs.*
- CEA Qui était contrôleur?
- Dujour* *Mme Saint-Louis. Elle est toujours là.*
- CEA Vous faites des rapports à...?
- Dujour* *... la direction de réseau ; Mme Jasmine St Louis: Contrôle Interne ; Ernst Gilles: Opération ; Mario Docteur: Directeur de Réseau.*
- CEA Il est arrivé avec la dame. Quelle est sa formation ?
- Dujour* *Il était à la BUH. Il y avait aussi Rony Charles – Directeur de crédit (il n'est plus là). Eric Derouillères – Assistant directeur promu directeur financier. Jean-albert Saint Doux – Directeur Administratif (toujours là). Pierre-André "Notaire"– directeur de l'informatique. Ce qui m'énerve le plus c'est que je suis directeur de la succursale. Les dégats sont toujours à ma face. Le traitement que j'avais c'était vraiment... humiliant. J'ai finalement eu une hypothèque...*

- CEA Mme Ghislaine Avril. Elle est liée à Prosper. Elle est encore là?
- Dujour** *Elle est là. Elle était à la BUH.*
- CEA Ou était Mme Deschineau ?
- Dujour** *A la Unibank. À la succursale du Cap-Haïtien.*
- CEA Cette dame pourrait nous donner les mouvements de Trujillo.
- CEA Vous avez dit que vous vous sentiez mal. Clairement on ne vous donnait aucun avantage. Vous n'aviez pas droit aux bénéfices de votre promotion ?
- Dujour** *Je n'ai pas été inclus dans le programme des véhicules. Je ne cherchais pas à comprendre. Arrivée elle a monté son comité et durant son règne, la banque a acheté des voitures neuves.*
- CEA On a émis des chèques Lafanmi, Université Professionnelle... Ca vous dit quelque chose ?
- Dujour** *Ce sont les mêmes choses, elle envoyait une note.*
- CEA Le compte 61623 c'était quoi ?
- Dujour** *KOSOVCO.*
- CEA Je vous rappelle que c'est important, le nom du compte de Jonas Petit.
- CEA Elle a dit ouvrez un DAT au nom de Université Professionnelle ?
- Dujour** *On l'appelle et elle dit combien de temps.*
- CEA Je prends le cas de SOCOL. (La lettre est lue) Que fait-t-on ?
- Dujour** *On remet le cash à la direction.*
- CEA Comment se sentait le personnel de la banque?
- Dujour** *Ça dépendait des gens.*
- CEA Merci Monsieur Dujour.

11:32 fin...

Audition de Mme Chrislaine Avril

Mme Chrislaine Avril, Directrice du Service International, Banque Populaire Haïtienne
8 Avril 2005 - 12 :45 PM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour Madame. Merci d'avoir répondu à notre invitation.
- C. Avril Je suis Chrislaine Avril. Je travaille à la BPH.*
- CEA Depuis combien de temps ?
- C. Avril Je suis arrivée en février 96. J'ai débuté à la BUH en 80.*
- CEA Vous avez une longue expérience de la banque. Dans quel département ?
- C. Avril Au service international, qui s'occupe des transactions avec l'étranger.*
- CEA Est-ce que, de mémoire, vous vous souvenez de clients importants ?
- C. Avril Quand vous dites clients importants... ?*
- CEA Qui ont donné des ordres ou ont bénéficié de virements.
- C. Avril J'ai Tchako, Roger Policard, Agreco, Caribbean Supermarket...*
- CEA Trujillo & Sons, ça vous dit quelque chose ?
- CEA SEPA'N, ça vous dit quelque chose ? Et VJLS ?
- C. Avril VJLS computer, ça fait quelque temps.*
- CEA Ils achetaient des computers ?
- C. Avril Je ne peux pas vous dire mais ils avaient des transactions.*
- CEA On fait des transferts et on ne donne pas de justificatifs ?
- C. Avril Ça vient de la direction générale. Vous êtes là pour exécuter, c'est tout.*
- CEA Donc les opérations, cela serait de la Direction Générale ?
- C. Avril En principe ils vous donnent l'ordre par petit memo et on fait le suivi.*
- CEA C'est un principe courant à la BPH aussi.
- C. Avril Ça arrivait que le chef de service vous appelle, sans voir le client autant que je me rappelle.*
- CEA Donc la Direction Générale remplace votre service ? Si le client se présente à la Direction Générale ?
- C. Avril Je ne sais pas où se trouve le client. Ça arrive que le client s'assoie au bureau du Directeur Général. On ne sait pas s'il est là, mais on reçoit une note.*
- CEA Max Buteau, c'est un homme d'affaires ?
- C. Avril Il ne s'est jamais présenté à mon bureau. Ou pour ne pas exagérer, on m'a dit : « le voilà qui monte ». S'il est au carré de la Direction Générale, on envoie un messenger.*
- CEA Normalement une transaction pareille, en fait, ce sont toujours des montants importants. Mais si le débit est passé au compte du client, normalement il devrait signer une forme, parce qu'une note de la Direction Générale ne constitue pas un justificatif. Comment une instance bancaire a-t-elle pu accepter de passer des transactions sur simple petite note ? Il faudrait préparer un débit devant être signé par un des signataires du compte.
- C. Avril À mon service, ce qui aurait dû être signé serait la forme de réquisition. La forme sur laquelle il met le montant et le nom du bénéficiaire. Le client se présente et vous donne les informations et ensuite, il signe la forme. Mais dans les cas que je vous cite, on ne voit pas le client et on ne vous envoie pas un messenger pour vous donner la réquisition. La note est déjà signée de la Direction Générale qui signe en lieu et place du client. Dans la note de la Direction Générale on vous dit voilà le compte à débiter... Que vais-je demander ?*

- CEA C'était pour voir s'il existe une procédure et si elle est suivie.
- C. Avril Dès que je la reçois, j'annexe la petite note à la transaction.*
- CEA C'est seulement le service qui fait les transactions avec l'étranger. Si on prend VJLS vous seriez en mesure de voir tous les renseignements. Vous seriez à même de nous donner les informations. On vous donnera la liste. Mais nous aimerions comprendre... Vous êtes dans votre bureau. La Direction Générale, c'est qui ?
- C. Avril A l'époque, Mme Deschineau.*
- CEA Vous dites que Mme Deschineau vous envoyait des avis écrits ?
- C. Avril Elle m'envoyait des petites notes.*
- CEA Vous ne vous en êtes jamais inquiétée ?
- C. Avril Elle a des pouvoirs discrétionnaires.*
- CEA Ça se pratique encore maintenant ?
- C. Avril En l'absence du client, oui. Il peut envoyer un messenger mandaté. Il arrive aussi qu'il vous appelle et vous dise qu'il ne peut pas se présenter.*
- CEA C. Avril ne vous a jamais inquiétée ?
- C. Avril Oui on aimerait les voir. Mais ils ne vous parlent jamais. J'ai des clients auxquels je demande de me rencontrer. Mais certains autres, on voit qu'ils ont un compte à la banque et ça s'arrête là.*
- CEA Par la suite, la Direction Générale vous apporte la forme de réquisition bancaire ?
- C. Avril Elle envoie un petit memo et non la forme de réquisition.*
- CEA Je suppose que le client a pris la peine de remplir cette forme ?
- C. Avril Non, je ne crois pas ; mais je ne me rappelle pas trop.*
- CEA Vous avez reçu énormément de notes, vous devriez vous souvenir si ces formes étaient suivies de ces notes ou le contraire.
- C. Avril Quand elle nous envoie la note, nous remplissons la forme de réquisition pour le client. Nous annexons la note à la forme. Mais on peut nous demander de viser la forme.*
- CEA Dans la pratique elle visait elle-même la forme ?
- C. Avril Oui, pas le client.*
- CEA Je vous ai demandé si vous ne vous êtes jamais inquiétée. Quand on vous demande de débiter, à aucun moment il ne vous est passé par la tête que vous auriez dû avoir des pièces justificatives ?
- C. Avril Je me suis dit qu'elle était mandatée.*
- CEA Vous n'avez jamais demandé ce mandat ?
- C. Avril Ce n'est pas à moi qu'elle devait envoyer ce mandat. Je suis là pour exécuter les ordres.*
- CEA Pas n'importe quel ordre. Ça ne répond pas aux normes
- C. Avril On fait le contrôle périodique. C'est le service de contrôle qui devait s'en occuper. Je ne vais pas demander. Si un client ne remplit pas les conditions je peux lui demander. Je me suis dit qu'elle est mandatée, qu'elle a ses choses en main.*
- CEA Et si un jour devait arriver que le client dont le compte a été débité se présente et dit qu'il n'avait pas donné l'autorisation ?
- C. Avril Je vais dans les dossiers, tirer les formes. Cependant nous l'avons fait sous instructions du Directeur Général.*
- CEA Est-ce que dans le mode de fonctionnement, il y a un système de communication. Est ce qu'il vous arrivait d'être appelée à la Direction Générale et de recevoir de vive voix les instructions.
- C. Avril J'avais l'habitude d'y aller soit pour un problème à résoudre ou autre chose.*
- CEA Vous a-t-elle jamais donné des instructions précises ?
- C. Avril Je me rappelle qu'il y avait un transfert non correct qui avait été retourné. Quand j'ai consulté l'état*

de compte, le transfert n'avait pas été exécuté. Le problème a été résolu.

- CEA En ces occasions, vous n'avez pas pensé que vous pouviez questionner le système des notes ?
- C. Avril J'ai déjà répondu. Je pensais qu'elle avait mandat en tant que Directeur Général avec son client.*
- CEA Le Directeur Général aurait pu vider le compte d'un client.
- C. Avril C'est à elle de savoir.*
- CEA C'est sous votre responsabilité aussi.. La transaction n'est pas régulière, il n'a pas rempli la forme.
- C. Avril Ça arrive que le client ne se présente pas.*
- CEA Vous prenez un risque pour le client car s'il prétend qu'il n'a pas mandaté quelqu'un, vous en portez la responsabilité. La réquisition n'est pas signée par le client.
- C. Avril Je le fais.*
- CEA S'il admet n'avoir jamais donné cet ordre... ?
- C. Avril Elle le fait aussi à ses risques et périls.*
- CEA Vous avez pris le risque toutes les deux. Nous de la Commission, que devons-nous dire de tout ça ? Que les choses se faisaient correctement ?
- C. Avril Je vous dis comment cela se fait.*
- CEA Il y a une façon réglementaire de faire les choses et les règles ont été violées.
- C. Avril Je n'en disconviens pas. La façon régulière devrait être de mise. Mais si un directeur vient et me dit de faire une transaction ?*
- CEA A ce moment il fait peut-être un test pour voir si le directeur du service international va oser. Vous n'avez pas demandé la première fois... A la Sogebank je remplis la forme de transfert, je la signe. Je ne peux pas appeler pour dire de faire la transaction.
- C. Avril En tant que Directeur Général, elle fait le suivi.*
- CEA ...en respectant les règles en vigueur ? Je ne peux pas comprendre qu'on le fasse sans autorisation écrite. On a débité le compte de Max Buteau de 350,000 US\$ sans qu'il signe la requision bancaire et vous envoyez son argent à quelqu'un d'autre.
- C. Avril Je n'envoie pas de transfert sans la signature de 2 personnes, le Directeur Général et un autre directeur ou moi-même.*
- CEA La plupart des cas, c'était la Direction Générale et vous ?
- C. Avril Quand je donne la première signature, la Direction Générale donne la 2ème, l'approbation.*
- CEA Quand vous ne l'avez pas, vous agrafez la note ?
- C. Avril Elle est déjà annexée.*
- CEA Vous ne souffrez pas d'hypertension ? En faisant les choses de cette façon il y a des risques permanents sur vous.
- C. Avril Vous le dites parce que j'ai accepté de faire des transactions avec la Direction Générale ?*
- CEA La Direction Générale ne peut pas vous demander n'importe quoi, de faire des choses en dehors des normes admises de l'institution.
- C. Avril En principe, je sais que le client vise, mais si le directeur est là... ?*
- CEA On peut avoir ces formes de réquisition ?
- C. Avril On a soumis des copies aux représentants de la commission qui sont à la BPH.*
- CEA Je garde les copies
- CEA Prenez note, s'il vous plait. La réquisition qui accompagne la demande de virement au 25/4/83 30-381 (US\$237,000). Le compte en date du 8 mai 2003 pour US\$200,000.- . Le 2/9/03 virement 30-294 (US\$417,000). Le 30/9/03 30-334 (US\$256,000). Le 20/3/03 379 (US\$95,336).

C. Avril Je suis en vacances et reprend service lundi prochain.

CEA Notre mandat tire à sa fin, nous devons présenter un rapport.

C. Avril Vous voulez les copies de réquisitions bancaires ?

CEA On les aura pour mardi ?

C. Avril Je vais faire de mon mieux.

CEA Merci Madame Avril.

Fin : 1:30 PM

Auditions relatives aux Riz Global Spectrum

Audition de M. Max Buteau

MAX Buteau, Commerçant

12 avril 2005 - 1:19 PM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour Monsieur Buteau. Merci d'avoir répondu à notre invitation. Nous vous avons fait faux bond hier, excusez-nous M. Buteau, quelle est votre profession ?
- MB *Je suis banquier. J'ai commencé à la Banque de Boston. Je suis parti en 78 pour New York. Je suis allé en Afrique, en Europe et suis revenu ici sous Avril. Quand je suis revenu, j'ai travaillé chez les Mevs et je suis allé chez Deschamps. J'ai été nommé comme membre du Conseil d'Administration des Entreprises Publiques, en 2002. Je suis Directeur Financier chez Deschamps depuis 6 ans. Je suis né le 8 janvier 1949, aux Cayes.*
- CEA Vous exercez des activités commerciales aussi ?
- MB *Oui.*
- CEA Depuis quand ?
- MB *Depuis 2002. Dans le riz, surtout le riz, et la pâte de tomate.*
- CEA Vous avez une patente ?
- MB *Non, je n'ai pas de patente.*
- CEA Cette activité est personnelle ?
- MB *Oui, j'ai rencontré Lucas Trujillo ils sont des amis et m'ont donné l'opportunité de vendre pour eux avec Georges Antoine qui est de Petit-Goâve.*
- CEA Vous êtes en affaire avec Lucas depuis combien de temps ?
- MB *Depuis 2002, jusqu'à maintenant. Nous avons cessé à Petit-Goâve à cause des problèmes mais nous comptons recommencer. Georges Antoine est de là-bas, il peut faire débarquer les bateaux.*
- CEA Donc vous allez reprendre bientôt ?
- MB *Absolument. On m'a envoyé des pro forma hier. On avait peur avec la situation qui sévissait à Petit-Goâve d'envoyer un bateau et d'avoir des problèmes avec la douane.*
- CEA Vous vendez pour M. Lucas ?
- MB *Il me donnait à un prix auquel je pouvais revendre. Maintenant, cela va être beaucoup plus facile parce qu'ils ont la concession de Rice Corporation. La raison pour laquelle il m'a donné la priorité pour faire rentrer un bateau c'est parce que de par les coûts, il me dit que c'est meilleur marché si je fais rentrer directement. Ils ont une concession à Rice Corporation et c'est Madame Rosemberg qui s'en occupe. C'est Messrs. Lucas et Alberto Trujillo, qui sont des cubains, qui ont une société très achalandée, qui vendent un peu partout à Port-au-Prince.*
- CEA Comment ça se faisait ?
- MB *J'ai commencé avec eux à la Scotiabank. On a fait rentrer le bateau on a commencé à vendre à Petit-Goâve avec Georges Antoine. A un certain moment il m'a dit que la Scotiabank ne faisait pas son affaire ; il avait un compte à la BPH et que se serait plus facile si j'ouvrais moi aussi un compte à la BPH, et qu'après avoir collecté l'argent de la vente, je faisais un virement à son compte. Ça a commencé en août 2002. J'ai le listing de tous mes bateaux qui sont achetés avec le nom et la date. J'ai tous mes dossiers en ordre. Mon dernier bateau date de Janvier 2004. Vous pouvez contacter Trujillo – il y a aussi le nombre de sacs. J'ai aussi tous mes dépôts qui datent de 2002 à Scotiabank. Et les dépôts à BPH. Je vous laisse le dossier quand vous aurez fini avec, vous m'appellerez et je viendrai prendre. Je vous laisse également toutes les factures de Trujillo, toutes les perceptions de Petit-Goâve, les reçus que je donnais aux clients quand ils me payaient.*
- CEA Quelle était votre marge totale ?

- MB *Ils me donnaient 50 centimes par sac en dessous du marché. Ce qui importe c'est le nom du bateau, le fournisseur, et la quantité de sacs rentrés.*
- CEA Le prix des sacs ?
- MB *Ça varie. Ça avait augmenté, c'était passé à US\$28 -29 maintenant ça a baissé c'est à US\$20.50 le sac de 50kg.*
- CEA Global Spectrum c'est quoi ?
- MB *C'est cette société dont se servait Trujillo (...fait un schéma du fonctionnement...). Il y avait Trujillo qui envoyait au nom de Global, et moi, je vendais. Assez souvent, comme il m'avait donné un crédit de 30 à 60 jours, il me fallait du temps pour avoir de l'argent. C'est la raison pour laquelle j'ai ouvert un compte en mon nom à la BPH. C'est pour mieux faire un rapport à ces gens. Si coup par coup je versais l'argent à leur compte, moi, je n'aurais pas de contrôle. J'ai l'argent dans mon compte et au fur et à mesure je transférais au compte de Global pour Trujillo ou du moins directement de moi à Trujillo. Si vous avez quelqu'un à la BPH vous pourrez vérifier que ce virement passe de mon compte au compte de Global ou au compte de Trujillo. Mais la banque, la BPH, peut vous aider, il suffit de mettre les trois comptes en perspective.*
- CEA Qui gérait ces comptes ?
- MB *Moi, je gérais mon compte. A chaque fois que j'allais, je voyais toujours Mme Deschineau, je restais à son bureau, et quand elle n'était pas là, je voyais Mme Dubois, elle était la secrétaire de Mme Deschineau.*
- CEA Normalement quand vous débitez le compte, vous ordonnez de débiter ce compte ?
- MB *Nous avons de si bons rapports et de plus elle connaissait les Trujillo. Nous avons, ce qu'on appelle en langage américain, des « standing instructions ». Elle sait que le crédit m'est donné pour 30 jours, après 35 jours, elle m'appelle pour me dire que les gens l'appellent pour avoir leur argent. Je lui demandais de virer automatiquement quand ça arrivait à un certain niveau.*
- CEA Vous lui avez donné l'autorisation de virer ?
- MB *Oui elle avait l'autorisation. Nous avons un accord tacite. Les avis de débit doivent être à la banque.*
- CEA Peut-on avoir une idée de vos gros clients ?
- MB *Un des plus gros c'est Georges Antoine et sur Port-au-Prince, Roberto Francillon mais surtout son cousin Carl Batroni. Il y avait aussi A & G Import Export qui nous a foutu un coup d'ailleurs. Un certain Gaspard Jean Louis, Gérard Alexandre, F. Mercredi, Provava, Tosa Food, Jean René Gaspard, Alexis Anne-Marie... Tout est là.*
- CEA Global Spectrum, c'est Trujillo ?
- MB *Oui c'est Trujillo.*
- CEA Lavelanet aussi ?
- MB *Oui c'est son bon ami.*
- CEA Il est en Haïti ?
- MB *Non, il est parti depuis le départ de son beau-frère. Mais pour bien comprendre, il faut vraiment mettre les 3 sociétés en perspectives. Georges Antoine vendait à Petit-Goâve. Global Spectrum, Max Buteau, et Trujillo & Sons.*
- CEA On va prendre connaissance de ces dossiers mais pourquoi avoir créé cet intermédiaire ?
- MB *Global Spectrum existait depuis bien longtemps.*
- CEA Où est le siège ?
- MB *Il n'y a pas de bureau. La majeure partie des pro forma sont faits à l'ordre de Global Spectrum. Moi j'ai trouvé une bonne opportunité pour vendre des produits, pour faire des sous que j'estime être légitimes. Mais ça n'a rien à voir avec le CEMEP, là où je travaille.*
- CEA Nous allons nous pencher sur les dossiers, et les garder précieusement.
- MB *S'il y a d'autres questions, n'hésitez pas à m'appeler. Je suis prêt à aller avec un de vos représentants à la banque.*
- CEA Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Audition de M. Georges Antoine

Georges Antoine, Commerçant

25 mai 2005 - 10:25 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour Monsieur Antoine, merci d'être venu. Quelle est votre profession, M. Antoine ?
- GA *Commerçant depuis l'âge de 17 ans à Port-au-Prince et aussi à Petit-Goâve. J'avais mon magasin à la rue des Front-Forts en face de Dacarett. J'ai travaillé avec Narcisse Antoine mon frère depuis l'âge de 17 ans. Il est mort et j'ai été obligé de prendre la relève.*
- CEA Depuis quand êtes-vous dans le riz ?
- GA *Depuis 88 et aussi dans les produits alimentaires que j'achète à Petit-Goâve et à Miragoâne. J'avais un magasin de tissus qui n'a pas marché. J'avais perdu de l'argent, je vendais en gourdes pour payer en dollars. Ça a monté sous Marc Bazin. Ça m'avait embêté.*
- CEA Vous êtes importateur
- GA *Non. Jamais*
- CEA Quelles sont vos relations avec Max Buteau ?
- GA *C'est mon ami. Je travaille avec lui. Max vin pwopoze m yon afê diri. Li di m apre dwan, y ap tou livre m li sou waf la, n ap vann li, n ap separe benefis.*
- CEA Ce qui laisse présumer que vous êtes agent de dédouanement ?
- GA *Non, je ne le suis pas. On me livre la marchandise au wharf.*
- CEA Qui s'occupe de vendre ce riz là.
- GA *Moi. Et je donne l'argent à Max par chèque ou en cash. Je vends ça ici, à Petit-Goâve, à Jacmel et je remets l'argent à Max Buteau.*
- CEA Et les contrôles douaniers ?
- GA *Non ce n'est pas mon domaine. On me vend ça après douane.*
- CEA Qui s'occupe de payer les droits de douane ?
- GA *La compagnie Global Spectrum. Il avait une lettre de garantie par la BPH qui devait payer ça pour lui. Ça ne m'intéresse pas. Je paie les travailleurs qui sont sur mon compte.*
- CEA Vous travaillez donc pour Buteau ?
- GA *Je remets l'argent à Buteau pour payer. Après, c'est tout.*
- CEA Donc Max Buteau n'est pas importateur ?
- GA *Non, il achète de Global Spectrum.*
- CEA Qui dirige Global Spectrum ?
- GA *Je ne sais pas. Max Buteau a pris contact avec moi. Kote mwen kapab ? Mwen pa gen lajan.*
- CEA Pourtant il a prétendu avoir un crédit avec Trujillo.
- GA *Je ne sais pas. Je ne suis pas au courant. J'ai 65 ans et j'ai toujours fait mon respect. Parfois je me demande si je suis un imbécile. Je n'ai même pas de maison à Port-au-Prince. Seulement une petite maison à Petit-Goâve.*
- CEA Quand on invite quelqu'un, Monsieur Antoine, c'est pas parce qu'il est fautif. C'est pour nous aider à comprendre.
- GA *Oui je sais. C'est le Directeur Général de la douane qui reçoit des ordres. Il faut une déclaration quand le bateau vient.*
- CEA Mais vous ne figurez pas dans les bordereaux de douane ?

GA Non.

CEA Qui était directeur de la douane de Petit-Goâve?

GA *Georges Zamor. Je n'ai rien à voir dans les bordereaux. Ki otorite mwen ta genyen pou m kapab debake diri san papye ? Je ne fais que prendre livraison. Mwen fè kontwòl ak kapitèn bato a. Ajan bato a se te Joël Lafortune. Si bato a chort, si gen diri mouye, nou kontwole sa.*

CEA C'est monsieur Georges Zamor qui était directeur de la douane. Il y est toujours ?

GA *Oui je pense. Il est à Port-au-Prince, il n'est pas de Petit-Goâve. Il y est pendant la semaine et retourne chez lui en weekend.*

CEA Il a une résidence à Petit Goâve ?

GA *Je ne sais pas.*

CEA La fonction publique ne lui paie pas une maison ?

GA *Je ne sais pas.*

CEA Lò ou fin vann eske yo delivre w yon piès.

GA *Yo bay yon resi. Si la cargaison s'élève à tant, je paie, on me donne un reçu.*

(...CEA lui passe un document à lire...)

CEA M. Patrick Aspilaire, vous connaissez ?

GA Non.

CEA Vous dites que vous n'êtes pas importateur et prenez livraison de la marchandise. L'importateur c'est Global Spectrum qui vous vend à crédit. Comment ?

GA *Global Spectrum donne l'autorisation au Capitaine du bateau de nous livrer.*

CEA Vous connaissez Patrick Béliard ?

GA *Oui il est à Miami, il est un agent. Lafortune peut vous donner des renseignements.*

CEA Vous êtes en relation avec lui ?

GA *Non. Une fois il cherchait un bateau pour transporter de la marchandise.*

CEA Pourtant il vous écrit et il vous appelle « Cher Georges ».

GA *Oui. Nous avons pris contact une ou deux fois quand il cherchait un bateau. Lafortune est au courant. Je n'ai même pas reçu cette lettre car ça n'a pas marché*

CEA Il y a des choses difficiles à comprendre. Vous n'êtes pas importateur ?

(... on lui passe un document...)

CEA Vous n'avez jamais reçu cette lettre ?

GA *Non. Il voulait monter un business de transport avec moi. Je n'ai jamais reçu de marchandises. On allait monter un business qui n'a pas marché. On allait louer un bateau.*

CEA Vous aviez pensé faire de l'importation ?

GA *Nous allions avoir un bateau pour ramasser la marchandise et l'expédier. On n'a pas pu avoir un bateau. Ça n'a pas marché. Nous avons pensé faire de l'importation mais il m'a demandé une somme que je ne pouvais pas donner. Mes moyens ne me le permettaient pas, j'ai laissé tomber.*

CEA Vous n'aviez pas 91,000 US\$?

GA *Kote pou mwen pran tout kòb sa ? Depuis le 30 septembre on ne travaille pas. C'est la faillite totale au 59 rue Courbe dans le magasin de mon frère. Depuis qu'il est mort...*

CEA Vous avez des employés dans le magasin ?

GA *Oui. On essaie de tenir. Je donne beaucoup aux malheureux. Vous pouvez mener une enquête à Petit-Goâve.*

CEA Comment pensez-vous que fonctionne la douane de Petit-Goâve ?

GA *Je ne vais pas dire que ça fonctionne bien. Je ne sais pas.*

CEA Vous connaissez M. Zamor ?

- GA* *Oui je le connais quand on voulait me harceler à Petit-Goâve c'est lui qui...*
- CEA Ca fait combien de temps ?
- GA* *Je ne me rappelle pas.*
- CEA Vous êtes sûr que Max Buteau n'est pas importateur ?
- GA* *Il ne l'est pas.*
- CEA Pouvez-vous nous donner les coordonnées de M. Buteau ?
- GA* *555-7077 / 78 Max Buteau*
- CEA Le riz que vous achetez c'est le riz de Trujillo. Comment peut-il faire des versements à l'ordre de Trujillo ?
- GA* *C'est d'après le contrat qu'il a avec Global Spectrum. Il a un contrat avec Global Spectrum. J'achète le riz Lucky de Marie Lourdes une employée de Trujillo. J'achète de Marie Lourdes. J'ai 2 comptes pour Trujillo. Un là-bas pour effectuer des versements sur l'étranger, un pour le faire ici à la SOGEBANK. Le premier versement, j'ai versé là-bas après on m'a dit de verser à la SOGEBANK*
- CEA Vous avez parlé de BPH ?
- GA* *Oui, je pense que c'est ça.*
- CEA Vous effectuez un va-et-vient entre Petit-Goâve et Port-au-Prince.
- GA* *Oui. Chaque 15 jours ou chaque week-end je vais chez moi à Petit-Goâve.*
- CEA Merci d'avoir fait le déplacement.
- CEA Vous pouvez nous laisser vos coordonnées ?
- GA* *529-7999. Au magasin, c'est 222-1376, 222-5813. Je suis à votre disposition. Ma conscience est en paix.*
- CEA Une dernière question : Connaissez-vous Lesly Lavelanet ?
- GA* *Je l'ai rencontré une ou deux fois. Max est venu contrôler avec lui pour le riz ; le bateau avait pris l'eau et le riz était mouillé. Je ne sais pas ce qu'il est dans la compagnie*

Auditions relatives aux Riz Tchako

Audition de M. Dieuseul Tchakounté Joseph

Première audition de M. Dieuseul Tchakounté Joseph

M. Dieuseul Tchakounté Joseph, Commerçant
Jeudi 24 février 2005 – 12 :40 PM / CEA (rue du Quai)

Accompagnent M. Dieuseul Tchakonté Joseph : (T)

- Me Eddy Jean Richard Beauzile, Avocat (EB)
- M. Anselme Morisso, Comptable (AM)
- Me Rigaud Duplan, Avocat (DUP)

CEA Je connais M. Tchakounté. Me... ?

Me ...Eddy Jean Richard Beauzile.

CEA Vous voulez cette entrevue en français ou créole ? Depuis quand êtes-vous dans l'importation du riz ?

T *(choisit le créole) Depi 1990 men mwen pa gen dat ekzat. Sa fè 15-16 zan. Mwen te kòmanse ak Lucky. Mwen te premye kliyan yo. Ansuit PS entènasyonal. Ansuit konpayi Madan Nancy Willy. Ansuit konpayi Louis Dreyfus ki vin vann 2 rizèri bay Riceland. Depi lò, mwen vin kliyan Riceland. Li pa t vann direkteman ak enpòtatè san l pa pase pa yon brokè. Se Riceland ki pi gwo konpayi diri nan lemonn. Yo pat ka kwè volim mwen te konn bay. Yo pat pansé ke mwen te ka fe volim. Lè mwen vin pwouve yo kantite mwen ka vann, yo fè mwen reprezante yo an Ayiti.*

CEA Ki capital ou te genyen ?

T *Yo te facilite m yon pakèt bagay. Yo te wè mwen te yon moun onèt, lwayal.... Epòk sa se te R. Mondésir. Mwen te kouvri pa yon asirans. Mwen te bay yon kolateral. Aktyèlman mwen gen yon lèt de kredi standby pou ennan de 1,450,000 dola ak yon kolateral 300,000 dola. Diferans lan, asirans kouvri l. Rès lan bay sou kredi.*

CEA Dwan nan konn bay kredi ?

T *Moun konn vini la avèk lèt de kredi.*

CEA Men li pa di w ou mèt pran afè w, ale ? Ou gen dèt vizavi ladwann ?

T *Men si mwen te konnen mwen gen dèt mwen pata premye enpotatè k antre ak bato ak logo Tchako. Si m te komèt erè. Mwen pa te ka vini avèk menm logo a. Sa etone m.*

CEA Di ri sa a, kote li soti ?

T *Arkansas. Atlanta.*

CEA Pa ki chimen ou pase pou travay avèk yo ?

T *Let de kredi yon ane.*

CEA Konbyen operasyon ou fè pa ane ?

T *2 bato pa mwa...12,000 tòn par bato.*

CEA Lo diri a vini, konbyen tan ou pran pou ekoule l ?

T *M ekoule l a pati de bato a, etan map vann di ri.*

CEA Achte yo ba w kach ?

- T *Chèk de direksyon. Yo te konn vini avèk kach.*
- CEA Ou pot ko gen kont labank ?
- T *Fòk mwen te klase kòb la anvan mwen al depoze l labank.*
- CEA 1er kòb la, se BPH ou te depoze l ?
- T *Wi enpòtasyon. Men 1er kont mwen te genyen se te SOGEBEL.*
- CEA Ak kombyen kòb
- T *Mwen pa sonje.*
- CEA Ou te gen yon fich ?
- T *Wi. Men bank la ka bay li.*
- CEA Ou genyen yon long esperyans nan enpòtasyon. Ladwann pa fè kredi. Vwala ke ou dwe de santèn de milyon.
- T *Dè le depa mwen konnen t ap gen pwoblèm.. Depi yo di m t ap gen yon komisyon, mwen te atann mwen a de kesyon.*
- T *Lè mwen poze Ministè dè Finans kesyon, li di m pa t gen afè politik e ke mwen ta dwe peye. Mwen gen kòb klian tou nan men m, bato a pa ka bloke.*
- CEA Kouman ou fe dwe alòs ke ladwann pa fè kredi ?
- T *Yo pa ba n chans di sa ki te pase. Yo bloke bato m nan epi yo konstate mwen te peye..*
- CEA. Ou gen prèv ? Ou vini avèk yo ? Donk, w ap peye de fwa ?
- DUP *Oui il a seulement des problèmes avec la douane.*
- CEA Il est d'accord qu'il n'a pas payé la douane mais seulement DGI.
- DUP *Pou li, li konnen li toujou peye*
- CEA Pour qu'on donne quitus, il faut payer à la DGI ?
- T *Mwen pa t konprann. Yo toujou bay kitis. Kitis mwen toujou OK.*
- CEA Mwen ta renmen konprann. Li pa peye dwann ?
- Dup *Non, li peye l.*
- CEA Kote bòdwo yo ?
- CEA Ou nan biznis lan depi 2001, ou byen ankadre. Voilà que vous payez et on vous donne un faux acquittement...
- T *Lò mwen wè sa, kontab la di m voye bòdwo yo ladwann pou wè si pat gen erè. Yo pa janm bloke anyen.*
- AM *J'ai même demandé les originaux afin de faire le travail fiscal. J'ai préparé une lettre pour la DGI.*
- CEA A qui avez-vous payé ?
- T *Nan nivo m ap fonksyone an, si m bezwen yon chèk de direksyon, mwen rele la bank, mwen di yo montan bodwo a. Mwen voye brokè a pran chèk la. Pwoblèm nan se pou pran chèk la paske fòk ou gen resi. Mwen pa janm gen resi men mwen pa janm ensiste paske brokè a pran chèk lan. Mwen pa janm gen resi ki ta pèmèt mwen pran chèk la. Mwen toujou mande yon kopi chèk la.*
- AM *On achète un chèque de direction. Et le cahier de la douane doit dire que j'ai payé.*
- CEA Vous avez payé mais on dit que vous n'avez pas payé. Vous avez même signé une reconnaissance de dettes.
- DUP *Il a été obligé de payer.*
- CEA Comment ! Le comptable a-t-il été d'accord ?
- T *Mwen te oblije aksepte. Finans di mwen se pa politik, mwen oblije peye pou te anpeche m ale nan prizon jiskaske verite a fèt sou kesyon an. Mwen ta ka pran prizon.*
- CEA Il faut des pièces justificatives.
- AM *Les originaux restent avec le client.*

- CEA Depuis combien de temps travaillez-vous pour Monsieur Tchakonté?
- T *4 ans*
- CEA Qui était là avant ?
- T *Neve m ki te gen yon ide renouvelman patant.*
- CEA (A Anselm). Avez-vous trouvé un système de contrôle ?
- AM *Pas vraiment.*
- CEA Il n'y avait donc aucune structure ?
- AM *Non aucune structure adéquate.*
- CEA Vous venez de dire que quand on vous a demandé le bordereau, on vous donné des copies avec un sceau qui n'était pas le sceau de la douane. Vous avez été obligé de demander ces copies. Qui a donné ces copies ?
- AM *Le broker.*
- T *Mwen pa t konn genyen so mouye. Se so sèk mwen konn genyen. Lè mwen wè sa, mwen di n ap voye la dwan ; si l pa bon, ya tounen l.*
- AM *Il faut toujours mentionner le numéro du bordereau de douane, les marchandises, la quantité, la provenance, la valeur en douane, la TCA avancée sur la feuille de déclaration mensuelle de TCA.*
- CEA Donk, ou konprann ou te peye alòs ke ou pa t peye ?
- T *Mwen konnen mwen peye dwann. Nèg yo prouvè ke mwen pa peye.*
- CEA Ou ka dim sa, men mwen pa konpran
- DUP *Li pa konnen li an fwod. Se le yo bloke bato l li konnen li pa t peye*
- CEA Ki fòm de peman ou itilize ?
- T *Mwen peye kach*
- DUP *Non li fè chèk*
- CEA Vous connaissez le parcours de la douane ? Yo debite kont ou ?
- T *Après, mwen wè madanm nan, mwen rann mwen kont ke yo te pran kòb mwen.*
- CEA An nou pran li yon lòt jan. Ou fè yon chèk pou yon milyon. Si yo retiré yon milyon nan 20 milyon, ou ka wè gen yon milyon k ale ? Kounye a si yo remete milyon an, w ap wèl ?
- DUP *Il ne savait pas qu'il s'agissait de ce même million.*
- T *Mwen mete 2 men nan tèt. Mwen patoje. Mwen patoje tout men m tout pye m. Mwen pat jwenn yon equip konsa pou m eslike.*
- DUP *Même le comptable n'était pas au courant.*
- CEA Rien ne paraît sur le statement ?
- AM *Les frais de banque et les intérêts.*
- T *Li pa fè kontabilite pou mwen.*
- AM *Mwen fè kontabilite fiskal.*
- CEA Vous avez fait toutes les opérations douanières. Vous avez émis un chèque à l'ordre de la banque, on a débité votre compte qui a été ensuite crédité de la même valeur ?
- DUP *...Sans qu'il ne soit au courant.*
- CEA Il va être difficile de le faire croire. Et la dame ? De quelle dame s'agit-il ?
- T *La directrice, Mme Descheneau ?*
- CEA Quel est le montant donné à cette dame ?
- T *200,000 – 300,000 US\$. Périodiquement. Gen yon ti bank nan Shodecosa... Anik mwen fè chèk kach... Lò gen plan, gen premeditasyon. Tout desizyon yo gen tan pran.*
- CEA Depuis quand la connaissez-vous ?
- T *Se labank mwen vinn konnen l. Anvan, te gen Mondésir.*

- CEA Si se relasyon pwofesyonèl ou te genyen avèk madam nan, poukisa ou ba li kòb ?
- T *Li te di m li te fè depo sou kont mwen. Li devan biwo m li mande m peye. Mwen peye. Mwen te bay kach tou. Kach li pran an se lajan likid. Li te klase kòb la pou li depoze l. Mwen te santi m an sekirite andedan bank lan.*
- CEA Men te gen lòt moun ki te okouran ?
- T *Madam nan sèlman avè m ki te okouran. Neve m nan dim fich depo m nan men m.*
- CEA Donc c'est seulement à cette dame... ?
- T *Non, nou gen tradisyon nan peyi a. Lò ou nan yon pozisyon, ou tounen yon bank, ou fè prè... Men mwen te konn bagay sa kay peyizan. Mwen pa t konnen mwen t ap jwenn li nan kapital la paske gen bank.*
- CEA Eske ou fè janr de tranzaksyon sa yo avèk lòt direktè.
- T *Pa souvan, petèt pou achte kay... Lò madanm nan vini mwen te yon ti jan pè chanjman an... Direktè ki la kounyea koupe kredi m.*
- CEA Men ou se yon bon klyan. Anvan, tout bagay ou te mache. Ou te gen anpil kòb. Direktè a ta dwe pè pèdi w.
- T *A partir d'un certain moment, vin genyen 2 konpetitè solid. Men se paske mwen gen pi bon konpayi diri a mwen pa koule. Gen Farah Blain (diri Buffalo).. ak.. lòt yo.*
- CEA La première fois que Mme Deschineau vous a appelé pour vous dire qu'elle a déposé de l'argent et que vous deviez le tirer, n'avez-vous pas eu peur ?
- T *Se yon bankye.... Gen lòt moun ki mouye nan bagay sa a.*
- CEA Chèk ladwann nan. Komisyonè w la ale chache l pou l bay labank li ?
- T *Fòk ou ta mande komisyonè a.*
- CEA Comprenez. Il nous a fait le témoignage qu'il est allé prendre le chèque pour l'apporter à la BPH.
- T *Ki moun li bay-li ?*
- CEA Ou pa okouran ?
- T *Non.*
- CEA Il vous a pourtant appelé pour vous mettre au courant ?
- T *Oh ! Ah bon ! Mwen pa konn bagay kon sa.*
- CEA Le problème c'est que je me sens gêné de ne pas comprendre. Vous êtes un homme d'affaires expérimenté, pas un naïf. Vous vous battez avec les requins...
- T *L'homme peut ne pas voir certaines choses. On peut réaliser certaines choses après.*
- CEA Vous commandez une marchandise qui arrive à la douane, vous émettez un chèque à l'ordre de l'Administration Générale des Douanes, le commissionnaire reprend le chèque, le remet à Mme Deschineau, on crédite votre compte et vous n'en savez rien ? A ce niveau, il est difficile de convaincre un juge que vous ne regardez pas vos états de compte.
- T *Oui, ce n'est pas simple.*
- CEA Nous avons reçu des témoignages selon lesquels certaines pressions auraient été exercées sur le directeur de la douane de Port-au-Prince pour qu'il remette au commissionnaire vos chèques à l'ordre de l'AGD. Y a-t-il un réseau bien monté ? Il faudrait nous aider à démonter ce mécanisme pour montrer que vous êtes une victime.
- T *Gen de bagay ke menm mwen menm ...*
- CEA Vous devez être puissant, Monsieur Tchakounté ?
- T *Bagay sa t ap fin pa rive. Yo itilize m. Mwen pat gen pwoblèm... Yo te dwe bloke m.*
- CEA En fait, je ne sais pas, votre avocat est très compétent mais il aura des difficultés à vous défendre.
- T *Fòk travay la fèt... Brokè a di mwen te okouran.*

- CEA Il s'agit d'un témoignage, vous devrez écrire...
- T *Men si mwen te okouran, mwen pa ta enpòte. Li pa t mete m okouran.*
- CEA Li di li pa janm wè madanm nan li menm. Madanm nan se zanmi Tchako. Ils ont des relations cordiales, à la limite. Il a son compte crédité alors qu'il a tiré un chèque pour payer ses marchandises.
- CEA Vous avez dit que Mme Deschineau sait venir prendre l'argent cash. Pour le quitus que présentez-vous à la DGI ?
- AM *Quand toutes les tA1es sont payées vous avez un quitus de 3 mois. Avant de vous donner le quitus on vous envoie à la AGD.*
- CEA M. Tchakounté devait être sur la liste noire ?
- AM *Non pendant ces 3 ans il ne l'était pas.*
- CEA Vous deviez être en règle avec la douane pour avoir le quitus ?
- AM *Avant de vous délivrer votre quitus, la DGI envoie la liste à l'AGD qui, à son tour, doit valider le quitus si vous n'êtes pas sur la liste noire.*
- CEA Tchakonté n'est pas en règle et a son quitus ? Il est donc puissant ?
- T *Non sèlman yo pran kòb mwen men mwen sou lis nwa. Se yon abi a wo nivo. Mwen toujou sou lis nwa men yo renouvle kitis la kan menm.*
- AM *Quand on envoie la liste à la douane, elle la rentre dans les données. La douane n'a jamais fait son travail. La DGI donne la liste des quitus renouvelés et la douane envoie...*
- T *Parlant de puissance, kijan mwen ta ka peye ankò alos ke mwen konnen mwen peye deja. Yo ta ka ba m franchiz. Pa ta gen tout seremoni sa a.*
- CEA Il est supposé avoir une loi pour les franchises. Vous n'avez pas droit à la franchise ?
- T *Vous ne vous êtes pas posé la question. Pourquoi fais-je des importations au nom de Tchako ? J'aurais pu faire beaucoup de choses.*
- CEA La direction générale a parlé de 400 millions. Il y a un accord verbal portant 511,260 millions. Combien avait-on demandé au départ ?
- AM *On a du faire des rectifications au fur et à mesure*
- CEA Depuis quand êtes-vous dans le riz ?
- CEA 91
- CEA Quelle banque ? Comment se passaient les choses avec M. Mondésir ?
- T *Les marchandises venaient par lettres de crédit.*
- CEA Y avait-il eu des cas similaires de bordereaux non payés ?
- T *Non*
- CEA Comment faites-vous pour savoir ? Y a-t-il une possibilité que cela ait commencé avec Mondésir ?
- T *Non*
- CEA Comment faites-vous pour savoir si vous ne vous êtes pas rendu compte maintenant ?
- T *Parce qu'à partir de l'arrivée de la dame, les choses ont changées. M. Mondésir est allé à la BRH et Valbrun à la BNC.*
- CEA Vous étiez le seul à ne pas comprendre ?
- T *Premye bato diri Tchako a, li mounye (a fait naufrage). Konpayi etranjè a, asirans antre pou konsta.*
- CEA Comment avez-vous connu le commissionnaire en douane ?
- T *Mwen pat konnen l yo fèm fè konesans li. Yo ba m broker, menm rezevè bato a.... Mwen te yon bon stratèj de vente. Réginald, Valbrun yo fèm konn tout moun sa yo. Mwen t ap vann byen depi PL-480...*
- CEA Avez-vous conscience de m'avoir dit toute la vérité ?

T *Oui.*

CEA Merci. Avant de rédiger le rapport, si nous avons des éléments de clarification. Nous vous ferons savoir.

Deuxième audition de M. Dieuseul Tchakounté Joseph

M. Dieuseul Tchakounté Joseph, Commerçant

12 mai 2005 - 10 :45 PM / CEA (Rue du Quai)

Accompagne M. Dieuseul Tchakonté Joseph : (1)

· Monsieur Anselme Morisso, Comptable

CEA Merci d'être venu. Felicitations pour le riz

T *Yo ban m yon distenksyon. Gouvènè nan eta a. Mwen te resevwa yon distenksyon gouvènè Arkansas. Mesye yo te bezwen bam yon distenksyon, yo te resevwa'm byen, yon distenksyon kòm ambasadè. Kèlkeswa kote mwen pase fòk distenksyon sa a itil. Yo te ban m anpil valè. Mwen te di yo mèsì eke peyi a te ka pwodwi. Nous gen Latibonit, plèn kiltivab. Yo gen pou yo antre isit. Yap avèti ambasad la ke to antre. Nou konte onore lwayote kòmèsan nou yo. Se ranmasé kòb. Moun yo ki kite kòmès isit, pitit yo pa wè sa yo te fè. Se konsa mantrè; yo sanse ban mwen kredi. Mwen remake gen anpil lòt valè. Yo te byen kontan resevwa mwen. Lò yo vinn isit, yap dekore moun isit tou. Yo mande'm si mwen nan Chanm Kòmès. Mwen di yo non. Sa te rive yo an Afrique du Sud. Te toujou gen yon ti staff ki fè komès. Yo ta pral palpe lwayote.*

CEA Donk ?

T *Kote rantabilite, pa vreman. Konkirans lan rete lwayal. Mwen te vle wè jis ki kote bagay sa t ap rive. Men mwen vle travay. Anpil moun kwè mwen la pa aksidan. Fanmi m an proven se yon fanmi wayal, yon fanmi grandon. Mwen pa janm soufri lajan. Se poutèt sa a mwen enpoze m nan sistèm nan. Mwen fè 500,000 sak pa mwa. Mache a konsome 30,000 tòn. Mwen bay 25,000. Mwen fè 50 santim pa sak. Mwen mete pèp la nan sitiyasyon pou li jwenn manje. Moun pa konprann ou ka gen etadam. Mwen pa konnen ki analiz yo fè men yo vle, yo asime ke mwen nan yon kan.*

CEA Félicitations pour votre travail. Nous dans la commission, nous avons comme mission de chercher la vérité que tout le monde n'est pas disposé à donner. Dans la dernière audition, vous ne nous avez pas dit toute la vérité. Nous voulons clarifier certains points. Vous nous avez dit dans votre fonctionnement avec Mme Deschineau que certaines opérations ont été faites de bonne foi . Maintenez vous cette opinion ?

T *Oui, j'ai dit la vérité. Les gens qui veulent vous prendre au piège calculent ce qu'ils vont faire.*

CEA Vous nous avez dit ne pas savoir si l'on avait crédité votre compte. On a remis certains montants sur votre compte ?

T *Lò mwen mande chèk yo, se là sa mwen wè yo te redepoze.*

CEA La première fois, nous vous avons demandé comment vous vous étiez senti quand vous nous avez dit qu'on avait redéposé les chèques.

T *Wi men mwen pa t konnen se te chèk*

CEA (...montre un endos de chèque...)

T *(...montre un exemplaire de sa signature et de son visa... écrit Administration Gle des douanes...).*

CEA Donc vous n'avez pas écrit ce qui est porté.

T *Odinèman, se pa mwen menm ki fè janr de transaksyon sa yo. Si se te mwen, pa ta gen tout seremoni sa.*

CEA ...inaudible...

T *20,000,000 – 30 M.*

CEA Lò ou prete kòb, kijan sa pase ?

T *Li gen dwa pa sèvi tou. Di ri a mache. Map debake kounye a la. Lè ou vann twò ché, bagay yo twò difisil.*

CEA Pou chèk sa, li se yon chèk de garanti. Eske ou te konn prete kòb nan bank la ?

- T *Non. Petèt pour tè. Si mwen fè prè se sou liy de kredi mwen. Mwen fonksyoné ak yon lign 1,500,000.- Mwen ka bay li an tranch. Mwen gen tan sou 100,000.- Kolateral la se yon depo a tèm ke yo bloke.*
- CEA Ou gen yon depo a tèm nan bank la ?
- T *Mwen pa fin kwè se sa paske se yon kòb bloke. Mwen pa touche intèrè sou li. Direktè aktuèl la se yon lòt bagay. Sèl opòtinité madanm nan te konn bay se depoze lajan ke li te konn vinn chache li menm. Sa mwen resevwa, se sou patant mwen. Mwen konn chimen an, mwen pa bezwen kache; mwen ta genyen yon bato ki rele Josef ki ta debake diri pou mwen. Man règ ak tout bagay. Men gen yon pwoblèm, konn gen fo kitis. Se pou sa mwen bay chèk. Mwen parèt tankou yon enbesil nan dosye sa a.*
- CEA Vous avez reçu plusieurs prêts. Pouvez-vous estimer combien globalement a été remis à Mme Deschineau ?
- T *Le montant des chèques. C'est une chose confidentielle. Je sais que la femme a de l'argent.*
- CEA L'argent que vous lui avez donné ...
- T *Li pa ta pran kòb nan menm konsa. Mwen pa konnen kijan yo pase l labank la. Li pa pran tout yon sèl kou. Lè li depoze l, li pran l lo li vle. Mwen gen yon kontabilite ki di li pran tan, rete tan.*
- CEA (...Se refèrè a ce qui a été dit a la premiere audition...)
- T *Lo kliyan yo fè depo. Yo pote fich la pou mwen. Mwen rele bank lan. Mwen bal kòb. Li pa menm mande'l resi. Fòk ou toujou gen yon sètèn entimite ak direktè bank la. Sètadi, lò pièj la rive se yon bèl bagay.*
- CEA Vous etes un homme d'affaire qui opère depuis quelques temps... depuis ?
- T 90-91
- CEA Se yon fanmi ki nan komès. Frè w lan ki nan Cité Soleil, li la toujou ?
- T *Li nan Croix Bossales. Distribisyon an fèt sou waf la direkteman. Se yon jwèt tèt chaje. Bagay yo pa ale nan depo. Se la sou waf la bagay la fèt. Mwen preske yon bwokè. Y ap prepare yon lisans entènasyonal pou mwen. Gen yon twou vid ki te rete. Mwen sezi. Mwen pa menm pale anglais. Se neve mwen ki pale pou mwen.*
- CEA Eske nou te bon zanmi vreman ou menm ak prezidan an ?
- T *J'ai rencontré le president par l'intermédiaire de Valbrun, quand il faisait Investir dans l'humain. De la même maniere, quand on m'a invité, j'ai rencontré tous les commerçants. C'est la première fois que je le rencontrais et il me demandait si j'étais Africain. Je lui ai donné mon nom complet. Dieuseul Tchakounté Joseph. J'ai vendu sous ce nom. Je lui ai parlé de mon ascendance africaine.*
- CEA Dans cette période 90-91, dix ans se sont passés. Pendant 90-2000 vous étiez à fond dans le riz. Avec quelle banque?
- T *BPH. Mondésir et Valbrun.*
- CEA A cette époque, y avait-il ce système de comptabilité, le même qu'avec Mme Deschineau ?
- T *Oui c'était le même système*
- CEA Dans votre relation avec Mme Deschineau, vous avez reconnu que les choses ne se faisaient pas de la même façon. Ca ne vous a pas étonné ?
- T *la vie est comme ça. Tout le monde n'a pas le même tempérament. On avait changé le directeur. J'avais besoin de son amitié pour effectuer mes transactions.*
- CEA Mme Deschineau a commencé avec vous un processus qui n'était pas le même. La comptabilité n'a pas de sentiments et ne change pas. Un homme d'affaires doit être sur un système de comptabilité.
- T *Comment pouvez-vous comprendre que les opérations faites avec Mme Deschineau ne rentrent pas dans le cadre du business mais dans le cadre du service. Je vous comprends très bien. Vous m'avez posé une question, j'ai compris. Cette affaire était un piège. C'est ce qui vous condamne. L'erreur existe. On la fait, on la refait. Je ne trouve pas la transaction normale mais j'ai été pris au piège, au sentiment. Quelque soit le temps...*
- CEA Ce que vous nous avez dit: l'argent donné à cette dame ne rentre pas dans le cadre du

business. C'était un service ? Nous essayons de comprendre le mécanisme où l'état n'a pas reçu l'argent qui lui était dû

T *Un chèque donné à une autre banque n'a pas de problème. Je suis dans la banque, tout le monde me suit.*

CEA Pour continuer la question du président concernant le prêt. Vous dites n'avoir pas fait de prêt. Nous ne voyons pas votre signature, mais lorsque la banque calcule les intérêts, qui le fait ?

T *Ils sont toujours sur ma ligne de crédit. Le comptable contrôle les intérêts.*

CEA Voilà les informations que nous avons sur les intérêts.

T *Sur la ligne de crédit, sur la lettre de crédit. Je n'ai pas de prêts.*

CEA Pour nous, on calcule les intérêts sur le compte, et les intérêts ne matchent pas avec le calcul d'overdraft. Li pa balanse.

CEA Les ratios ne correspondent pas. Le comptable devrait avoir un coup d'oeil. Nous avons pris le taux d'intérêt annuel qui ne donne rien sur base journalière, mensuelle ou autre.

T *Mwen pa konprann.*

CEA (...Explique...) Dans le compte il est montré qu'on vous a fait des prêts garantis.

T *Eske se pa nan sa yo depoze a.*

CEA Ou di ou pa fè pré. Non seulement vous avez fait des prêts mais vous payez des intérêts dessus. Si yon jou Mme Deschineau antre en ayiti, eske ou pare pou ou konfronte l'?

T *Lò bato mwen te bloke, mwen te pare, men peyi a pat pare. Mwen pa te gen le chwa, fò m te peye. Mwen dwe leta. Fòk mwen viv. Mwen gen dwa esplike problèm mwen.*

CEA Si ou pa fè prè, se liy de kredi ou genyen. Malereseman gen de prè ki pase.

T *Kontab mwen se yon kontab fiskal. Gen de fwa bank lan konn fay mwen, li jwe sou li. Le mwen komanse avek diri, chak fwa mwen vann, mwen depoze kòb la nan kont Trujillo.*

CEA Vous n'avez jamais vu les chèques de la douane ?

T *Même lorsque j'envoie le commissionnaire en douane je ne vois pas les chèques. Il suffit que je paie et il dépose.*

CEA Nous nous sommes dit qu'il fallait qu'on vous appelle. Je vous pose une question: Si je décidais de vous faire rencontrer les gens qui sont dans le circuit de cette affaire Tchako, êtes vous prêt à participer

T *Aucun problème.*

CEA Nous vous remettons ça (copie d'audition 1ere). Vous allez la lire à tête reposée et retourner pour la signer.

Audition de M. Édouard Valès Jean-Laurent

Monsieur Édouard Valès Jean-Laurent, Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes

Mardi 15 février 2005 - 10:50 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Nous vous remercions, Monsieur Edouard Valès d'avoir bien voulu accepter l'invitation de la Commission d'Enquêtes Administratives qui va faciliter certains échanges entre l'Administration Générale des Douanes et la CEA. Nous voudrions savoir si vous auriez noté certaines malversations au sein de son administration.
- EV *Il y aura toujours des cas de fraude dans les administrations en général qu'il faut caractériser ; il faut chercher dans le cadre légal si dans un cas donné il y a effectivement eu fraude. L'Administration Générale des Douanes fait une différence de qualification. Il ne faut pas s'arrêter à une différence intrinsèque du mot mais se référer au Code Douanier qui définit ce qu'il faut entendre par fraude. J'ai déjà révoqué 3 employés qui avaient fauté en n'exécutant pas la loi dans le sens indiqué*
- CEA Avez-vous relevé certains cas dans la période qui intéresse la CEA, c'est-à-dire du 7 février 2001 au 29 février 2004 ?
- EV *Les douanes sont reliées entre elles et coiffées par le Ministère des Finances. Si certaines autorisations sont données on peut se référer à la loi douanière mais toute décision fiscale provient du Ministre des Finances. Dans le cas des importations faites par Tchakounté, celui-ci avait rempli ses obligations administratives. Il prenait ses marchandises qui, paraît-il, étaient couvertes par des chèques déposés pour livraisons anticipées. Si les procédures douanières n'ont pas encore été accomplies, l'intéressé peut disposer de ses marchandises par anticipation en attendant de payer les tA1es. Dans le cas de Tchakounté qui devait à l'État haïtien 400 millions de gourdes, 180 millions ont pu être récupérés avec l'aide des avocats de l'Administration Générale des Douanes et du Ministère des Finances Il a donc montré sa bonne foi et a même signé une reconnaissance de dette. Certaines personnes craignant d'être éclaboussées se sont alors dépêchées d'acquitter leurs redevances.*
- CEA Comment, selon le règlement douanier, un importateur arrive-t-il à devoir 400 millions de gourdes ?
- EV *En effet ce n'est pas concevable. Les marchandises avaient été livrées par anticipation et il y a une reconnaissance de dette. A mon arrivée dans l'Administration Générale des Douanes, je n'ai pu m'occuper des détails non par mauvaise foi mais parce que la Douane de Port-au-Prince a subi de lourds dommages à la suite du départ de l'ex Président Aristide. Le matériel informatique a été complètement détruit à l'exception d'un server qui a été épargné et qui permet actuellement de tout reconstituer. Je ne dispose pas non plus de statistiques mais d'une salle d'assez grandes dimensions où sont entreposés en vrac des quantités de documents. Je prépare actuellement un programme informatique pour reconstituer ces statistiques. Le dossier Tchakounté est assez difficile à reconstituer ce qui n'aide ni l'UCREF ni la CEA. Jel ne saurais donner des informations non viables et c'est pour cela qu'il y a eu un certain retard dans ma réponse aux demandes de la CEA. J'ai aussi laissé des instructions pour que des recherches soient effectuées en vue de fournir à la CEA les informations demandées. Il va s'enquérir de ce qui a été fait et téléphonera pour communiquer les résultats. Il ajoute qu'il y a aussi des cas où les mêmes importateurs importent sous des noms différents.*
- CEA Nous sommes intéressés aux autres cas.
- EV *S'il avait des noms, la tâche serait plus facile.*
- CEA Une liste des noms des bateaux vous aiderait dans vos recherches ?
- EV *Je peux obtenir les informations si effectivement j'ai les noms des bateaux.*
- CEA Serait-il possible d'avoir aussi les quantités transportées par ces bateaux ?
- EV *Toutes ces informations se trouvent dans le manifeste et à partir de là, on peut avoir certaines informations. Vous pourriez écrire au Ministère des Finances qui écrira à la Douane de Port-au-Prince pour demander des précisions.*

- CEA Des recherches ont été effectuées sur les bateaux listés ?
- EV *Cela n'a pas encore été fait. J'enverrai des inspecteurs à la Douane de Port-au-Prince pour avoir les bordereaux.*
- CEA Dans les cas d'anticipations, la personne dépose effectivement 1 fois ½ la valeur des tA1es à payer ?
- EV *Oui. Ce chèque est alors gardé à la douane jusqu'à la livraison des marchandises. L'importateur se présente alors à la douane avec son bordereau acquitté, ou fait acquitter son bordereau à la douane. Il avait été cependant décidé pour les cas d'anticipations, qu'après un mois, les chèques de direction émis seraient envoyés à la DGI ou ils seraient encaissés. Un chèque de direction est ordinairement demandé pour toute marchandise livrée par anticipation. On émet alors un bordereau pour les tA1es. Il arrive cependant que des bordereaux ne soient pas émis. Dans ce cas, la Douane de Port-au-Prince garde le chèque de garantie 1 mois pour l'envoyer ensuite à l'Administration Générale des Douanes qui l'achemine à son tour au Ministère des Finances. Quand l'intéressé acquitte ses redevances fiscales il peut solliciter sa monnaie ou demander acquittement. Pour qu'un chèque soit décaissé il faut que l'intéressé, les Finances et la Douane signent l'acquittement et le bordereau peut être alors émis.*
- CEA La Douane peut-elle encaisser un chèque ?
- EV *La Douane de Port-au-Prince n'a pas le droit d'encaissement mais l'Administration Générale des Douanes peut signer un chèque de direction et l'acheminer à la Banque Centrale pour encaissement. Si l'intéressé a payé son bordereau, un sceau est alors apposé sur le chèque.*
- CEA Quel est le sceau qui est alors utilisé ?
- EV *Avec les problèmes encourus avec les sceaux, l'Administration Générale des Douanes envisage la possibilité de faire fabriquer des sceaux secs.*
- CEA Actuellement, pour faire un sceau sec à Miami, il faut une autorisation d'un Ministère. La matrice du sceau est alors remise à ce Ministère.
- EV *J'ai réellement besoin de ces informations.*
- CEA Il semblerait qu'à une certaines époque, il y avait un sceau sec.
- EV *Non, je ne crois pas. Nous, nous aurions besoin de 18 sceaux.*
- CEA Quelle est la quantité d'endos que peut avoir un chèque ?
- EV *Le Directeur de l'Administration Générale des Douanes endosse le chèque et celui-ci est déposé au Trésor Public.*
- CEA Revenons au dossier Tchakounté. Celui-ci a fait une commande et a reçu ses marchandises. Il n'a jamais payé de bordereau. Il prétend avoir émis des chèques de garantie et ces chèques ont été retournés à l'émetteur alors que les bordereaux sont demeurés impayés.
- EV *Je n'ai pas relevé ces chèques mais j'ai trouvé des informations dans ces registres destinés à cet effet. Ce qui m'a permis d'évaluer ce que devait Tchakounté.*
- CEA Quel est le circuit accompli par le chèque ? Celui-ci est-il suivi par la douane ?
- EV *Il se pourrait que l'Administration Générale des Douanes ne reçoive rien de la Douane de Port-au-Prince.*
- CEA Qu'en est-il du quitus ? Comment se fait-il que l'importateur de paie pas de bordereau et reçoive un quitus ?
- EV *En effet ce ne semble pas normal.*
- CEA (...fait passer les copies d'endos de chèques pour un cas où le chèque a été remis à l'émetteur...)
- CEA Un chèque peut-il sortir de l'administration et être remis à l'émetteur.
- EV *La Direction des Douanes est gardienne. Selon l'article 7 ou 8, aucune marchandise ne peut sortir tant que les tA1es dues au Trésor Public n'aient été acquittées.*
- CEA Si un importateur ayant déposé 1 ½ la valeur par anticipation dit qu'on lui doit... ?
- EV *Il y a alors deux possibilités : 1) l'importateur va payer ses redevances et on lui donne son bordereau acquitté (ce qui tombe sous l'entière responsabilité du responsable de la douane). Si*

l'importateur dit qu'il a payé, il doit pouvoir présenter ses pièces justificatives. 2) Si il y a anticipation, un chèque de garantie a été émis. L'endos de ce chèque montre alors pour quoi ce chèque a été payé. Si un importateur dit avoir déposé un chèque, les frais de douane doivent être payés et le bordereau acquitté avant qu'il soit en mesure de récupérer ce qu'on lui doit.

CEA Quelle sorte d'endos est porté si l'importateur a payé ?

EV *Le Directeur de la Douane soit signer et apposer son sceau.*

CEA Ce sceau porte-t-il une mention spéciale ? Dans le cas Tchakounté, il n'y a qu'une mention écrite. Qu'est-il donc arrivé ?

EV *S'agit-il d'une transaction datant de Mars 2004 ?*

CEA Le chèque a été encaissé le 29 avril.

EV *Le chèque en question a été émis pour payer un bordereau. Il y avait déjà des chèques à la douane qu'ils ont fait encaissé afin de payer les bordereaux.*

CEA Tchakounté ne doit donc pas 400 millions de gourdes.

EV *Non, la valeur est moindre.*

CEA Nous sommes plus ou moins édifiés de cette procédure pour les chèques de direction que je ne comprenais pas. Nous avons constaté que le dossier était flou étant donné que le chèque était sorti de la douane pour être remis dans le compte de l'intéressé.

CEA ...Sans que les redevances aient été acquittées.

EV *La liste donnée est en rapport avec le dossier Tchakounté /*

CEA Non.

CEA (...compulse ladite liste...) Ça peut compter dans les 296 millions de gourdes.

CEA Le Directeur de l'Administration Générale des Douanes a eu l'occasion d'évaluer les douanes de provinces ?

EV *Effectivement, il a eu une réunion avec les directeurs de douanes pour les sensibiliser et leur expliquer ses attentes qui doivent être comblées dans 3 mois.*

CEA Y a-t-il eu d'autres cas à signaler à part le cas Tchakounté ?

EV *Le cas Tchakounté a amené beaucoup de gens à payer.*

CEA Que savez-vous sur Trujillo ?

EV *Il y aurait peut-être un lien avec Tchakounté mais je ne saurais en dire davantage ne disposant d'aucune information.*

CEA Merci Monsieur Valès d'avoir répondu à notre invitation.

Audition de M. Arsène Séide

Monsieur Arsène Séide, Directeur de la Douane de Port-au-Prince
Me Clovis Noël, Conseiller Légal de l'Adm. Gén. Des Douanes

Première audition de MM. Arsène Séide

22 Février 2005 - 10:00 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour Messieurs. Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation. Pouvez-vous nous dire votre parcours ?
- S *J'ai été nommé Directeur de la Douane le 25 novembre 1994, ensuite à la Direction Centrale de l'AGD, le 29 septembre 2000. J'ai été réinstallé à la Direction Générale des Douanes le 2 juillet 2001.*
- N *Le 20 avril 2004 j'ai été nommé Conseiller Légal à l'Administration Générale des Douanes*
- CEA Quelle est généralement la procédure de dédouanement de marchandises ?
- S *Pour tout bateau arrivant, il y a un dossier préalable préparé avant le dédouanement. 1) autorisation de décharge 2) présentation du manifeste 3) prise en charge de marchandise 4) entreposage. Le bateau a un délai de 21 jours pour présenter la déclaration de la marchandise. S'il s'agit d'importation privée, l'importateur remplit sa propre déclaration de marchandise. L'importateur commercial doit passer par un commissionnaire de douane (exigence d'état). L'importateur doit soumettre tous les documents exigés par la douane (facture commerciale et autres pièces exigées par la douane) suivant la nature de la marchandise. Le broker vient alors avec la déclaration de douane et se présente au service de réception qui examine les documents. A partir de là, il y a 3 étapes. 1) la pré-liquidation (émission de bordereau d'office), 2) la vérification 3) l'anticipation. Tout doit déboucher sur le paiement du bordereau de douane et la livraison de la marchandise. Pour l'anticipation, il faut un chèque de garantie valant une fois et demie la valeur, émis à l'ordre de la Direction Générale des Douanes.*
- CEA La Direction Générale des Douanes peut-elle accorder une franchise ?
- S *Non. Seulement le Ministère de l'Économie et des Finances.*
- CEA La Direction Générale des Douanes peut-elle accorder un crédit à l'importateur ?
- S *Non. Mais elle doit suivre les ordres du Ministère surtout quand il s'agit d'un crédit d'importation accordé à une compagnie pétrolière.*
- CEA Un importateur peut-il emporter ses marchandises sans payer ses redevances ?
- S *Non. Il y a des cas de franchises ou des exemptions faites pour effets personnels.*
- CEA Comment expliquer que certains importateurs puissent devoir de fortes sommes pour bordereaux non acquittés.
- S *Par le fait qu'il y a un importateur qui a reçu des marchandises de juillet 2001 à novembre 2003 et qui n'a pas acquitté les droits de douane. Son broker a employé la procédure déclaration et anticipation. Puisqu'il y a un circuit prioritaire pour les marchandises en vrac et réfrigérées, on lui a accordé le privilège de la pré-liquidation et on a liquidé son bordereau pur lui permettre de procéder à son acquittement. Après avoir vu le broker pour qu'il prenne la marchandise, on lui a dit non. Son broker est sorti. On a appelé Valentin de la Direction Générale pour dire de donner par anticipation sur chèque de garantie. Alors l'autorisation a été donnée par anticipation. Quelques jours après, on a laissé des instructions du Directeur Général de libérer le chèque. Il ne l'a pas fait. Après plusieurs instructions, il a livré le chèque à Jacques Fougère. Mais parmi tous les chèques remis, un a été donné au chauffeur du directeur général, et les autres au commissionnaire sur instructions du directeur général. Le bordereau n'a pas été acquitté.*
- CEA On nous a pourtant dit que 2 chèques avaient été encaissés.

- S* *Oui on les a encaissés et on a mis le directeur général au courant. On a payé 2 bordereaux. Mais cet encaissement pourrait déboucher sur mon transfert à la direction générale des douanes n'était ce l'intervention de Valentin et de Jacques Faubert du Ministère qui voulaient que je reste à la douane pour accomplir mon travail. La personne choisie ne connaissait rien dans les questions douanières.*
- CEA Qui était cette personne ?
- S* *Un certain Pierre-Louis*
- CEA Au sujet de Tchakonté ?
- S* *Pour la période allant du 30 juillet 2001 au 24 novembre 2003 la dette était de 260,663,731.04. Avec le recouvrement de 83,982,950.01, la dette s'élève maintenant à 176,680,781.03. Nous avons une reconnaissance de dette signé par Tchako à la Direction Générale des Douanes.*
- CEA Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le chèque de direction a été remis à l'acheteur sans paiement préalable des tA1es.
- S* *Je ne peux rien dire là-dessus, mais Valentin a remis le chèque à son chauffeur et les autres au commissionnaire en douane, Monsieur Fougère. La Direction de la Douane du Port de Port-au-Prince a pris la précaution de ne pas endosser le chèque pour n'engager ni la direction de la douane, ni la douane du port et pour éviter toute transaction éventuelle au niveau de la banque avec ces chèques.*
- CEA (Montre une copie de chèque portant la mention « Remis à l'acheteur »). Comment expliquez-vous cela ?
- S* *D'abord, ce n'est pas l'écriture de la douane. Pour remettre un chèque au client autorisé ou au commissionnaire en douane, la douane appose son sceau avec le libellé « autorisation ». On l'envoie au directeur de la douane ou au directeur adjoint pour signature.*
- CEA Le sceau a plusieurs options ?
- S* *Le chèque a été remis sans signature.*
- CEA Mais la banque a fait le transfert ? Comment le chèque est-il sorti de la douane ?
- S* *Selon l'autorisation du directeur de la douane.*
- CEA Ce chèque a été remis donc au chauffeur sans signature ?
- S* *Le chèque a été signé mais non endossé. Il est passé dans le cahier.*
- CEA Par anticipation ou liquidation...
- S* *Le service d'anticipation a son sceau. Le chef de service signe, on met son nom, il signe et appose son sceau.*
- CEA En remettant ces chèques, est-ce la procédure de la douane ?
- S* *Non car le client doit payer son bordereau. Le chèque a été remis suivant les instructions téléphoniques faites au directeur de la douane.*
- CEA Peut-on apporter une preuve de la remise de ces chèques ?
- S* *Oui.*
- CEA Dans le cas Tchakounté, s'agit-il de livraison anticipée ?
- S* *Il y avait une tendance du broker de les prendre sans anticipation. Il était autorisé par le directeur de la douane.*
- CEA Pourquoi un commerçant qui n'a pas de bordereau acquitté, pourquoi Tchako n'était pas signalé sur la liste noire ?
- S* *Lorsqu'un commerçant est sur la liste noire, il doit être bloqué. Si la liste noire n'est pas intégrée dans le système informatique... 2) On ne pourrait pas bloquer Tchako car la Direction Générale représentant le pouvoir avait donné l'autorisation.*
- CEA 2 bordereaux ont été acquittés par chèques tirés sur la UNIBANK alors que tous les chèques BPH...
- S* *Je ne fais pas de différence.*
- CEA Mais la douane n'avait ni la compétence ni la qualité pour encaisser.
- S* *Elle peut les encaisser. Le cas Tchako est une dérogation à la règle.*

- CEA Pour l'anticipation, le montant du chèque doit être d'une fois et demie la valeur. Le chèque a-t-il été encaissé
- S *Oui avec l'autorisation de la Direction Générale.*
- CEA Mais vous avez eu des pressions et vous avez cédé.
- S *Si 2 chèques avaient été encaissés et qu'il y avait eu un tollé, je ne l'aurais pas fait. Des menaces ont été faites, des pressions exercées par Fourel Célestin. A la suite des événements du 29 février 2004, le server se trouvait dans la liquidation. Quand Valentin est venu à son bureau, il a écrit à la BNC pour leur faire savoir que la douane pouvait sauver le server. Le server a donc été sauvé du sabotage et grâce à ce server, on a pu récupérer certaines données et tirer le bordereau de Tchakonté.*
- SB *Avez-vous des informations sur les responsables du sabotage ?*
- S *J'ai vu certaines photos mais je ne suis pas capable d'identifier les responsables. Je sais qu'il y a eu 15 véhicules volés. J'ai pris des risques seul. Si le server était parti, j'aurais été accusé de sabotage.*
- CEA Connaissez-vous d'autres personnes à part le cas Tchako ?
- S *Je suis là depuis juin 2001. Je ne me souviens pas des autres dossiers.*
- CEA Comment accorde-t-on une franchise ?
- S *Le Ministère des Finances transmet une lettre à la Direction Générale des Douanes qui envoie une copie à la Douane de Port-au-Prince.*
- CEA (...à M. Noël ...) Qu'avez-vous à dire au sujet des franchises ?
- N *L'intéressé obtient une franchise du Ministère des Finances. La franchise est dirigée selon les cas d'espèces.*
- CEA Pouvez-vous produire ces lettres ?
- S *On pourrait essayer.*
- CEA Peut-on avoir un listing des importations de la Fondation Aristide pour savoir si elle a payé ses redevances ?
- S *Les dossiers sont éparpillés mais il y a quand même des dossiers.*
- CEA Est-ce qu'il y a un dossier « franchise » ? Qui pourrait nous permettre de voir ce dossier ?
- S *À cause du sabotage, on a des difficultés à récupérer les lettres.*
- CEA Et le riz des mousquetaires ?
- S *Je ne peux pas répondre car j'avais été transféré.*
- CEA Ça date de l'époque où vous étiez directeur. Le Bateau était le M/V Esep du 18 juin 2001.
- S *Je n'étais pas à la douane.*
- CEA Et le M/V Marathon du 18 juillet 2001 ? Nous aimerions savoir à quel nom ces 13 bateaux ont-ils été...
- S *Le Nouvelliste a écrit un article. Les marchandises ont été entreposées à la douane dans les bangars de l'APN. Je n'ai pas les documents car la douane n'a fait aucune vérification. Tout a été fait au niveau de l'APN.*
- CEA Peut-on faire des recherches ?
- N *Oui dans l'apurement. Quand l'importation arrive, la déclaration est soumise pour cette importation. Si le manifeste n'est pas à jour, il n'est pas apuré.*
- CEA Mais vous devez avoir vu. Si le bateau rentre dans le port, peut-il débarquer la marchandise sans que vous le voyiez ?
- S *Non. Le bateau est arrivé au moment du scandale et a débarqué directement à l'APN.*
- SB *Etes-vous familier au nom des bateaux ?*
- S *Non.*
- CEA Quand les marchandises arrivent, l'acheteur émet un chèque pour la douane. Le directeur demande de remettre le chèque. Vous n'avez pas une idée des montants ?
- S *Personne à la douane ne connaît lors de l'émission d'un chèque de garantie à l'ordre de la Direction*

Générale des Douanes la destination du chèque de garantie.

- CEA Vous avez quand même sous votre contrôle l'argent de l'État. Le directeur est-il habilité à recevoir le chèque ?
- S *Quand le chèque arrive à la douane, il est transmis au directeur. Le directeur est autorisé à demander qu'on lui envoie ses chèques. Il a la responsabilité de savoir.*
- CEA Mais les chèques non signés, non scellés ... ? En acceptant de remettre les chèques, vous avez commis une infraction.
- S *L'ordre m'a été transmis par la Direction Générale.*
- CEA Mais ce n'est pas légal.
- S *Mais je n'ai pas signé. Si on me demande d'encaisser le chèque, je n'ai pas à discuter. Ne sachant pas ce qu'on allait faire avec le chèque, je n'ai pas signé. J'ai eu des problèmes.*
- CEA Avez-vous eu des doutes ?
- S *Oui.*
- CEA Y a-t-il un délai pour garder ces chèques ?
- S *Les chèques que je signe sont des chèques qu'on remet directement.*
- CEA Donc quand les chèques sont gardés, la procédure courante est d'envoyer ces chèques.
- CEA Dans le cas Tchako, avez-vous remis les chèques non signés au commissionnaire en douane ?
- S *Oui, on a reçu des instructions de la Direction Générale pour remettre les chèques au commissionnaire.*
- CEA Quand vous envoyez le lot, que faites-vous dans le cas Tchak ? Dans la procédure normale on envoie des chèques non scellés à la direction de la douane à chaque fin de mois. Dans le cas du chèque de Tchako, il a été remis au commissionnaire en douane. Y avait-il un délai ?
- S *Il y a deux possibilités ; si le bateau prend 2 jours à débarquer, on attend toujours les instructions pour délivrer le chèque.*
- CEA Quand on remet les chèques, ils devaient être remis au broker. Vous deviez avoir le courage...
- S *...Je ne le ferai pas pour l'État haïtien ; il y a trop de risques. La direction a reçu des pressions. Le Directeur Général n'est pas en mesure de se voir traiter d'anti Lavalas.*
- CEA En refusant les ordres, risque-t-il sa vie ? Avez-vous été menacé ? Si on résume, chaque mois un lot de chèque a été envoyé sur instructions reçues du directeur. Les chèques de Tchakounté étaient retenus, ceci depuis le 1er cas.
- S *Oui dans ce cas, on lui disait d'attendre.*
- CEA Y a-t-il eu d'autres chèques retenus ?
- S *Tout était concentré sur Tchakonté.*
- CEA Tous les chèques payés par UNIBANK (2 ou 3) étaient encaissés, d'autres n'ont pas été encaissés (10-11) et retenus.
- N *Il y a eu des chèques payés sur BPH.*
- CEA Après entente. Le directeur général vous autorise-t-il à toucher par anticipation ?
- S *Oui, quand le commissionnaire a des bordereaux en litige. Quand le bordereau est sans problème, on paie le bordereau.*
- CEA Que faites-vous ?
- S *On touche à partir du chèque de garantie scellé et endossé. Ça ne passe pas par le directeur général.*
- N *La procédure établie que quand un chèque de garantie est déposé pour lequel il n'y a pas eu de bordereau, quand on dépose un chèque de garantie, un bordereau doit être émis pour qu'on lui remette son chèque de garantie, mais certains bordereaux ne sont pas émis du tout. On ne peut alors pas encaisser car il n'y a pas eu de bordereau.*

- CEA Est-il possible donc qu'il y en ait davantage ?
- N *Un dossier a été préparé à partir des données trouvées dans le server.*
- CEA Vous demandez que Tchakounté paie, mais les autres ? Qu'envisage-t-on contre ces gens ? Tchakounté ne travaille pas avec l'État. Il a des associés qui ont facilité son forfait.
- N *Il y a eu des chèques de garantie déposés. A-t-il eu des complices ? Je ne sais pas mais on ne peut pas parler de facilitateur.*
- CEA On a parlé de complices. Comment se fait-il que le chèque ait pu sortir ? Quelle est la responsabilité pénale de Tchakounté ? Si l'Etat a retrouvé les montants et qu'il paie maintenant, la douane a sa part de responsabilité.
- CEA Ces chèques, on les retrouve dans le compte de la Banque. La Banque n'a pas le droit de redéposer ces chèques qu'on retrouve au crédit de ce compte. Notre commission est de chercher selon la loi. Dans le cas Tchakonté, la Direction Générale redemande les chèques. Comment se fait-il que ces chèques ne soient pas remis au Trésor Public ?
- N *Ces chèques ont donc été détournés.*
- CEA Si il a eu détour, Tchakounté n'est pas coupable.
- S *Je comprends la situation, mais il y a deux choses. 1) Il y a un code douanier qui dit quoi payer. 2) Il faudrait mettre son nom sur la liste noire. Étant donné qu'il a pris un risque de faire le bordereau...*
- CEA Il y a prescription de 10 ans. La DGI peut remonter jusqu'à 10 ans. Le bordereau a été fait à l'ordre de la douane. A la douane, le Directeur Général a tous les pouvoirs.
- N *Il faudrait aller voir à la banque.*
- CEA Le système bancaire pourrait sauter.
- N *A mon avis, le chèque de direction est un simple papier. Il est arrivé que des chèques de direction soient retournés pour fonds non disponibles.*
- CEA (veut avoir des précisions concernant le cachet). Le directeur avait précisé qu'il pouvait remettre le chèque au client si le client a payé le bordereau , et il y a un sceau. Y a-t-il d'autres sceaux ?
- S *Non, il n'y a pas d'autres sceaux.*
- CEA Dans le cas des marchandises pré liquidées le bordereau de douane est une garantie.
- S *C'est le même sceau. Si le client a un chèque de direction et que les marchandises ne sont pas arrivées, on doit apposer un sceau pour libérer le chèque.*
- SB Croyez-vous qu'il y ait eu des falsifications de sceaux ?
- S *Non il y a seulement 2 personnes habilitées à signer.*
- CEA La douane a-t-elle un registre des commissionnaires ?
- N *Oui.*
- CEA Ont-ils une patente, une carte d'identification fiscale ? A ce stade, est-ce que cela veut dire que Tchako est un personnage politique ?
- S *Je ne connais pas Tchakounté, je ne connais que les brokers. Ce qui fait que le dossier Tchako est un dossier politique. La tendance était de prendre librement des marchandises.*
- CEA Les marchandises sont-elles sorties sans chèque de garantie ?
- S *Ils sont venus avec un formulaire d'anticipation mais sans chèque de direction. Le commissionnaire a d'ailleurs disparu.*
- CEA Avez-vous d'autres informations à communiquer ?
- S *Non mais je reste à la disposition de la CEA.*
- CEA Je vous remercie. Tenez-vous à notre disposition.
- CEA Essayez de savoir s'il y a eu d'autres cas similaires.
- S *Pour cette période ?*

N *Il y a une correspondance au Ministère des Finances concernant un dossier d'importation de riz.*
CEA Merci encore Messieurs d'avoir répondu à notre invitation.

Deuxième audition de MM. Arsène Séide

25 mai 2005 - 3 :26 PM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Merci d'avoir répondu à notre invitation. Monsieur Fougère nous a dit que c'est vous qui l'appeliez habituellement pour aller prendre les chèques émis à l'ordre de l'Administration Générale des Douanes.
- AS *Si je reçois des instructions du Directeur Général me disant de délivrer ce chèque. Au contraire, parfois il vient me voir et je ne délivre pas le chèque. Et parfois on me passe des instructions, je ne délivre pas le chèque. Mwen konn mawon parfois parce que c'était une situation anormale, parfois quand je ne délivre pas le chèque, le commissionnaire appelle le Directeur Général.*
- CEA Monsieur Fougère dit que c'est vous qui l'appellez.
- AS *Non, je ne l'appelle pas. Il vient après livraison de la marchandise pour prendre le chèque et je lui dis que je n'ai pas encore reçu d'instructions. Et lors même que je reçois des instructions, je ne délivre pas encore le chèque.*
- CEA Mais les chèques sortent quand même.
- AS *Je reçois des instructions, je dois les exécuter. Des instructions du Directeur Général. W ap fè dilatwa pou wè si moun yo te ka peye. Dayè bòdwo mwen fè yo pi elve, Direktè Jeneral la oblije rektifye yo.*
- CEA Nou menm nou pa gen premye yo paske lò bodwo yo anile, sèl mansyon nou genyen se : « Ce bordereau annule et remplace... »
- AS *Allez consulter les bordereaux, vous allez voir qu'il y a 2 lignes ; une première pour les bordereaux que j'ai émis, une 2ème pour les bordereaux rectifiés.*
- CEA Ou pa t ba nou bagay sa a.
- AS *Il y a 2 colonnes : la première colonne, c'est moi qui ai préparé ces bordereaux, la deuxième, ce sont les bordereaux rectifiés de la Direction Générale.*
- CEA Nou ta dwe konprann gen yon erè nan preparasyon bòdwo yo.
- AS *C'est parce que j'ai adopté les valeurs qui ont été émises par la Direction Générale pour mes premiers bordereaux. Après, la Direction Générale est intervenue sur les bordereaux que j'ai préparé. C'est pour cela que le montant s'est rabaisé à 260 millions de Gdes. Paske nèg tap bòm presyon apwopo de bòdwo sa yo tou.*
- CEA Donc, le montant initial c'était quoi ?
- AS *Je ne sais pas. Peut être 320 millions. Je ne sais pas. Lorsqu'un client demande à la douane de rectifier une valeur, puisque nous appliquons une valeur surannée, et parfois le client a raison, la douane est obligée de baisser le bordereau. C'est un fait normal. Par exemple gen yon zòn États-Unis, zòn sid, lò ou pran tout bò Californie, tout kote sa yo montan yo pi wo. Lòt zòn yo gen yon lòt valè. Pa ekzanp lò yon bagay soti Louisianne, mwen bay li tarif Miami. On peut considérer ces cas là, c'est une exemple.*
- CEA Pa gen lòt moun ki fè bòdwo yo an deyò de Direksyon Jeneral la ?
- AS *Jamais. Pèson pa kapab.*
- CEA La Direction Générale des Douanes est technique. Le personnage politique, c'est le ministre.
- AS *Yon chèk Unibank te depoze. Alòs lè mwen fin peye bòdwo a, kliyan an bay yon lòt chèk, li bay bòdwo a, mwen siyen li, epi mwen ba l chèk li. Li pran chèk sa li menm pou di se magouy pam mwen fè mwen pran tout lòt chèk Tchako. Se kòm si tout milyon sa yo mwen mete yo nan kont pa m.*
- CEA Monsieur Séide, laissez-nous vos coordonnées.
- AS *Mon portable est le 557-3711 et le numéro de mon bureau, le 249-7212.*

CEA Merci d'avoir répondu à l'invitation.

Audition de M. Jacques Fougère Denis

Monsieur Jacques Fougère Denis, Commissionnaire en Douane

Jeudi 24 février 2005 / CEA (Rue du Quai)

- CEA Merci M. Fougère d'avoir accepté notre invitation. Puis-je avoir votre numéro de patente ?
- JF *Je ne l'ai pas avec moi.*
- CEA Votre profession ?
- JF *Commissionnaire en Douane*
- CEA Quelles sont vos attributions ?
- JF *Opérations douanières pour autrui, magasins, institutions et particuliers*
- CEA Vous avez obtenu le dédouanement de marchandises pour Tchako ?
- JF *Le bateau arrive, l'intéressé appelle, il fait les opérations nécessaires pour le dédouanement. Quand on est pressé on le fait par anticipation. On calcule le montant du bordereau et on réclame un chèque de direction. Quand on a le montant du chèque, on appelle l'intéressé qui va à la BPH prendre le chèque.*
- CEA Le montant du chèque correspondant à quoi ?
- JF *Exactement le montant du bordereau.*
- CEA Ce montant est fixé...
- JF *...Par la douane selon la loi.*
- CEA Comment cela s'est passé dans les cas d'espèces car M. Tchako a des dettes vis-à-vis de la douane ?
- JF *Il ne l'a su qu'à la fin. Tchako a commandé sans avoir été inquiété.*
- CEA Puisque la douane ne fait pas de crédit, il s'agit de redevances impayées. Vous arrangez donc tout. Vous faites les arrangements afin que le client puisse prendre la marchandise.
- JF *Oui mais le chèque aurait dû être délivré en contre-paiement de la marchandise. Si il dépose chèque pour bateau, pour lui, on devait lui remettre ce chèque en contre paiement de la marchandise. Quand vous faites émettre un chèque à l'ordre la douane, la BPH appelle et vous demande de reprendre chèque afin de le lui remettre.*
- CEA Ne trouvez-vous pas cela bizarre ?
- JF *Si je dépose un chèque pour un montant je dois, normalement. Mais ne peut pas paraître comme cela et demander un chèque de 4 millions de gourdes.*
- CEA En somme vous travaillez pour Tchako et la BPH. Le chèque devient propriété de la douane jusqu'à acquittement. Comment se fait-il que vous ayez obtenu acquittement sans payer ?
- JF *La BPH m'appelle et me dit de prendre chèque. Je n'ai qu'à m'y rendre.*
- CEA Le chèque n'appartient pas à la BPH pourtant.
- JF *La douane ne serait pas autorisée à me donner un chèque. Vous ne payez pas de bordereau et demandez la restitution du chèque ?*
- CEA Vous êtes un commissionnaire en douane. Vous travaillez pour Tchako Import-Export. Celui-ci demande à sa banque de préparer un chèque à l'ordre de la douane...
- JF *...Pour la première fois.*
- CEA ...Et quand le chèque est prêt, vous allez le chercher et le remettez à la douane. Et par la suite la banque vous appelle pour vous dire de reprendre le chèque. Trouvez-vous cela

normal ?

JF *Je ne fais ce qu'on me dit de faire. Je n'ai jamais vu le bordereau.*

CEA Vous avez travaillé de quelle date à quelle date ?

JF *2 ans.*

CEA Pendant 2 ans vous y avez travaillé sans voir de bordereau ?

JF *Non je n'ai pas de doute. Je ne sais pas à qui ils ont été remis. Il n'est pas sur la liste noire*

CEA Avez-vous des questions ?

CEA Je trouve bizarre que des chèques émis à l'ordre de l'institution, soient remis au commissionnaire. Ce sont des chèques de garantie qui sont à l'ordre de la douane.

JF *Je trouvais ceci anormal*

CEA Il n'était pas sur la liste noire. Avez-vous le quitus ? Est-il à jour ?

JF *Il est en règle avec DGI. Son quitus est à jour.*

CEA Dans votre profession, est-ce légal en matière commerciale de remettre un chèque et de le reprendre sans acquittement? Vous ne vous êtes jamais posé la question ?

JF *Le bateau présent on lui a demandé de remettre chèque à la BPH. Les autres fois la procédure a été faite normalement.*

CEA Expliquez au président le processus.

JF *Je dépose une valeur supérieure au bordereau de douane. Quand il sera émis on va avec le bordereau acquitté. Si le bordereau n'est pas payé, ce bordereau est sur la liste noire. Au prochain arrivage, le bateau est bloqué. Dans le cas où ça n'arrive pas, il y a arrangement quelque part.*

CEA A qui remettez vous le chèque ?

JF *A la direction de la BPH. C'était une dame. Il n'a jamais eu de problèmes, jusqu'au jour où on a bloqué un bateau.*

CEA Moi je suis un citoyen vous demandant de faire des opérations en douane. Je fais émettre un chèque à l'ordre de la douane. Un banquier vous dit d'aller reprendre le chèque que vous avez donné à la douane.

JF *Si la douane décide de remettre...*

CEA Quel est le parcours normal du chèque ?

JF *Quand on dépose un chèque, si on ne paie pas les bordereaux dans les limites prévues, ce chèque est renvoyé à la direction générale. Mais quand on laisse traîner le chèque, on dépose le bordereau à la douane du port et on vous donne un chèque de l'Administration. Le chèque après avoir fait le parcours, revient à la banque émettrice.*

CEA Mais vos bordereaux, n'ont jamais été payés ?

JF *Oui ils ont été payés*

CEA Pour qui travaillez vous ? Pour le client ? Et c'est lui qui fait votre travail ?

JF *Il n'y a plus d'opération à faire une fois que...*

CEA Vous n'avez jamais vu de bordereau acquitté ;. Je comprends bien que vous alliez travailler avec certaines personnes pour empêcher que l'Etat puisse toucher le montant des tA1es

JF *Je suis un simple commissionnaire en douane. Je ne suis trempé dans rien.*

CEA Vous travaillez avec une dame et prenez des chèques. Vous avez donc soustrait l'argent de l'état à l'Institution Douanière.

JF *Je ne pourrais me présenter ainsi et réclamer un chèque*

CEA La douane réclame de Tchako les montants non payés. Il y a donc eu des personnes qui se donnaient comme tâche et mission d'empêcher que l'état récupère ses tA1es.

JF *Personne ne pourrait s'arroger le droit de prendre possession de ce chèque.*

CEA Sauf vous. Vous avez le pouvoir de prendre le chèque qui ne vous est pas destiné. Dans

votre intérêt il faudrait adopter une autre défense. Vous offensez la CEA en faisant comprendre que vous avez pu reprendre des chèques. Vous êtes un technicien pourtant

JF *Je ne peux poser des questions au directeur de la douane. Si Séide décide de remettre un chèque, ça ne vient pas de Séide.*

CEA Est-ce lui qui vous a appelé ?

JF *La BPH m'appelle pour me dire d'aller prendre le chèque. Je le fais.*

CEA M. Fougère, essayez de nous faire comprendre que vous êtes confiné à votre rôle, ce que vous dites nous égare. Vous travaillez pour M. Tchako et pour qui d'autre encore ? Vous vous rendez compte que l'état a perdu des millions de dollars ?

JF *Qu'aurais-je pu faire ? Même si je reconnais que cela ne pouvait se faire. A qui me plaindre à cette époque ? On m'aurait dit de rester tranquille. Je dois moi-même me poser des questions et essayer de comprendre.*

CEA Pensez-vous qu'il vous arriverait quelque chose ?

JF *Tout était possible et je tiens à mon boulot. M'occuper des affaires des autres serait effacer ma place au centre ville. Tout était possible car comme je vous dis, cela n'était pas la pratique. Séide, Valentin n'avaient pas le pouvoir de le faire. Pour moi, à cette phase des débats, il y avait d'autres mains.*

CEA Il y avait donc une autre main ?

JF *Cela se faisait à un rythme. 5 millions par mois. Si cela était en dedans de la douane, il ne serait pas maintenant sur la liste noire. Il faut monter plus haut. Les supérieurs qui ordonnent la livraison des chèques, en l'occurrence, Aristide. Valentin n'avait pas ce pouvoir. Qui a signé ? Dans quel compte ils ont été déposés ? J'ai failli mourir pour \$20,000 parce que j'ai une cirrhose du foie...*

CEA Donc pendant 2 ans il y a eu une main cachée qui dirigeait ?

JF *Tout le monde levait ses chèques*

CEA 2 fois vous avez payé avec un chèque Unibank. Ces chèques n'ont pas été retournés ?

JF *Dans mon cas il s'agissait de chèques BPH. Il y avait un marquage fait sur BPH. Le client voulait se retirer de la BPH. Car ce qu'il faisait était contrôlé.*

CEA Quel a été le rôle de Tchako ?

JF *On l'a utilisé. Il a accepté de repayer. On lui avait exigé un certain montant.*

CEA Les chèques de direction n'ont pas été encaissés par la douane. Vous êtes celui qui a été reprendre les chèques.

JF *On m'a appelé.*

CEA Les chèques ont été émis à l'ordre de la douane, ils sont repris par vous.

JF *Non par la BPH.*

CEA ...par vous pour être remis à la BPH. Le chèque a été retourné à la BPH par vos soins. Cela signifie que votre client n'a pas payé.

JF *J'envoie parfois un simple employé... D'habitude j'envoie quelqu'un.*

CEA Vous essayez de le défendre en disant qu'il a repayé.

JF *Je sais qu'il avait payé. Il y a aujourd'hui scandale quand le bateau a été bloqué*

CEA Beaucoup de gens savent que Tchako n'a pas payé ses redevances. Les chèques émis à l'ordre de la douane ont donc été encaissés par d'autres personnes ?

JF *Oui. C'est entre quelqu'un et BPH.*

CEA N'essayez pas de défendre quelqu'un. Vous êtes devant une Commission. Nous avons des éléments. Ne défendez pas Tchakounté.

JF *Merci.*

CEA A part Tchakonté vous faites aussi des opérations pour d'autres importateurs de riz : Pradel, Blain, Flambert, St-Pierre, TNS, Acra, Mevs, Mecredi, Apaid...

JF *Je les connais mais ne travaille pas pour eux. Il m'arrive de travailler pour Khawly.*

- CEA Quels sont vos autres clients ?
- JF *Des clients de Panama. Je n'en ai pas de fixe. Et quelque fois d'autres clients.*
- CEAI On nous a dit que le « Riz de la Paix » était commandé par Flambert
- JF *Oui on avait investi le bureau de Flambert, Paul Presner... Je suis dans le milieu. On avait aussi mis Tchakounté.*
- CEA Dans une opération de dédouanement quel est votre pourcentage ?
- JF *Cela dépend du volume et de la personnalité de la personne. Pour les containers : 300 \$, 40 pieds = 500 \$. Cela dépend aussi de la qualité du service. Il n'y a pas de barème fixe.*
- CEA Je ne sais pas si vous vous rendez compte dans quoi vous êtes impliqué.
- JF *Malgré moi. Je remercie le Bon Dieu d'être encore là. Je vis à l'étranger.*
- CEA Ou êtes-vous actuellement ?
- JF *En Floride.*
- CEA Pour des raisons politiques ?
- JF *Pour ma cirrhose et une autre maladie. Je dois faire une transplantation que je ne peux pas me payer.*
- CEA Vous avez dit que vous remettez le chèque au secrétariat de direction ? A quel bureau ?
- JF *A l'étage. A la Direction Générale.*
- CEA Qui était le directeur général ?
- JF *Mondésir. Après, ce fut une dame... Deschineau... ou quelque chose d'approchant.*
- CEA Pourquoi vous, commissionnaire en douane, avez été chercher ces chèques ? Qui vous a donné des instructions ? Et pourquoi les avez-vous apporté à la BPH au lieu des douanes ?
- JF *Si je vous donne un chèque vous ne pouvez pas le remettre à quelqu'un. Si vous décidez de le faire c'est parce que vous vous êtes entendu avec la personne. Pour les chèques de direction, la banque émettrice reçoit un chèque. Quand la BPH m'appelle, je vais trouver Séide, je ne vais pas au service, je vais voir le directeur.*
- CEA Généralement, les chèques de direction, de garantie sont supposés laisser la douane quand le bordereau émis au nom de l'importateur a été payé. Si ce chèque couvre des droits de douane non encore acquis, pourquoi vous le remet-on ?
- JF *Normalement ce que vous dites, c'est la voie légale. Mais il y avait d'autres mains invisibles qui étaient beaucoup plus fortes que le directeur général. Qui avait demandé à la douane de livrer le chèque ?*
- CEA La banque émettrice d'un chèque de garantie ne peut pas appeler pour dire d'aller chercher le chèque. Elle n'a aucun droit et ne peut en aucune façon le faire. Elle n'a pas le droit de couper le circuit. La banque ne peut pas décider que le chèque est dehors depuis trop longtemps
- JF *Cette banque était la responsable de toutes les transactions de Tchakounté. Il me donne toujours les chèques. Il n'a jamais eu de problèmes. Jusqu'au scandale.*
- CEA Vous venez de dire qu'il y a eu une main supérieure. Quelle est cette main ?
- JF *Si elle est invisible, je ne peux la voir.*
- CEA Consciemment, si vous savez quelque chose, dites-le nous.
- CEA Quel est le rôle, d'après vous du Ministre des Finances.
- JF *C'est le Ministre qui décidait. Vous n'aviez pas compris ? Valentin et Séide n'avaient pas la compétence nécessaire pour remettre ce chèque. Selon moi il y avait un rapport étroit entre le Ministre des Finances et la BPH et la BPH me le demande en tant que banque politicienne.*
- CEA Nous allons remonter à la première livraison, la première fois qu'en tant que broker vous avez reçu un appel de la BPH pour prendre un chèque.
- JF *Quand j'ai reçu l'appel on m'a dit d'aller voir Séide qui me remettrait un chèque que je remettrai à*

un Monsieur à la BPH.

- CEA En recevant le chèque à la douane, signez-vous ? Avez-vous signé dans un cahier ?
- JF *Une seule fois, j'ai signé. Voilà le processus : Je n'ai pas le droit de demander un chèque. Je vais voir Séide qui dit d'appeler « Blanc » qui apporte le chèque. On me le remet. Des fois, c'est l'AGD qui me remet le chèque.*
- CEA Combien de fois ?
- JF *Une fois, les autres fois c'est Séide.*
- CEA Que dit-il ?
- JF *C'est moi qui dit. On me remet le chèque. Il ne dit rien.*
- CEA Il ne vous dit rien et à qui le remettre ?
- JF *Non. C'est pour cela que je pense que cela vient d'en haut. Je remets le chèque au secrétariat de la BPH.*
- CEA Quand cela a lieu, vous allez prendre le chèque et vous le déposez à la BPH immédiatement ?
- JF *Directement, je le dépose, le jour même à la BPH*
- CEA Avez-vous contacté Tchako tout de suite pour lui expliquer la situation ?
- JF *Je le lui ai dit. Il sait qu'il a des chèques debors. Je l'avertis*
- CEA Il ne dit rien ? Vous avez dit qu'on vous a appelé pour vous donner l'ordre de prendre le chèque.
- JF *On me « demande » de prendre le chèque.*
- CEA On vous demande d'aller gracieusement chercher le chèque et vous y allez ?
- JF *Oui. Si la douane décide de me le remettre.*
- CEA Votre travail est terminé ?
- JF *Pour moi il y a eu entente entre la douane et la BPH*
- CEA Comment expliquez vous qu'un chèque remis soit acheminé à la BPH ?
- JF *C'est pour cela que je pense qu'il y a une instance supérieure.*
- CEA C'est pour ce seul client que vous êtes allé chercher un chèque de garantie. Trouvez-vous ça normal ? Comment qualifiez-vous votre conduite ?
- JF *A date... quand je fonctionnais, c'était bien faire. A date je trouve que j'ai été dupé et pris pour un imbécile.*
- CEA Ce n'était pas un service payant.
- JF *Cela s'attachait au service normal. A qui me plaindre en constatant ceci ?*
- CEA Vous êtes professionnel, indépendant... Vous repartez quand ?
- JF *Je suis là pour un mois.*
- CEA Votre téléphone...
- JF *Mon portable est le 551-1793 et mon bureau, le 223-3949*
- CEA Nous vous remercions, Monsieur Fougère, d'avoir répondu à notre invitation.

Audition de M. Jean Jacques Valentin

M. Jean Jacques Valentin, Ex Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes
Mardi 8 mars 2005 - 10:13 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Merci M. Valentin d'avoir répondu à notre invitation, excusez-nous de vous avoir fait attendre. Cette invitation est en rapport avec notre fonction. Avez-vous travaillé à l'administration Générale des Douanes avant d'être nommé Directeur Général ?
- JJV *Oui je suis entré par voix de concours en Novembre 74. Je suis de la première Promotion de l'école des Douanes. J'ai été nommé employé en mai 75. J'ai gravi tous les échelons jusqu'à la direction générale en novembre 94. En 91 déjà, j'étais Directeur de la Douane des Ports de Province. J'ai fait toute ma carrière au port de Port-au-Prince. J'ai été Directeur de la Douane du Port de Port-au-Prince en 91.*
- CEA Le système n'a pas de secret pour vous.
- JJV *Non.*
- CEA Qui vous avait proposé le poste ?
- JJV *Bon, très honnêtement, je revenais des funérailles de ma mère en 94 et quand je suis arrivé ici, on m'appelle pour me dire qu'on a entendu mon nom à la radio. J'ai essayé de savoir comment ça a pu se faire, j'ai deviné que c'était Pompon Chérestal parce qu'on se connaît, on était au séminaire ensemble, je suppose que c'est lui-même, il ne m'a jamais rien dit. A un certain moment j'ai pensé que c'était Yvon Paul, il était au budget, mais personne ne m'en a jamais parlé. Je n'ai pas cherché à savoir non plus, men mwen ta byen renmen konnen.*
- CEA Étiez-vous satisfait du fonctionnement de l'administration des douanes ?
- JJV *Non on ne peut pas être satisfait. Moi presque tout le monde me connaît dans le milieu parce que j'étais, je vais toujours à la radio pour dénoncer ce qu'il n'y a pas. Tout le monde sait que ça ne va pas. On fait des efforts, on apporte des innovations et tout ça. On n'a pas le soutien de l'état. On vous demande des recettes mais on fait tout parallèlement pour qu'il n'y ait pas de recettes. Vous voyez ? C'est ça le problème. Un directeur général de douane ne nomme pas les directeurs des bureaux de province. En province c'est là où c'est la corruption institutionalisée. Il y a les interventions irrégulières des autorités entre guillemets. La douane n'échappe pas à ces choses là. Ce n'est pas facile.*
- CEA Ce n'est qu'en province ?
- JJV *Absolument non, pas du tout. En province c'est plus évident. Il n'y a pas de structure etc; les interventions sont plus visibles.*
- CEA Avez-vous proposé des réformes ?
- JJV *Certainement. J'ai proposé un nouvel organigramme créant de nouvelles structures, mais ce n'est pas facile. Pendant ma gestion on a eu certaines lois à être proposées au parlement. Il y en a qui ont été votées par exemple la loi sur les commissionnaires en douane. Il y a eu beaucoup d'innovations. D'ailleurs je me dis qu'on connaît la douane grâce à mon passage à l'Administration Générale des Douanes. Avant moi on ne parlait pas de la douane. Une innovation qui me vient en tête: on a un bureau à la SONAPI pour être plus près des importateurs. On a institué un comité de facilitation qui regroupe tous nos partenaires: l'Autorité Portuaire Nationale, l'ADIH, la Chambre de Commerce, le Ministère du Commerce, les agences maritimes. On a eu par exemple les unités, les postes de contrôle sur les routes nationales. On en a 2. On a créé l'unité de surveillance, c'est une brigade contre la fraude, les agents qui sont en bleu qu'on trouve à la douane de l'aéroport, sur les routes etc. Je n'ai pas tout ça en tête mais on a eu beaucoup de choses.*
- CEA Vous nous avez parlé tout à l'heure d'interventions irrégulières. Qu'est ce qu'il y a dans ces interventions irrégulières ?
- JJV *Ça dépend de l'intervenant. Lorsque c'est un élu indélicat, on peut marroner, dire non tout carrément, on peut... il y a des interventions qui se font souvent au niveau des élus ou autres ayant droits qui interviennent pour demander de transférer untel de tel poste à tel poste parce que d'après*

lui, à ce poste-là il y a façon de faire de l'argent. Souvent je dis non mais parfois on est obligé de se plier. Il y a des interventions plus politiques.... Bon... c'est difficile... Imaginez-vous, moi je connais la loi, je connais les règlements. Vous avez l'impression parfois que le politique vous dit ce qui doit se faire, ce qui peut se faire. Parfois je me suis dit est-ce que le politique veut appliquer la loi. On a l'impression que tout est subordonné à la politique même si, comme je disais tout à l'heure, on vous fait des exigences de recettes. Le fond monétaire arrive, ils vous demandent quels est votre projet, qu'est ce que vous voulez faire pour que les recettes augmentent ? Vous dites que vous allez prendre telle ou telle mesure et les recettes vont augmenter. Parallèlement, vous recevez des instructions qui vont tout simplement à l'encontre de tout ce que vous auriez souhaité faire pour l'augmentation des recettes. Mais après on vous reproche que les recettes baissent.

CEA Vous recevez des instructions de qui dans ce cas ?

JJV *Moi, je reçois des instructions du Ministère...pas du Ministère, du Ministre*

CEA Quel Ministre ?

JJV *Le Ministre des Finances. Parfois les instructions viennent du Palais. Moi je viens ici pour dire la vérité, paske mwen menm, mwen pap vinn pike tèt mwen pou moun paske m pa t nan konfli avèk pèsonn. Mwen pa t nan okenn politik, mwen pa vinn defann pèsonn. Je reçois des instructions du Palais. Mais quand je reçois des instructions du Palais, j'en fais toujours part au Ministre et lui dis voilà ce que j'ai reçu comme instructions. Mais j'ai toujours l'impression aussi que le ministre.. Ou gen lenpresyon Minis lan limenm li pa dakò paske Minis la gen presyon pa l tou. Se li menm anpresip ki pou jwenn kòb pou distribye, kòb pou repati . Kochon an pa gra.*

CEA Vous parliez... des interventions du palais...

JJV *Oui, lorsque par exemple mwen te direktè jeneral dwann. En principe je connais mes fonctionnaires... Lò la dwann ap mache mwen kontan, se kòm si se mwen menm k ap grandi avèk dwann nan. Ou gen de bwat ki pa ka mache, ou konnen gen tout kalite de mouvman kap fèt, ou pa ka nonmen yon direktè, yo ba w yon nèg ki pa kalifye, ki pa andedan dwann nan ditou. Pafwa ou oblije mete yon moun ki pa kalifye. Le plus grand bureau de douane de la République, la douane du port de Port-au-Prince... Mwen resevwa presyon pou mwen nonmen yon moun, mete yon moun ki pa t la dwann deja, ki pat konn anyen la dwann di tou. Yo vle mwen mete l direktè de la douane du port de Port-au-Prince. Sa a mwen wè li pa posib di tou. Li pa akseptab. M al kote minis lan, mwen di l voilà la situation.. Mwen gen dwa site non l. Se Jean Robert Pierre-Louis, TKL St Jean Bosco. Ou mete l direktè dwann port de Port-au-Prince... Non!*

CEA Il n'était même pas employé de la douane... Est-ce qu'il y est encore ?

JJV *Mwen pa t wè l. Mwen wè bagay sa enposib, se resèt ki fini nèt. C'est à peu près 85% des recettes de la douane du port de Port-au-Prince. Les recettes douanières. Male kote minis lan mwen di l men sitiasyon an: Si bagay sa-a pase, afè resèt la se bliye sa. Minis lan konprann, li di mwen l ap gade sa li kapab fè. Anfenn kont, nou oblije kreye yon pòs pou li. Mwen mete l sipèvizè (se yon bagay ki pa ekziste nan òganigram nan)... Mwen mete l "Superviseur en Chef" –mwen pa sonje libele a vreman men se yon sipèvizè an rapò avèk biwo pwovens yo. Biwo li nan Delmas. Se konsa mwen soti nan sitiasyon sa a. Se an gwo. Paske sa fè ennan mwen kite lòt bò a, gen yon bann bagay ki pa rete nan tèt mwen.*

CEA Parfois vous recevez des instructions directes en faveur de untel ou untel, un client de la douane ?

JJV *Oui. Mwen resevwa enstriksyon tou direkteman de palè.*

CEA Concernant des clients ?

JJV *Oui. Du secrétariat du Président, de Mme Céant.*

CEA Quelle madame Céant ?

JJV *Mwen pa konnen madam kiyès nan Céant yo. Men se li ki nan sekretarya prive Prezidan an. Prezidan an pa janm rele m direkteman pou l di m tèt tèt bagay. Lò ou resevwa enstriksyon konsa nan enfòmèl konsa, ou oblije pase. Lò ou resevwa yo, wal wè minis ou, ou di minis la men enstriksyon ou resevwa.*

CEA Si vous recevez des instructions par Madame Céant au téléphone, vous comprenez que vous avez à faire au Président de la République ?

JJV *Mwen paka ekzekite enstriksyon Madan Céant, quand même....*

CEA Parce que Madame Céans n'a pas l'autorité ?

JJV *Même pour les nominations, se Madame Céant ki rele, li di m mete entèl tèl kote. Li pa menm di poukisa..... Lò enstriksyon sa a vini, mwen konnen li pral vini. Gen yon bann depite ki mande si enstriksyon an vini. Li te dwe vini deja.*

CEA Avez-vous rencontré des membres du régime faisant des interventions pour des importations? Des interventions de hauts fonctionnaires, de personnalités pour leurs opérations ?

JJV *Bon par exemple le frère de Madame: Eric Trouillot. Li konn vin kote m paske lè gen enpòtasyon, li te gen biznis... mwen pa sonje non biznis la... tèl bagay entènasyonal... Li konn chanje non kèkfwatou. Trè souvan li vini, li di y ap mate l, li pa satisfè de valè bòdwo dwann yo bali, li di rele direktè a pou li paske yap mate l... jan de bagay sa yo. Men li pa konn vinn mande ekzonerasyon. Ki lòt moun nan gouvènman an ankò?*

CEA Sa li konn mande ?

JJV *Li bezwen favè. Men pa ekzonerasyon kòm si pou li pa peye. Li ta renmen gen yon trètman patikilye, yon rediksyon. Trè souvan ou gen enpresyon yo antre nan yon biznis pou yo fè yon kòb san yo pa konnen si gen règ, si règ yo ekziste. Yo gen lè panse se direktè dwann nan ki deside ki sa ki pou peye, ki ka ki pa peye... Ou gen enpresyon se paske li nan sitiyoasyon sa a lap pwofite de pozisyon l lan.. Li vle atirè kliyan. Paske li se bòfrè prezidan an, li ka jwenn fasilite nan dwann. Men se pa yon moun ki konnen les règles. Lòt moun nan gouvènman an anko... Bon nou pa ka blye Fourel pa ekzanp. Toujou bezwen fasilite, li toujou gen yon moun.... Ou genyen gwoup mesye depite yo: toujou gen yon bagay yo bezwen, bay yo yon ti kat pou y al bò kot direktè, fè yon koudfil pou yo..., ap mande fè yo favè...*

CEA Y a-t-il des gens auxquels vous sentez que ne pouvez pas refuser des faveurs ? Fourel par exemple ?

JJV *Mwen refize Fourel. Gen yon jan pou eseye san ou pa vin nan konfli ak moun yo... Pafwa yo mande franchiz. Se yon bagay ou paka fè. Si se bagay ou ka fè, wap fè. Se yon kòb lap fè avèk yon moun. Se yon òm dafè... Gen yon moun ki gen yon pwoblèm, li vin gade sa ou ka fè pou moun nan. Gendwa gen yon bagay ou te sezi, lap gade si ou kapab libere moun nan, si ou paka redui amann nan pou moun nan... Se konsa li ye. Fourel pa konn gen enpòtasyon... Men li toujou ge yon moun ki gen yon pwoblèm... Li pa kache pou l di w se yon kòb li pral fè. Lòt bagay : lò nou di pèsonaj enfliyan nan gouvènman, moun nan gen dwa influan, mwen pa konnen... Mwen pa nan politik, gen de seri de kote mwen pa ye, mwen pa konn bagay yo. Men mwen ka di... mwen pa vle bay enpresyon ke map kache kwakseswa. Gen de dosye trè serye. Mwen konnen nap vin sou yo.*

CEA Vous avez une liste ? Si vous avez une liste, il faut nous aider. Monsieur Valentin, si vous avez des choses pour nous aider, il faut nous aider.

JJV *M ap eseye onèt. Mwen vinn la, men mwen pè kan menm. Gen de bagay mwen ka di ki ka ba n pwoblèm. Nou konnen sitiyoasyon an pase m paske nou viv ak moun yo. Mwen pa gen sekirite, mwen pa janm gen kwakseswa. Mwen viv senpleman men sa pa vle di ke mwen pa renmen vim. Gen de bagay mwen di la a deja, mwen fin di yo. Mwen pa konnen. Se konsa mwen ye, mwen fin di yo apre mwen di eske poum te di bagay sa-a*

CEA Libérez votre conscience.

JJV *Mwen nan yon sitiyoasyon difisil, m ap esplike n poukisa, ak tèt mwen dabò. Gen yon seri de bagay ki fèt, petèt gen anpil moun nan menm sitiyoasyon an. Ou pa dakò li men ou oblije ap vinn reponn. Mwen vinn la a, Madanm mwen pa janm konnen kote mwen vini. Mwen reponn envitasyon an, an prensip mwen ta sipoze tann li antre. Si l konnen yon bagay konsa... se yon moun chaje ak strès mwen pa menm di bagay konsa. Lò pou m di yon bagay, mwen di l, apre sa mwen mande eske mwen te sipoze di tèl non. Men si m pa di l tou, nan kisa map route tèt mwen mwen menm . Nou konprann ? Se sa bagay la. M ap antre nan dosye diri a paske se yon bagay piblik. Tout moun la dwann konnen te gen diri la pè. Diri ki te fè skandal la. Eske mwen ka fè kòmantè ? Mwen santi mwen oblije fè kòmantè. Pou mwen menm se te yon politik ki deside kèkpa. Apre la pè a fè skandal, sa mwen te note nan skandal la, yo pate janm site la dwann nan. Yo konnen la dwann pata ka deside yon bagay konsa. Apre skandal la politik la pa chanje. Kounye a, yo vinn fè ankò men yo itilize de moun ki sou mache a pou yo fè l. Tchako, etc...*

CEA Qui d'autre ? Vous allez nous donner des noms. Vous êtes là pour nous aider.

JJV *Eske lè mwen di yon bagay la a, l ap konsiyen ke Valentin di tèl bagay... ?*

CEA Les informations que nous recevons c'est pour nous permettre de voir comment les intérêts de l'Etat ont été lésés. Il y a une utilisation à l'intérieur de la Commission, il y a une utilisation ouverte pour l'opinion. Naturellement, si vous ne souhaitez pas être cité comme quelqu'un qui a donné telle ou telle information... L'information nous l'utilisons pour faire le jeu.

JJV *Paske mwen pa gen enterè pa bay verite, se sa mwen konprann. Nou sonje apre skandal diri la pè a, se bagay ki te fèt, Jonas Petit t ap vinn defann nan televizyon an, mwen pa t janm pale nan dosye sa a ditou, paske se yon dosye la dwann li te ye. Mwen pat gen anyen mwen te kapab di. Mwen se nèg ki renmen pale de la dwann, men bagay sa a yo... Mwen pa t ka pale. Mwen pa t vle pale pou m pa di nenpòt ki bagay. Mwen pa ka di nenpòt ki bagay. Dayè se kè mwen ta pral fè. Gen de seri de bagay ki rete kanmenm. Ministre lan rele m pou dim Prezidan an di fòk sa kontinye pou stabiliser les prix au niveau du marché. Mwen pa konnen si se la verite. Si se pa la verite, menm mwen menm se sa yo bòm kenbe paske yo santi se pa yon bagay ki nòmal. C'est ainsi que...*

CEA Quel Ministre ?

JJV *Le Ministre des Finances. Se te Fourel Gustave. Apre m ap vinn konprann. Tout enpotasyon Tchako yo pase san peye. Kòman sa pase? Deklarasyon an fèt. Sa mwen menm mwen te ekzije ki fèt: ifò emèt bòdwo a. Yon bòdwo ki emèt san ekzonerasyon, san anilasyon, se yon dèt li ye. A nenpòt kèl moman, ou gen dwa prezante bòdwo a. Mwen pa resevwa enstriksyon pou m bay ekzonerasyon, pou m anile kwakseswa. Donk bòdwo yo emèt... Men ayisyen yo gen yon mòd yo di w bay yo chèk yo. C'est tout simplement ça. C'est grave mais c'est simple comme....*

CEA ... Comme processus. Qui a donné ces instructions?

JJV *Pafwa se minis lan direkteman ki rele. Men kòm mwen di, se sanse enstriksyon li resevwa. Pafwa se le Palè. Lè Palè rele, mwen di Minis lan men sa mwen resevwa.*

CEA De la même madame ?

JJV *Wi, pa gen lòt.*

CEA Vous connaissez personnellement les commissionnaires en douanes

JJV *Gen komisyonè an dwann mwen konnen. Mwen se yon ansyen la dwann. Gen de chèf sèvis tou ke mwen konnen.*

CEA Vous parlez de Fougère ?

JJV *Wi Mesye Fougère. Mwen konnen l. Toutan misye nan dwann nan. Mwen la dwann nan lontan. E kòm ansyen anplwaye mwen monte, tout konnen m. Epi mwen fè kou pou tout tou paske mwen te pwofesè nan lékòl dwann nan, mwen fè fòmasyon pou tout . Trè souvan mwen an kontak avèk les commissionnaires en douane. Mwen konnen tout.*

CEA C'est lui que vous avez chargé d'aller prendre les chèques ?

JJV *Mwen pa chaje pèsonn. Mwen pase dwann nan enstriksyon. Yo mandé chèk mwen bay chèk. Mwen pa pral nan fè retisans. Pafwa mwen fè yon jès, mwen gen tan peye yonn. Men se nan batay ou ye. Nou konprann ?*

CEA Ou di bay chèk lan san ou pa konnen kiyès ki pral vin pran l ?

JJV *Non, mwen konnen kimoun ki ta pral vinn pran l paske mwen konn ki moun ki komisyonè. Paske m echanje ak direktè dwann nan. Direktè dwann nan se pa yon nèg mwen lage anba a san mwen pa gen okenn kontak. Mwen konnen.*

CEA Moun sa k al prann l, kilès moun ki chaje l pran chèk la ?

JJV *Mwen pa ka di w kiyès ki an chaj de sa, mwen pa konnen. Men nou otorize moun ki siyen deklarasyon an pou l gen dwa pran chèk la tou. C'est le commissionnaire en douane ou l'importateur.*

CEA Men li pa ka pran chèk li te bay la, lò fini li pran machandiz-la tou.

JJV *Se sa sitiyasyon an. Mwen menm map di w mwen trouve m dan de sitiyasyon mwen pat menm bezwen mande chèk. Nou mande chèk la se—passez-moi l'expression- kòm anmèdman. Mwen konnen yo pral mande chèk la kanmenm. Yo pa di m mande chèk. Lò bato a vini, bato sa yo se de bato ki pote diri. Se kote li debake a, livrezon. Debakman egal livrezon. Donk sa vle di pou w peye bòdwo a. Ou ta sipoze peye bòdwo a anvan. Lò moun nan di w konsa ke bato a vini, se bòdwo a pou m ta pran pou m fè moun nan peye pou l ka pran livrezon. Oubyen ou gen dwa fè tolerans, bato a tèlman gen diri, le tan pou li debake, ou konnen li p ap janm peye. Lò li rete li mande w chèk la,*

enstriksyon an poko vini tou senpleman. Mwen fè ekspresyon mwen gen tan peye yonn. Nou di nou te konprann li... mwen pa konnen...

CEA Quel autres cas similaires à part celui de Tchako ?

JJV *Nous genyen TiGoav pa ekzanp. Mwen pa ka di konbyen enpòtasyon men gen yon bato ki vini kèkfw – ase iregilyèman- paske se yon pò ki pa gen aktivite vreman. Nou fè yon tan nou pa otorize l. Men enstriksyon an vini, li livré. Sosyete a rele ... Global... É moun mwen sipòze ki nan bagay la se doktè Buteau. Mwen pa konnen prenon an men se doktè Buteau. Pa Buteau MRN non.*

CEA Vous ne pouvez pas me donner ses coordonnées ?

JJV *Fò m di w sa, jan mwen wè li, mwen toujou panse se le mari de la déléguée.*

CEA De l'ouest ?

JJV *Wi. Se sa m panse. Men se pa bagay mwen konnen.*

CEA Parlant de déléguée, vous voulez parler de... Madame Gauthier ?

JJV *Oui, Antoinette Gauthier Buteau.*

CEA Merci.

JJV *Mwen pa ka di w se li men se relasyon mwen fè.*

CEA C'est une indication. Vous dites qu'on recevait l'ordre de livrer la marchandise. Qui donnait l'ordre ?

JJV *Le Ministre ou le Palais. Ce toujours sa. Dayè, si pa t gen enstriksyon yo ta fè yon skandal, dechouke mwen.*

CEA Donk yo te okouran ke bato sa yo rive?

JJV *Naturellement. Yo te konnen.*

CEA Les importations, ça rapporte beaucoup en matière de tA1e douanières ? Le bateau de Petit Goâve, c'était principalement du riz. Ou te gen lòt bagay sou li ?

JJV *Majoritèman diri. Men mwen gen enpresyon te gen pafwa mayi tou. Men se diri ki rete nan tèt mwen.*

CEA A part ce cas de Global à Petit-Goâve ?

JJV *Genyen ADATRANS nan Pòtoprens. Se yon Blain ki ladan li. Mwen gen enpresyon se yon sosyete ki te kreye pou okazyon an.*

CEA Si memwa w bon paske nou gen yon lis gran enpòtate yo: Farah Blain, Claudy Flambert ?

JJV *Gen yon Farah Blain. Lè mwen mandé Yo di m gen lè li se fanmi Moise Wawa...*

CEA Claudy Flambert ?

JJV *Wi Claudy Flambert men mwen pa kwè li konn genyen ...*

CEA Rudy Dana ?

JJV *Non, mwen pa t konn wè li. Se Jonas Petit, Farah Blain...*

CEA Donk gen Blain, Mondésir ?

JJV *Non. Li pa t konn vinn kote m.*

CEA Eric Mevs ?

JJV *Non, non.*

CEA Acra ?

JJV *Non.*

CEA Steve Khawly ?

JJV *Non.*

CEA Rudolph...?

JJV *Non. Mwen pa konn sa a menm.*

CEA Apaid ?

- JJV Non, non.
- CEA Virginie St-Pierre ?
- JJV *Virginie St Pierre konn gen de fasilite. Samble li te gen problèm, biznis lan te fè fayit. Mwen pa konnen... Te gen yon pwoblèm kèlkonk. Minis lan te mande yon fasilite pou li pran lèt de garanti pou li kapab roule pou l peye.*
- CEA Trujillo ?
- JJV ...
- CEA Alix ...
- JJV Non
- CEA Blain te IASA anvan ?
- JJV *Wi men li pa t konn gen fasilite...*
- CEA Alors les manifestes pour le riz de la paix...
- JJV *Mwen pa wè manifès yo, men mwen konnen se SEPAN ki te sou dosye yo. SEPAM oubyen SEPAN.*
- CEA Alors les trois mousquetaires, les parlementaires, n'étaient pas listés comme commanditaires ?
- JJV *Sa m pral di a petèt mechan men yo pa t nan gwo bagay. Se plis favè: yo bezwen jòb pou kèk moun, yo gen tel machin ki vini.... Mwen pa t wè yo nan afè diri a. Moun ki te nan diri a se Jonas Petit, Westler Paul.*
- CEA Une fois c'est votre chauffeur qui est allé prendre le chèque ?
- JJV *Wi. Mwen pa konn si se yon fwa oubyen si se de fwa. Pafwa presyon a konn tèlman fò, mwen konn fè bri sou direktè anba a lò y ap ba n presyon.*
- CEA Ki direktè ?
- JJV *Direktè Séide. Mwen se toujou ak responsab la mwen konn kominike. Mwen pa konn kominike ak anplwaye. Mwen konn gen yon responsab, c'est le directeur. Lò pa ekzanp w ap resevwa presyon an, Direktè a gen yon pwoblèm tou paske l bezwen resèt tou. Li ta renmen bagay yo peye. Gen de lò w ap pran presyon an epi yo di w y ap voye pran chèk la. Swa mousye a gen pou l soti... Mwen di pote chèk la banmwen. Ou fè chache chèk la. Se pa yon bagay tout anplwaye konnen. Yo tout konnen, bagay sa a: lò li vini, li p ap peye. Nan la dwann nan se pa yon moun ki rete ki deside. Se yon chenn. Mwen di voye chèk la banmwen. Apati de 21 jou, fòk tout chèk ki nan biwo yo transmèt bay direksyon jeneral, pou yo menm, yo voye yo la bank. Sa se pratik jeneral-la, men nan ka sa a ki efektivman petèt yon fwa ou de fwa ou di: "Voye chèk mousye voye chèk yo vini".*
- CEA De quoi aviez-vous peur à l'époque ? Si vous refusez d'exécuter les ordres ?
- JJV *Bagay mwen sonje nan zafè diri la pè a, Minis lan rele m pou l di m skandal lan se la dwann ki mete l deyò. Mwen di non se pa posib paske afè la dwann, tout moun konnen sa kap fèt. Nenpòt moun ka pran abonman manifès pou konnen sa kap antre, sa kap soti nan peyi a. Nan kontèks sa a mwen preske parèt kòm akize, dotan plis ke mwen konnen se komisyonè an dwann nan ki nan zafè diri... Lò skandal la ekalate komisyonè an vin la dwann nan, li di li konnen men li pa dakò ak sa kap fèt la.*
- CEA Qui est cette personne ?
- JJV *C'est une dame – alors c'est le directeur de la douane du port qui a rapporté- c'est une dame qui travaille, pou yonn nan konkiran yo ki nan afè diri a. Une dame claire, de petite taille.*
- CEA Li nan biwo deyò la pòs-lan ?
- JJV *Non mwen pa konnen. Li nan mezon enpòtatris lan menm. Se direktè Séide ki te di sa.*
- CEA Ou te kapab refize ?
- JJV *Mwen sonje gouvènè Delatou nan yon entèvansyon li tap fè yon lè nan televizyon. Yo poze l kesyon : Gouvènè, jan ou konnen ou gen prensip, kijan ou fè boule avèk Aristide ? Li réponn : Aristid, se pa nenpòt moun ki ka refize l lò li vle yon bagay avèk tout pèp ki deyò l. Pozisyon ki ta pi nòmal pou mwen, fòk mwen ta demisyone. Mwen te bezwen jòb la. Kounye a mwen pa ladann, mwen konn nan kisa mwen ye. Se de bagay ki alankont tout vi administrativ mwen. Mwen konsidere l tankou yon*

tach. Mwen pat gen kouraj refize. Mwen pat gen kouraj sa-a.

CEA Pase ou te pè yo revoke w tou senpleman ?

JJV *Se pa revoke... Yo te gen tan revoke m nan radyo. Mwen chita lakay mwen, mwen tande yo te ranplase m pa senatè Latibonit lan Nadia Mondésir. Arete a soti nan radyo, tout bagay... Pa la suit, yo rele m pou yo dim arete a pat bon. Mwen konnen lò ou nan direksyon jeneral, ou ka nonmen jodi, demen, yo revoke w. Byen ke mwen fè karyè nan administrasyon an, mwen pa t mande pou m te direktè jeneral paske onètman, si yo te mande m, mwen t ap di non paske mwen konnen ka direksyon jeneral lan, karyè m fini. Lò ou la, ou ekspoze. Pa chans, yo ka reprann ou nan finans. Men se yon chans. Jan bagay la te ye mwen pa t gen kouraj sa a.*

CEA Kijan bagay yo te ye ?

JJV *Gen lanmò. C'est ma perception. Lò minis lan di m eske mwen kapab fè bagay la soti, mwen pa kwè se pawòl minis lan. Minis la pa t ap doute de mwen. Mwen konnen l depi mwen te nan semènè. Nou te dòmi nan menm dòtwa. Lè ou dòmi nan menm dòtwa, manje nan menm refektwa, gen yon seri de bagay li pa ta fè. Mwen mande tèt mwen si se pa t yon mizangad ?*

CEA Nominasyon w lan ka vini de minis la tou ?

JJV *Non mwen nommen an 94.*

CEA Si yo nome w en 94. Ou fè Préval, Aristide. Ou satisfè ?

JJV *Preval te satisfè de mwen. Pompon renmen m anpil. Si m rete se Pompon . Li rakonte m en 95, li apran yo ta pral revoke m. Li monte kote prezidan pou li di l li tap demisyone tou. Si m fè tout tan sa a, se Pompon.*

CEA Sous Préval, en 94... Vous êtes rentré avec le retour d'Aristide. On n'avait pas encore ces cas ?

JJV *Non. Preval pa janm entèveni nan afè la dwann nan, a okenn moman. Mwen nonmen tout moun. Mwen te konn gen ti presyon pa m ke m te konn jere. Pa t gen afè pou yo te di m nonmen moun. Jòb la vinn gen pwoblèm se apati Prezidan Aristide. Dènye bagay mwen pran: se te an 2003, mwen nonmen Eric Charles Direktè Okap. Menm lè mwen fin enstale l lan, Prezidan an rele m. Mobilije di misye rantre.*

CEA Li rele w pèsònèlman ? Sa li di w ?

JJV *Mwen trouve li pa t respekte m.. Answit le sa a li te avèk yon sertèn Mme Rousseau, yon dam ki te nan kabinè a. Li rele m pou li di m li pa t di m change direkte Okap la. Li te chanje direktè Okap la. Direktè change, mwen pa konn bagay sa a. Se direktè sa mwen chanje ennan apre. Men se li ki te nonmen l. Se apre mwen resevwa yon nòt de la Primature ki di m nominasyon sa yo fèt. Kounye a direktè a Okap, li paka siyen anyen. Siyati l pa ale labank, li mele... Mwen oblije fè yon lèt pou mwen konfime misye.... Ennan apre, se li mwen change.*

CEA Ou pa te satisfè de li ?

JJV *Nan provens lan, ou pa ka satisfè de pèsonn, paske se "les haut lieux de la corruption"... Pa gen okenn règ kap aplike. Se sa ou jwen kòm resèt la, se li pou pran. Menm si yon nèg korèk ou deside ou pral voye l nan provens pou li korije yon état de fait, oubyen yo dechouke l, oubyen... Si ou bezwen pèdi yon anplwaye, voye l an provens. Provens yo òganize pou sa menm. Se yon kote pou ta fè rotasyon regilyèman. Moun ki madre a ale an provens. Donk, lè mwen t ap chanje misye a, Dismi Cesar rele m. Li estime li responsab dosye politik nan gouvènman. Epòk sa a Okap komanse cho. Gouvènman an ap pèdi pye Okap. Li di m ke fòk direktè a chanje. Fò m di w ke direktè sa a, anpil moun rele pou yo di se opozisyon l ap sèvi. Gen de moun ki pa jwenn avantaj... Li rele m donk pou li di m prezidan an di l, nan kad tout bagay politik kap fèt yo, fòk direktè a chanje. Lò sa resèt relativman bon pa rapò a sa ki ta la anvan. Alepòk, se te moun delege. Mwen rele delege a mwen di l mwen resevwa enstriksyon pou direkte a chanje. Li di m li pa pral nan enstalasyon paske bagay yo pa konfòm. Sa m vin konpran pa la swit - dapre sa prezidan an te di m- se te pa esprit de consensus ; li pa ta ka chanje l konsa. Mwen gen enpresyon se yon presyon prezidan an pran de delege a ak tout lòt moun yo, epi la p fèm peye les pots cassés. Fòk li te imilye m. Kit petèt de twa jou pase li chanje moun nan. Men menm jou a, si yon nèg vinn di m li bezwen tèt pòs, si li vle ale yon kote byen detèmine, se pou souse yon zo... Pour Miragoâne c'est la même chose... Madan Rousseau bòm yon lis pou Miragoâne, Malpasse, ak de lòt -mwen pa sonje- pou mwen te fè chanjman... Nan ka Miragoâne, se te yon nèg ki pate la dwann di tou. Se yon nèg ki te gen bato kape fè rakèt . Mwen di minis la men tèt sitiasyon. Men sa mwen resevwa - sa te vin pa faks- de Mme Rousseau. Mwen gen pwoblèm. Nèg sa pa nan dwann et mwen gen pou mwen rele l. Mwen pa fèl... Prezidan invite nou nan*

yon reinyon nan palè. Apre reinyon an mwen pale li de lis la, eske li okouran. Li di m li okouran men li pa konn moun yo. A lepòk w ap eseye kenbe strikti epi yo bò w yon nèg raketè, ki pa konnen anyen nan dwann. Mwen oblije enstale l kòm direktè. Epi yo dim se le frère ki te bay moun sa a. Eric Trouillot..

CEA Pour les chèques de Tchako, il y a une remarque: ceux de la BPH sont retournés alors que ceux de la Unibank ont été payés. Pourquoi ?

JJV *Nou menm la dwann nan, chèk yo depoze yo se chèk ki depoze kòm kosyon. Se pa chèk peman. Nou pa konnen sa chèk yo deveni apre. Genyen la Fondasyon tou ki konn lan dè enpòtasyon. Jeneralman li lan franchiz. Gen dwa gen de bagay ou bay, franchiz la poko vini. Mwen pa konn si legalman li gen dwa a franchiz.*

CEA Legalman, ki lè yo delivre l ? Anvan ou apre ?

JJV *Les deux.*

CEA A propos de franchise est-ce que dans votre expérience, vous avez remarqué qu'il y a des gens ou des sociétés qui en bénéficieraient indûment ?

JJV *Bon anprensip, lwa a di se moun ki gen kontra ak leta ki gen franchiz. Sa m konstate depi tout tan, ministè a deside bay yon moun franchiz. Mwen sonje yon ka diri... Se te Creole Rice.... Mwen te note li pa t vini sou non Creole Rice. Li vini sou Eglise Baptiste Indépendante d'Haïti. Franchiz la vin devan. Mwen we kantite a anpil pou yon legliz. Nan analize dokiman, mwen wè gen yon bagay dwòl. Mwen kenbe lèt la. Nan chache mwen wè se pou Créole Rice epi y ap itilize Eglise Baptiste. Yo gen tan siyen franchiz. ... Mwen bloke l ! Minoterie d'Haïti. Se te yon bato chinwa... ki debake nan minotri a. APN te otorize l.*

CEA Men nou gen pòs douanye ?

JJV *Pa gen pòs pèmanan. Lò gen bato ki prale, nou detache yon ekip la dwann, jiskaske bato a kite.*

CEA Eske nou okouran de tout ti pò prive ?

JJV *Anprensip nou konnen genyen bagay Mevs la, Minoterie, Ciment d'Haïti, Ciment du Sud (Martissant), Thor, Terminal Gonaives (sa se pou Mevs)... Men fòk APN otorize bato a pou nou menm, nou ale. Men nou pa gen siveyans an pèmanans pou kote sa yo. Nou ta sipoze gen kontwol pèmanan sou tout pò ki otorize. Leta Ayisyen pa konn vokasyon enstitisyon yo. Mwen te kreye yon anbriyon ki rete rachitik, li pa janm devlope. Pou leta, ladwann nan la pou li fè taksasyon bòdwo. Ladwann pa ekipe pou kontwol dwòg... Men gen yon pakèt moun ki mete nan tèt yo ke lè yon bagay debake nan yon pò prive se kontrebann... Se pa vre, tout pò ki otorize yo, la dwann la, APN la, e la dwann ale lò APN otorize.*

CEA Si APN n'est pas au courant?

JJV *Se APN ki otorize, APN sanse yon otorite regilasyon tou. Si APN otorize yon bato ale tèl kote... bon, sa ki ta korèk se ta mande nou avi n anvan, paske se nou ki pral trete machandiz ki sou bato a. Men pafwa se lè bato a ale ou tande bato a prale. Sa depann de ki direktè APN nan ki la a; si politikman li fò.... Pou afè franchiz la, franchiz ilegal ki bay yo le pli souvan yo pase pa ONG yo, pa legliz yo. Onivo Ministè a –se pa avèk Aristid- yo fè yon jan pou yo elimine franchiz ilegal le plis posib, e mwen panse se paske yo pa t ka fè sa, yo oblije antre nan iregilarite sa a. Fon Monetè ap kontwòle, yo pa ka di yo p ap bay franchiz. Yo anplwaye iregilarite sa a pou yo fè franchiz.*

CEA (...question inaudible...)

JJV *Direktè jeneral adjwen an fè menm bagay avè-m. Se nan biwo m li toujou chita. Li asiste a tout bagay. Pa gen yon bagay mwen fè li pakab fè. Biwo m toujou chaje moun. Se yon bagay mwen fè volontèman pou gen transparans. Lò telefòn nan sonnen, se li ki reponn. Byen entendu gen de bagay minis la rele m misye pa kapab regle yo...*

CEA C'est qui ?

JJV *Serge Audat. Depuis ke mwen revoke li pa pran kontak. E se mwen ki te nonmen l... Se pa par arete li te nommen*

CEA Men mesye pa revoke, li menm?

JJV *Li revoke tou.*

CEA (...Montre quelque chose a Valentin...)

- JJV (...Identifie la signature de son chauffeur. A l'impression d'avoir vu certains spécimens mais ne peut pas les identifier...)
- CEA (...Lui montre un autre papier lié à l'affaire du Riz de la Paix...) Se pa yon sèl arivaj ?
- JJV Non. Afè diri la pè a mwen konnen l. Si male nan dosye, na wè ki bato ki te vini tèl lè, men nou pa jere bagay sa yo.
- CEA Pour le riz de la paix, il n'y a jamais eu de bordereau ?
- JJV Mwen pa kwè.
- CEA Tout ce riz ?
- JJV Mwen si gen deklarasyon ki fè dosye a antre nan pwosesis la, men mwen pa kwè gen bòdwo. Mwen pa afimatif paske mwen pa t travay sou dosye sa a.
- CEA Qui peut confirmer?
- JJV Ladwann nan. Dosye yo la. Tout antre nan sistèm enfòmatrik la. An pwovens yon bato vini, ou pa wè tras li. Sa rive. A Port-au-Prince, ce n'est pas possible. Lò bato a vini, yo antre manifès la nan sistèm enfòmatrik la. A mwens ke depi anvan ou ta chwazi fè yon fwod, ou ta òganize w pou manifès pa bay e li ta difisil, manifès la bay tout kote. A mwens ke ou pa konn anyen nan sistèm dwann nan... Nèg ka chanje espès tarifè a, bagay la ka peye yon 10%, li jwenn yon denominasyon pou li ka ekzonere, pou li ka pran yon ti kòb nan men kontraktè a. Men gen twòp tras. Menm si ou pa peye jodi a, w ap peye demen. Menm si ta gen bòdwo. Lò gen bòdwo a se pi rèd... Lò bòdwo a fin fèt, se nan direksyon jeneral li ka anile. Li pa ka anile konsa.
- CEA La Direction Générale, c'est chez vous à Delmas. Vous avez l'autorité pour annuler un bordereau?
- JJV Wi, pou anile l se yon lèt yo ekri dwann nan pou yo di l anile l pou tèl rezon, tèl rezon... Ou pa ka rete konsa ou anile l.
- CEA Oui, vous devez préciser dans quel cas se fait l'annulation.
- JJV Wi nan anile pou ranplase pa ekzanp. Oubyen ou gen dwa gen yon bòdwo sipleman, ou wè li te emèt initalman, ou fè anile l. Ou te twouve moun nan pat peye ase, ou fè yon sipleman. Moun nan konteste l, e apre analiz, si ou dakò ak moun nan, ou anile l.
- CEA Vous ne pouvez rien nous dire pour ce dossier ?
- JJV Si se diri SEPAN nan, les dossiers sont là.
- CEA A part le riz, il y a eu les rôles ?
- JJV Sa mwen pa konnen l. Se nan radyo mwen te tande l. Li ta petèt pase pa ONG tou.
- CEA Vous dites que la Fondation Aristide avait des franchises. Est-ce légal?
- JJV Sa m ap di a li pa repoze sou okenn tèks men a mon avi li pa t legal.
- CEA Mais il y a une loi sur les franchises ?
- JJV Wi, men li di fòk ou gen kontra ak leta. Gen anpil ONG ke yo bay franchiz. Si yon ONG ap okipe agrikilti, li gen de materyèl ki pou antre, yo ba l franchiz. Men se pa dwann nan ki bay franchiz, se ministè a.
- CEA Dans le cas du riz, il y a eu des bordereaux émis. Lò bato a antre se pa antisipasyon. Il y a eu des chèques émis qui sont rentrés dans la structure de la douane. Il y a eu des accusés de réception. Le directeur de la douane de Port-au-Prince, normalement la procédure dit qu'il faudrait qu'il les dépose. Nous avons vu que ces chèques sont sortis de la structure administrative, remis par le chauffeur. Qui a donné cet ordre?
- JJV J'ai déjà répondu. An prensip, selon kòd dwannye a, chèk la se yon kosyon. Li rete la dwann. Ou pa menm itilize l pou akite bòdwo a. Se yon chèk kosyon.
- CEA Gen 2 ka spesifik.
- JJV Si ou pran kòd dwannye a, pwosesis la klè. Se yon kosyon li bay. Lò bòdwo a fin peye, yo vin reprann chèk la. Sa konn rive sètèn fwa moun nan pa gen posibilite pou li gen 2 kòb. Yon kòb ki la kòm kosyon et yon lòt kòb... Li konn di w peye bòdwo a pou li, e sa konn rive ke nou menm tou si chèk la egal montan bòdwo a, ou menm tou, si li siperyè.
- CEA Sa pa konn rive ke chèk la egal ? Fòk li siperyè ?

- JJV *Map eksplike-w: ou gen dwa fê bòdwo a e se montan bòdwo a menm ou mande kòm kosyon. Lò w ap kalkile bòdwo a anvan emisyon bòdwo, la dwann nan gen pou l garde yon fwa edemi montan sipoze bòdwo a. Ou nan apwoksimasyon. La lwa a bay posibilite pou peye bòdwo a. Apre bank la ba w yon feyè pou ou ka emèt yon chèk pou enterese a. Men trè souvan nou menm, sa nou konn fè, lò nap goumen pou resèt, fen mwa ap rive, nou konn eseye vantile, nou peye bòdwo kareman. Men chèk la pa la pou peye bòdwo. Men nan kad n ap pale a, nou konnen chèk sa p ap janm peye.*
- CEA Poukisa chèk la p ap janm peye ?
- JJV *Paske... mwen di l deja... gen enstriksyon kap vini.*
- CEA Il y a trois éléments pour la procédure.
- JJV *La marchandise est à la douane. Li bezwen dedwanne. Li fè deklarasyon an dans les normes, li depoze l nan yon gichè prepoze a sa. Yo analize l. Si li korèk, ou antre l nan sistèm enfòmatis la. Ou reverifye l. Apre vefirikasyon, li tounen nan sistèm enfòmatis la. Ou fè ajisteman pou fè yo. Yo emèt bòdwo a. W al peye bòdwo w. Ou pran livrezon.*
- CEA Dans le cas Tchako, il y a eu des bordereaux émis?
- JJV *Wi. Sa m esplike, lòske enpòtasyon sa a vini, yo konnen li p ap peye.*
- CEA Pour l'importation du 13 mars 2003 il y a eu 12, Il a, par chèque de garantie de la BPH, payé le bordereau de douane. Il avait déposé un chèque. Pour lui, il a payé. Nous devons faire une confrontation. Pour lui il a remis le chèque.
- JJV *Ladwann pa peye bòdwo pour moun. Je suis à la direction générale a Delmas, je réponds suivant les principes. Il y a plusieurs possibilités. Gen antispasyon ki kousikyite, menm jan ak prelikidasyon.*
- CEA Il vient le 17 mars avec son chèque, le dépose à la douane. Il sait qu'il a payé. Quel est le rôle de la douane ?
- JJV *Au niveau des principes. Il y a une pré-liquidation. L'intéressé dépose son chèque.*
- CEA Tout c'est fait entre 15 et 21 jours.
- JJV *Le bateau débarque, le bordereau est fait. Il y a des fois ou on paie un bordereau.*
- CEA Ce que dit la structure il le remet par anticipation à la douane. Le chèque devait aller à la douane. Il y a-t-il eu une procédure écrite ?
- JJV *C'est une chose concoctée qui me dépasse. Je l'avais dit. Les bordereaux sont émis. Certainement le directeur n'a rien écrit derrière les chèques. Il y a un sceau. On ne peut répondre. Le bureau de la douane de Port-au-Prince est responsable.*
- CEA Si je regarde mon rapport, il y a eu un bordereau pour 16 millions.
- JJV *Dès le départ, mwen di mwen rekonèt... Nou te poze m kesyon, mwen di mwen te pè... Nan enpòtasyon Tchako, mwen pa t la nan reinyon an, men mwen konnen te gen desizyon ki te pran pou Tchako pa peye menm jan pou enpòtasyon a, menm jan pou afè Tigwav la. Mwen menm, onivo de ladwann, mwen te ekzije bòdwo fèt, men gen delè mwen fè vyolans, mwen peye bòdwo yo.*
- CEA (...Revient avec le cas des chèques Unibank et BPH....) Une seule précision que nous voudrions avoir du directeur général. Puisque c'est votre chauffeur qui a reçu les chèques pour vous les apporter, à qui aviez-vous remis ces chèques ?
- JJV *C'est l'intermédiaire, Fougère.*
- CEA Comment vous sentez-vous par rapport a ce dossier ?
- JJV *Mwen di mwen ront, mwen konnen mwen riske prizon, puisque c'est ma parole. Mwen ta ka viktim. Mwen konsidere m kòm viktim.*
- CEA Pour le 30 juillet il y a une lettre de vous à Tchako qui demande de corriger une erreur dans le bordereau. Il y a une irrégularité dans le bordereau ?
- JJV *Mwen pa alèx pou m reponn kwizin ki fèt nan biwo a. Jesyon kotidyèn biwo yo, mwen pa konnen l.*
- CEA Vous avez une responsabilité morale..
- JJV *Certainement. Gen yon kòd dwannye gen yon tarif. Sa mwen genyen se li enpòtatè a genyen, se li anplwaye dwann nan genyen, tout moun genyen l. Mwen la pou m veye aske pwosedi a respekte. Mwen pa nan jesyon kotidyèn biwo a. Mwen pa konn sa k ap pase si yo pa fè m yon rapò. Tchako se menm*

ka ak ka Tigwav la... Tchako, c'est un cas.

CEA Est-ce que vous connaissez Tchako ?

JJV *Mwen konn tout enpòtaté.*

CEA Vous connaissez Mme Deschineau ?

JJV *Mwen konnen Madan Deschineau lò li vin nommen direktè BPH lan. Mwen pa t konnen l anvan. Nou pa t nan relasyon. Mwen sonje an fevrye 2004 li te envite m nan reinyon BPH. M al nan reinyon an men pa t gen anyen ki di. Li di m prezidan an te mande pou l rankontre m. Nou fè echanj de telefòn, pat gen anyen ki fèt, epi prezidan an vin ale.*

CEA M ap gade yon lèt 10 novanm kote Tchako te adrese w pou li mande fè rektifikasyon nan yon bòdwo.

JJV *Se diri la Pè a ki vin sou yon lòt fòm.*

CEA Il arrive que vous encaissiez des bordereaux alors qu'au niveau de la procédure ce n'est pas le cas ?

JJV *Mwen menm mwen vle di w ke nou p ap bay chèk si enstriksyon an pa vini...*

CEA Nous avons entendu qu'il y a beaucoup de documents qui ont été détruits. Avait-on pris certaines précautions (photocopies etc.) ?

JJV *Depi dosye a rantre nan sistèm enfòmatrik la, gen kopi nan direksyon jeneral la. Gen rapò nou fè a ministè dè finans. Dayè w ap wè Tchako nan rapò ki voye bay DGI...*

CEA Avez-vous fait des copies?

JJV *Li pat nesesè, li te nan sistèm nan. Nan dwann lò yon bòdwo emèt, li fè an plizyè kopi. Gen yon kopi pou la dwann, yon kopi pou enpòtatè a, yon kopi ale la bank . Li otomatik.*

CEA Merci beaucoup Monsieur Valentin d'avoir répondu à notre invitation.

JJV *Mwen pa abandone lakay mwen. Si nou bezwen m, telefòn lakay mwen se : 246-1383. Pòtab mwen se 483-0835 men selilè sa a pa pou mwen.*

Confrontation : Séide – Fougère – Tchakounté –Valentin

MM. Arsène Séide, Jacques Fougère, Dieuseul Tchakounté Joseph, Mean Jacques Valentin
10 juin 2005 - 11 :18 AM / CEA (Rue du Quai)

- *Monsieur Arsène Séide (AS)* § Directeur de la Douane de Port-au-Prince
- *Me Clovis Noël (CN)* § Conseiller Légal de l'Administration Générale des Douanes
- *Monsieur Jacques Fougère (F)* § Commissionnaire en Douane
- *Monsieur Dieuseul T. Joseph (T)* § Importateur
- *Monsieur Anselme Morissot (AM)* § Comptable
- *Monsieur Jean Jacques Valentin (V)* § Ex Directeur Général de l'Administration Générale des Douanes

CEA On a eu une rencontre la dernière fois. Nous avons besoin de certaines clarifications sur l'affaire de riz. On espère que c'est la dernière fois. On a juste quelques questions pour finaliser.

CEA La première question. Fougère avait prétendu dans sa déposition que c'est Séide qui l'appelait pour lui demander d'aller reprendre les chèques de direction à l'administration générale des douanes. Maintenez-vous votre déclaration Monsieur Fougère ?

F *Oui. J'avais dit des fois Séide, des fois la BPH.*

CEA Qu'en dites-vous Séide ?

S *Nou devan yon komisyon, Monsieur Fougère, fòk nou di verite a. Mwen pa janm konnen depi kilè Tchako ap fè diri antre andedan peyi a. Lò mwen vin konnen se lè li vin dim li gen deklarasyon. Li di m Direktè paske mwen gen yon sikwi priorite pou tip enpòtasyon sa yo, misye dim : « N ap peye ». Antan ke direktè mwen fè soti yon bòdwo pou li pote chèk mwen ban mwen. Kounye a lè li pote chèk mwen ban mwen, mwen pa konnen. Antan ke pwofesyonèl, mwen mande l si se yon antisipasyon. Li pa repon mwen. Kounye a, mwen ba l montan li pou li ale fè chèk li pou li pote l ba mwen ... Kounye a li vin mande m si mwen pa resevwa enstriksyon. Mwen di l non, mwen pa resevwa enstriksyon. Kounye a mwen gen tan rele pou mande si enpòtasyon a vini. Li soti, li pa di m anyen ankò. Direktè jeneral la vini li di m bay chèk la. Kounye a m ap tann li vini pou mwen remèt li chèk la. Antan ke direktè, ki rapò mwen genyen ak yon komisyonè pou mwen ta rele l pou mwen di l vin pran chèk ? Se misye ki vinn kote m dabò, ki mande m si mwen resevwa enstriksyon. Pafwa li konn rele ankò, mwen nève sou li paske yon direktè dwan pa ka rele yon bwokè pou li di l vinn chache yon chèk.*

CEA Vous ne l'avez donc jamais appelé ?

S *Jamais.*

CEA Mwen wè ou kontrarye. Fòk pa ta gen kontraryete. Fòk pa gen enèvman.

CEA Fougère, Direktè Seide di li pa janm rele w se ou menm ki konn pase. Eske ou toujou konfime deklarasyon ou te fè a oubyen w ap pote yon ti koreksyon ?

F *Se BPH ki konn rele m ki di m ale la dwan nan pran yon chèk. Lè mwen konn ale, mwen konn mande misye Séide eske li resevwa enstriksyon pou yon chèk, li di m non oubyen mwen monte nan direksyon jeneral la, si l di m wi, mwen pran posesyon chèk la e mwen retounen l nan BPH.*

- CEA Se selon enstriksyon BPH ? Se pa enstriksyon M. Séide ?
- F *M. Valentin et M. Séide pa gen konpetans pou yo ta remèt mwen yon chèk. Gen yon enstriksyon ki soti yon lòt kote. Se BPH ki konn rele m, mwen pa rekonnèt vwa yo. E mwen remèt li bay BPH.*
- CEA Merci. Il faut faire toutes les clarifications. Des fois, Séide, le Directeur Général vous dit de remettre le chèque. Parfois vous ne vous voulez pas le remettre, il vous passe les instructions avec énervement.
- N *La question de départ Fougère dit que Séide savait l'appeler. Il a dit : « Jamais ». J'aimerais que ce soit consigné.*
- F *Antan ke dwanye mwen toujou di ke ni direktè Valentin ni direktè Séide pa gen konpetans pou yo remèt chèk la. Mwen retire ke li te konn rele m.*
- CEA E Tchako, li te konn rele w ?
- F *Non, se BPH ki te konn rele m*
- CEA En ce qui concerne la dernière audition eue avec Valentin et Tchako, Tchako peut-il dire si oui ou non il sait aller au bureau de M. Valentin ?
- T *Petèt yon sèl okazyon konsa. M al nan biwo a men mwen pat ale wè M. Valentin. M ale bò kot sekrete a.*
- CEA Jamais ?
- T *Une fois.*
- V *Li byen nuanse : Li konn ale nan administrasyon a.*
- CEA Eske ou pa janm nan okenn sikonstans ale kote M. Valentin, pèsònèlman ?
- T *Wi. Mwen te ale lakay li. Mwen konnen l trè ta. Lè mwen te enpote la pè a, mwen te ale bò kot Valentin. Mwen te mande l fè yon verifikasyon paske se te kitis mwen ki te dedwane diri la pè a. Mwen te gen enkyetid paske mwen te vle konnen konbyen enpòtasyon nèg yo te fè sou li. Mwen te mande l verifye pou mwen*
- CEA Vous avez dit « Nèg yo ». Qui ?
- T *Mwen t ap pale de premye komann « la pè » a. Lò mwen te patisipe, se mwen ki te fè kòman lan, diri a te rele « Samann » e yo te tou pase l pou « La pè ». Mwen te etone paske se mwen te bay kitis mwen. Mwen pat vle mesye yo, Jonas Petit, Paul Presler, lòt mesye yo ki te nan « la pè » yo te kontinue fè dedwanman ak kitis mwen an. Mwen pat gen aksè pou mwen te kontakte M. Valentin.*
- CEA Valentin ?
- V *Sa li di la mwen pa sonje men se posib. Sa mwen ka di se ke misye te sou presyon paske li te apwoche m, paske li te gen pwoblèm avèk ekzistans bòdwo yo, paske bagay sa deranje l, non l kòmansè ap site deyò a. Bagay la ap ba l pwoblèm, li vinn ekspozè m pwoblèm li. Pou mwen, misye se yon viktim. Se konsa m apresye kesyon an. Li bezwen soti nan kesyon an. Sanble lè sa a minis la te mande pou m te resevwa l. Ekzistans bòdwo enpeye yo ba l pwoblèm. Li nan kòmès la, li pa ka rete ak bòdwo enpeye. Men li pa fò nan pwosedi a, li pa fin konnen lò bòdwo fin peye. Mwen di minis la Tchako te vin esplike m pwoblèm li. Mwen santi bagay la depase minis la.*
- CEA C'était pour le riz de la paix.
- T *Si mwen pat panse... Pa ekzamp, mwen pa ta ka pran chans pou galope nan peyi a ak lajan sa a. Mwen pa ta ka galope konsa. Map travay nan peyi a, map bay travay. Mwen ta kite peyi a.*
- CEA Ou di m ou te ale kote l pou diri la pè a ?
- T *Wi, ma l di l ke mwen te gen pwoblèm.*
- CEA Lòt mesye ki te nan diri « la Pè » a se Jonas Petit, Castro Arboat, Presler Paul, Lambert. Yo te nan diri Samann ki te vini sou non diri la pè.
- T *Diri a pa t menm make « la Pè »*
- S *Lò yon komèsan prete kitis li, ladwan nan pa konnen Admettons que le commerçant donne son quitus...Mwen menm, mwen pa te konn Tchako.*
- T *Mwen sonje te gen yon diri ki te mouye, mwen vini ak etranje. Se mwen sèl ki te koulè direktè a. Li pa te konnen m. Mwen te oblije prezante tèt mwen, di l se te mwen ki Tchako.*

- S *Kòmèsan an pase tout dokimantasyon an bay bwokè. Lò kitis la pa valid, mwen gen pwoblèm. Mwen pa ka kesyone bwokè a pou mwen mande l kiyès ki te bay li kitis. Lò tout bagay anfòm (Bilòvledin, manifès, kitis) tout bagay la, oke, pa gen negosyasyon. Lò li prete kitis la, se afè pa l, dwan nan pa gen anyen pou li wè nan sa. Se eklèsisman sa mwen te vle fè pou Tchako.*
- T *Lò bato m bloke mwen rele minis la ki pa te ka fè anyen, se peye. Mwen pa te ka di anyen pou defann tèt mwen. Lò mwen rive, mwen peye 40%. Yo ba mwen modalite pou mwen ka peye rès la. Antrenou, gade mwen pat kreye yon komisyon. Se peye oubyen prizon. Mwen te dwe peye. Mwen pa t ka pòte plent.*
- AM *La douane...*
- CEA *Tchako, oui ou non, avez-vous jamais, même une fois, demandé au directeur de la douane pendant que vous étiez traqué, de retirer les bordereaux pour vous ou de les annuler ?*
- T *Sete fòm de deman sa a, men ou ka esplike l plizyè fason.*
- V *Bagay sa te yon obsesyon pou li, afè bòdwo sa a. Non l ap site deyò. Ya p di se Tchako, se Tchako. Nan tèt pa m, fòk Leta te fè yon entèvansyon sou bòdwo yo pou li. Paskè li vle rete enpòtatè. Se pou sa mwen te ale kote minis finans lan pou li. A la suite, tout bòdwo yo te enpeye.*
- T *Puisque mwen te nan la Pè a, si gen yon koulwa kap kalope nan diri la pè, li difisil pou nou fè yon dekantasyon men La Pè a se te bat men e li te dedwane san pwoblèm.*
- V *Se te yon politik menm. Bagay sa yo pa te regle nan nivo dwann.*
- S *Se pa t dirijan yo tou.*
- V *Gen yon moun ki di m lò skandal la pete, yo panse se nou menm ki te mete l deyò.*
- T *Mwen fè anpli efò. Mwen fonksyone byen nan sistèm peyi m, ni ak bank mwen, ni ak zanmi m. Sa te etone anpil moun kijan fè se mwen menm pi gwo konpayi nanlemonn nan vinn suiv. Mwen menm sèlman, mwen fè 500,000 sak. Mwen bay Leta a 2 milyon dola ameriken, nan dwan sèlman, san taks pa ladann, san APN pa ladann.*
- CEA *Maintenez-vous que le chèque changé pour Mme Deschineau vous ne saviez pas ce qui se faisait avec ?*
- T *Non, mwen pa t okouran. Se pou sa mwen prepare kèk dokiman. (...Passe des documents...). Si nou byen gade, nan rapò m ak bank lan, lè yon bank Leta nonmen yon direktè nan tèt bank lan, imediatman, bank lan tounnen yon bank prive. Se moun pa l li vle. Fòk mwen montre n tout mixè mwen pase. Mwen te di l mwen te yon gwo kliyan bank lan, men moun nan se moun pa l li vle antre nan enpòtasyon. Lò li mande m sèvis, mwen rann li sèvis.*
- CEA *Ce que Séide vient de vous dire est très important. A quelle époque avez-vous commencé à travailler pour Tchako ? Vous lui avez tout expliqué sur les dangers de prêter son quitus ?*
- A *J'ai renouvelé son quitus. J'ai fait une copie...*
- V *Très souvent le quitus est utilisé sans que l'importateur ne le sache. C'est quand la DGI le bloque qu'on sait. Vous avez votre quitus et on vous le vole.*
- T *Voilà la raison pour laquelle je suis allé voir le directeur.*
- A *J'ai apporté les simulations montrant le montant d'un bordereau douane et le tarif douanier.*
- T *Mwen gen yon pwoblèm : mwen gen yon anplwaye ki fè aksidan. Ya p rele m la. Kòm mwen te gen pou mwen te prezante, mwen fè dilijans, men mwen pap ka rete.*
- CEA *Mwen tande sa ou ki la men fòk ou konpran se devan yon komisyon dankèt ou ye . Fòk nou eluside pwen sa a.*
- CEA *Monsieur Valentin. Est-ce que vous maintenez que vos appels concernant les ordres pour ce bateau venaient de Mme Céant ?*
- V *Dès le premier jour, j'ai dit Mme Céant ou le Ministre. Toute la république, tous ceux qui ont rapport avec la douane savent que Monsieur Valentin ne ferait rien sans recevoir des instructions. La douane doit appliquer les lois. Les dérogations viennent d'ailleurs. Ce Monsieur (il désigne Séide) ne l'aurait pas fait. Même pour les nominations, c'est Madame Céant. C'est elle qui m'appelait pour transmettre les instructions. Il y a un cas similaire : Petit-Goâve, c'est la même chose. Madame Céant se trouve à l'étranger, moi, je suis au pays.*

- CEA Monsieur Tchakounté à quelle époque M. Fougère a commencé à faire les dédouanements ?
- T *Lò mwen kòmanse fè enpòtasyon. Se li mwen te bay kitis. Pou diri la pè a se te youn lòt ekip ki t ap jere l. Li pa te fè dedwanman sa yo.*
- CEA Une seule chose est regrettable. Nous avons entendu que Séide avait une forte personnalité, Monsieur Valentin, on sait qu'il ne fera rien d'irrégulier, mais une seule chose manque dans votre administration : quelque soit la quantité de « fout » qu'a pu prononcer M. Valentin, vous auriez dû lui demander un papier....
- S *Il y a une chose que vous n'avez pas faite, c'est la mise en contexte. A la douane, il y a les chimères. Un des plus gros patrons c'est Fourrel Célestin. Quand il vient à la Direction Générale il veut qu'on fasse ce qu'il veut. Parfois il va et vient. Il croyait pouvoir tout faire. Il y a un tas de gens contre lesquels vous devez vous battre mais parfois vous devez vous battre avec un tas de personnes, sénateurs, députés etc. Tous les dossiers ont disparus. Si aujourd'hui il n'y avait aucun papier, les choses seraient plus graves. Je dois vous démontrer les contraintes. Il me dit « fout » car il est à bout... Il le fait en tant qu'ami. Il faut faire la mise en contexte. J'aurais pu ne pas être là aujourd'hui. Il ne faut pas penser que vous faites les choses volontairement. Nous ne faisons pas ça. Il faut faire la mise en contexte des dossiers. Lorsque Fougère vient, je m'énerve aussi et lui dis « fout ».*
- CEA Il y avait des bordereaux payés par des chèques UNIBANK alors que d'autres l'étaient par des chèques tirés sur la BPH. Dans ce dossier, tous les chèques de la UNIBANK ont été encaissés.
- V *Quand je reçois des instructions, je ne sais pas quels chèques. Quand j'ai fini de faire ces déclarations...J'ai un problème... Il y a des gens qui ont le bras long. L'autre jour là, vous m'avez fait parler à Madame Céant. Elle est à l'étranger bien tranquille, je ne sais pas ce qui se passe quand je lui parle, si on est en train de m'enregistrer.*
- CEA Si c'est la personne qui a donné des instructions...
- CEA Quand quelqu'un fait des citations, ça nous permet d'appeler d'autres personnes.
- CEA Nous savons ce que c'est que les pressions. Le chèque est fait, déposé, on reçoit les instructions du palais ou du ministre, qui dit de reprendre le chèque. Ensuite vous passez des instructions au Directeur de la Douane de Port-au-Prince afin que le chèque soit remis au broker. Vous-même...
- V *Une parenthèse : parfois c'est quand on m'appelle...*
- CEA Le broker dit n'avoir pas remis à Tchakounté mais à la BPH.
- F *Oui c'est à la BPH, c'est la BPH qui émet le chèque.*
- CEA Sa yo antan pa youn chèk ki pre la dwan ?
- CEA Comment faites-vous pour savoir quel chèque ?
- F *Je sais quel chèque que j'ai en cours. Je sais quel client traite avec la BPH.*
- CEA C'est un seul client qui traite avec la BPH?
- F *Oui, je l'ai déjà dit: Tchakounté. Je remets le chèque à la BPH.*
- CEA Vous l'avez déjà expliqué mais un commissaire a le droit de vous poser la même question.
- F *En matière de droit, si il y a un argent non payé, la deuxième importation ne passera pas.*
- CEA Tchakounté a une urgence et peut être excusé mais nous aimerions que Valentin reste.
- A *Vous vouliez voir le quitus ?*
- CEA Nous vous posons une question, Valentin. Sur Petit-Goâve, les importations faites pour Global Spectrum. Que pouvez-vous nous en dire ? Il y a eu 8 importations qui ont été débloqué par un appel de vous.
- V *J'avais cité ce cas sans que vous me l'ayez demandé. Le port de Petit-Goâve était fermé, les bateaux ne venaient pas. Le port n'était pas fréquenté. Et un matin, la douane de Petit-Goâve a appelé pour me dire qu'il y avait un bateau et m'a demandé si j'avais des instructions. Je n'en avait pas. Le ministre des finances m'a appelé pour me dire que c'était les importations de riz, qu'il y avait*

des problèmes à Petit-Goâve et qu'il fallait donner du travail. Quand le bateau est venu il a été bloqué au niveau du poste de contrôle. Les instructions sont venues pour Global Spectrum, Nathali One...

- CEA Nous avons reçu un rapport de la douane de Petit-Goâve pour des bordereaux non payés.
- ✓ *Dans ce cas aussi, le palais sait appeler. Je me rappelle que la première fois, le directeur de la douane a dit que ces gens avaient dit qu'ils avaient une franchise et ceci pour tous les arrivages à Petit-Goâve. Le nom cité c'était Dr. Buteau. C'est Casamé qui savait m'appeler pour me demander s'il y avait des instructions.*
- CEA C'est le même scénario.
- ✓ *J'avais dit que quelqu'un d'autre savait venir : Lesly Lavelanet.*
- CEA Donc Casamé est un employé.
- ✓ *Très souvent il savait m'appeler pour me dire que le bateau était là. Il avait été employé mais avait choisi le départ volontaire.*
- CEA Donc Buteau et Lavelanet... Et Georges Antoine ?
- ✓ *Georges Antoine n'est jamais intervenu dans le dossier. D'après moi c'est un brasseur, il savait être le responsable pour Chemaly. Je ne sais pas ce qu'il est exactement. Le bureau de douane de Petit-Goâve peut dire quel est son rôle.*
- CEA Et Max Buteau ?
- ✓ *Je savais entendre Dr. Buteau. Les importations étaient sous le nom de Global Spectrum qui était l'importateur.*
- CEA Et les mêmes instructions étaient reçues du Ministre des Finances ?
- ✓ *Pas seulement le Ministre des Finances.*
- CEA Nous vous remercions d'avoir répondu à notre convocation. Nous espérons que c'est la dernière.

Auditions relatives au Ministère de la Justice

Audition de Me Roudy Aly

Me Roudy Aly (RA), Ex membre de Cabinet de l'Ex Ministre de la Justice, Me Calixte Delatour
2 juin 2005 - 12:00 PM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour M. Aly. Merci d'avoir répondu à notre invitation. Vous êtes avocat depuis quand ?
- RA *Depuis mars 96.*
- CEA Vous avez un cabinet ?
- RA *Je suis associé au cabinet Delatour.*
- CEA Vous êtes combien d'avocats au cabinet Delatour ?
- RA *Trois. Calixte Delatour, Daniel Desrosiers, Roudy Aly.*
- CEA Où se trouve le cabinet ?
- RA *C'était à Delmas 19. Maintenant c'est à Pétion-Ville. Je donne mes services comme consultant à la MINUSTAH.*
- CEA Vous avez travaillé dans l'État ?
- RA *J'étais commissaire de gouvernement à Aquin ensuite j'étais enseignant au Lycée T. Louverture ensuite je faisais partie en 2003-04 du cabinet du Ministre de la Justice.*
- CEA Vous êtes aussi avocat à son cabinet ? Vous connaissez M. Maignan.
- RA *Il était comptable au Ministère de la Justice.*
- CEA Quelles relations avez-vous ?
- RA *Je le connais.*
- CEA Vous l'avez rencontré combien de fois ?
- RA *Je ne peux pas vous dire combien de fois. Nous fréquentions tous deux le Ministère.*
- CEA Vous avez eu à travailler avec lui ?
- RA *Je n'ai pas de formation comptable. Je n'ai donc pas travaillé avec lui.*
- CEA Vous savez que la Cour Supérieure des Comptes a donné un rapport accablant pour M. Maignan ?
- RA *Je ne savais pas.*
- CEA Quel dossier avez-vous eu à traiter au Cabinet Delatour ? Les victimes du 17 décembre ? Les victimes de Carrefour-Feuilles ?
- RA *Je n'étais pas chargé des victimes du 17 décembre.*
- CEA Avez-vous reçu de l'argent de M. Maignan à votre passage au cabinet
- RA *Oui, la comptabilité du Ministère de la Justice m'a remis de l'argent*
- CEA Où
- RA *Au ministère. Je suis prêt à le soutenir.*
- CEA Il a dit le contraire. Essayez de vous rappeler
- RA *Je dis que j'ai reçu de l'argent pour le compte de mes clients.*
- CEA Ce que vous savez vous-même. Nous avons eu une entrevue avec Monsieur Maignan. Il a dit avoir été escorté par les gardes du corps du ministre et déposé de l'argent en son

domicile. Et que le reçu avait été apporté par le Ministre le lendemain?

RA *Je peux dire que j'ai reçu l'argent. J'ai défendu mes clients. Je suis allé au Tribunal, j'ai fait un procès, j'ai gagné mon procès, j'ai reçu cet argent, l'ai partagé avec mes clients et avec les autres avocats et avec d'autres avocats Jeune Pierre-Louis et Menan Pierre-Louis.*

CEA Vous avez établi une liste de vos clients ?

RA *Certainement.*

CEA Vous pouvez nous la faire avoir ? Nous n'avons pas de pièces.

RA *Moi, j'ai toutes les pièces justificatives. En tant que professionnel du droit, je n'ai pas à soumettre au Ministère l'ensemble des pièces. Les pièces sont à mon cabinet. Les clients sont là, les avocats sont là.*

CEA Vous maintenez que Monsieur Maignan vous a remis cet argent en mains propres au Ministère ?

RA *Oui et je lui ai donné le reçu. En tant que professionnel du droit, j'ai défendu les intérêts de mes clients. J'ai été au tribunal ai défendu les intérêts de mes clients. Dans le cadre de l'exécution d'un jugement en faveur des victimes, j'ai reçu de l'argent pour eux et le leur ai remis.*

CEA Pourquoi le Ministère ne vous a pas donné un chèque en votre ordre ?

RA *Je ne sais pas, il faudrait demander à Monsieur Maignan ou au Ministère. Je ne suis pas comptable des deniers publics. Tout ce que je sais est que j'ai reçu un argent que j'ai remis à mes clients.*

CEA Donc vous pouvez soumettre à la Commission la liste de vos clients.

RA *Oui. Il y a secret professionnel, puis-je soumettre à la Commission une liste pareille dans l'intérêt de mes clients ? Moi personnellement je suis prêt à les soumettre.*

CEA Ce qui attire notre attention c'est que le chèque n'a pas été émis à l'ordre de Monsieur Maignan mais à votre ordre. Ce qui ne semble pas être la règle dans l'administration.

RA *La règle dans l'administration, moi, je n'ai pas été comptable des deniers publics. Comme avocat je défends l'intérêt de mes clients, je reçois un argent que je partage avec mes confrères et mes clients.*

CEA Pourquoi le chèque n'a pas été émis à votre ordre, puisque vous êtes un professionnel du droit et que vous défendez vos clients ?

RA *Mes intérêts ne sont pas lésés. Qu'on me donne un chèque ou du cash, mes intérêts c'est d'avoir mes honoraires, pour moi, mes confrères et les clients. J'ai des comptes à rendre à mes clients et à d'autres confrères. Oui j'ai reçu de l'argent. Voilà ma responsabilité.*

JJ *Dans le rapport de la Cour Supérieure des Comptes, il y a d'autres chèques, il y a d'autres avocats...*

RA *C'est dans l'administration, Me Aly n'est pas dans l'administration. Il est un professionnel du droit. Peu importe la manière dont le Ministère a agi ou l'État Haïtien. Si on dit on va vous donner du cash, vous prenez le cash. Si on dit qu'on va vous donner un chèque, vous prenez le chèque. Peu importe la manière.*

CEA Par les temps qui courent, vous trouvez normal que le comptable en chef vous apporte 5 millions en espèces ? Vous trouvez ça normal ?

RA *Je ne défends, ni n'accable le comptable. Vous m'avez posé une question d'opinion. En tant qu'avocat, vous défendez le client, on vous remet de l'argent, que pouvez-vous dire ? Vous défendez les intérêts des clients et les clients vous présentent aussi. Autre chose, je dois dire, c'est que je n'ai pas trouvé ça anormal. Au contraire l'argent cash, ça marche si je suis sans le sou. Avoir l'argent cash, ça je ne vois pas de problème.*

CEA Mais, Me Aly, les règles de la comptabilité exigent...

RA *Je ne suis pas comptable des deniers publics.*

CEA Monsieur Maignan, quand on lui a demandé pourquoi, nous avait donné comme raison que vous n'aviez pas autant que lui la possibilité d'aller à la banque.

RA *Aller à la banque, circuler avec cet argent... en termes de temps aussi... Nous étions en période de carnaval. Avoir un chèque en mains et ne pas pouvoir le changer... Si vous avez de l'argent cash, ça m'a arrangé et arrangé le client.*

- CEA Vous étiez quand même exposé. Prendre de l'argent au Ministère ou chez le Ministre, vous allez vous rendre chez vous avec l'argent.
- RA *C'est un moindre mal. J'aurais pu avoir le chèque, ne pas pouvoir le changer et attendre une semaine. Prendre de l'argent au ministère, aller à mon cabinet ou aller à la banque et aller à mon cabinet... Autre chose, je n'ai pas à dire « je ne veux pas de l'argent cash ». L'essentiel pour moi avocat c'est d'avoir de l'argent. J'ai pu disposer de mes honoraires, payer à mes confrères leurs honoraires et aussi les clients.*
- CEA À combien s'élèvent les honoraires pour cette affaire ? Vous avez dit avoir les pièces justificatives et tout, on peut avoir aussi copie de l'accord que vous aviez avec les clients ?
- RA *C'est illégal. C'est 11 familles. Si leurs intérêts n'étaient pas d'accord avec la façon dont j'ai traité le dossier, s'ils étaient lésés, ils porteraient plainte contre moi.*
- CEA Vous nous faites avoir la liste de nos clients, les montants reçus et les reçus.
- RA *En principe, je ne sais pas pourquoi la commission m'a appelé. Je ne suis pas comptable des deniers publics. Si j'avais commis une faute professionnel, je serais radié du barreau de Port-au-Prince.*
- CEA Nous enquêtons sur M. Maignan, comptable des deniers, qui a reçu de l'argent qui ne lui était pas destiné.
- RA *J'ai donné un reçu contre ce montant pour sa comptabilité publique. Les autres reçus, que j'ai reçu moi, pour mes clients, c'est la gestion de mon cabinet.*
- CEA Quel service avez-vous rendu à l'État ? Vous n'avez pas rendu de services à l'Etat d'accord ? Vous avez défendu des clients, nous voulons avoir des preuves
- RA *L'État a exécuté un jugement. L'État a été condamné dans le cadre de ce jugement. Mes intérêts sont même lésés car la condamnation était dans l'ordre de 400 millions de gourdes et mes clients ont demandé eux-mêmes de réduire ça à 40 millions car ils avaient besoin d'argent. Moi, je n'allais pas entrer dans cette logique mais étant donné que mes clients avaient plus besoin de cet argent que moi.*
- CEA Vous avez reçu la différence.
- RA *Non, jusqu'à présent l'Etat me doit. On a reçu un peu d'argent de ce gouvernement dans le cadre de l'exécution.*
- CEA Si vous aviez reçu personnellement en votre nom, un chèque de 5 millions dans le cadre de ce jugement, on vous aurait demandé à quel titre vous aviez reçu cet argent, vous nous donneriez des explications et ce serait terminé. Mais le problème, ce qui a attiré notre attention est que cet argent n'a pas été versé à l'avocat. Le chèque a été émis à l'ordre de M. Maignan. Monsieur Maignan n'est pas défenseur de ces gens là. C'est pour cela que nous voulons avoir tous les justificatifs pour essayer de voir si M. Maignan n'a pas commis de malversation au détriment du Trésor Publique. Vous avez dit que le jugement a condamné l'État à payer 400 millions de gourdes. Si l'État avait les fonds disponibles pour faire ce paiement, on aurait remis à M. Maignan ?
- RA *L'État Haïtien n'a pas donné le montant en un seul versement. Au point qu'il nous doit de l'argent encore.*
- CEA M. Maignan aurait pu traverser la frontière avec ce montant-là. Les autres versements ont été fait cash aussi, dans les mêmes conditions ?
- RA *Non. C'est le Ministère des Finances, pas le Ministère de la Justice. Peu importe l'organisme d'état qui donne de l'argent pour mes clients.*
- CEA Merci Me. Aly. Au revoir

Audition de Me Calixte Delatour

Me Calixte Delatour, Ex Ministre de la Justice

2 juin 2005 - 1:54 PM / CEA (Rue du Quai)

CEA Bonjour M. Delatour. Merci d'avoir répondu à notre invitation. Nous vous avons demandé de venir pour essayer de clarifier un dossier. Nous avons avec nous le rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif. Il y a des points qui doivent être clarifiés. Mais avant tout, Monsieur Delatour, je voudrais nous voudrions vous demander pendant combien de temps avez-vous été ministre ?

CD *Du 30 septembre 2002 au 28 février 2003.*

CEA Avez-vous eu l'occasion de lire le rapport de la Cour Supérieure des Comptes ?

(...lui donne le rapport à lire...)

CEA Qu'est ce que vous en pensez ?

CD *Tout ceci ne peut pas s'adresser à moi. Je suis Ministre. Je n'étais pas comptable au Ministère.*

CEA Mais vous étiez ordonnateur de dépenses publiques.

CD *Oui, ordonnateur de dépenses publiques. De dépenses qui ont été faites sous mon administration. Quelles sont les dépenses qui ont été faites sous mon administration ? Je suis mis en accusation ?*

CEA Vous n'êtes pas en accusation.

CD *De toute façon, je m'imagine, que s'il n'y avait rien à me reprocher, on ne m'aurait pas appelé. Il faudrait s'adresser au service de la comptabilité et non à l'ordonnateur. J'avais à signer des milliers de papiers de la police nationale se rapportant des dépenses pour la nourriture. Je considérais que si on me payait à raison de 25 centimes haïtiens par signature, je serais riche.*

CEA En tant qu'ordonnateur, Monsieur le Ministre, vous deviez vous préoccuper de la régularité des dépenses.....

CD *Quelles sont les dépenses relevant du Ministère de la Justice qui auraient été effectuées dans l'irrégularité ? Si il y a les dépenses inscrites au budget, des dépenses régulières du ministère qui ont été faites, quel est le fait ponctuel ? Pourquoi suis-je sur le banc des accusés ?*

CEA Vous n'êtes pas accusé. La commission a jugé bon de vous auditionner afin de clarifier certains faits.

CD *Y a-t-il des événements ponctuels sur lesquels vous voulez des clarifications ? Vous remarquerez que craignant les tribulations de la circulation, je suis arrivé bien avant 2 heures.*

CEA Nous vous remercions de votre ponctualité. Monsieur Delatour, le Ministère avait des comptes courants ?

CD *Je crois que le Ministère avait un compte courant qui avait le caractère de ce qu'on appelle les frais de police. Bien entendu, je suis arrivé, je n'ai rien créé ni pouvoir, ni administration. Je suis resté du 30 septembre 2002 au 28 février 2003, je n'ai jamais fait aucune nomination au profit d'un ami ou d'un parent. J'ai trouvé un comptable qui était là, un directeur financier qui était là, toute la comptabilité qui était là bien avant moi. Je suis venu seulement avec une personne bien déterminée qui s'appelle Yves Barbot, qui était là déjà parce que normalement il faut un directeur de cabinet. Permettez-moi de vous dire que j'écrivais toutes mes lettres parce que, j'ai tout le respect de Me Barbot mais il était fatigué ou désintéressé. C'est la seule nomination. Un Ministre a droit à un conseiller, il y avait un conseiller, il y avait une histoire de petit personnel. Je n'ai jamais voulu être Ministre de la Justice pour une seule raison : Le Ministère de la Justice est lié au Ministère de la Sécurité Publique. Je venais personnellement au volant de ma voiture. Je sortais du Ministère je ne pouvais permettre ni à un gendarme, ni à un chauffeur de monter jusqu'à Pétiou Ville chez moi. Je n'ai jamais eu personne à la barrière de chez moi pour me sécuriser. Pour les dépenses, il y a les dépenses normales. Oui, j'ai mis du désordre dans mon ministère, puisque quand un Ministre s'oublie, pour prêter son argent personnel à l'Etat... A la première ouverture des tribunaux, le premier lundi*

d'octobre je n'avais pas le temps de m'occuper de l'ouverture des tribunaux. L'État n'avait pas l'argent pour nettoyer le local, j'ai tiré 900,000 gourdes de ma poche que j'ai donné pour nettoyer le ministère. Bien entendu, cet argent m'a été restitué. Un autre cas : Un policier a tué une femme enceinte à Hinche et le Ministère de l'Intérieur aurait donné 50,000 H\$ pour les funérailles à la famille, on prétend qu'entre députés, délégués et magistrats on a voulu forcer la famille à recevoir H\$10,000 et à donner un reçu pour H\$50,000. Me Févry est venu me dire que le cadavre ne pouvait pas tenir, j'ai encore tiré encore 250,000 gourdes de mon argent personnel. Est-ce qu'il y a des cas où il est rapporté que des argents auraient été donnés et où j'aurais tiré un chèque pour moi ?

CEA Monsieur Delatour, quelle était la procédure de décaissement des fonds publics sur compte courant quand vous étiez au Ministère ?

CD *Les comptes courants ou ce compte courant n'étaient jamais automatiquement alimentés. Je n'avais pas chaque mois un budget de compte courant. Il arrive que dès mon arrivée le Ministère n'avait pas un centime et je considérais que pour mon style de vie qu'il m'était impossible de loger et surtout de recevoir au Ministère les étrangers, n'importe quel visiteur dans ce qui servait de bureau à un Ministre. J'ai entrepris moi-même dès la semaine de mon arrivée les réparations, il y avait un plancher et un tapis dans un pays aussi plein de poussière... J'ai fait rénover le carré, j'ai fait acheter des meubles et on a fait des dépenses sur le compte courant. Je suis parti le 31 janvier 2003 pour le Guatemala pour signer une convention internationale pour la corruption. Avant de partir, on me parlait de carnaval. Je considérais que je ne pouvais pas m'investir dans cette affaire de carnaval et j'ai fait des démarches pour que l'argent disponible pour le carnaval soit accordé aux victimes de Carrefour-Feuilles. Mais je ne considère pas ces affaires du ressort du Ministère de la Justice. Un homme occupant une position utilise cette position pour faire quelque chose qu'il considère être valable. Moi j'ai passé une bonne partie de ma vie à Carrefour-Feuilles où habitait ma mère. J'aurais été l'avocat des victimes de Carrefour-Feuilles mais je ne l'ai pas été pour une raison : un ami qui s'appelait Mario m'avait approché mais il y avait un conflit avec mes amis, mes amitiés de Carrefour-Feuilles et quelqu'un qui semblait être le bourreau de ce monde. Quand les gens sont venus, j'ai négocié. On avait condamné l'État Haïtien à 800 millions de gourdes. J'ai fait accepter 22 millions de gourdes par ce monde et on a accordé 5 millions ou 3 à ces victimes. L'idée que je me fais des ministres est au-dessus de l'histoire d'aller rencontrer ces gens et distribuer des enveloppes. Si je me suis investi dans une autre histoire de réparation, il s'agissait des victimes du 17 décembre. J'ai fait partie d'un gouvernement dont la seule pensée était de temporiser. Mais j'ai imaginé qu'un monsieur qui s'appelait Gérard Pierre Charles avait droit à plus de respect de la part d'un pouvoir que n'importe qui et je me suis investi de cette affaire. Il avait été victime et j'ai trouvé que c'était de la mesquinerie de discuter de centimes.*

CEA Monsieur Delatour, le nom d'Antoine Maignan vous dit quelque chose ?

CD *Oui. Il a été comptable dans mon Ministère. Je l'y ai trouvé. C'est au Ministère que j'ai rencontré pour la première fois le personnage.*

CEA Monsieur Delatour, quel était le rôle du Ministère de la Justice dans l'organisation des Festivités du Bicentenaire ?

CD *Absolument 0. Le ministère ne pouvait participer que dans la mesure où n'importe quel haïtien avait à décorer la devanture du Ministère. Mais je ne retiens pas une seule minute que le Ministère ait eu à participer dans le cadre des festivités du Bicentenaire*

CEA Vous n'avez pas eu à gérer de fonds ?

CD *Je n'ai jamais géré de fonds. Quiconque me connaît très bien sait que s'il y a quelque chose que je ne sais pas faire dans la vie c'est compter ou gérer de l'argent. Je vous le jure. Je n'ai jamais voulu m'investir dans les histoires de gestion de fonds à quelque niveau que ce soit, même dans ma vie privée. Ce que j'ai, je le donne à ma femme. Les questions de gestion, je n'ai jamais eu un penchant quelconque pour. Mais je ne sais qu'une chose, le Ministère de la Justice n'a jamais eu à gérer des fonds dans les festivités du Bicentenaire. Il n'y avait pas eu de fonds octroyés au Ministère. Si cela a été fait, je le jure, cela l'a été à mon insu. Je suis sûr.*

CEA Même pour décorer le Ministère ? Vous avez parlé de drapeaux ...

CD *Écoutez, je regrette infiniment mais je crois que ce serait une offense aux statuts d'un Ministre que de lui parler de décorer. En octobre, novembre, décembre 2004, un Ministre avait trop à faire pour s'occuper de choses terre à terre comme peindre ou décorer un Ministère. J'ai donné mon argent personnel pour nettoyer le Palais de Justice mais cet argent a été directement au service d'intendance*

du Ministère. Je ne vais pas envoyer des gens prendre ou remettre des pièces pour dire qu'on me doit de l'argent. Non. Je donne des ordres à mon ingénieur pour qu'il s'occupe des matériaux et, s'il le faut, engage un entrepreneur. Un ministre quel qu'il soit... oui la Constitution en tant qu'obligation demande une signature mais sa signature venant comme 3ème ou 4ème ou 5ème... Si les responsables des différents services vérifient si tout est fait, on regarde, on examine, on remet. C'est un fait clair. Il y a 50,000 feuilles de papier à signer chaque jour. Je ne signerais pas une nomination comme ça. Le curriculum vitae de l'individu est contrôlé et vérifié par moi. Mais les dépenses pour décorer... Je ne permettrais pas à quelqu'un de me parler de décoration à moins d'avoir personnellement une position. Jusqu'au dernier moment, j'ai été Ministre. S'il y a eu quelque chose qui a été mal fait durant mon ministère, j'endosse et j'en porte toute la responsabilité.

CEA Monsieur Delatour, vous avez émis des chèques à l'ordre d'Antoine Maignan ?

CD *C'est bien possible. S'il vient me trouver et dit qu'il y a des dépenses à faire ? Si vous trouvez un seul papier fait au Ministère sans la signature du responsable administratif ou financier... Il y avait Monsieur Jadotte qui était Directeur Administratif. En principe c'était avec lui que les décisions étaient prises pour n'importe quelle question d'argent.*

CEA Vous vous souvenez avoir ordonné un chèque de 18M de gourdes à l'ordre de Antoine Maignan ?

CD *Je n'ai rien ordonné car j'estime difficilement que le Ministère ait pu disposer de 18 millions de gourdes à un moment quelconque. Quelle était la provenance de cet argent ?*

CEA Dans le cadre des festivités du Bicentenaire (...Montre les copies de chèques...)

CD *Comme je vous le dis, voici une première signature. En voici une deuxième. Ma signature arrive en troisième lieu. Vous avez Max Jadotte, vous avez Maignan, vous avez le Directeur Général, très bien (...lit le document...). Je n'ai pas émis un chèque.*

CEA Vous avez ordonné cette dépense ?

CD *Quand vous avez ceci, on l'envoie au Ministère des Finances. Et là, quand l'argent a été débloqué, comment a-t-il été distribué ?*

CEA Vous admettez avoir ordonné une dépense de 18 millions pour les festivités du Bicentenaire ?

CD *Je vous le dis sincèrement, je ne m'exonère d'aucune responsabilité. La signature est bien ma signature. Je vous demande de m'aider à rafraîchir ma mémoire. Cet argent a été donné. Le chèque a été fait au nom de Maignan et à ce moment, comment ce chèque a-t-il été réparti ?*

CEA C'est ce que nous voulons savoir.

CD *Je le répète, le chèque a été fait au nom de Maignan, je ne le condamne pas. Mais les dépenses sur ces 18 millions, vous les avez ?*

CEA Non, c'est ce que nous voulons savoir, parce que nous ne savons pas pourquoi M. Maignan a-t-il reçu tout cet argent. D'autant plus que vous nous avez dit que le Ministère n'a joué aucun rôle dans l'organisation des festivités du Bicentenaire.

CD *Il y avait des comités ou des commissions formés pour les festivités du Bicentenaire. Moi, Ministre de la Justice, je ne faisais partie d'aucune des commissions. Ça, j'en suis sûr.*

CEA Nous vous donnons acte mais 18 millions pour les dépenses du Bicentenaire... !

CD *Là, certainement j'ai commencé par bien expliquer. Il n'y a pas de coffre-fort au Ministère. Je n'avais pas de classeur personnel à mon bureau. Il n'y avait nulle part où garder de l'argent. 18 millions, sans pièces justificatives, il y a une liste... Même si j'ordonne... Il y a des dépenses sollicitées qui ne sont jamais agréées. Mon ambition comme Ministre était de déplacer le Parquet du Tribunal Civil de Port-au-Prince. J'ai multiplié les démarches pour acheter la maison où se trouve le Centre d'Art où je me proposais de mettre le Parquet et le Tribunal de Première Instance. A un moment il y a eu des documents envoyés pour. Mais jamais on a permis même de réparer le vieux Parquet. Il y a une question, c'est certain : S'agit-il d'argent décaissé sous ma signature, mais qu'a-t-on fait des 18 millions? Ont-ils été donnés? Où sont ces pièces ? Il y a 2 choses. Que Monsieur Maignan dise à quel moment le chèque a-t-il été fait, ou à l'ordre de qui il a endossé, ou à qui il a remis l'argent.*

CEA Justement, il a encaissé le chèque. Vous ne lui avez pas demandé comment il a utilisé le montant ?

- CD *Je peux vous permettre de vous dire que si ceci est une faute, si je signe un papier comme ça je ne me suis jamais occupé une seule minute car il y a une administration et chacun joue sa partition. Un chef d'orchestre ne tient pas un instrument.*
- CEA Pour ordonner une dépense, il y a un engagement. Avant d'ordonner, il y a un engagement et vous, comme Ministre, vous devez vérifier.
- CD *(...Reprend les copies pour les lire...) Ceci est fait le 18 décembre 2003. Ceci a été signé... Il y a une chose qui m'embête : quelle est la date de la signature de ce document ?*
- CEA C'est annexé. Cela date du 18 décembre.
- CD *Il y a une chose : je me perds. Le compte sur lequel ce chèque est tiré est un compte du Ministère approvisionné par. Qui a demandé ? Ou bien il y a des provisions que j'appellerais régulières ou institutionnelles ou ce sont des valeurs sollicitées. Je maintiens : je ne vois pas comment le Ministère pourrait disposer de 18 millions de gourdes comme ça. Un Ministère qui ne peut même pas faire fonctionner tous les ordinateurs du Ministère. Mettez-vous en tête que si vous trouvez un tapis décoratif sous une table de conférence, c'est un tapis de chez moi que j'ai apporté au Ministère. Vous trouvez une plante artificielle, c'est un cadeau qui m'a été fait, qui m'a été apporté au Ministère et qui est resté. C'était un des ministères les plus pauvres. L'ogre, c'est la police. Mais ces 18 millions oui, c'est ma signature. Je ne retiens pas, je n'ai pas souvenir. Pour retrouver ces éléments, il me faudrait remonter à la source. Pourquoi a-t-on mis cet argent à la disposition de. Parce qu'on a jamais fait de cadeau, sous mon Ministère, au Ministère de la Justice. Numéro deux : Est-ce que ceci -car je n'ai pas souvenir d'un accord- ça pourrait être un accord entre telle personne du Ministère, mais ce n'est pas un accord personnel, que cet argent aurait pu être versé à un autre Ministère. Je retiens que j'ai dit : Le Ministère de la Justice n'a participé qu'en offrant ma présence au Palais National. Je n'ai même accompagné le Chef d'État aux Gonaïves, car on avait choisi les ministres qui l'accompagnaient. Je n'ai pas eu de réception au Ministère. Je voudrais bien avoir l'assistance de la Commission d'Enquêtes pour m'aider à fournir ces informations. J'ai signé un chèque de 18 millions, l'argent a été touché entre le directeur administratif, le comptable et surtout, le directeur général. J'aimerais savoir parce que le directeur général avait de très larges pouvoirs. Vous représentez ce que je ne nie pas. Un chèque de 18 millions, le Ministère n'a jamais disposé au-delà de 3 millions de gourdes à l'époque et je retiens, à l'époque où je faisais des réparations. Quand je venais d'arriver. Ensuite on donnait les 500 mille au ministère. Je comprends que ceci m'ait échappé. Je vous réponds que j'ai laissé Port-au-Prince en décembre vers le 4. J'étais à Mexico du côté de Monterrey. Quand on part on fait au moins 8 jours dehors. A l'époque il y avait un si profond abattement... Si quelqu'un avait l'intention de faire quelque chose et qu'il voyait qu'il n'avait rien fait, il y avait un profond abattement. Donc la question de suivi et de tout cela... Mais 18 millions c'est au moins 500,000 US\$. Celui qui a eu cet argent en mains a au moins une liste de dépenses pour ces 18 millions. Dans le cas contraire, et ceci m'aiderait énormément car je me tiens à l'écart des affaires d'argent... Laissez-moi vous dire une chose encore : Je savais que c'était un des points sur lequel Monsieur le Président Aristide s'appuyait toujours pour avilir quelqu'un. En règle générale, on ne peut me trouver dans les affaires d'argent. A l'époque, je n'étais pas en odeur de sainteté. Peut-être qu'on ne trouvait personne pour me remplacer. Mais le 18 décembre, que je signe un chèque de 18 millions... 18 millions de gourdes signés en décembre au ministère, c'était mettre celui qui est là en danger. Même si vous aviez 18 millions de US\$, que cela vous passe entre les mains, cela ne suffirait pas pour satisfaire l'appétit, la soif ou les exigences des gens qui se promenaient à travers les Ministères pour demander de l'argent. Il y a un sénateur qui est venu me dire qu'il construisait sa maison et il n'arrivait pas à achever sa construction car il devait payer ce qu'on appelle l'affermage de sa maison et si on pouvait faire quelque chose pour lui. Je vous jure, j'ai tiré mon carnet de chèque personnel et j'ai signé un chèque personnel de US\$2000.- ke m fè l kado. Mais c'était une leçon que je voulais lui faire. Il l'a reçu, c'est certain et on peut le retrouver dans mes affaires personnelles mais on ne pourra pas prouver que le Ministère est investi dans cet argent. Mais là, rendez-moi un service, si vous avez les documents, aidez-moi à les voir. Comment a-t-on réparti cette valeur ? Qui a eu cette valeur ? A qui l'a-t-on versé ? Ce n'est certainement pas à moi.*
- CEA Nous vous remercions Monsieur Delatour. Quand on vous a demandé de venir ce n'était effectivement pas en accusé. Il y a des choses qui nous paraissaient obscures et nous voulions clarifier certains points.
- CD *Je vous jure que vous me créez des problèmes en ce moment. Parce que quand on est vieux, on est susceptible car on est fatigué. Je vous le jure qu'en venant ici, je m'attendais à toute autre question excepté que j'aie signé un jour un chèque de 18 millions de gourdes à l'ordre d'untel et que je n'aie jamais retenu un bout de papier car, je dois dire, personne ne m'a jamais dit : «Calixte, on va*

transférer tel argent à votre Ministère et vous aurez à remettre... On ne me l'a jamais demandé. Si quelqu'un aurait pu me le demander, ce serait le président. Je crois et je suis honnête en le disant, que M. Neptune a tous les défauts excepté qu'il n'est pas un homme d'argent et ne s'est jamais retrouvé dans les affaires de drogues. Je retiens une chose : Toutes les fois que j'avais à lui parler ou qu'il me parlait, c'était toujours : « Que dit la loi ? ». Cependant, j'avoue que ce n'est pas celui qui pourrait me dire : « On va vous donner de l'argent ». Combien de chèques ai-je signé pendant que j'étais Ministre ? Vous avez une Commission d'Enquêtes, aidez-moi. Mon drame ce n'est pas la question de 18 millions. Mon drame est de savoir comment cela s'est produit. Mais un chèque de 18 millions ! A t-on jamais trouvé ma signature au bas d'un chèque d'un montant plus ou moins approximatif ?

CEA Monsieur Delatour, nous allons continuer notre enquête. On peut vous rassurer : tous les éléments qui auront éclaté à la vérité, on vous les fera parvenir.

CD *Je suis à votre disposition. Comme tout ce qui se passe dans ce pays, je me mettais en tête que c'était une affaire d'enquiquiner les gens. Mais un chèque de 18 millions de gourdes ! Il est vrai qu'à l'infini, toutes les valeurs sont égales. La séance est levée ?*

CEA Oui, merci Monsieur Delatour d'avoir répondu à notre invitation.

Audition de Me Guerdy Lissade

Me Guerdy Lissade, Ex membre de Cabinet de l'Ex Ministre de la Justice (Me Calixte Delatour)

3 juin 2005 - 10:10 AM / CEA (Rue du Quai)

CEA Bonjour Me Lissade. Nous vous avons demandé de venir en relation avec ce que vous auriez reçu du Ministère de la Justice pour dédommagement des victimes du 17 décembre. Nous aimerions avoir des informations.

GL *Je n'ai pas reçu de chèque en mon nom.*

CEA Il n'y a pas eu de chèque en votre nom. Il y a M. Maignan, comptable en chef au Ministère de la Justice, qui prétend vous avoir remis une certaine somme.

GL *Jamais. Je vais vous expliquer ma position au Ministère de la Justice. Je suis sorti de la Faculté de Droit et je suis allé travailler au Ministère des Finances à la direction du budget. De là, on m'a affecté à une affaire de contrôle de disponibilité budgétaire. A un certain moment j'ai trouvé que c'était ridicule : les gens venaient avec leur ordonnance et il fallait savoir si on avait la possibilité de leur donner 100 gourdes, 25 gourdes et je trouvais ça bête de passer une journée à faire ça. J'ai dit que ça ne m'intéressait pas. On m'a transféré dans une affaire de correspondance. Là, c'était meilleur, et j'ai fait une très bonne expérience. J'ai travaillé avec quelqu'un qui s'y connaissait en administration. J'ai appris quelque chose, comment fonctionnait la correspondance administrative. Quand j'ai terminé mes études de droit, j'ai voulu entreprendre mon mémoire de sortie sur le traitement fait aux prisonniers. J'ai présenté mon mémoire à la Faculté de droit et il a été refusé. On m'avait demandé de retirer deux chapitres auxquels je tenais puisque c'était sur le programme de formation de prisonniers. Il n'y avait ni ébénisterie ni cours de coupe prévus. J'ai fait des commentaires que la faculté n'a pas reçu. J'ai dit le mémoire ou rien. Mes parents ont même fait pression. J'ai décidé de traiter un autre sujet et ai entrepris une nouvelle recherche. Pour me documenter, il me fallait sortir. J'ai demandé une autorisation de sortie qui m'a été refusée. J'ai rencontré celui qui était Ministre des Finances à l'époque qui était Monsieur Merceron. J'ai expliqué à Merceron, qui était là à l'époque, ce que je voulais faire. Il m'a donné une autorisation de sortir. M. Dannel Georges qui était directeur du budget à l'époque a très mal pris la chose. J'ai du laisser. J'ai laissé le Ministère. Un bon ami m'a présenté Me Calixte Delatour. On a sympathisé dès le premier contact et c'est ainsi que je me suis retrouvé dans le cabinet de Me Calixte Delatour. J'ai terminé mes études chez Calixte Delatour et y ai fait mes 2 années de stage. J'ai du me séparer de lui pour certaines raisons. J'ai ouvert mon cabinet mais nous avons gardé contact. Comme ça arrive, vous avez des alliances conjoncturelles avec des avocats : Il est votre adversaire au tribunal mais après, il vous arrive d'aller prendre un verre ensemble. Il est arrivé Ministre. Il m'a appelé pour faire partie de son cabinet. Je lui ai répondu que j'avais été un des artisans de l'initiative de la société civile et qu'étant de l'autre côté de ce gouvernement, je ne voulais pas me retrouver avec ce gouvernement. Il m'a dit : « Je ne te laisse pas le choix, il faut que tu sois avec nous ». J'ai posé une condition : « Dans ce cas, je reste dans l'ombre et ne participe à rien, ni de commission, ni de travail, ni quoi que ce soit. Je reste un professionnel, tu m'envoies un dossier et je te donnerai mon avis là-dessus. » Comme il avait besoin de mon estime, de l'avis des autres, plus par formalité, j'allais le voir une fois par semaine. Au Ministère de la Justice je n'ai jamais eu de bureau. Je recevais du Ministère 16,000 Gdes que je laissais au Ministère parce que ma femme avait dit que dans sa vie, li p ap manje yon goud nan men Aristide. Elle n'en voulait pas dans la maison. Je prenais donc cet argent et le donnait à un petit orphelinat dans mon quartier. Vous allez dans mon compte à la banque, vous ne verrez jamais ce chèque. Il y a eu un incident avec Calixte qui m'a piégé une affaire de... c'est qui va être la cause de rupture avec ISC. C'est un coup politique que je ne lui ai jamais pardonné qui a été une cause de rupture entre nous, le jour où il m'a glissé un communiqué à lire devant la presse, devant le pays, devant tout le monde. Je n'ai jamais reçu une gourde de ce ministère. Une fois il m'a envoyé une lettre pour me nommer représentant du Ministère dans une affaire avec l'OEA.... Je suis arrivé, ce type qui s'appelle Dennis Rasimo, je me suis arrangé pour le rencontrer pour me désister de cette commission.*

CEA Vous n'avez pas eu à défendre les victimes ?

- GL *Pour certaines raisons Me Delatour a fini par obtenir du gouvernement qu'on fasse un dédommagement aux victimes du 17 décembre. Je ne sais pour quelle raison, il avait décidé que l'argent devait être remis à un avocat, Me Ephésien Joachim. D'ailleurs l'OEA a fait ce reproche dans plusieurs rapports qu'on aurait pas du remettre l'argent à un particulier. L'argent a donc été remis à Me Éphésien Joachim pour qu'il puisse faire la répartition parce qu'on avait trouvé qu'il y avait trop de petits chèques à faire. On a donc fait un seul chèque qu'on a remis à Éphésien Joachim qui faisait partie du cabinet. Je ne suis jamais rentré dans cette histoire. Il a fallu donner un rapport disant que les partis politiques avaient été dédommages. Éphésien Joachim ne s'en est pas sorti. Chacun a sa discipline, sa méthode de travail. Il n'a jamais pu équilibrer le rapport et ça m'est arrivé une ou de fois de m'asseoir avec lui, de l'aider. Mais je n'ai jamais rien reçu en mon nom.*
- CEA Les dossiers ne disent pas que vous avez reçu un chèque.
- GL *Cela m'est arrivé en une ou deux fois de travailler avec lui dans l'établissement de son rapport. Il ne tenait pas de livres. Le rapport a été déposé et remis à l'OEA qui a répondu n'a pas apprécié le fait... je crois qu'il devait être nommé pour faire partie d'un comité de refonte du Code Pénal, l'OEA s'était opposé à sa nomination. Il faisait partie du cabinet Delatour. Donc Calixte Delatour a fait faire le chèque en son nom pour qu'il fasse la répartition L'OEA a trouvé que ça devait être fait sous le trésor public et non sur le compte privé de quelqu'un..*
- CEA Vous connaissez M. Maignan ?
- GL *Oui, il était comptable au Ministère.*
- CEA Quelles étaient vos relations ?
- GL *Dans mon enfance j'ai habité à la ruelle Chochotte. Les Dambreville étaient nos voisins immédiats. Maignan a épousé une Dambreville. Il y a une simple camaraderie.*
- CEA Au ministère, pas de relations particulières avec lui ?
- GL *Si quelqu'un avait un chèque, li te bezwen touche l... des relations administratives entre collègues.*
(...CEA lui passe un papier...).
- CEA Ce chèque est émis à son ordre. Quand on lui a demandé ce qu'il a fait de ce montant, il a dit qu'il l'avait remis à Me Lissade.
- GL *Je vous ai expliqué ma position, mes relations avec Delatour.*
- CEA Quand on lui a demandé à qui il a remis les 6 millions, si c'était au cabinet, il a répondu: « Pas au cabinet. Je les ai remis à Me Lissade directement.
- GL *A moi ? 6 millions ? J'aimerais bien rencontrer Monsieur Maignan pour qu'il me dise où et comment. Que m'a-t-il remis ? Le chèque ou le cash ? 6 millions ça fait beaucoup d'argent.*
- CEA Le cash.
- GL *Comment ? Dans une caisse. Où j'ai été chercher cet argent ? Ça me surprend que Monsieur Maignan ait pu même se rappeler de mon nom. Comme on se voyait souvent et que je connais sa femme... Il n'a pas dit pourquoi ? .*
- CEA Pour dédommagement des victimes du 17 décembre. Vous n'avez pas défendu de victimes ?
- GL *Non, jamais. J'ai rendu service à Thierry Mayard Paul qui était l'avocat de Monsieur... le nom m'échappe, un des directeurs de Capital Bank dont la maison se trouve juste derrière, sur l'Avenue Alix Roy, la maison après l'OPL. Il y a une entrée, la maison est au fond. Il s'appelle... Thierry Mayard Paul était son avocat et j'ai du intervenir pour faire avancer le dossier. Ce n'était pas Mayard Paul, c'était Célestin qui n'a pas voulu recevoir de chèque privé parce qu'il voulait un chèque de l'État. J'ai du aussi intervenir pour...*
- CEA Pas de victimes en groupe ?
- GL *Non. Il y avait un type qui avait le bras coupé qui venait souvent faire du tapage. Un trouble fête, arrogant, qui brandissait sa carte de Lavalas. Il a dit que c'était les gens du côté de Ganthier qui lui avaient coupé le bras. Un jour il avait fait une grève, dormi au Ministère... La troisième personne c'est une dame Pierre-Louis qui a un magasin à la rue du Peuple qui vend du gaz propane, dont la maison à Petit Goâve avait été incendiée. Je connaissais son beau-fils. Lorsque le chèque a été fait, je l'ai appelée pour lui dire de venir chercher son chèque.*
- CEA Me Lissade, nous allons prochainement vous inviter conjointement avec M. Maignan. Ça

vous conviendrait mardi après-midi ?

GL *A priori non. Mais mettez-le aux environs de midi, je voudrais bien.*

CEA Merci d'avoir répondu à l'invitation.

GL *Je vous laisse libre de passer mes avoirs au peigne fin. Je peux vous apporter tous mes états de compte, tous mes chéquiers et je peux même vous donner une procuration. Je suis trop impertinent, je suis fier de ce que je possède et suis heureux comme je suis. Je n'ai que mes honoraires gagnés à la sueur de mon front.*

CEA Merci d'être venu.

Audition de M. Privat Précil

Privat Précil, Chef du Service de l'Approvisionnement sous L'Ex Ministre de la Justice, Me C. Delatour

7 juin 2005 - 10:05 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Merci M. Précil d'avoir répondu à notre invitation. Vous supposez pourquoi nous vous avons invité ?
- PP *Je présume que c'est pour une raison administrative.*
- CEA Quel à été votre parcours Monsieur Précil ?
- PP *Avant le Ministère de la Justice, j'étais Coordonnateur Adjoint de l'Office National de la Migration. J'étais Coordonnateur a.i. pendant 4 mois sous Prével.*
- CEA Vous connaissiez Calixte Delatour avant le ministère ?
- PD
- CEA Vous êtes entré en quelle année ?
- PP *En 2002.*
- CEA Vous connaissiez les autres membres du cabinet ?
- PP *À part Me Ephésien, il y avait Me. Georges Guery, Ephésien Joachim, Roudy Aly, Guerdy Lissade.*
- CEA Pouvez-vous nous dire comment la procédure de dépenses se fait au Ministère ?
- PP *Ça se fait à partir du cabinet du Ministre et ça dépend de l'instance de l'institution qui va assurer le décaissement. C'était les institutions internationales qui supportaient les dépenses. Il y a la direction administrative qui assure la coordination entre ces institutions, la direction générale et le cabinet du Ministre qui a le dernier mot sur le décaissement.*
- CEA Qui préparait l'ordonnancement ?
- PP *Le Directeur Administratif.*
- CEA Qui était le Directeur Administratif ?
- PP *Max Jadotte.*
- CEA Où travaille-il maintenant ?
- PP *Il est Directeur Général au Ministère de la Justice.*
- CEA Quand il y a un chèque à signer. Quelle est la procédure ?
- PP *Ça commence à la direction administrative qui fait le libellé et qui explique le pourquoi du chèque. Elle le soumet au Ministre qui est toujours au courant, et on fait descendre la documentation à la comptabilité qui prépare les documents. La première étape après c'est la Direction Générale, ensuite je signe et on envoie au Ministre. S'il y a une urgence, le Ministre fait apporter le chèque directement et sa signature est déjà là.*
- CEA Pour quelles raisons pouvez-vous formuler une objection ?
- PP *Quand je sais qu'il n'y a pas de provision pour telle ou telle sortie. Pourquoi doit-il faire sortir un chèque pour une réparation au Fort National ? Je peux m'inquiéter, poser des questions. A ce moment le comptable ou le Directeur Général peut dire que c'est un argent qui échappe à notre contrôle.*
- CEA Vous avez l'habitude de recevoir les ordres de signer, sans justificatif ?
- PP *En général, c'est justifié. Je ne reçois jamais de chèque sans explication.*
- CEA Vous nous assurez que jamais vous n'avez signé sans justificatif ?
- PP *Parfois j'ai des difficultés pour comprendre la provenance. Je leur demande alors si pour telle sortie,*

on a des provisions ou si le ministère a des provisions pour sortir le chèque.

CEA Vous vous souvenez d'avoir reçu l'ordre de signer un chèque de 18 millions de gourdes ?

PP *En général quand ça frise le million on a toujours des prérequis. Le Ministre n'a pas de budget pour de telles sorties. Les salaires c'est différent, mais en général il n'y a pas de telles sommes. Peut être un projet : les victimes de Carrefour-Feuilles par exemple. On met de l'argent à la disposition du ministère pour un projet. Dans ce cas, il vous appelle pour vous dire qu'il y a tel cas d'espèce.*

CEA ...

PP *En deux occasions je n'étais pas au bureau et il voulait avoir ma signature. Il y avait une urgence. Quelqu'un était là pour faire un travail. Ce n'était pas l'argent du Ministre, mais l'argent mis à sa disposition pour l'exécution d'un projet.*

CEA Ce n'était pas drôle, irrégulier ?

PP *Il faut l'avouer. Mais dans le cadre des rapports entre le Directeur Général et le Ministre, j'accepte l'explication du Ministre. Ce genre de montant c'est sans doute une réparation. Il n'y avait pas d'argent pour l'intelligence. Ce sont ces 2 rubriques qui nécessitent ce genre de sorties.*

CEA Pour quelles réparations ?

PP Je ne me rappelle pas.

CEA Ca n'arrive pas souvent. Vous devez vous en souvenir.

PP *Non. Je me rappelle de 10 millions. Il y a eu une mobilisation autour de cet argent pour apaiser une tension. Ensuite il y avait l'implantation des nouvelles juridictions pour l'implantation du Tribunal Civil de la Croix des Bouquets vers 2002-2003, pour l'allocation du local. Il y avait toute une infrastructure à mettre en place. Il y avait 3 juridictions : Côteaux, Hinche, Croix-des-Bouquets. Ces sorties sont orchestrées par le député ou le sénateur de la zone qui tient à ce que la provision soit disponible pour tel ou tel projet. C'est alors tout un va-et-vient. Lorsque l'argent est disponible il y a un appareillage mis sur pied pour qu'il n'y ait pas de retard. Par exemple pour une inauguration.: Pour inaugurer l'APENA, il peut y avoir une mobilisation qui fait que tout retard pris... On risque alors d'avoir un tiraillement.*

CEA Vous est-il arrivé de recevoir directement de l'argent ou d'effectuer directement des paiements ?

PP *Recevoir, non. Effectuer : je peux intervenir auprès de l'administration pour une petite sortie. Par exemple, on est au 23-24 décembre et le ministère est investi par des Organisations Populaires. On est là. Il y a toujours une enveloppe pour les imprévus. Il se peut que 30-40 mille gourdes soient disponibles. On intervient donc pour expliquer au Ministre et lui demander ce qu'il y a de disponible pour faire quelque chose.*

CEA Ces interventions se faisaient régulièrement ?

PP *Pas vraiment souvent. Ces gens venaient investir mon bureau et je n'avais rien pour les arrêter. Pas de sécurité. Il faut savoir vous colleter avec ces gens. Les policiers sur place sont au service du Ministre, non au service du ministère.*

CEA Vous appelez alors la direction de la police ?

PP *Quand on l'appelait, on vous allouait un policier ou deux à votre disposition. On se plaignait déjà qu'il n'y avait pas de policiers dans les rues et on ne pouvait pas les mobiliser au Ministère. On ne pouvait donc pas compter sur la police.*

CEA Vous avez contribué à des dépenses spéciales comme celles du Bicentenaire ?

PP *Ça c'est politique. Il y avait une commission. J'étais étranger à cette commission.*

CEA Donc vous ne l'avez jamais fait. Et dans les démarches de dédommagement ?

PP *La communauté internationale suivait de près ce dossier... Je devais avoir les dossiers disponibles. Je savais intervenir.*

CEA (...lui montre un papier...)

PP *Ça j'aurais signé sans problème.*

CEA Vous « auriez » ou « avez ».

PP *Je ne me rappelle pas. (...examine toujours le papier...) à l'ordre de A. Maignan.... Ça me paraît*

bizarre parce que transiter une telle somme au nom du comptable et c'est lui qui va à la caisse... Comment ça va être distribué ? Ça me paraît bizarre. Pourquoi ne pas émettre le chèque à l'ordre de ces gens ? Administrativement ce n'est pas correct. C'est un risque.

CEA Ça vous paraît bizarre aujourd'hui ?

PP *Le Ministre lui a une responsabilité politique. C'est un dossier politique et non administratif. C'est un dossier avec lequel il faut finir. Le comptable est désigné pour recevoir cette somme. On ne va pas suggérer au Ministre d'émettre les chèques à l'ordre de quelqu'un de bien précis.*

CEA On ne pouvait pas le faire ?

PP *Il avait 81 ans. Il a plusieurs fois fait des sorties..*

CEA Il avait fait des pressions sur vous ?

PP *Il y a plusieurs sortes de pression. Il détient ce document. Il vous fait appeler et vous le plaque devant sans rien dire (...mime la manière de faire du Ministre...).*

CEA Ça c'est une pression.

PP *Pour moi je n'avais pas beaucoup de temps pour réfléchir. Si je sais qu'il y a un dossier initié, je dois savoir si l'argent est là. Dans ce cas je parle aux collègues du Ministère des Finances. Ils me disent si oui ou non cet argent est disponible. On n'a pas donc le choix ou des chances de sortir sans signer.*

CEA En cas de refus quels seraient les risques ?

PP *Administrativement, on me doit des explications. Mais dans certains dossiers, en cas de refus, on se sentirait mal à l'aise pour dire qu'on a des objections pour dire que tel argent employé pour tel cas... Ces considérations ont déjà été faites par le Premier Ministre, le Ministre de la Justice et le Ministre des Finances.*

CEA En tant que Directeur Général vous connaissez les procédures d'exécution du budget ? Le responsable c'est vous. Le Ministre est le responsable politique.

PP *En tant que Directeur Général, je suis souvent obligé de collaborer avec le Ministre dans ses démarches politiques car un tel décaissement n'est pas prévu au budget. Cet argent est transité par nous autres. On aurait pu le faire avec le Ministère des Finances. C'est le Ministère de la Justice qui était à la base et ayant amené ces débours. Il est donc l'organe de transition. Je vois mal comment je m'y serais opposé.*

CEA Vous acceptez de violer la loi pour faire plaisir ?

PP *Le Directeur Général est un fonctionnaire administratif. Mais si le Ministre doit faire une sortie d'urgence et doit avoir ma collaboration, j'aurais choisi. Surtout si je ne m'entends pas avec lui. Mais s'il vous demande de signer un chèque avec les explications y afférentes... Je n'estimais pas que c'était une violation des principes administratifs.*

CEA Vous n'aviez pas de doute sur l'utilisation de ces fonds ?

PP *Non. Les intéressés doivent signer. Le Ministre doit savoir à qui il va remettre.*

CEA Ces personnes ou organisations étaient représentées par des avocats. Pourquoi faire le chèque à l'ordre de Monsieur Antoine Maignan ?

PP *C'est lui qui allait avoir la charge de délivrer l'argent aux intéressés.*

CEA C'est une somme importante. Ça pose des problèmes de sécurité. Vous en étiez conscient ? Vous n'avez pas fait d'objection ?

PP *Je lui ai demandé si c'est le seul procédé. Il m'a dit que c'est un dossier auquel tient le Président et qu'il faut en finir.*

CEA Vous signez le chèque et le laissez partir. Vous pensez que c'est de votre devoir de collaborateur de le laissez sortir ?

PP *Oui, et ça c'est quel que soit le chèque qui sort.*

CEA Par la suite, vous avez essayé de procéder au suivi du dossier ?

PP *Je ne me rappelle pas avoir fait de suivi de dossier. J'ai demandé au Ministre si les justificatifs avaient été remis pour la validité. La destination m'intéressait. Le comptable est censé les avoir. A 2, 3 semaines de la fin du gouvernement, il y a eu une sortie et les pièces justificatives n'ont pas été*

fournies. C'était environ 5 millions à l'ordre de Maignan. Le nouveau Ministre s'inquiétait de la destination de cet argent. Je me rappelle quelque chose comme ça. Mais il fait le chèque à l'ordre de Guerdy Lissade ou a un autre membre de son cabinet et la personne s'assure que l'argent est décaissé

CEA Pourquoi c'est fait à l'ordre de Antoine Maignan ?

PP *C'est la procédure du Ministre pas la procédure de l'administration. Parfois on doit dépenser en cash.*

CEA Ça doit cacher quelque chose, on peut supposer ça.

PP *Avec les chèques ça aurait été possible aussi.*

CEA Vous en tant que chef d'administration, ça ne vous paraît pas drôle ?

PP *Toute sortie en cash est un problème. Ces sortes de distributions en cash se terminaient dans le désordre.*

CEA Vous avez eu d'autres cas ? En général ces OP, quand ils reçoivent de l'argent, ils signent un reçu ?

PP *Oui. Une fois ces groupes ont saboté le service de la comptabilité.*

CEA Vous avez dit qu'il y a eu des chèques émis à l'ordre de Me Guerdy Lissade ?

PP *Oui au commencement mais c'est un membre du cabinet du Ministre. Quand Maignan va recevoir cet argent il le remet à un membre du cabinet. A un certain moment c'était Ephésien.*

CEA De la façon dont vous nous expliquez le fonctionnement, il était le comptable payeur, Maignan, mais pas le comptable en chef ?

PP *Il était le comptable en chef.*

CEA Il a un double rôle : comptable en chef et comptable payeur. Il vise les ordres de décaissement et les chèques.

CEA (...lui passe un document à lire...)

CEA Le total ne correspond pas. Pour 2 montants, ça dépasse déjà le million. Le total réclamé par l'OPL seulement s'élevait à 101 millions.

PP *Ça ne se fait pas en un décaissement. Il faut dire que la première sortie de fonds qui a été effectuée n'a pas transité par le ministère.*

CEA Ce n'est pas Antoine Maignan qui a distribué. On a payé à l'avocat. Il n'y a pas de liste annexée. Le texte dit « pour dédommager les victimes ». A l'époque, on n'avait pas trouvé de liste.

PP *Cet argent avait été retiré un vendredi.*

CEA 5 millions c'est un décaissement qui n'a jamais eu de pièces justificatives. C'était un décaissement fait le vendredi avant le départ d'Aristide. Philippe Oriol a posé la question « où étaient les justificatifs » à Antoine Maignan. Comme d'habitude, c'est vous qui aviez signé et c'était à l'ordre de Maignan.

PP *Je ne me rappelle pas de justificatifs. Je me rappelle du dernier chèque émis à destination des victimes de Carrefour-Feuilles. Il y avait un chèque émis avec promesse d'autres décaissements.*

CEA C'était alors l'entente trouvée ? Les 18M, ça ne vous dit toujours rien ? Ce n'est pas tous les jours. Ça doit être exceptionnel ?

PP *Je ne me rappelle pas.*

CEA (... lui passe un document...)

PP *Je ne me rappelle pas. Je vois ma signature vraiment mais ne me rappelle pas avoir vu de documents ou que le Ministère avait participé dans le cadre des dépenses du Bicentenaire. Il y avait une commission pour s'en charger mais pas d'activités au niveau du Ministère.*

CEA Si vous ne vous en souvenez pas, vous avez travaillé sous pression ?

PP *Pour cette affaire, il n'y avait pas de pression. Pourquoi j'avais participé à l'ordonnancement ?*

CEA Pas seulement à l'ordonnancement. Est-ce que ce chèque a été remis ?

PP *Ca me paraît bizarre. Je savais qu'il y avait une commission pour les fonds du Bicentenaire. Je ne*

me rappelle pas que le Ministre ait joué un rôle.

CEA M. Précil je ne sais pas si vous vous rendez compte de la situation ?

PP *Même pour le carnaval de 2003, on en avait chargé cette commission. Le Ministre intervenait auprès de cette commission. Je ne me rappelle vraiment pas du chèque.*

CEA Que comprenez-vous dans tout ça ? Moi j'ai compris que le Ministre a signé avant vous.

PP *Parfois il vous envoie le chèque signé et vous signez. S'il vous l'envoie ainsi c'est une condition.*

CEA Vous n'êtes pas descendu à la comptabilité ?

PP *Je me vois mal participer à cet ordonnancement parce que nous n'avions pas de fonds pour ça.*

CEA Voilà maintenant un chèque avec votre signature (...on lui montre la copie du chèque...) Vous avez signé deux fois. Ca ne peut pas s'oublier.

PP *18 décembre 2003... Je ne me rappelle pas vraiment mais je me rappelle de ces 18 millions.*

CEA Aidez nous à comprendre comment cela se fait. Un comptable expérimenté, un Directeur Général expérimenté et vous ordonnez des dépenses sans engagements ?

PP *Il n'y avait jamais de 18 millions pour les festivités. Pour les réparations, oui.*

CEA C'est bien marqué « festivités ».

PP *Pour cet ordonnancement je me serais référé à la comptabilité pour leur demander s'il y a vraiment ce libellé.*

CEA Nous ne comprenons pas, nous voulons avoir des éclaircissements.

PP *Je ne me rappelle pas que 18 millions aient été dépensé pour les festivités de 2004.*

CEA Pourtant vous avez participé à l'ordonnancement et le chèque a été émis et encaissé par Maignan.

PP *Le problème c'est que le Ministère ne disposait pas d'un tel argent. L'argent transitait. S'il y a un argent qu'on transite...*

CEA ...Il faut une requête du Ministre. Admettons que c'est un déplacement budgétaire.

PP *Il peut effectivement s'agir d'un transit. S'il n'y avait pas d'argent dépensé...*

CEA Ce n'était pas aux fins d'activités réelles du Ministère.

PP *Quand vous posez ce genre de question, comme explication le Ministre vous dit qu'il y a un émissaire qui est là et qui va recevoir cet argent.. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas de provisions.*

CEA Qui remet le chèque ?

PP *C'est entre le Ministre et le comptable.*

CEA Vous pouvez montrer là où la Cour Supérieure des Comptes a autorisé ?

PP *En général, pour faire ces sorties on achemine, par la suite, les documents à la Cour Supérieure des Comptes. C'est le comptable qui vise et qui fait le nécessaire.*

CEA Où est le visa autorisant la sortie des fonds ? Le visa est facultatif ?

PP *Il est obligatoire et le Ministre des Finances ne va pas autoriser le décaissement sans le visa.*

CEA A partir de quel montant les chèques devaient être signés par la Cour Supérieure des Comptes.

PP *Pour presque toutes les sorties qui s'effectuent le comptable fait attendre car il y a un cheminement à suivre. Sauf pour la petite caisse qui justifie que par exemple 50,000 gourdes sont sorties. On peut à partir de là émettre les chèques.*

CEA Même pour les salaires ça passe par la Cour Supérieure des Comptes ?

PP *Oui.*

CEA Pour terminer, vous avez dit une chose assez intéressante. Vous avez parlé de transit. Aidez-nous à comprendre Vous n'allez pas porter la responsabilité pour les autres ?

PP *Ce mot « transit » m'a été appris par le Ministre. Quand j'ai demandé des explications pour les sorties qui s'effectuent pour des choses que nous ne pouvons faire il m'a alors dit que cet argent était « transité » par le Ministère de la Justice mais destiné à autre chose. Par exemple il fallait ...*

CEA N'essayez pas de nous brouiller. Pour le carnaval, il y a eu des fonds et c'est une chose connue.

PP *De manière générale, oui. Mais vu l'impossibilité d'avoir la provision du budget... C'est quelque chose qui vient du Palais.*

CEA Parlons du Palais. Quel est son rôle ?

PP *Aucun, c'est de là que viennent les ordres. Le Ministre dans le cadre de ses activités politiques peut intervenir dans certaines décisions.*

CEA Merci, Monsieur Précil, d'avoir voulu répondre à notre invitation. Je ne sais pas si vous êtes pressé. Nous recevons d'autres personnes du Ministère. On peut vous inviter à nous attendre dans l'autre pièce ?

PP *Pas de problèmes.*

Audition de M. Antoine Maignan

Monsieur Antoine Maignan, Ex-Comptable en Chef Ministère de la Justice

Première audition de M. Antoine Maignan

25 mai 2005 - 2 :42 PM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour M. Maignan. Merci d'être venu. Vous avez travaillé au Ministère de la Justice pendant combien de temps ?
- M *5 ans et demie avec le Ministre Camille Leblanc.*
- CEA Vous avez été comptable en chef pendant combien de temps?
- M *Une première fois 3 ans. Une deuxième fois*
- CEA Donc vous êtes entré avec le Ministre Leblanc. Êtes-vous toujours au Ministère ?
- M *Non, je n'y suis plus depuis le 7 décembre 2004.*
- CEA Vous avez laissé.
- M *Non, je n'ai pas laissé. Il y a eu le rapport de la Cour Supérieure des Comptes qui disait qu'il n'y avait pas assez de pièces justificatives, qu'il n'y avait pas assez de données pour retracer les dépenses. Malgré que je n'étais pas le seul. Le chef du service de l'approvisionnement a été promu directeur administratif. Le directeur administratif d'alors a été promu directeur général. Ces deux là ont bien rempli leur mission. Il n'y avait que le comptable, moi en l'occurrence, à supporter le fardeau.*
- CEA Vous êtes un chef comptable expérimenté vous avez travaillé au Ministère, vous avez constaté des déficiences, qu'avez-vous fait ?
- M *Avant d'arriver là-bas, j'ai dû refaire la description des tâches du personnel que j'avais pris. Il n'y avait pas d'ordinateur. Et dans la mesure de nos possibilités j'allais arriver à pouvoir donner les renseignements nécessaires.*
- CEA Et pourtant, Monsieur Maignan, vous paraissez être un homme de caractère parce qu'à l'arrivée d'Aristide, vous avez pensé qu'il n'était pas possible de travailler à l'OFATMA et vous avez quitté. Au Ministère de la Justice, vous avez trouvé un bordel, vous avez continué à travailler en tant que chef comptable. Ce n'est pas explicable.
- M *Comme je vous dis, je dépendais de Mme Ginette Lubin à l'OFATMA. Ce n'était pas une personne que je prisais et vous savez qu'on commençait à s'organiser.*
- CEA Au Ministère c'est pourtant un bordel organisé et vous vous y plaisiez. Vous y êtes resté mais ça n'a pas bien marché.
- M *Il y avait des failles.*
- CEA Qu'avez-vous fait en tant que comptable expérimenté parce que vous avez passé des temps à l'OFATMA et connaissez les règles de la comptabilité. Vous savez comment ça se fait et il y a des chèques émis qui n'ont pas eu de justificatifs ?
- M *Je ne signalais pas de chèques.*
- CEA Oui mais il y a des chèques qui ont été émis en votre nom.
- M *Ils ont été émis à mon nom parce que je suis le comptable en chef et que le Ministre ne va jamais à la banque et ceci ce n'est pas seulement au dernier moment que les chèques ont été émis au nom du comptable en chef. Les chèques sont émis au nom du comptable en chef. Même avec M. Gousse, il a sorti deux chèques en mon nom.*
- CEA Comment expliquez-vous ça ?
- M *C'est le comptable en chef qui va à la banque pour faire les transactions.*

CEA Ce n'est pas ça notre problème. Dans le rapport de la Cour Supérieure des Comptes, ils ont dit qu'ils n'ont trouvé aucune pièce justificative. Quel que soit le montant du chèque émis en votre nom pour le service du Ministère, vous allez à la banque pour faire le cash au compte du Ministère. Mais que faites-vous de ce cash ? Vous n'avez pas pu présenter les pièces justificatives c'est ce que dit le rapport.

M *Le chèque est fait en mon nom. J'ai eu un chèque et suis allé à la banque, quelques jours avant le départ de l'Ex Président. Voilà j'ai ça avec moi. C'est au nom d'un avocat, 5 millions de gourdes, c'est au nom de Me Aly.*

CEA Qu'est ce que l'avocat a fait ?

M *Il a reçu l'argent de moi et m'a donné un reçu. C'était pour les dédommagés de Carrefour Feuilles.*

CEA Mais vous devriez avoir une liste des bénéficiaires de cet argent ?

M *Automatiquement que l'avocat reçoit l'argent et me donne un reçu...*

CEA Pour qui ?

M *Il m'a donné un reçu disant avoir reçu l'argent.*

CEA Pour qui ?

M *Monsieur Roudy Aly m'a donné un reçu. Je n'ai pas ses coordonnées mais je sais qu'il faisait partie du cabinet de Me Delatour. Il doit avoir cette liste.*

CEA Et le Cabinet Delatour, où se trouve-t-il ?

M *A Delmas 19, dans les parages du Ciné Impérial.*

CEA Monsieur Maignan, la Cour a été très sévère envers votre gestion :

(...lit les points 1 à 5 du rapport de la Cour Supérieure des Comptes :

- Ø La non application stricte et régulière du règlement interne du Ministère.
- Ø L'absence de rapports comptables et financiers.
- Ø L'absence totale de registres comptables, tant pour le traitement régulier des allocations budgétaire que pour la gestion rationnelle des comptes courants.
- Ø Les dossiers de pièces justificatives ne sont pas bien conciliés ni régulièrement tenus.
- Ø L'absence de continuité et de suivi dans la gestion financière du budget...).

CEA Monsieur Maignan, vous serviez à quoi ?

M *A voir s'il y a des dépenses à faire, examiner le crédit budgétaire pour voir s'il y a moyen de faire la dépense, le suivi, la gestion financière du budget...*

CEA En tant que chef comptable, vous devez savoir comment tenir la comptabilité de l'institution dans laquelle vous travaillez.

M *Comme je vous l'ai dis, ce qu'on a pu trouver c'est moi qui ai donné.*

CEA On n'a rien trouvé et vous étiez là depuis 99. En 99 vous n'avez rien trouvé mais qu'avez-vous fait pour mettre de l'ordre ?

M *Je ne veux pas porter un démenti sur le rapport qui a été fait par la Cour des Comptes.*

CEA Vous ne pouvez pas mais vous pouvez essayer de nous faire comprendre comment vous avez pu gérer un truc pareil. Ce n'est pas possible ! Nous ne savons pas si vous vous en rendez compte mais vous avez des responsabilités graves. Par exemple verser 5 millions à un avocat sans savoir pour qui cette somme est destinée !

M *C'est pour les dommages et intérêts.*

CEA En faveur de qui ? Victimes de Carrefour – Feuilles, ça ne veut rien dire.

M *De toute façon, je ne sais pas si la faute est à l'avocat mais moi, je suis censé être couvert par le reçu qu'il a signé pour moi.*

CEA Ce chèque de 5 millions, on l'a fait à votre nom et vous êtes allé à la banque prendre le

cash. Pourquoi ce chèque n'a-t-il pas été fait au nom de l'avocat ?

M *Parce qu'on m'avait demandé de faire en mon nom. L'avocat n'a pas les mêmes possibilités d'aller à la banque.*

CEA Qui vous a demandé de faire le chèque ?

M *Le Ministre de la Justice d'alors, Me Delatour.*

CEA Vous dites que Me Roudy Aly travaillait au cabinet de Delatour ?

M *Au Ministère. Il faisait partie du Cabinet du Ministre.*

CEA Le ministre ne voulait donc pas que quelqu'un de son cabinet reçoive cet argent. Donc on émet un chèque à votre nom et vous, vous lui apportez l'argent. On voulait cacher que quelqu'un du cabinet recevait tout cet argent. Comprenez bien Monsieur Maignan : M. Delatour est Ministre de la Justice. En tant que tel, il fait faire un chèque pour son cabinet mais pour ne pas faire au nom de son cabinet, on le fait en votre nom.

M *Ce n'est pas dans le dossier que Me Aly fait partie du Cabinet Delatour, je vous le dis à côté.*

CEA Il est membre du Cabinet particulier du Ministre ou membre du cabinet de l'Avocat Delatour ?

M *Des deux. Il était au Ministère faisant partie du cabinet et membre du cabinet privé.*

CEA Le Ministère n'a aucune pièce justificative des valeurs versées effectivement à ces malheureuses victimes de Carrefour-Feuilles ? Si on distribue 1 million de gourdes aux victimes et qu'on empoche les 4 millions, comment le compte du Ministère est-il protégé ?

M *Il y a un reçu qui dit qu'il a reçu l'argent. C'est à lui de prouver, puisqu'il dit qu'il a reçu.*

CEA Il est avocat des victimes ?

M *Il était avocat des victimes aussi.*

CEA C'est alors un conflit d'intérêt.

CEA (... lit un point du rapport...). Pour vous, c'est normal ?

M *Non, je suis d'accord.*

CEA Mais Monsieur Maignan, vous endossez la responsabilité. Quels sont les noms des victimes ?

CEA Monsieur Maignan, vous avez émis un chèque de 500,000 gourdes à l'ordre de Julio Monéus. Vous vous en souvenez ? Le chèque de 6,225,000 gourdes, vous avez un reçu ? Vous avez un chèque à l'ordre d'Antoine Maignan pour dédommagement des victimes du 17 décembre... ?

M *Ça, c'est Me. Lissade. Guerdy Lissade. Il y a une liste attachée au Ministère.*

CEA Dans le cas qui vous concerne, chaque fois, le chèque est émis à votre ordre ? Pourquoi faut-il que ce soit vous ?

M *Je vous l'ai dit, on confie ça au comptable en chef. .*

CEA Pourquoi cela ne vous a pas préoccupé ?

M *Parce que ce n'est pas seulement au dernier moment, mais ça a toujours été comme ça, dès mon arrivée au Ministère avec Me Leblanc, Me, et même avec l'actuel ministre.*

CEA Pourquoi le chèque a été émis en votre nom. Il y a des problèmes.

CEA Pour deux chèques, deux chèques qui étaient fait en votre nom, vous les avez encaissés et vous avez pris des sommes en cash. Avez-vous demandé aux bénéficiaires de venir prendre ces sommes au Ministère ou les avez-vous apportées personnellement à leurs cabinets ?

M *Me Lissade est venu chercher personnellement. Dans l'autre cas, je suis sorti de la banque avec sécurité et tout, et le Ministre m'a dit de déposer chez lui et que Me Aly allait passer prendre.*

CEA Déposer 5 millions chez lui ? Déposer 5 millions en cash à la résidence du Ministre, pour les victimes de Carrefour-Feuilles ?

- M** *Vous êtes des haïtiens, vous avez compris. Je suis un employé subalterne qui reçoit des ordres d'un Ministre tout-puissant.*
- CEA Nous vous avons demandé de venir pour faire éclater la vérité. Il y a des choses qui sont obscures. Nous souhaitons votre collaboration pour clarifier ces points.
- CEA Pour les autres chèques, s'il y a eu une procédure similaire, il faut nous dire.
- M** *Pour les autres chèques c'était au Ministère même et parfois au bureau du Ministre.*
- CEA Une seule fois chez lui ?
- M** *Une seule fois, la dernière. On disait même que quand on a été débouqué sa maison, yon pati kòb la te la toujou.*
- CEA Vous avez donné l'argent à quelle date ?
- M** *Le 19.*
- CEA Alors lui, il allait prendre l'argent et aller à Carrefour-Feuilles le distribuer ?
- CEA *Nous supposons, Monsieur Maignan, que vous comprenez la délicatesse du problème que vous allez nous aider à comprendre. Vous avez intérêt à nous dire la vérité pour ne pas porter sur vous les responsabilités des autres.*
- M** *Jusqu'à présent je n'ai rien caché. Je vous dis ce que je sais. Je vous ai dit exactement comment ça s'est passé.*
- CEA Les 6,225,000 gourdes ?
- M** *Dans le cas de dépenses à effectuer dans le cadre des festivités pour le Bicentenaire.*
- CEA Et vous avez remis ça ... ?
- M** *Directement au Ministre. C'était le 13 décembre 2003. Chez lui.*
- CEA Nous vous avons pourtant demandé s'il n'y avait pas eu d'autres cas... Nan ki kont ou tire kòb sa a ? Le budget du Ministère a des rubriques ?
- M** *Se yon kont kouran. Kont lan alimante pa finans. Il y a une lettre écrite au Ministère des Finances pour demander de débloquent ce montant là.*
- CEA Ce reçu là, quand vous l'a-t-on donné ? Puisque vous avez apporté l'argent chez le Ministre ? L'avocat était-il chez le Ministre pour vous donner le reçu ?
- M** *Le ministre l'a pris entre les mains de Aly et me l'a remis.*
- CEA Yo fè l ale labank, se li ki touche chèk la, li pran kòb lan. Kòb lan fè 24-48-72 è deyò epi li pa gen okenn resi ? Pou labank, se ou ki pran kòb la. Si de venn pa w misye pa t bay piès sa... W al depoze 18 milyon. Ki resi ou genyen pou 18 milyon ? Si Minis lan te ka mourir, kijan ou ka jistifye 18 milyon an ? Si w bezwen resi a, kote wap jwenn li ?
- M** *Mwen pa ta kwè li ka di li pa resevwa kòb.*
- CEA Vous êtes prêt à être confronté avec lui ?
- M** *S'il dit qu'il n'a pas reçu... Il y a aussi les policiers, les chauffeurs qui savent m'amener.*
- CEA Les personnes concernées sont le comptable et le ministre. Les policiers ne nous intéressent pas. La seule chose c'est qu'au moins ils peuvent certifier vous avoir amené chez le ministre. Ils sont toujours au Ministère ? Vous pourrez trouver leurs noms ?
- M** *Les policiers ne sont plus au Ministère.*
- CEA Et les chauffeurs ?
- M** *Parfois c'est un chauffeur policier, parfois, le chauffeur du Ministre.*
- CEA Le trésor public alimentait ces comptes comment ça se faisait ?
- M** *Je vous l'ai dit : le ministre de la justice écrit au ministre des finances dit qu'il lui faut tant. On attend deux ou trois jours que l'argent soit versé. Au dernier moment, tout le monde sentait qu'Aristide allait partir et dans mon for intérieur, je me suis dit que cette fois-ci je devais avoir quelque chose en main et j'ai insisté pour qu'on me donne ce reçu pour me couvrir. Je ne peux pas demander au Ministre de me donner un reçu. Mais quand je le demande à Monsieur Aly, il doit me donner un reçu. Comprenez-moi.*

- CEA On vous comprend mais aidez-nous. Les 6 millions, vous les avez remis au cabinet ?
- M *Pas au cabinet, je les ai remis à Me Lissade directement. Après il m'a soumis une liste de gens à qui il avait donné.*
- CEA La liste de Guerdy Lissade, à qui il l'a remise ?
- M *La liste est annexée et est à la comptabilité. Je ne peux pas sortir avec ce genre de pièce.*
- CEA Monsieur Maignan, ce n'est pas un jeu d'enfant d'être comptable d'un département ministériel. En vous nommant comptable en chef, vos biens sont d'emblée frappé d'hypothèque fiscale. Concernant la somme versée à Me Lissade, vous avez dit que vous n'êtes pas sorti du Ministère, c'est lui qui est venu au Ministère chercher l'argent. Est-il venu vous trouver à votre bureau personnellement ? Il n'est pas allé au carré du ministre ? Vous lui avez remis l'argent personnellement en cash ?
- M *Il s'est renseigné, est passé à mon bureau et je lui ai remis l'argent.*
- CEA Étiez-vous seuls à ce moment ?
- M *Oui. Nous étions en tête-à-tête.*
- CEA Il n'y avait personne d'autre l'accompagnant, vous étiez en tête-à-tête et vous lui avez remis l'argent. Il ne vous a pas remis le reçu ? Que vous a-t-il donné à ce moment ? En tant que comptable avez-vous pris la précaution de lui demander un reçu ?
- M *Non sans reçu. Il m'a donné la liste. Je dois dire aussi que Me Lissade faisait partie du cabinet particulier du Ministre.*
- CEA Du cabinet ministériel ?
- M *Du cabinet du Ministère, oui. Je ne sais pas s'il faisait partie du cabinet de Me Delatour.*
- CEA Pouvez-vous nous donner plus de détails sur le versement fait à Julio Monnéus ? Vous l'avez rencontré ?
- M *Le chèque était fait à l'ordre de Julio Monnéus. Le chèque a été remis à Me Lissade qui le lui a remis. Je ne l'ai pas rencontré.*
- CEA Qui vous a donné l'ordre de faire ce chèque et de le remettre à Me Lissade ?
- M *Pour comprendre, il faut comprendre la cuisine du Ministère. Vous connaissez les gens qui sont proches du Ministre. M. Lissade est venu me voir pour me demander de faire le chèque.*
- CEA Qui était alors le chef du cabinet particulier du ministre ?
- M *Me. Barbot.*
- CEA Il ne vous a jamais demandé de faire ceci ou cela ? Aucun membre du cabinet particulier d'un ministre n'a le droit de vous demander de faire un chèque. Il n'est pas membre du personnel. Quand le ministre s'en va, il s'en va avec son cabinet. Vous, vous restez. Il y a les règles de l'administration publique. Pour sortir un chèque du compte de l'administration publique, il faut un ordonnancement. Vous dites qu'aux alentours, on vous dit de sortir un chèque et vous ne pouvez rien demander au ministre ?
- M *L'ordre de faire un chèque ça ne veut pas dire de le faire sans ordonnancement. Il y a un processus. Il y a le directeur général qui signe, il y a le directeur administratif qui signe, il y a le ministre qui signe. Il y a tout ce monde qui signe.*
- CEA C'est ce qu'il fallait expliquer. Vous ne nous l'aviez pas dit. Il y a 2 facettes dans l'administration publique: les ordonnances présentées à la Cour Supérieure des Comptes, qui les signe ? Le ministre et vous-même ?
- M *Et le directeur administratif et le directeur général.*
- CEA Les 4 signent ? Ça c'est pour les comptes courant, et les comptes budgétaires, qui signe ?
- M *Le comptable en chef, le directeur administratif, le directeur général et le ministre. Pour le chèque : le ministre et le directeur général.*
- CEA Aucun membre de cabinet d'un ministre ne peut venir vous demander de faire quoi que ce soit.
- M *Ce n'est pas facile d'appliquer la loi comme il se doit.*

- CEA Ça va dépendre de la personnalité de la personne. Vous aviez peur d'être révoqué ?
- M Je suis révoqué quand même.*
- CEA Vous avez accepté de faire les choses de façon irrégulière et illégale.
- M Même sous Camille Leblanc, les chèques étaient faits à mon ordre.*
- CEA Camille Leblanc recevait du cash aussi ?
- M Oui, sous police spéciale.*
- CEA Combien de comptes courant y a-t-il ?
- M Un seul compte courant.*
- CEA Donc ces argent-là aussi sont dans le même compte « police spéciale » ? C'est pourquoi c'est fait sans justification ?
- M Oui. A un certain moment, c'est le Département de l'Intérieur seulement qui approuve ce compte. Mais étant donné que la police est sous la responsabilité du Ministère de la justice...*
- CEA Ce qui nous dérange c'est qu'en tant que comptable, vous laissiez la commission débroussailler des choses qui sont pourtant claires.... Monsieur Maignan, les 18 millions ont été décaissés dans le cadre de dépenses à effectuer à l'occasion du bicentenaire. Vous avez pu constater ces dépenses ?
- M Quand je fais le versement, mwen pa ka kontwole ki transaksyon ki fèt.*
- CEA Vous avez dit que vous craigniez pour votre emploi, vous ne craigniez pas pour votre réputation ?
- M On saura toujours que je ne suis pas impliqué. Je ne signe pas les chèques. Seulement les ordonnances. On saura toujours. La vérité sortira quand même.*
- CEA Vous avez dit que c'était pareil sous l'administration de Camille Leblanc, la procédure. C'était environ dans l'ordre de combien ? Combien remettiez-vous au Ministre ?
- M C'était 666,000 G chaque mois.*
- CEA Ça fait le 12ème budgétaire que vous lui remettiez ?
- M Après le départ de Camille Leblanc, ça a continué. A la fin du Ministère de Gary Lissade, on a suspendu.*
- CEA Qui a suspendu ?
- M Les finances je suppose. Me Brown, on ne lui a pas donné un sou. Sous Delatour, on ne débloquait pas automatiquement, il devait écrire, faire une demande et à ce moment on débloquait. Même avec Me Gousse on a débloqué 2 fois. A partir de ce reçu que j'ai réclamé, j'ai continué à réclamer un reçu.*
- CEA Vous n'aviez pas peur de réclamer au Ministre Gousse ?
- M Le Ministre n'a pas pris l'argent de moi, il m'a fait le remettre au directeur général.*
- CEA Merci M. Maignan. Pouvez-vous nous laisser vos coordonnées.
- M Mon portable est le 403-2622 et ma résidence, le 257-9310*
- CEA Dès que vous avez les informations, appelez-nous.

Deuxième audition de M. Maignan : confrontation avec Me G. Lissade

7 juin 2005 - 11:32 AM / CEA (Rue du Quai)

Monsieur Antoine Maignan (M) - Ex-Comptable en Chef Ministère de la Justice

CEA Bonjour Monsieur Maignan. Nous avons voulu vous revoir aujourd'hui pour nous permettre de clarifier un certain nombre de déclarations, éventuellement pour essayer de vérifier certaines petites choses. Vous connaissez Julio Monnéus ? Vous avez fait émettre un chèque à son ordre.

M *Je ne peux pas me rappeler.*

CEA Nous allons revenir sur le chèque de 6,225,000 qui a été émis en votre nom et encaissé par vous. Qui avait donné l'ordre d'émettre ce chèque ? Prenez votre temps, c'est très très important pour vous, pour la commission, pour le pays. La réponse doit être claire.

M *Où le Ministre m'appelle pour me dire d'émettre le chèque ou il m'envoie quelqu'un de son cabinet pour le faire.*

CEA Donc c'est le Ministre qui vous a demandé d'ordonner ce chèque ?

M *Comme je vous l'ai dit, ou bien il m'appelle : « Faites un chèque pour telle ou telle chose », ou bien il peut m'envoyer un membre de son cabinet. Dans ce cas là je ne peux pas vous dire si c'est le Ministre qui m'a appelé ou si c'est Me Lissade qu'il avait envoyé pour passer l'ordre.*

CEA Parfois Guerdy Lissade vient vous trouver ?

M *Parfois il va aux finances pour nous aider à faire sortir certains fonds. Ses propres relations, quoi.*

CEA Quelle sorte de fonds ?

M *Je crois que pour cette affaire, c'est lui qui nous a aidé à faire sortir le chèque pour cette affaire de 17 décembre.*

CEA Confirmez-vous avoir remis cette somme à Me Guerdy Lissade ?

M *Oui. C'est lui qui se chargeait de cette affaire, chargé par le Ministre de le faire.*

CEA Ça a été fait quand ?

M *Je ne peux pas me rappeler de la date.*

CEA Où vous lui avez remis ça ?

M *A mon bureau. A part de ce montant cash, il y avait aussi d'autres chèques pour lesquels il avait donné les noms. Ce Monsieur que vous avez cité peut faire parti de cette liste qu'il avait donné pour faire des chèques.*

CEA Me Guerdy Lissade vous a-t-il donné un reçu pour ces 6 millions ?

M *Après paiement il m'a donné la liste des personnes ayant reçu et cette liste est annexée à l'ordonnance.*

CEA On ne l'a pas trouvée malheureusement. Et comment vous, comptable en chef, prenez-vous le risque de remettre 6 millions ? Ce n'est pas peu.

M *La liste corroborait.*

CEA Il vous donne une liste et vous lui remettez 6 millions ?

M *Ça forme un tout : Le Ministre qui a envoyé, lui qui est venu, le déblocage des fonds, il est venu pour envoyer payer... Tout cela est un tout.*

CEA C'est une habitude du Ministère de la Justice de remettre de l'argent sans avoir de reçu ?

M *C'est peut être la seule fois que cela est arrivé. Ça allait arriver une deuxième fois mais j'ai pris la précaution... Il m'a donné quelque chose pour étayer...*

CEA Monsieur Maignan, si vous êtes arrivé comme comptable en chef, vous avez une certaine

expérience. Vous n'êtes pas né de la dernière pluie. Comment allez-vous expliquer cela si jamais M. Lissade dit qu'il n'a pas reçu cet argent ?

M On peut lui demander qui avait reçu paiement. Même le monsieur dont vous avez cité le nom. Les gens qui sont bénéficiaires de cette somme, les gens qui ont reçu des chèques de lui et lui qui a demandé reçu à ces gens là, ces reçus sont annexés à cette ordonnance là.

CEA Vous ne comprenez pas. Supposons que Me Guerdy Lissade dise qu'il n'ait pas reçu cet argent ?

M On va à la confrontation.

CEA Ce sera sa parole ou la vôtre.

M On va à la confrontation et il dira qu'il n'a jamais reçu de l'argent de la comptabilité pour effectuer des paiements ? On peut arriver à avoir des témoins qui ont reçu de lui.

CEA On peut les retrouver ? Comment ? Nous n'avons pas la liste de ces gens.

M Si vous avez les noms de ceux qui ont reçu ces chèques... En laissant le Ministère je n'ai rien apporté avec moi. Mais quand même je vous aurais demandé de vous adresser à l'actuelle comptable en chef qui était mon assistante. Elle n'est pas arrivée après moi. Vous pouvez...

CEA Vous êtes imprudent. Vous remettez 6 millions à quelqu'un et il vous donne une liste.

M C'était un tout. Il y a le Ministre, il y a Me Lissade.

CEA On n'a l'habitude de faire des pressions sur vous, Monsieur Maignan ?

M Je me garde de répondre.

CEA Ce serait pourtant important de savoir dans quelles conditions vous travailliez. Vous voulez vous taire, libre à vous. Mais nous comprenons difficilement qu'un homme de votre expérience puisse accepter de remettre 6 millions sans avoir de reçu.

M Peut-être que vous ne me croyez pas. Faites venir Me Guerdy Lissade. Je suis prêt à être confronté avec lui.

CEA Donc, vous n'avez pas reçu de reçu. Avez-vous eu l'occasion de faire d'autres transactions avec M. Lissade ?

M Je ne pense pas. Il y a deux avocats : Me Lissade pour une affaire et Me Roudy Aly pour l'autre.

CEA Monsieur Maignan, vous avez refusé de répondre à savoir si on avait l'habitude de faire des pressions sur vous. Vous avez collaboré pleinement en connaissance de cause pour faciliter la sortie des caisses de l'État, de fonds qui n'avaient vraiment aucune destination ?

M Vous dites que j'ai collaboré à faire sortir des fonds de l'État pour une destination inconnue ?

CEA Les 18 millions, par exemple, que vous avez reçu. Pour quels engagements de l'État ?

M Voyez ce qui est porté sur le papier.

CEA Pour les fêtes du Bicentenaire ? Vous allez nous dire, à nous, comme comptable, qu'il suffit qu'on écrive sur une feuille de papier « Pour les dépenses du Bicentenaire » et vous, comme comptable, vous donnez cet argent comme ça. C'est comme ça que vous engagez les dépenses au nom de l'État...

M Qu'est ce que je pouvais faire ? Il faut vous rappeler qu'il y a certaines dépenses du Ministère de la Justice qui tombent sur le coup de « police spéciale ».

CEA Là, il n'y a pas de police spéciale. La police spéciale de toute façon, c'est une rubrique qui figure dans le budget de l'Etat. Les dépenses pour la sécurité, ce n'est pas quelque chose qu'on cache. Tout le monde sait que dans le budget il y a de l'argent pour la sécurité. Si c'est pour la sécurité, on met « Sécurité ». On ne met pas « Festivités du Bicentenaire ».

M Quand le Ministre me dit qu'on a reçu un fond pour lui pour telle ou telle chose...

CEA Comment vous fonctionnez à ce ministère ? Verbalement ? Lisez pour nous ce qui est écrit là... Et vous avez signé ! Qu'avez-vous signé ?

M « Dans le cadre des dépenses à effectuer à l'occasion du Bicentenaire » L'argent a été remis au Ministre.

- CEA Donc vous remettez l'argent au Ministre ? Comme ça ! Et pour quel engagement ?
- M *Je ne peux pas lui demander ce qu'il va faire avec ça.*
- CEA Nous maintenons, Monsieur Maignan, que vous avez collaboré sciemment, activement, à faire sortir des fonds de l'État pour des opérations qui ne sont pas engagées. Dites-nous, s'il vous plaît, pourquoi.
- M *Parce que le Ministre me l'a demandé.*
- CEA Pour quel engagement ? Quelles sont les pièces qui justifient ces sorties de fonds ?
- M *Pouvez-vous vous mettre à ma place ?*
- CEA Nous ne pouvons pas nous mettre à votre place car vous êtes dans de beaux draps Monsieur Maignan. Et surtout, ce système de défense ne va pas vous aider. Vous avez pris l'argent et vous l'avez remis au Ministre pour les festivités du Bicentenaire. C'est une partie de votre responsabilité. Vous allez nous dire comment ça c'est passé. Vous avez donné au Ministre 18 millions et le Ministre ne vous a pas donné de reçu. Quand lui avez vous remis cet argent ?
- M *Le jour même, chez lui. Les billets étaient neufs dans des sachets en plastique et dans des boîtes. J'y suis allé avec ses policiers qu'il m'avait donné pour m'accompagner. Il disait qu'on a dégagé cet argent au nom du Ministère de la Justice mais qu'il y avait d'autres personnes du gouvernement qui allaient venir chez lui chercher l'argent. Et en plus il a fait don à tous les employés du ministère de 1 million... quelque chose, un peu plus d'un million. On voulait organiser une petite fête pour les employés et il a objecté en disant qu'il valait mieux qu'on donne quelque chose aux employés et ils fêteraient dans leur famille... Donc nous avons mis un million et quelque chose dans des enveloppes. Ces reçus là sont dans le coffre fort de la comptabilité. Les gens ont reçu et signé en regard de leur nom 500, 200, 300 dollars, à part du boni régulier.*
- CEA Vous, vous avez reçu combien ?
- M *Comme tous les chefs de service : H\$500-600 à peu près.*
- CEA Qui vous a demandé de porter votre signature ici (... montre un papier...)
- M *Toutes les ordonnances portent ma signature.*
- CEA Donc on vous envoie un papier et vous signez automatiquement ?
- M *Oui, c'est préparé à la comptabilité.*
- CEA Qui est le comptable ? C'est vous qui avez pris l'initiative de commencer ce processus ?
- M *J'ai seulement demandé à quelles fins je dois sortir ça. On m'a répondu que c'est à l'occasion des dépenses du Bicentenaire.*
- CEA Qui vous a donné les instructions pour pouvoir préparer cette transaction ?
- M *Le Ministre.*
- CEA Quels sont les agents qui vous ont accompagnés pour encaisser ce chèque ?
- M *Il y a deux cas comme ça je ne peux pas faire la distinction. Il y avait un, Cadet. L'autre, celui qui conduisait, j'ai oublié son nom mais c'est lui qui conduisait la plupart du temps.*
- CEA Il y avait combien de paquets ?
- M *Plusieurs boîtes. Pour les 18 millions, c'était moins volumineux parce que l'argent était neuf tandis que pour les 5 millions c'était plus volumineux. C'étaient des sacs.*
- CEA Fernand Sajous, vous le connaissez.
- M *Oui. Il est là. Il faisait partie du cabinet du Ministre.*
- CEA il vous a aidé à transporter ces caisses ?
- M *Lui, il n'était pas là. Comment voulez-vous qu'avec mon petit physique... Oui c'est eux qui ont apporté.*
- CEA Cadet est là aussi ?
- M *Oui, il est là.*

- CEA Comment se fait-il qu'une telle dépense n'ait pas été approuvée par la Cour des Comptes ?
- M *Pour ces dépenses de compte courant...*
- CEA Une fois chez le Ministre, à qui avez-vous remis les caisses pour les 18 millions ?
- M *Il m'attendait. Je les lui ai remis et il les a mis en dessous de son bureau, son bureau dans sa maison.*
- CEA Sa maison se trouve où ?
- M *A la Tête de L'Eau, à Pétion-Ville.*
- CEA Vous y êtes allé plusieurs fois ?
- M *2-3 fois.*
- CEA 4 fois peut-être. Pour lui apporter de l'argent ?
- M *Apporter de l'argent, c'est pour les 5 millions et les 18 millions. Les autres choses c'est à son bureau au Ministère.*
- CEA Vous confirmez avoir remis les 6 millions à Me Guerdy Lissade ?
- M *Définitivement.*
- CEA A votre bureau ? Au bureau du Ministre ?
- M *A mon bureau. C'est quand je revenais de la banque... Lui s'occuperait de faire la distribution. Même les chèques, il les avait remis lui-même.*
- CEA Vous avez dit avoir apporté 2 fois de l'argent chez le Ministre. Une fois c'était pour les 18 millions, la deuxième, pour les 5 millions ?
- M *La dernière fois c'était les 5 millions de Roudy Aly. Il y a un reçu.*
- CEA C'était pendant le carnaval, en février ?
- M *Je ne peux pas vous dire, je ne l'ai pas associé ça avec le carnaval. Le Ministre a pris le reçu entre les mains d'Aly pour me le remettre.*
- CEA Quels rapports aviez-vous, à l'époque où vous travailliez au Ministère, avec les membres du cabinet du Ministre ?
- M *Des rapports du bureau.*
- CEA Me Guerdy Lissade faisait partie du Cabinet du Ministre ?
- M *Oui.*
- CEA Pourquoi les chèques n'ont pas été émis à l'ordre des bénéficiaires, des victimes ?
- M *C'était au Ministre de faire le nécessaire.*
- CEA Essayez de vous rappeler. Qui est Julio Monnéus ?
- M *Je me rappelle avoir entendu le nom.*
- CEA Dans quel contexte ? Était-il un bénéficiaire ? Quelqu'un à qui on devait réparation ?
- M *Je crois.*
- CEA Le chèque n'est jamais arrivé à son bénéficiaire.
- M *Donc ce chèque a été annulé.*
- CEA Avez-vous une idée de pourquoi le chèque a-t-il été annulé.
- M *Probablement que le bonhomme ne s'est pas présenté.*
- CEA C'était un chèque de 500,000 gourdes. Le chèque a été annulé. Cela veut dire que si on va dans les archives du Ministère, on va trouver ce chèque annulé ?
- M *Oui.*
- CEA Vous avez demandé une confrontation avec M. Lissade. M. Lissade est là, nous allons vous demander de nous attendre à la salle d'attente et au moment opportun, on vous fera chercher.

On fait entrer Me Guerdy Lissade (GL) accompagné de Me Gervais Charles (GC), Bâtonnier de l'Ordre des Avocats et Monsieur Fernand Sajous (FS), Chef de Sécurité Rapprochée du Ministre Delatour..

CEA Monsieur Sajous vous avez travaillé au Ministère de la Justice ?

FS *Oui j'y ai travaillé.*

CEA A quel titre ?

FS *J'étais membre du cabinet et sécurité rapprochée du Ministre Delatour.*

CEA Vous y avez travaillé pendant combien de temps ?

FS *Pendant 1 an et demi. Jusqu'à son départ.*

CEA Vous avez parfois des missions assez difficiles ?

FS *Non pas vraiment. Mon travail est simple : c'est juste accompagner le Ministre.*

CEA Vous convoyez parfois des fonds au Ministère ?

FS *Non, pas vraiment.*

CEA Vous accompagnez les personnes qui les transportent ?

FS *Pas vraiment.*

CEA Vous n'avez pas accompagné M. Maignan au mois de décembre ?

FS *Il y avait d'autres membres de sa sécurité.*

CEA Au ministère, il n'y a pas eu d'activités anormales ?

FS *Pas vraiment au niveau de sécurité. C'était mon travail.*

CEA C'est tout pour le moment. Si vous voulez bien nous attendre dans la pièce d'à côté...

(On fait sortir Monsieur Fernand Sajous et on fait venir Monsieur Antoine Maignan.)

CEA Monsieur Maignan, regardez ça. (...On passe à M. Maignan un document...). C'est pour vous rafraîchir la mémoire. Passez ce document à Me Lissade s'il vous plaît.

CEA Me Guerdy Lissade, la dernière fois qu'on vous a demandé si vous aviez reçu de Monsieur Maignan, ex comptable en chef au Ministère de la Justice, 6,225,000 gourdes pour dédommager les victimes, votre réponse était...

GL *Non. Je n'ai jamais reçu quelconque montant de M. Maignan et je mets Monsieur Maignan en défi d'établir à quel moment il m'a remis 6 millions de gourdes. Avant d'arriver à ça, si vous permettez... ?*

CEA Allez-y.

GL *Monsieur Maignan, vous avez des enfants ?*

M *Oui.*

GL *Ils sont à l'étranger ?*

M *Oui.*

GL *Je présume qu'ils doivent vous coûter cher à l'étranger pour les entretenir et leur faire faire des études sérieuses parce que ces enfants ne méritent pas Haïti.*

M *J'ai deux enfants qui travaillent et un seul qui étudie.*

GL *Monsieur Maignan, vous vous considérez comme un homme honnête ?*

M *Je le suis.*

GL *Une fois que Monsieur Maignan m'a répondu ça, je dis que Monsieur Maignan ne m'a jamais remis, encore moins endossé de chèque pour, 6 millions. Monsieur Maignan, j'ai été plusieurs fois témoin. Je voudrais que vous expliquiez à ces gens, honnêtement comme vous le dites, comment ça se fait lorsqu'il y avait des chèques, comment on les recevait, qui allait échanger, comment on prenait l'argent, quel rôle je jouais là et à quel moment on m'a remis 6 millions de gourdes ? Nous sommes en décembre 2003. Qui était chargé de ce dossier de dédommagement et sur le compte de qui l'argent était déposé ? Qu'est ce que Guerdy Lissade a jamais eu à voir dans...*

- CEA Excusez-vous. Avant que vous ne répondiez aux membres de la commission... Me Lissade, vous avez dit : « ...à ces gens ». Vous avez demandé à Monsieur Maignan de dire « à ces gens ».
- GL *J'aurais dû dire « aux membres de la commission ». Pardon. Je retire.*
- M *Je vais répéter la même déclaration. 6,225,000 gourdes. Je voudrais savoir si M Lissade n'a participé à aucun paiement de dédommagement au Ministère?*
- GL *J'ai dit non et je le maintiens. Il y a quelqu'un au Cabinet du Ministre qui était responsable du dédommagement. Vous le connaissez. Vous devez dire à qui, sur le compte de qui. Ce compte à la SOCABANK appartenait à qui ? Qui signait les chèques de la SOCABANK ?*
- M *Comment puis-je savoir ? Quelle SOCABANK ?*
- GL *Qui émettait les chèques à l'ordre des victimes de cette affaire du 17 décembre ? Qui payait ces gens ?*
- M *Comment aurais-je pu le savoir ?*
- GL *Vous ne savez pas ? Vous n'avez jamais vu de chèques SOCABANK émis sur un compte privé de quelqu'un ?*
- M *Jamais. Je sais que je suis allé à la banque prendre les 6 millions de gourdes...*
- GL *Que vous me les avez remis ?*
- M *...que vous êtes venu prendre à mon bureau pour faire le paiement et vous m'avez remis les payrolls.*
- GL *Les 6 millions ?*
- M *Oui. Dans mon bureau.*
- (Me Guerdy Lissade gifle M Antoine Maignan)
- GL *Vous êtes un lâche !*
- M *Je ne peux pas rester là.*
- GC *Me Lissade asseyez-vous. Vous ne pouvez pas faire cela.*
- GL *J'assume les conséquences. Vous êtes un lâche et je déteste les lâches ! Je n'ai jamais été lâche dans ma vie.*
- M *C'est la première fois de ma vie, à 68 ans, que j'ai reçu une gifle.*
- GL *Parce que vous êtes un voleur ! Voilà pourquoi. Vous le méritiez. Vous êtes un lâche et un menteur ! La personne qui vous a dit de dire que c'est Guerdy Lissade, moun ki di w di a, di l mwen pare pou li tou ! Ou pa gen kouraj pou di ? Paske lò ou t ap bwote kòb nan bwat katon, lò kòb sa separe nan bwat katon, moun nan bwote l sou tèt li... Fòk ou ka di kijès ! Site non ! ! Di kouman misye pran kòb la !*
- CEA Monsieur Maignan, vous avez dit avoir remis l'argent à Me Lissade.
- GL *Excusez-moi, Messieurs. La réaction est violente mais j'assume toutes les conséquences. Bâtonnier, je suis désolé de vous embarquer dans ça, mais vous êtes libre de prendre la sanction que je mérite.*
- GC *Me Lissade, en tant que Bâtonnier, je vous ai accompagné. Mais ce genre de réaction est inacceptable et le Conseil en sera averti. Maintenant, je vous demande de garder tout votre calme, le calme qui convient à un avocat pour que la session puisse se poursuivre. Monsieur Maignan, je m'excuse au nom de l'Ordre des Avocats. Vous pouvez utiliser les voies qui s'imposent mais au nom de l'Ordre, je m'excuse...*
- GL *C'est parce que ce pays est trop tolérant !*
- GC *Il semble qu'il s'agit d'une affaire sérieuse. On va continuer et Me Lissade, gardez votre calme, le calme qui convient à un avocat.*
- CEA C'est bien que le Bâtonnier ait demandé à Me Lissade de garder son calme. On va continuer.
- M *Moi je ne suis pas en mesure de me concentrer.*
- GL *Vous n'êtes plus en mesure de dire la vérité. Dites la vérité !*
- M *Voulez-vous m'excuser ?*
- CEA Asseyez-vous s'il vous plaît, Monsieur Maignan. Essayez de vous concentrer s'il vous

plaît. C'est extrêmement important pour le travail de la Commission. Nous déplorons l'incident qui vient d'arriver. De toute façon vous avez des recours en droit si vous voulez les utiliser, libre à vous.

GC *Quant à moi, ceci s'étant passé en ma présence, le conseil, d'office, prend note de l'affaire. On continue.*

CEA Monsieur Maignan, vous avez soutenu avoir remis les 6,225,000 gourdes à Me Lissade.

M *Avec quoi il a payé ce monde-là ? Il a donné une liste qui correspondait à un payroll.*

CEA Une déclaration pareille, vous avez dit avoir remis en présence de personne les 6,225,000 à Me Lissade...

M *...qui lui allait opérer le paiement.*

CEA ...qui lui allait opérer le paiement. Me Lissade a dit n'avoir pas reçu. C'est la parole de Me Lissade contre la vôtre.

GL *Je peux faire une motion s'il vous plaît ?*

CEA Allez-y.

GL *Je n'étais pas en charge du paiement. Je n'avais pas la responsabilité de payer les gens. Je n'avais pas de dossiers de gens endommagés à qui on versait de l'argent. Je n'avais pas ce dossier en mains, je ne m'en occupais pas. Comment pourrais-je avoir ? C'est ou bien vous me donnez cet argent pour moi personnellement ou vous me donnez cet argent pour le remettre à quelqu'un ou je devrais faire quelque chose avec cet argent ! Je n'avais pas ce dossier en mains. Il y a quelqu'un au Ministère, au bureau du Ministre qui avait la charge de ce dossier, qui était responsable du paiement de ces gens et qui émettait des chèques pour des gens qui prétendaient avoir été dédommagés, qui étaient des partisans de Fanmi Lavalas, qui disaient avoir subi des dommages dans cette affaire du 17 décembre. Les partis politiques sont venus après. Le CONACOM, j'ai vu les noms là, qui ont également reçu de l'argent et ont été payés par chèque. Mieux encore : Monsieur... j'ai oublié son nom, il travaille à Capital Bank, qui avait pour avocat Me V. Célestin, et si ma mémoire est bonne, ce chèque est peut-être resté au Ministère parce que Célestin a retourné le chèque et dit qu'il ne voulait pas d'un chèque venant d'un compte privé. Il y avait quelqu'un qui était responsable de ça. Quelqu'un est venu chercher ce qui restait. On peut appeler M. Sajous, qu'il confirme, comme il était en charge de la sécurité rapprochée du Ministre et membre de son Cabinet responsable de la sécurité, que moi, Guerdy Lissade je n'ai jamais été chargé de remettre de l'argent aux partisans de Jean-Bertrand Aristide qui prétendaient aussi avoir été victimes le 17 décembre et en faveur de qui on a débloqué des sommes. Je ne m'en tiens qu'à ça. Alors, en tant que comptable en chef, vous ignorez tout ça ? Vous ignorez aussi le trafic des véhicules au Ministère ? Vous ignorez le trafic de papiers à entête ? Tout ce qu'on imprimait, tous ces frais, vous les ignorez ? Vous ignorez tout ça ? Les dossiers de la police, vous les ignorez ? Le dossier des uniformes et tout, vous les ignorez ? Vous êtes tous devenus amnésiques d'un coup.*

CEA Vous parlez de choses...

GL *Il est comptable, c'est à lui de vous dire. J'étais un conseiller. En tant qu'avocat j'étais un conseiller juridique. Je n'avais pas accès à votre argent. Je vais vous raconter une anecdote, peut-être que vous mettrez ça « off the record ». Vous jugerez ce qu'il y a lieu de faire. Un jour je me rendais à l'Université de Puerto Rico parce que je préparais mon mémoire de sortie à la Faculté d'Ethnologie. Arrivé à l'aéroport de San Juan, en sortant, j'ai vu un homme âgé sur le trottoir. J'étais déjà dans un tA1i mais comme je l'avais remarqué à l'aéroport et qu'il était dans le même avion que moi, je l'ai vu dehors cherchant, peut être de manière très évasive, un tA1i. J'ai demandé au tA1i de s'arrêter et lui ai demandé où il allait. Il m'a dit : « Je n'ai pas encore d'hôtel, je ne sais pas où je vais. » Comme je vais régulièrement à une pension de famille dans le vieux San Juan, je lui ai offert de faire mon possible pour lui trouver une chambre. Il monte dans la voiture et nous arrivons devant l'établissement. Il n'y avait pas de chambre mais on a proposé d'ajouter un lit dans ma chambre. Je lui ai demandé si cela le dérangeait. Il a ri et a accepté. Il a déballé ses affaires et s'est installé.. Je ne savais toujours pas qui était avec moi. Dans l'après midi, je lui ai dit que j'allais sortir, que j'avais des courses à faire, s'il voulait descendre puisque nous n'avions pas encore déjeuné. Nous nous sommes assis et je lui ai dit : « Mais je ne crois pas qu'on a fait les présentations ». On se présente à ce moment là. Il me dit qu'il s'appelle Vénéel Joseph. Voilà comment je passe 5 jours à San Juan avec Vénéel Joseph. Nous sommes début 80. Puisque je terminais mes études à la Faculté d'Ethnologie. C'était en 1983-84. Je donne toujours la blague que je n'ai jamais vu quelqu'un d'aussi endurant, parce qu'il allait dans les discothèques avec moi, nous allions faire des courses ensemble, partout, il allait avec moi. Je ne savais pas qu'il allait faire tout ce chemin. Je rentre. Quelque mois plus tard, je*

sortais avec une demoiselle qui me parlait souvent de Patrick. Il est arrivé qu'un soir, nous étions quatre ensemble, et on me présente Patrick Joseph. Je lui dis que je suis Guerdy Lissade. Il me dit : « Mon père parle tout le temps de toi parce qu'il a été avec toi ». Voilà comment je fais la connaissance de Patrick. En 1995 je reçois une lettre signée de Vénéel qui m'invite à une réunion à la Banque Centrale parce que j'avais soumis à la Banque Centrale un dossier pour expliquer que le billet d'une gourde (ce billet qui avait la Citadelle dessus) coûtait à l'État Haïtien 4 millions de dollars l'an. Ce qui était une perte sèche parce que ce billet avait une durée de vie de 3 mois. Je leur ai proposé la pièce d'une gourde. La proposition a été retenue et Monsieur Vénéel Joseph m'écrit et m'invite à venir présenter le projet. Je présente le projet. M Lesly Delatour a aimé l'idée et a proposé de faire aussi a pièce de 5 gdes. A cette réunion, c'était Guerdy Lissade, Carl Braun –je ne me souviens pas si Monsieur Guy Supplice était là- et Daniel Dutreuil. Parce que nous étions 5, on allait faire la pièce à 5 côtés. Roland Pierre qui était là a dit : « Ce sont les 5 étoiles de la UNIBANK » et on en a fait une blague. Voilà comment je revois Vénéel Joseph en 1995. Ce qui fait que quand on se voit, on se salue. Ça m'est arrivé une fois, au maximum 2 fois –ce que je dis sous toute réserve- d'avoir été voir M. Vénéel Joseph pour lui demander de faire signer ou de faire exécuter ou de faire payer un chèque et ce n'était pas un montant aussi exorbitant. Si j'ai fait une intervention c'était peut-être une fois dans ce sens. Et quand je suis arrivé, il m'a reçu tout de suite. Au point de vue argent, c'était peut être la seule fois où j'ai du faire une intervention pour le Ministère. Je n'ai jamais été chargé d'aucun dossier. Lui au moins, comme il était très proche du Ministre il vous dira si j'étais responsable de paiements.

(On fait entrer Monsieur F. Sajous)

CEA M. Maignan, vous vous souvenez avoir transporté des fonds sous la protection de M. Sajous ?

M *Quand moi je vais, Monsieur Sajous n'est jamais là.*

CEA Et lorsque vous allez chez M. Delatour ?

M *Je sors de la banque et vais directement chez le Ministre.*

CEA A la maison de M. Delatour, vous n'avez jamais croisé M. Sajous ?

M *Il était au Ministère.*

CEA Monsieur Sajous, vous n'avez jamais escorté de transferts de fonds ?

FS *Non. On ne me confiait pas ces choses. On cherchait des excuses pour m'envoyer chez moi. Si le Ministre voulait sortir seul, il m'envoyait chez moi mais les policiers restaient. Il faisait ce qu'il voulait.*

CEA Quand on vous disait cela, vous saviez qu'il il avait des choses louches qui se faisaient ?

FS *Je ne me mêlais pas de ces choses.*

CEA Les policiers, c'était pour les missions délicates. Vous vous souvenez du nom des policiers ?

FS *Il y avait Naël, Cadet (il est là avec moi). Les autres étaient toujours en bas.*

GL *Vous permettez ? Il y a une chose qui me concerne personnellement. M. Sajous, M. Maignan prétend qu'il y a un chèque en décembre 2003 de 6,225,000 gourdes. Qu'il aurait été à la banque, échanger et qu'il m'aurait remis au Ministère ces 6 millions de gourdes pour que j'effectue le payroll des victimes du 17 décembre. Je voudrais que vous disiez pour moi aux membres du conseil, si j'étais moi-même responsable du dossier de dédommagement des victimes du 17 décembre. Pouvez vous dire si j'étais celui qui avait ce dossier en main, qui était chargé de répartir une quelconque somme entre des prétendues victimes ?*

FS *Je ne pense pas.*

GL *Quand vous dites : « Je ne pense pas » il y a un doute. Il faut dire si oui ou non.*

FS *Je ne pense pas. Je ne savais pas réellement ce qui se passait.*

GL *Vous ne savez pas si j'étais responsable de ça. Il n'y a pas quelqu'un du Cabinet qui était responsable de payer à ces gens ? C'est une vérité et il y va de l'honneur de tout le monde. On ne va pas endosser des responsabilités pour des gens qui n'ont jamais pris leurs propres responsabilités et qui essaient d'entraver les autres ! Je n'ai pas touché cet argent et si je l'avais touché, je l'aurais dit. J'aurais dit à qui j'ai remis l'argent et pourquoi je l'avais touché. Excusez-moi d'avoir eu ce comportement mais Me Charles ne m'aurait jamais toléré à côté de lui si l te konnen mwen te jon*

koken. M. Fernand soyons clair, disons-le. Guerdy Lissade était-il chargé de ce dossier ?

FS *Si Calixte avait un argent à transporter, il aurait fait appel à son beau-fils, Monsieur Ralph Elie. Il n'allait le donner à personne d'autre.*

CEA Monsieur Sajous, vous étiez responsable de la sécurité. Il y a eu un certain jour une somme de 18 millions à être déposée chez le Ministre. Étiez- vous au courant ?

FS *Non.*

CEA Il y a une équipe qui devait accompagner le comptable parce que le montant était assez élevé. En tant que responsable de la sécurité rapprochée...

M *Il n'était jamais là.*

FS *On essayait de m'écarter toujours quand il y avait transfert de fonds*

GL *Je vais demander à M. Sajous d'éclaircir pour vous. Monsieur Sajous, j'avais un bureau au Ministère ? Un espace à moi ?*

FS *Non.*

CEA Monsieur Maignan, vous connaissez Ralph Elie ?

M *Oui.*

CEA Etait-il présent le jour où vous avez apporté les 18 millions ?

M *Non.*

CEA Et Monsieur Cadet ?

FS *Vous savez, M. Cadet ne fait que m'accompagner...*

CEA De toute façon, on allait le convoquer.

(...on fait entrer Monsieur Cadet (C))

CEA Bonjour Monsieur Cadet, nous profitons de l'occasion pour vous poser quelques questions, parce que votre nom a été cité à l'occasion de l'une ou l'autre question. Ce n'était pas dans nos projets pour aujourd'hui mais de toute façon, on vous aurait envoyé une convocation. Vous vous appelez comment ?

C *Cadet, Jean-Robert.*

CEA Vous avez travaillé au Ministère de la Justice ?

C *J'ai travaillé à deux reprises en 2001-02 et de 2002 à 2004.*

CEA Quelle était votre fonction ?

C *Sécurité rapprochée du Ministre. Mwen antre an 2001, mwen kite en 2002, male nan Direksyon Jeneral Polis. Mwen se yon polisye. Mwen te antre ajan 3. An 2004, mwen vinn inspektè. Je travaille avec l'actuel Ministre de l'Intérieur.*

CEA Quand vous étiez avec le Ministre Delatour, vous saviez avoir des missions particulières ?

C *Non.*

CEA Ou te nan sekirite rapwoche, vous ne saviez pas accompagner des fonds ?

C *Mwen pa konnen. Mwen toujou rete deyò nan machin nan. Mwen pa konnen si gen fon, sa ki fèt. Mwen konn akonpaye M. Maignan labank.*

CEA Ou wèl soti avèk bwat ?

C *Mwen pa konn wè bwat. Li te konn gen valiz li avè l. Li toujou soti ak valiz li.*

CEA Monsieur Maignan ?

M *Ou pa sonje dènye fwa ke nou te monté kay minis lan an fevrye. Te gen plizyè sak nou te ede m pote.*

C *Te ka gen lòt polisye avè w, men mwen pèsoneyman, mwen pa t la. Mwen sonje yon fwa, mwen te ale avèk ou labank Naël t ap kondwi, ou te gen valiz ou. Nale nan ministè a direkteman apre.*

CEA Ou pa janm akonpaye M. Maignan ka minis jistis la ?

C *Mwen pa raple m. Nou soti nan ministè a ansanm. M. Maignan konn monte machin nan, m ale*

lakay li. Yon fwa. Mwen pate konnen monte kay minis jistis la

CEA Site non lòt yo sekirite yo.

C *Alexis, Naël, Ajan 4. Te gen 2 lòt polisye ki te la. Dabitid minis la pat renmen atache ak sekirite. Li te konn mande nou vini nan ministè a. Chak fwa li rele chofè a, li di l pase pran m oswa li pran Naël. Naël konn plis mache avè l. Mwen te trouve se te yon pwoblem paske li te renmen mache pou kont li. Te genyen Moreau, Davidson et Jean, Harold (tou le de se ajan 4). Chofè a se te Gabriel.*

CEA M. Maignan. Vous faites une autre déclaration pour la commission ?

M *Je n'ai rien à dire.*

CEA Monsieur Cadet, ou pa t janm akonpaye Maignan kay minis la ?

C *Mwen pa konnen si li te gen fon. Valiz la dwe gen bagay ladan ke mwen menm mwen pa konnen. Mwen raple m li toujou gen valiz li nan men l. Yon fwa, nou sot la bank li vin nan ministè a epi nou monte lakay li avè l.*

CEA M. Maignan est ce qu'il vous a accompagné chez le Ministre ?

M *Il y a un chauffeur et 2 policiers. Je ne me rappelle pas à quelle occasion il était là ou pas.*

CEA Monsieur Maignan, gen 2 ka. Gen yon ka ou di ou te soti labank, ou monte direktteman kay minis la. Gen lòt lè, lajan an sot nan ministè a...

M *Mwen sot labank, Minis la di m bay li lakay li, m ale lakay li.*

CEA Lè konsa, mesye yo pa konnen se bwat lajan w ap pote ?

M *Se yo k ede m pote.*

CEA Pour les 18 millions vous êtes sortis de la banque et vous êtes allé directement chez le Ministre.

C *Sensèman, fò m di l, Minis la konn rele m nan ministè a, li di m chache machin pou m ale lakay mwen.*

CEA M. Maignan, vous avez dit que dans cet argent, le Ministre a fait des présents. Les sécurités rapprochées en ont-ils bénéficié ? Vous dites qu'il a séparé 1,100,000 gdes. Monsieur Sajous, combien avez-vous reçu ?

FS *Zéro.*

CEA Monsieur Cadet ?

C *Mwen pa t menm konn sa a, si te gen anvlòp ki te bay.*

GL *Vous me permettez ? Le Ministre n'est pas le genre à laisser son argent entre les mains des autres.*

CEA Donc c'est son beau-fils seulement qui avait le droit de recevoir cet argent ? Et Monsieur Maignan ne voulait rien nous dire sur ce beau-fils.

M *Il n'a jamais rien reçu de moi. La comptabilité est en bas, ces messieurs sont en haut. Quand je vais directement chez lui apporter de l'argent, je ne vois pas le beau-fils.*

CEA 18 millions, ça fait beaucoup d'argent. Monsieur Maignan ne peut pas transporter tout cet argent tout seul. Vous n'avez pas aidé ?

C *Pèsonèlman, mwen menm, mwen pa t...*

M *Mwen pa konnen si se li menm oubyen si se Naël.*

CEA Ou gen koòdone Naël ?

C *Naël travaille avec le Directeur Noël.*

CEA Donc vous confirmez que dans cet argent il y a eu 1 million de distribué.

M *Oui.*

CEA C'est vous qui avez adressé ces enveloppes ?

M *Avec le service de la comptabilité. Les payrolls sont restés là-bas avec les signatures en regard des montants reçus.*

CEA Monsieur Sajous, en tant que membre Cabinet du Ministre et Chef de sa Sécurité

rapprochée. En tant que tel, assistiez-vous aux réunions ?

FS *(...boche la tête négativement...)*

GL *Me Barbot était le chef du cabinet du Ministre. Il est malheureusement inutilisable.*

CEA Il est malade ?

GL *Il vient de faire un stroke. Me Barbot est carrément hors d'usage.*

CEA Me Lissade, à votre connaissance, qui était chargé de la distribution des montants pour les dédommagements ?

GL *Il y avait un membre du cabinet qui était responsable de ça et que tout le monde connaissait. Me Ephésien Joachim qui avait la responsabilité de payer tout le monde. Tout le monde sait ça. Il avait la responsabilité de payer les victimes du 17 décembre.*

M *Je ne dis pas que ce n'est pas vrai mais je ne suis pas au courant.*

CEA Merci d'avoir fait le déplacement et d'avoir répondu à notre invitation. Si la commission a besoin de vous, elle vous enverra une convocation. M. Maignan, si vous voulez porter plainte contre Me Lissade, vous avez le droit de le faire.

Fin 1:03

Audition de M. Max Jadotte

M. Max Jadotte, Ex Administrateur, sous l'Ex Ministre de la Justice, Me Calixte Delatour.

7 juin 2005 - 1 :23 PM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Bonjour Monsieur Max Jadotte. Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation. Quelles sont vos fonctions actuelles ?
- MJ *Je suis Directeur Général au Ministère.*
- CEA Depuis combien de temps ?
- MJ *Depuis 96. Avant, j'ai été à l'administration centrale, en Colombie, en Equateur, au Chili...*
- CEA En tant qu'administrateur au Ministère. Quelle est votre appréciation sur la gestion administrative durant la période allant de l'année 2001 à l'année 2004 ?
- MJ *Là, il faut voir 2 aspects. Ce qui nous intéresse c'est la gestion du budget. Il y a la gestion des ressources etc. Est-ce que le budget a été bien exécuté ? Il n'y avait pas vraiment de problèmes. Les ressources humaines ? On gérait ça comme on pouvait. Les ressources matérielles ? Ça manquait, ça manque, ça manquera toujours. Les ressources financières ? On veillait à exécuter ce qui était prévu dans le budget. Est-ce que ça nous plaisait ? Des fois non. Ce qu'on avait n'était pas suffisant puisqu'on recevait des demandes. On donnait ce qu'on avait. On ne peut pas dire qu'on était pas totalement satisfait. Mais ce qui est sûr c'est qu'il y avait une enveloppe et que l'enveloppe était dépensée et on s'assurait que les dépenses correspondaient aux quantités auxquelles ces enveloppes étaient destinées.*
- CEA Ça se passait toujours comme ça ?
- MJ *Sur le plan budgétaire.*
- CEA Et sur le plan extra budgétaire ?
- MJ *Là, on n'avait pas de contrôle. Pourquoi ? Supposons que le ministre il écrive pour dire que nous voulons un montant X pour faire telle chose. Les finances vont répondre : « Non, vous avez ça dans votre budget »... Parfois ce n'est pas quelque chose qu'on fait directement au Ministère. A ce moment là, on répond positivement ou négativement au Ministre. Et là, Mais c'est quelque chose d'extra budgétaire dont on n'a pas vraiment le contrôle. L'argent rentre, le ministre en dispose. L'administrateur n'a pas droit de signature, il n'est pas un ordonnateur. Donc des fois il y a des dépenses qui sont faites sans que l'administrateur soit vraiment au courant.*
- CEA Vous n'avez jamais signé de chèque ou ordonné de dépenses ?
- MJ *Non. L'administrateur n'a pas droit de signature, il n'est pas un ordonnateur.*
- CEA Vous en êtes sûr ? Vous ne contrôlez pas les sorties de fonds ?
- MJ *Non. Si ça se fait normalement sur le plan budgétaire, oui. Si par exemple le ministère a besoin de payer les loyers, oui. Si c'est un argent extra, le ministre n'a pas besoin de passer par l'administrateur.*
- CEA Ça passe par qui alors ? L'administrateur est un responsable administratif.
- MJ *Oui c'est un responsable administratif qui peut ne pas être mis au courant.*
- CEA Nous ne comprenons ça difficilement.
- MJ *C'est ça l'administration haïtienne. Dans toutes les administrations sérieuses, l'administrateur devrait être au courant de tout ce qui se fait. Mais ça ne se fait pas ainsi dans l'administration haïtienne. Dans la situation actuelle, tout passe par l'administration, mais à des moments précis, on avait besoin de régler certaines choses, c'est quelque chose qui passe par le ministère mais non géré par le ministère.*
- CEA Vous avez des exemples ?
- MJ *Il y a les chèques de réparations pas exemple. Le Ministre a été choisi pour gérer tout ça. Des fois je demandais si c'était le Ministère qui gérait ou le Ministre qui gérait. Ça passait, on envoyait, le*

ministre recevait et distribuait. A qui ? On ne sait pas . On n'était pas mis au courant de ça.

CEA Donc des chèques sortaient et vous n'étiez pas au courant ?

MJ *Beaucoup de fois. Des fois, sans que l'ordonnance ait été signé. En Haïti il y a toujours urgence. Le ministre peut appeler le comptable et lui dire de faire ceci et de le lui apporter. L'administrateur ne signe pas. Le directeur général va être au courant car il est co-signataire. Comme le directeur administratif ne signe pas, il peut ne pas être mis au courant.*

CEA Qui était Directeur Général à l'époque de Monsieur Delatour ?

MJ *Privat Précil.*

CEA Il n'est plus au Ministère. Pourquoi ?

MJ *Ab !*

CEA Mais vous êtes administrateur là-bas, vous occupez une haute fonction.

MJ *Maintenant ? Je ne suis plus Administrateur, je suis Directeur Général. Je pense qu'il faut le demander à quelqu'un d'autre*

CEA Monsieur Jadotte est un administrateur qui a beaucoup d'années et il était question de ne pas prendre quelqu'un de l'extérieur pour ce job là. Mais ça ne répond pas à notre question.

MJ *Il faudrait le demander au responsable politique.*

CEA Quel est le travail de l'administrateur

MJ *L'administrateur fait la gestion des ressources humaines et matérielles.*

CEA Vous avez lu le rapport de la Cour Supérieure des Comptes ? C'est un rapport accablant pour la gestion du Ministère. La mauvaise gestion ne vous a pas frappé ?

MJ *Je n'ai pas lu le rapport.*

CEA Nous vous lisons un passage (...lit un passage...)

MJ *Le ministre Gousse m'en avait parlé et m'a dit que ce n'était pas bon.*

CEA Quelle est votre part de responsabilité de cette gestion critiquée ?

MJ *Je fais partie d'un système. Il y a des éléments de ce système qui peuvent ne pas fonctionner sans que je me retrouve affecté.*

CEA Vous avez tiré la sonnette d'alarme à un certain moment ?

MJ *Vous avez dit qu'il n'y avait pas de registre comptable. A un moment donné, on peut dire : « M. le comptable, les rapports ne sont pas réguliers. » Il vous répond : « Oui oui, on a eu des problèmes le mois dernier mais on va vous faire avoir ça. On va corriger ça » Des fois il y a ça.*

CEA Mais s'il n'y a pas de corrections, vous prouvez prendre des sanctions contre l'employé fautif ?

MJ *Oui on peut en faire rapport au Ministre.*

CEA Vous l'avez fait ?

MJ *Des rapports écrits ? Non. Il y a des réunions qui se font pour dénoncer ce qui ne va pas. On réunit les chefs de services et on leur dit qu'au niveau du personnel il y a telle ou telle chose qui ne va pas. Au niveau du budget, il y par exemple de l'argent non utilisé et les Finances vous le reprochent. Au niveau des ressources humaines, il y a des rappels.*

CEA Vous n'ordonnez pas les dépenses mais vous les contrôlez.

MJ *Si c'est strictement dans le budget, oui. Si le ministère doit acheter un véhicule par exemple, la réquisition part du ministère, ça arrive à la direction administrative et on doit vérifier. Ça va aux Finances, ça retourne, le véhicule va au destinataire. C'est la même chose pour les achats de mobiliers. On veille à ce que l'argent serve à ce à quoi il était destiné. On veille à ce qu'il n'y a pas de partis pris, que des juridictions de soient pas lésées par rapport à d'autres ; que Port-au-Prince ne reçoive pas tout.*

CEA (...lui passe un papier...)

MJ *Oui, c'est bien contrôlé : on a un montant de tant, on fait un chèque de tant. On peut accepter. Il y*

avait 235,000.- on a ajouté 5 millions. Le chèque de 5 millions peut être émis.

CEA Votre travail est purement arithmétique ?

MJ *Oui.*

CEA C'est vous avez signé ?

MJ *Pour le contrôle, oui.*

CEA Les 2 signatures ne se ressemblent pas.

MJ *Vous savez, il y a ce qu'on appelle « l'urgence ». L'essentiel est de savoir si les fonds sont disponibles. Le chèque est émis à l'ordre du comptable en chef et il devra présenter après les pièces justificatives.*

CEA M. Jadotte, vous avez dit que votre responsabilité est de contrôler l'exécution du budget. Là vous avez vu qu'il y avait 19 millions de disponibles et qu'on pouvait émettre un chèque de 18 millions. Est-ce que selon vous ça correspond à l'exécution du budget tel que voté et approuvé ?

MJ *Ce n'est pas la même chose. Ces 18 millions sont venus alimenter le compte du Ministère. D'où sont sortis ces 18 millions ? Est-ce quelque chose pris dans le budget du Ministère ? Non. C'est extra budgétaire.*

CEA Ce chèque est tiré sur le compte du Ministère qui est alimenté par le Trésor Public.. En tant qu'administrateur, vous n'avez pas le contrôle de ce compte.

MJ *Je fais un contrôle... 18 millions... Qui a préparé ? Maignan. D'accord. Combien on a ? On a tant. Si on a ça, le chèque peut donc être émis.*

CEA C'est seulement cet aspect ?

MJ *Oui, cet aspect seulement.*

CEA La nature de la transaction ?

MJ *C'est différent quand il s'agit du contrôle du budget. On peut se demander si c'est opportun. Il y a le contrôle de l'opportunité. Mais là, c'est extra.*

CEA Qu'entendez-vous par extra ? C'est un compte du Ministère alimenté par le Trésor Public. Je ne suis pas d'accord. C'est pourquoi ce n'est pas présenté à la Cour Supérieure des comptes pour approbation ? Ces autres gros décaissements, en tant qu'administrateur, vous n'êtes pas au courant si ça doit ou non passer par la Cour des Comptes ?

MJ *Je ne sais pas. Est-ce que la Cour des Comptes doit signer avant ? C'est un compte de fonctionnement. La Cour fait un contrôle à post priori.*

CEA La dernière loi sur le budget et la comptabilité publique a été votée quand ? Avant, le contrôle se faisait à priori.

MJ *Ce formulaire est assez ancien. Pour l'exécution pure du budget, il y a un contrôle a priori. La cour va viser avant même les Finances. Dès lors qu'ils visent, le chèque est émis. Mais pour ces dépenses, il y a un contrôle qui va être fait mais ce n'est pas à priori. La Cour pour ce cas, va demander où sont les pièces.*

CEA Et où sont les pièces justificatives ?

MJ *C'est un chèque de Janvier 2004. Ça dit tout. On est à la veille. Si c'est par exemple un chèque de août 2004, on demande où sont les pièces. Mais il s'agit de janvier 04 on est à la veille des bouleversements que tout le monde connaît.*

CEA On était pressé, il fallait sortir l'argent.

MJ *Il faudrait demander à l'ordonnateur. Le chèque n'était pas fait en mon nom.*

CEA Vous ne vous posez pas de questions, Monsieur Jadotte de voir que tout cet argent sort sans justificatif ?

MJ *Tout le monde se pose des questions.*

CEA A partir de quoi, ce compte courant est renfloué ?

MJ *A partir des Finances.*

- CEA Mais à partir de quelle pièce justificative ?
- MJ *Je ne sais pas. Si vous demandez la petite caisse, là, c'est mon boulot.*
- CEA C'est le même scénario.
- MJ *Non, ça fait partie du budget du ministère. Je ne parle pas du compte. Vous me demandez comment on arrive à cet argent là.*
- CEA Nous vous demandons comment renfloue-t-on les comptes ? A partir des pièces de dépenses. Vous produisez la dépense au Ministère des Finances ?
- MJ *Là, vous remarquez : le libellé est « commémoration du Bicentenaire » le Ministre écrit.*
- CEA Je vous arrête. Il y a des cas et des cas. A partir de quoi renfloue-t-on le compte courant du Ministère ?
- MJ *Si c'est une dépense purement budgétaire, le Ministère écrit aux Finances pour lui dire par exemple que la petite caisse n'a rien. Or il est prévu dans le budget un montant X. On prépare une réquisition*
- CEA Vous me parlez de comptes budgétaire et là, je suis en présence d'un compte courant. Ce compte est alimenté par le Trésor Public, à partir de quoi produisez-vous votre demande ?
- MJ *Pour une affaire comme ça, c'est le cabinet. Cet argent n'est pas tiré de l'argent du Ministère. Les 18 millions sortent d'où avant d'arriver au compte courant ? C'est le ministre à partir de son cabinet qui fait une demande, on approuve, on alimente le compte d'un montant X. C'est de l'argent extra budgétaire. Tandis que quand nous avons besoin d'alimenter notre petite caisse pour notre petit fonctionnement, le service de comptabilité produit une demande. On écrit, on fait une réquisition, il y a un formulaire pour ça, on envoie aux Finances. Généralement...*
- CEA C'est toujours la procédure ? Mais vous n'avez pas besoin d'écrire pour le renflouement de la petite caisse. C'est déjà dans le budget. Tout ce que vous avez à faire c'est de produire la réquisition. Vous soumettez cette réquisition à la Cour Supérieure des Comptes ?
- MJ *Non. Ça passe par la Cour mais on envoie la réquisition aux Finances. Quand il s'agit de d'actifs, de comptes budgétaires, nous introduisons la démarche. Dans les autres cas, c'est plus compliqué.*
- CEA Monsieur Jadotte, c'est courant de faire des cadeaux comme ça dans votre Ministère ?
- MJ *Il faut demander au Ministre.*
- CEA Je comprends difficilement que vous contrôliez les dépenses et qu'on fasse des cadeaux de 18 millions à M. Maignan. Vous y êtes pour quelque chose ?
- MJ *Il faut demander au Ministre. C'est le Ministre. Il est un administrateur public.*
- CEA Ce chèque pourrait-il passer si vous aviez refusé de signer ?
- MJ *La seule chose que je pourrais faire est de dire : « Moi je ne signe pas, je donne ma démission, je m'en vais ». Il y a des ordonnancements qui n'ont même pas de visa. Même si j'avais dit non, le chèque aurait été quand même émis.*
- CEA Pourquoi avez-vous dit oui ?
- MJ *Je me disais : « Le bordereau de décaissement est pour 18 millions, il y a 19 millions, c'est une décision du ministre, les justificatifs vont arriver après ».*
- CEA Pour sortir de l'argent, il doit se produire un engagement... Pour décaisser, il faut un engagement.
- MJ *L'ordonnateur décide. Moi je veille si l'argent est disponible. Et vais dire au comptable qu'il faut qu'il y ait des pièces justificatives. Celui qui reçoit doit avoir l'obligation de dire : « Voilà ce que j'ai reçu, voilà ce que j'en ai fait ».*
- CEA Aujourd'hui, il n'y a pas de pièces justificatives. Quelles sont vos responsabilités ? Vous devriez demander au ministre ou est l'engagement. Un ministre ne peut pas s'amuser à demander de l'argent sans engagement.
- MJ *Quand un ministre prend une décision c'est une décision politique du gouvernement.*
- CEA Il vaut mieux faire de la politique et non de l'administration.

- MJ *Est-ce que le ministre peut décider de prendre 18 millions et de les donner à quelqu'un ?*
- CEA Vous pensez qu'on veut commémorer le Bicentenaire et émettre un chèque à l'ordre du comptable ?
- MJ *Ma position à moi est pourquoi faire un chèque global.*
- CEA M Maignan a dit que les dossiers sont dans le coffre-fort du Ministère. Pouvez-vous confirmer ? Les pièces justificatives pour 18 millions, 5 millions, 6 millions seraient dans un coffre-fort au ministère. Quand vous étiez là pour l'ordonnancement des chèques, est-ce que ça a été une préoccupation pour vous de savoir ce qui est arrivé à ces chèques ?
- MJ *On a eu les évènements. M. Maignan était là. Le ministre a décidé de le suspendre. Il est parti immédiatement après le rapport de la Cour Supérieure des Comptes. Je peux demander au service de la comptabilité les pièces pour les montants. La comptabilité va répondre.*
- CEA Nous avons besoins des pièces justificatives pour 18 millions de gourdes (chèque 1823 du 18 décembre 2002). 6,225,000 gourdes (chèque 1821 – 1er décembre 2004). 5 millions de gourdes (chèque 1887 du 18 fév, 2004). 10 millions de gourdes (chèque 1817 du 1er décembre 2003)
- MJ *Pour les victimes, ce n'est pas une pièce comptable.*
- CEA Il doit y avoir une plainte déposée devant un juge. Envoyez-nous les pièces. On doit ajouter que des 18M il y a un million 100,000 distribué aux employés.
- MJ *Quand cet argent était là, il y a eu de grandes discussions. On pensait que c'était un quatorzième mois. Les finances auraient donné un quatorzième mois au ministère ? Le Ministre des Finances n'aurait pas donné ça comme ça, sous enveloppe mais il aurait donné un chèque. Tout le monde s'attendait à recevoir. Le ministre a du prendre la décision de donner une petite somme à certains employés. Chaque année il y a une liste qui sort pour les employés les plus performants. Les employés du Tribunal ont eu vent qu'il y allait avoir une distribution, ils sont venus demander leur part et accuser de discrimination. Je leur ai dit de voir le ministre.*
- CEA Les enveloppes étaient de l'ordre de combien ?
- MJ *Malheureusement tout passait aux mains de Maignan et c'était à son ordre que le chèque était fait.*
- CEA Pourquoi ce chèque n'a pas été fait au nom d'un comptable payeur ?
- MJ *Ça se faisait entre Maignan et le Ministre.*
- CEA Il y avait des relations spéciales entre le Ministre et Maignan ?
- MJ *Je dis qu'en Haïti nous gérons souvent des urgences. Donc beaucoup de personnes sont court-circuitées, en parlant de la marche à suivre, pour aller plus vite.*
- CEA Vous avez signé la pièce autorisant le décaissement.
- MJ *J'ai fait le contrôle.*
- CEA Contrôler ça veut dire quoi ?
- MJ *Voir si tout est en règle sur le plan chiffre. On met 18 millions dans le compte, on prend 18 millions.*
- CEA Etes-vous au courant qu'il y a un compte courant ? Que faisait-on avec ce compte ?
- MJ *C'est dans le compte et cet argent était extra budgétaire. 18 millions, il faut séparer administration centrale et les autres. Le budget du ministère ne dépasse pas...*
- CEA Il est écrit noir sur blanc que c'était pour les festivités du Bicentenaire. Le ministre a dit n'avoir rien dépensé pour les festivités. Il a dit de demander aux signataires.
- MJ *Vous l'avez bien dit. Ou sont allés les 18 millions ?*
- CEA Le directeur n'a jamais voulu nous dire à combien s'élevaient les enveloppes. Combien avez-vous reçu ?
- MJ *Peut-être 3000 gdes.*
- CEA Vous n'avez rien signé ?
- MJ *Non. Il doit y avoir un payroll.*

- CEA En tous cas, les pièces sont disponibles, on les aura. On les aura quand ? Il y a urgence. Donnez nous ce qui est prêt.
- MJ *Le chef comptable était là aussi.*
- CEA M. Jadotte vous êtes à l'aise.
- MJ *Je n'ai bénéficié de rien.*
- CEA Vous étiez au courant que de l'argent allait chez le Ministre dans des boîtes ?
- MJ *On se posait des questions. On se demandait où se trouvait cet argent. Mais ça rentre sous la rubrique extra budgétaire. Ce n'était qu'un transit. Vous avez un compte alimenté par les Finances aujourd'hui, un chèque est émis le même jour pour le décaissement de cet argent.*
- CEA On dira quand même que le Ministère de la Justice a reçu tant d'argent. Si nous allons au Ministère des Finances et demandons à voir le décaissement, on dira que cet argent a été dépensé de façon frauduleuse.
- MJ *Qui a donné l'ordre ?*
- CEA Qui ?
- MJ *Je ne sais pas. Ce n'est pas quelque chose de notre compétence. On suppose que le Ministre a écrit. On fait appel à nous pour les choses budgétaires. On a besoin de réparer le tribunal pour enfants, là on fait appel à nous.*
- CEA Quelles corrections allez vous apporter ?
- MJ *D'abord, il n'y a plus cet argent, ensuite l'actuel ministre insiste qu'il y ait des rapports faits.*
- CEA La comptabilité vous envoie-t-elle régulièrement des rapports ? Tous les comptes sont bien balancés par la comptabilité ?
- MJ *Il n'y a pas de problèmes. Il n'y a plus d'argent qui rentre ou qui sort.*
- CEA Merci Monsieur Jadotte d'avoir répondu à notre invitation.

Auditions relatives à la Primature

Audition de Mme Romane Petit

Mme Romane Petit, Secrétaire Exécutive à la Primature de Mars 2002 à Mars 2004
3 juin 2005 - 1:02 AM / CEA (Rue du Quai)

- CEA Merci Madame Petit d'avoir répondu à notre invitation. Vous avez travaillé pendant combien de temps dans l'administration publique?
- RP *En 1991 j'ai travaillé à la Radio Nationale d'Haïti. Ensuite je suis allée au Ministère des Affaires Etrangères, puis au Palais national, au Sénat de la République et finalement à la Primature.*
- CEA Entre septembre 1991 et octobre 1994. Où travailliez-vous ?
- RP *Dans le secteur privé. Avec le père Jean-Yves Urfé.*
- CEA Vous avez connu le président Aristide. Où et quand ?
- RP *Je suis né au Cap-Haïtien mais j'ai été élevée à Pétion-Ville. J'habitais à Frères chez ma maman, puis en face de la TELECO à Pétion-Ville.*
- CEA Vous avez un studio qui marche bien. Romy studio.
- RP *Ça ne marche pas bien pour le moment.*
- CEA Aux Affaires Etrangères quelles fonctions occupiez-vous ?
- RP *Assistante-comptable, j'étais affectée aux Cultes.*
- CEA Vous connaissez G. Bien Aimé ?
- RP *Au Palais National ? A la primature, j'étais secrétaire exécutive. ... J'étais coordonnatrice. Au sénat, j'étais chargée de mission. Jusqu'en février j'étais attachée au Palais à la disposition de M. Neptune. S'il allait au sénat, j'y allais aussi.*
- CEA Qu'avez-vous étudié ?
- RP *La communication sociale et les sciences comptables. Je n'ai pas terminé à Quisqueya. Mon mari Oscar Joseph est toujours à Quisqueya; il présente une communication éducative à la télé.*
- CEA Avez-vous eu à gérer les fonds de l'état ?
- RP *Comment gérer ?*
- CEA Manipuler.
- RP *À la Primature, au Palais c'est moi qui avais la responsabilité de payer les frais. J'étais coordonnatrice du bureau de presse.*
- CEA Vous vous connaissez en matière éducative ?
- RP *J'ai enseigné.*
- CEA Vous connaissez le créole très bien ?
- RP *Je travaillais à traduire le français au créole avec Alpha ?*
- CEA À propos d'Alpha, vous aviez des responsabilités ?
- RP *Oui j'en avais. Il y a une Secrétairerie d'État.*
- CEA Que faisiez-vous à la Primature concernant Alpha ?
- RP *Rien de spécial.*
- CEA Vous n'aviez pas de relations avec la Secrétairerie d'État ?
- RP *Oui il y a des comptes avec toutes les institutions.*

- CEA Il n'y avait rien de spécial ?
- RP *C'est possible.*
- CEA Vous n'avez pas eu à gérer des fonds ?
- RP *Vous pouvez indiquer à quel niveau ?*
- CEA Quel que soit le niveau, parlez-nous en.
- RP *Dans le cadre de mes attributions il m'arrivait de traiter certains dossiers pour la Primature.*
- CEA Alpha Economique ça vous dit quelque chose? Vous avez joué un rôle dans cette campagne ?
- RP *Aucun*
- CEA Dans le déroulement du programme d'alphabétisation ?
- RP *Non.*
- CEA Vous avez pourtant reçu de l'argent dans ce cadre ?
- RP *Moi-même ? J'ai reçu de l'argent ? Combien ?*
- CEA Répondez-moi d'abord.
- RP *Je sais que c'est une réunion d'information mais votre façon de faire me déroute.*
- CEA Nous ne sommes pas là pour mettre les gens en accusation. Détendez-vous.
- RP *Vous dites que j'ai reçu de l'argent. Il peut bien avoir un montant à mon nom, vous comprenez.*
- CEA On vous a dit que c'est une rencontre d'information. Vous n'êtes pas sur le banc des accusés.
- RP *Je suis comme devant un tribunal. Je ne sais pas. C'est la façon d'approcher la question.*
- CEA Ca ne vous effraie pas ? Nous n'avons pas été impolis. Vous n'avez pas reçu 1 million pour Alpha Economique ?
- RP *Je réponds aux questions mais je devrais situer les transactions dans leur contexte. A un moment donné je vous dirai pourquoi il y a eu un chèque de tant. Mais ils ne m'étaient pas destinés.*
- CEA A qui c'était destiné ?
- RP *Vous avez plus d'un dossier. J'attends.*
- CEA Vous pouvez vous mettre à l'aise.
- RP *Quand j'étais au Parlement, on disait déjà qu'il y avait un fond spécial, je ne sais pas, de 5 millions de gourdes. Arrivée à la primature, l'administrateur disait voilà les comptes disponibles et il y avait des pressions sur le premier ministre. Il ne voulait pas de cette caisse. Il allait avoir des problèmes avec ses anciens collègues. Il a fermé le compte et s'est heurté à des difficultés. Pour les demandes, il y en a de toutes parts. En consultation avec le Ministre des Finances, il a décidé qu'il faudrait un moyen de gérer certaines personnes. Le Premier Ministre avait peur de la caisse noire. Il ne voulait pas y entrer. Le Ministre des Finances a proposé d'ouvrir un compte et il fallait trouver quelqu'un de discret pour gérer le compte. Entre temps on a fait choix de moi. Nous avons travaillé ensemble au palais, il fallait gérer les fonds des victimes. Il avait laissé le palais pour se rendre aux élections avait besoin de la solidarité de ses amis. C'était moi cette personne de confiance. Il s'était entendu pour que le compte soit alimenté mais pas de façon automatique. Le Premier Ministre voulait toujours avoir un dossier pour ne pas avoir de problèmes aussi au niveau de la Présidence. A chaque fois qu'on devait alimenter il fallait trouver une formule. J'étais responsable de faire ça, trouver un justificatif pour alimenter le compte. Il y a eu des chèques faits directement. Par exemple pour une organisation, on fait un chèque mais ils sont faits en mon nom et le montant est disponible. Je le rendais disponible.*
- CEA Schiller Duplan. Celui qui avait fait la toiture de la Primature, vous le connaissez ?
- RP *C'est un professionnel, je n'ai jamais eu de rapports avec lui. Il a fait des travaux à la Primature.*
- CEA Donc vous recevez de l'argent... ?
- RP *J'encaisse le chèque et le montant est disponible pour le Premier Ministre. Il faisait les débours quand c'était nécessaire. Le compte a fonctionné de mai ou juin 2002 jusqu'à février 2003. Il y a eu un petit problème et le Premier Ministre a demandé de le fermer. Cette même affaire de caisse noire*

revenait, les parlementaires revenaient. Je ne suis pas sûre que les comptes aient été formés. Je cherchais une correspondance aux finances. Il voulait avoir une confirmation qu'on avait reçu la lettre où il avait demandé de fermer le compte. J'y suis allé et le compte y était toujours. Il a été fermé en février. Il y avait alors des problèmes de fonds, mais il devait prendre cette décision.

CEA Quel montant global avez-vous eu à encaisser ?

RP *Je ne me rappelle pas du montant global.*

CEA Ça a fonctionné pendant ?

RP *Un an, deux ans. Il faut dire qu'il y avait des demandes, les activités de la présidence auxquelles la Primature devait participer, les dossiers de sécurité. Il m'arrivait d'avoir un montant très élevé. Le receveur m'attendait parfois à la banque. Je savais que je ne pouvais rester après le 29 février.*

CEA D'ordinaire vous savez à l'avance que le receveur va être la ?

RP *Oui j'ai rendez-vous.*

CEA Qui vous appelle ?

RP *Si j'ai rendez-vous, je communique avec la personne.*

CEA Oui mais on désigne la personne. Qui ?

RP *Le Premier Ministre. Le montant est destiné à tel type d'activités. Des fois, je ne suis pas au courant du dossier mais je fais la transaction. Il y avait Oriel Jean, il y a un dossier, j'avais rendez-vous avec lui une fois. Parfois pas à la banque.*

CEA Quand vous le rencontriez, il vous donnait un reçu ?

RP *Non. Ce sont des dépenses discrétionnaires. Il y a certains dossiers qu'on gardait quand le compte n'existait pas. Il y avait eu un incendie qui avait tout détruit. La cousine du Premier Ministre dit avoir récupéré certains dossiers. Je ne sais pas s'ils sont là. Maintenant quand on a fermé le compte, le Premier Ministre disait d'alimenter le compte pour un montant, la personne prenait alors son chèque. Mais pour ce qu'il s'agit de dossier ayant rapport avec le compte discrétionnaire...*

CEA On a le cas où vous avez un chèque que vous allez encaisser et il y a par exemple une personne vous attendant à la banque. Les autres fois l'argent va à la Primature et va dans le coffre ?

RP *Je ne dis pas ne pas être au courant, je suis la secrétaire exécutive du premier ministre.*

CEA Dans tous les cas, l'argent est dans le coffre, il sort, il n'y a pas de reçu ?

RP *Oui parfois mais il y a des dossier sensibles...*

CEA Comment preniez-vous note ? Vous avez un dossier personnel ? Vous faisiez la gestion et on vous demande de décaisser, vous avez des preuves ou un rapport que vous avez donné à x, y ou z ?

CEA Ce sont ces dossiers qui ont peut-être disparu ? Peut-être qu'ils sont à la Primature.

RP *Non, ils ne peuvent pas être à la Primature.*

CEA Madame, on a beaucoup parlé de fonds discrétionnaires. Nous allons maintenant nous pencher sur des fonds courants : L'Alpha Economique.

(...CEA lui passe un document...)

RP *C'est exactement ce que je vous dis là. Je vous ai bien expliqué que pour alimenter le compte qu'il y ait un motif. Il fallait monter un dossier. Il fallait trouver une formule.*

CEA Oui mais je ne vois pas de fonds discrétionnaire.

RP *C'est noté « Urgence Opérationnelle ».*

CEA Il faut trouver une raison ?

RP *Vous cherchez une formule pour rendre le montant disponible...*

CEA Certaines personnes parlent de vous comme une femme de pouvoir. Qu'en pensez-vous ?

RP *Et vous ?*

CEA Je prendrais plaisir à avoir votre opinion.

- RP *Je suis une dame, mère de famille, j'ai été élevée parmi les Lavalassiens. J'ai été témoin de la mort de M. Villard. Je suis un membre de Fanmi Lavalas, mais je suis toujours au service des autres. Au Palais, j'ai fait mes preuves. Au Sénat, M. Neptune dit que lorsqu'il y a des dossiers à gérer, c'est moi. Par exemple les victimes du coup d'état de 91.*
- CEA Vous travaillez dans l'ombre des grands.
- RP *Je travaille toujours. La pratique de Monsieur Neptune c'est 7/7, 24/24 je travaille à la ... de l'organisation.*
- CEA J'ai déjà eu le temps de me faire une opinion. Définitivement nous avons affaire à une personne intelligente, compétente et qui sait communiquer. Est-ce que pendant tout le temps ou on vous a demandé la gestion de ce compte discrétionnaire, vous saviez que c'était assumer une responsabilité ?
- RP *Quand mon mari a su, il est tombé des nues. Je n'avais pas vu au moment de débloquer, mais mon mari m'a donné beaucoup de pressions. Heureusement qu'il y a une Commission capable d'écouter mais ces chèques qui sont sortis peuvent poser des problèmes, mais si on totalise les montant et si on voit ... J'ai aussi un passé, j'ai toujours eu des salaires raisonnables. J'avais quarante mille gourdes plus des frais de 20,500 gdes au Palais, sous Aristide 1. Donc on peut voir, une enquête ça se fait à tous les niveaux, on peut enquêter sur mes avoirs.*
- CEA Nous vous avons écouté avec attention. Je ne sais pas si la commission aura besoin de vous auditionner encore. Merci de l'attention accordée. Merci.
- RP *Si je dois insister pour les chèques, je suis prête à expliquer.*
- CEA En d'autres termes c'étaient des projets bidons. Elle a été utilisée. N'étant pas ordonnatrice, il y a un ordonnateur de dépenses. Vous avez été gestionnaire de ces fonds ?
- RP *M. David dit que j'ai été utilisée. Je défends ma position. Je ne suis pas là pour défendre qui que ce soit mais je n'ai pas été utilisée, ces montants n'ont pas été détournés.*
- CEA De votre mise en disponibilité du palais national à la primature y a-t-il eu des demandes qui pouvaient venir du palais national ? Le ministre de la justice envoyait du cash à la primature ?
- RP *C'est possible. Quand le président Aristide est revenu, je n'étais pas au palais. J'avais des dossiers administratifs. Je n'avais aucun rapport avec le palais.*
- CEA C'était un compte sans rapport avec le palais.
- CEA Alimenté par les finances ?
- RP *Oui.*
- CEA Vous connaissez Georgette Roméo ?
- RP *Je la connais depuis longtemps, je n'ai aucune nouvelle d'elle. Elle était à la section politique. Nous n'étions pas proche dans les derniers moments.*
- CEA Et Madame Gauthier ?
- RP *J'avais des rapports avec elle dans le cadre ... j'essaie de me rappeler... avant les élections il y avait une association de femmes....*
- CEA Vous ne la connaissez pas personnellement ? Elle est au pays maintenant ?
- RP *La déléguée de l'ouest n'avait pas de rapports avec le ministre.*
- CEA Merci d'avoir répondu à notre invitation, au plaisir de vous revoir.
- RP *M. Neptune n'a pas un sou. Il vit de la solidarité de ses amis à NY, il a un compte de 268,000 gdes. Il m'a demandé de faire un virement, vous l'avez bloqué.*
- CEA Il ne s'agit pas de nous
- RP *Quand j'ai demandé, on m'a dit que c'était pour enquête administrative.*

2 :23 PM

Audition de M. Yvon Neptune

Monsieur Yvon Neptune, Premier Ministre de Mars 2002 à Mars 2004

15 juin 2005 – 12 :20 (ANNEXE DE L'APENA)

- YN *Les questions que j'aimerais poser sont des questions qui ne vous concernent pas personnellement. Ce sont plutôt des questions à caractère politique parce que j'étais un homme d'état, j'étais chef de gouvernement. Vous n'êtes pas obligé de répondre si vous ne pouvez pas. Est-ce que la Constitution d'Haïti est mise en veilleuse ?*
- CEA Nous n'avons pas de réponses à cette question. Nous sommes là en tant que membres d'une Commission d'Enquêtes pour vérifier s'il y a eu des malversations au niveau du Trésor Public, et comme vous avez été ordonnateur dans ce pays, c'est à ce titre que nous sommes là pour vous poser plusieurs questions.
- YN *Je vous la pose car en tant que chef de gouvernement, je suis redevable à la Cour Supérieure des Comptes.*
- CEA Il est de votre intérêt de répondre aux questions de la Commission parce qu'il s'agit de votre administration, de votre gestion et nous devons pouvoir apporter des réponses. Nous ne sommes pas au tribunal. Nous sommes des enquêteurs.
- YN *Il faut pouvoir séparer le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Nous vivons une situation exceptionnelle depuis le 29 février. Il y en a qui disent que nous vivons sous occupation, mais c'est autre chose. Etant donné que là où je suis aussi je n'ai pas eu l'opportunité de m'exprimer sur certaines questions. La première fois que j'ai essayé de le faire, ça ma conduit en taule. J'ai entendu à la radio qu'il y avait des Commissions qui avaient été formées. Je me suis demandé sur quelles bases ces Commissions ont été formées. Des Commissions semblent supplanter les prérogatives d'autres institutions étatiques. En ce qui me concerne, qui concerne la gestion, je sais que Le pouvoir a jugé de par sa nature ou de par les autorités qui m'ont été conférées par les pouvoirs nationaux ou bien par d'autres pouvoirs étatiques. Je l'avais bien dit, vous autres je vous posais des questions pour que je sois clair de ma décision de répondre ou non. Ce qui laissait aussi qu'en dépit de la Commission qui n'a pas encore fait de rapport, j'ai entendu à la radio je ne sais il y a combien de mois... Il y a une radio qui a lu, qui a publié que dans certaines administrations, voilà ce que nous avons, voilà ce qui c'est passé en ce qui concerne les fonds. A la Primature il y avait des fonds qui avaient disparu ou bien, étant donné qu'au cours de ce rapport, de cette présentation, j'ai entendu mentionner une date, une période de temps, la période pendant laquelle j'étais à la primature. Est-ce quelque chose qui est venu de la Commission, qui a été remis par le chef de l'état, je ne sais pas. J'aimerais avoir de la lumière parce que ça fait plus d'un an que je suis en prison. Le 29 février, je dormais à la Primature, comme ça. Ca a continué ainsi jusqu'à ce que, après toute la campagne qui a été faite contre moi pour que je sois arrêté sous la peine que j'ai participé à certains génocides, ce que certains appellent « le massacre de la Scierie ». J'ai choisi de venir ici parce que je pensais qu'étant donné le conseil de sécurité qui est une instance en ce qui concerne les affaires des nations, qu'en acceptant de venir ici il y avait une opportunité de dire la vérité ou bien que la vérité soit entendue. Après près d'un an, cette vérité n'a pas été entendue. Je n'ai entendu que des mensonges, soit de la part du gouvernement, soit de la part de juristes, soit de la part de simples citoyens, soit de la part de leaders politiques. Vous voyez pourquoi, Monsieur Denis, je suis prudent. Vous êtes membre d'une Commission, je suis en train de vous parler, vous prenez des notes effectivement, je n'ai pas de témoin avec moi qui pourrait consulter ce que vous êtes en train de prendre, ce qui est en train d'être enregistré. Vous allez comprendre pourquoi j'essaie d'être plus ou moins clair, avant de vous dire finalement que je suis prêt à vous écouter, que je suis prêt à répondre à vos questions. J'aimerais que vous me compreniez, parce que nous vivons dans une situation où le pays est tête en bas, où on dit n'importe quoi, on fait n'importe quoi. Ceux qui sont au pouvoir font des choses parce qu'ils sont au pouvoir, parce qu'ils ont le pouvoir. Je pense que vous me comprendrez. Je ne veux pas dénier votre autorité parce que vous ne vous êtes pas constitués vous-même, il y a un arrêté. Vous êtes des citoyens, s'il y a un pouvoir –quelle que soit la nature du pouvoir- qui décide et que vous acceptez de participer dans la tâche. Si vous acceptez de participer dans la tâche qui vous incombe, mais je voudrais..... parce que je sais que vous êtes au courant de toutes les tribulations auxquelles je fais face concernant*

l'histoire de Saint-Marc ... Je ne voudrais pas me retrouver... parce qu'il y a des choix que j'ai fait. J'ai choisi de rester dans mon pays parce qu'on m'avait indiqué que c'était purement une question de sécurité parce que ma vie est en danger. Quand on a commencé à faire de la propagande pour que je sois arrêté en rapport avec ce qui s'est soi-disant passé à la Scierie, là, je ne peux pas laisser le pays pour une question de sécurité. Là c'est une question de justice, si je laisse le pays, ça veut dire maintenant que je sais déjà qu'il n'y a pas de justice. Jusqu'à présent, je suis ici. Vous devez être au courant aussi qu'on a essayé de me transporter, de me faire laisser le pays pour des raisons humanitaires. J'ai décidé de rester. Je ne voulais pas être pris au piège, par qui que ce soit. Que ce soit par le pouvoir tout-puissant de mon pays, que ce soit par l'international. Effectivement, les rapports médicaux, que ce soit les rapports qui viennent de la MINUSTAH l'ont indiqué. Quelqu'un qui ne mange pas qui ne boit pas d'eau... J'ai décidé de ne pas partir dans ces conditions je devais recommencer à prendre de l'eau, c'est pourquoi je suis encore en vie mais j'ai décidé de continuer à faire la grève tant que ces questions... Bon, ça ne vous concerne pas, mais j'ai été obligé d'être clair avec vous avant de répondre à vos questions. Après toutes les tentatives que j'ai faites pour faire comprendre à ceux qui, à mon sens, se sont réunis pour savoir que c'est le pouvoir souverain d'Haïti qui peut décider de ma vie, de ma liberté. Alors j'ai l'espoir comme je l'espère, de me laisser conduire par des représentants du pouvoir avec l'accompagnement de différents ... à Saint-Marc, une deuxième fois. La première fois, c'était horrible, c'était brutal. Je sais aussi qu'il y a des gens qui ont déjà exprimés le vœu que je sois mort. J'ai été arrêté le 25 juin, le mandat d'arrêt est daté du 25 mars. Tout le monde savait. Ceux qui voulaient me rencontrer le faisaient. Il y a des représentants de l'International qui m'ont rencontré. J'ai été informé officiellement que ma vie est en danger. Il m'a été dit très clairement à toutes les occasions que ma vie et ma liberté dépendent du pouvoir souverain du gouvernement. Ou bien j'ai choisi de me suicider, ou bien j'ai choisi de continuer de lutter dans notre réalité.

CEA Nous ne sommes pas là comme des représentants du pouvoir, la Commission a été créée par le gouvernement. Nous sommes une commission d'enquêtes. Nous croyons que pour le travail que nous faisons, il faudrait répondre à nos questions. Nous sommes indépendants et essayons de faire le travail de manière professionnelle, de façon sérieuse. Il s'agit pour nous de vérifier si les fonds de l'état ont été bien gérés et dans la mesure où ils ne l'auraient pas été, d'informer qui de droit. Notre présence n'a aucun caractère politique.

YN *Je vous écoute.*

CEA La première question est : est ce que vous pouvez vous rappeler le plus clairement que possible de quel montant vous disposiez à la Primature pour l'exercice fiscal 02-03.

YN *En toute sincérité je ne peux pas vous dire. Je ne suis pas un homme d'argent. J'essaie de faire des surveillances parce qu'il y a toujours un comptable. Il y a toujours un administrateur, il y a toujours un collaborateur. Je me réfère toujours à eux s'il y a des questions. Ils me font des rapports, s'il y a des choses que je ne comprends pas, je leur fais des questions. Il se peut bien que je me trompe, je sais qu'il était prévu pour que la Primature reçoive au grand maximum 5M de gourdes pour toutes ses dépenses. Payroll, subventions et autres. Il se peut bien que je me trompe mais ce que je sais, ça n'arrivait pas régulièrement en bloc. Des fois, le Ministère des Finances envoyait 3 M, 2 M. A l'époque c'était, selon ma compréhension, une période de vache maigre avec des sanctions non dites, prises par le gouvernement. Je ne peux pas vous dire avec précision, avec certitude.*

CEA Qui était le Directeur Général, l'Administrateur ?

YN *Je ne me rappelle pas. C'est un jeune. Je pense qu'il est encore administrateur, ce monsieur. Je n'en suis pas sûr. Il était l'administrateur sous Chérestal. Je n'ai pas opéré de changement. J'ai gardé le même administrateur, le même comptable.*

CEA Le même Directeur Général ?

YN *A la Primature, il n'y avait pas de Directeur Général. Il y avait un Chef de Cabinet qui était un personnage politique. Il y avait le comptable en chef, il y avait l'administrateur, il y avait la secrétaire exécutive. Il y avait un responsable du personnel et le conseiller technique principal pour m'aider à gérer.*

CEA La Primature était-elle responsable de projets spéciaux ?

YN *De projets spéciaux non. Il y avait des demandes qui étaient faites à la Primature sur la base de subventions. Si la Primature avait les moyens de répondre, on y répondait. Si la Primature n'avait pas les moyens de répondre, c'était expédié au Ministère des Finances qui de son côté décidait si ça en valait la peine, ou s'il y avait les moyens d'y répondre. Les projets spéciaux, à la Primature c'étaient*

des choses qui concernaient les rénovations de la Primature. Je me suis demandé depuis Smarck Michel jusqu'à Chérestal, des Premiers Ministres pouvaient-ils tolérer un local dans cet état. Dès mon arrivée j'ai fait des réhabilitations. Les projets qui exigeaient des appels d'offres, ça passait par des appels d'offres. Les dossiers sont encore là.

CEA Oriel Jean travaillait-il à la Primature ?

YN *Oriel Jean, je me rappelle une ou deux fois... Ce sont des dossiers que je pourrais considérer comme des dossiers d'État. Il y avait des dossiers sensibles qui étaient traités avec beaucoup de discrétion. C'était un seul dossier qui avait une certaine sensibilité. Une sensibilité nationale parce que ça concernait la nation. C'était dans le dossier de Monsieur... Pour ma part Oriel Jean... c'était dans des dossiers d'intérêt national. Quand il y avait des fêtes nationales, des fêtes traditionnelles auxquelles la primature participait. La primature faisait des requêtes spéciales au Ministère des Finances pour demander des fonds sur la base de décisions qui étaient prises. Ce dossier c'était des festivités ou des artistes, ces choses là. En général c'était les parlementaires qui géraient ces choses là ou bien sur la base de pratiques j'avais une certaine confiance et je disais de me faire savoir comment la Primature pouvait contribuer à telle ou telle activité. Mais toujours de nature nationale, rien de particulier. Alors j'ai demandé à la personne : «Vous prenez ça en charge. Soumettez-moi un petit papier pour me dire voilà ce qu'on se propose de faire». Mais c'était toujours en urgence. Il y avait des choses qui arrivaient comme ça. Le ministère des finances n'avait pas le temps. Et là maintenant il y avait des personnes chargés des différents aspects et la Primature faisait les frais. Et vous prenez la responsabilité de faire des rapports pour vous-même. Au moment opportun, vous avez vos rapports. Moi je pouvais constater ce qui était faisable et réalisable. Oriel Jean était une des personnes à qui je m'étais adressé parce qu'il faisait partie du groupe qui planifiait. Si c'est un service spécifique qu'on demandait à la Primature, pour ma part, on ne pouvait pas recevoir ces choses. Il recevait une subvention sur une base de ses besoins. De la façon dont c'est présenté, c'est évalué.*

CEA Alpha Economique ça vous dit quelque chose ?

YN *C'est à la radio que j'entends qu'on se proposait d'intégrer le programme Alpha. Je sais qu'il y avait des groupes de base qui participaient en tant que volontaires à certains programmes d'alphabétisation. Il y avait une subvention mensuelle. Comme vous le savez, c'était des jeunes qui ne faisaient absolument rien. Parfois ils demandaient une petite subvention. Une fois, je me rappelle bien, à une période donnée je leur ai dit que je ne pouvais pas faire de subvention mensuelle. A une période donnée de l'année vous donnez des noms et des numéros de cartes d'identité. C'est sur cette base que je pourrai faire quelque chose pour vous. Je demandais alors au Ministère des Finances qui m'envoyait les fonds. Il y avait à peu près 500 personnes. Comme je vous disais, c'était à des périodes précises de l'année. Il y a des gens qui attendent pas mal de choses. En tant que Sénateur, je faisais des petites subventions. Quand je suis arrivé à la Primature je leur ai dit que je n'avais pas d'emploi à donner. Je ne peux pas vous envoyer à la TELECO ou à l'APN parce qu'ils sont bondés de gens que ne font absolument rien. De plus je vous respecte, je ne vais vous faire dérespecter par un Directeur Général. Si je peux vous donner une subvention, je le ferai. Je ne peux pas vous promettre des emplois. Je ne peux pas vous donner une petite carte parce que ce Directeur ou ce Ministre non seulement va vous dérespecter mais va aussi indirectement me dérespecter.*

CEA Donc Alpha Economique n'a jamais existé, sauf à la radio ?

YN *(... hoche la tête négativement...). A ma connaissance, je n'ai jamais... à moins que ce ne soit passé devant moi sans que je m'en aperçoive... je n'ai jamais vu un dossier préparé pour Alpha Economique. Peut-être pendant que les gens sont en train d'alphabétiser on essaie de les financer pour qu'ils aient un petit commerce ou quelque chose de ce genre.*

CEA On a enregistré les dépenses sous la rubrique « Alpha Economique ».

YN *Sur la base des choses d'intérêt national, il y a des choses qui étaient préparées sous cette rubrique.*

CEA Dans ce cas là, c'est classé dans les dépenses ayant rapport avec la sécurité ou dans les dépenses discrétionnaires ?

YN *Les fonds discrétionnaires, moi j'ai eu des petits problèmes avec ça. Quand je suis arrivé à la Primature, on a soulevé cette question de fonds discrétionnaires. En tant que Premier Ministre, il se peut bien que je me trouve dans des situations où je dois faire des dépenses. En général, je suis très têtue. Peut-être que cette fois je ne l'ai pas assez été. Le Ministre des Finances m'a fait savoir qu'il pouvait faire des décaissements mais qu'il fallait qu'il y ait des projets. Je lui ai dit : «Je ne comprends pas. C'est un fonds discrétionnaire et vous me dites qu'il faut des projets. S'il y a un projet, il faudra maintenant que je dépense pour ce projet, je ne comprends pas ». Il a insisté, il a insisté. Finalement, il m'a dit : « Bon, c'est une sorte de formalité ». A ce moment, je lui ai dit :*

« Puisque vous dites que c'est une simple formalité ». J'ai finalement cédé et ai demandé à la secrétaire exécutive de s'occuper de ça. Je n'étais pas un homme avec le Ministre des Finances, surtout après tout ce qui s'était passé sous Chérestal avec le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur. Je n'allais pas me mettre dans une situation de ce genre. Je l'ai même dit au Président de la République : Je ne vais pas me bagarrer avec votre Ministre des Finances. Ça a continué à m'embêter. Je me disais comment à la Primature peut-on faire des projets alors que le fond que je vais utiliser n'a rien à voir avec ces projets. C'est pratiquement un projet fictif. Même si ce n'est qu'une formalité. Alors je lui ai dit que je ne voulais plus de ce compte. Tout est alors passé par chèque. S'il me faut du cash pour telle ou telle raison, je vais vous faire savoir. Je chargerai ou bien l'administrateur ou bien la secrétaire exécutive pour traiter le dossier que je considère comme dossier sensible. Depuis lors cette question de compte discrétionnaire ou de caisse noire... C'est quelque chose d'horripilant quand on me parle de caisse noire parce que moi, je ne suis jamais versé dans les mauvaises affaires. Et le président de la république ne peut pas se présenter devant moi pour que je me verse dans des affaires louches.

CEA Comment se faisaient les décaissements ? Combien le Ministre des Finances mettait-il à votre disposition ?

YN *C'était selon des périodes précises. Par exemple, s'il y a une fête nationale. Si le président devait se déplacer pour aller dans tel département où s'il y avait des gens qui devaient se déplacer... C'était toujours sous la rubrique d'intérêt national. Des fois, le Ministre des Finances décaissait la totalité, des fois, il ne se donnait même pas la peine. Il décaissait un tiers ou la moitié.*

CEA Et dans les dossiers de sécurité ?

YN *A la Primature, je me contentais de la PNH. C'était des policiers. Si l'un d'entre eux avait des problèmes (funérailles, accouchement ou loyers) j'essayais d'aider en subventionnant ça. C'est tout. La sécurité proprement dite relevait de la police nationale. A la Primature, j'avais un membre du cabinet qui était chargé de la question police et sécurité, mais c'était un conseiller. Mais il n'avait absolument aucun rapport avec moi. Je me rappelle à la fin de mon mandat, il y avait des problèmes avec la police nationale. Il y avait l'administrateur de la police nationale qui a été changé. Il a été décidé qu'il y avait des virements faits au compte de la primature et que c'est moi qui écrivais des chèques à l'administrateur pour les dépenses de la PNH. Ce n'est pas parce que c'est moi qui écrivais des chèques que ça empêchait d'avoir des problèmes.*

CEA Romane Petit, vous la connaissez ?

YN *C'est quelqu'un que je connais depuis 1994, à mon arrivée au Palais National. Durant toute la période pendant laquelle j'ai travaillé dans l'administration publique en Haïti. C'est seulement en Haïti que j'ai travaillé dans l'administration publique. A l'extérieur, j'ai toujours travaillé dans le privé. Quelqu'un avec qui j'ai développé des relations de confiance dans la pratique. Au Palais National, j'ai eu pas mal de responsabilités. J'étais responsable, j'étais porte-parole, en même temps je travaillais au bureau du Protocole. C'était moi qui ai mis en place le bureau de presse de la présidence. Je m'occupais pendant un certain temps des victimes du coup d'état, que ce soit au niveau du bureau de presse ou au niveau de la gestion des victimes du coup d'état. Je gérais de l'argent. Au niveau des victimes du coup d'état, je gérais du cash. Au bureau de presse de la présidence, je m'occupais des commandes d'équipements. Vous pouvez imaginer dans quel état se trouvait le Palais National quand le président Aristide est retourné en 94. Durant la présidence de M. Préval, elle était encore au Palais National. Moi, j'étais avec lui, comme vous le savez. J'ai participé à la Fondation Aristide pour la Démocratie. Ensuite, je maintenais le contact avec elle. Elle a recommencé à travailler effectivement à la formation de Fanmi Lavalas parce que je jouais un rôle d'une certaine façon. Il y avait les fameuses élections de 97. Alors, avec elle aussi, en 2000 j'ai fait d'une part les travaux d'organisation du département de l'ouest, elle m'a toujours accompagné, les élections de l'an 2000, campagne électorale et tout. C'est elle qui s'occupait de tout ce qui était préparation de texte. J'écrivais... bon, elle faisait de tout. Des fois, si je recevais un support financier, je n'avais pas les moyens de lui payer, je lui disais : « Ecoutez, quand je reçois un support financier, prenez un certain pourcentage, parce que je n'ai pas d'argent ». Quand j'étais à la Fondation Aristide pour la Démocratie, je ne recevais pas de chèque, je n'avais pas d'argent. Je vivais pratiquement aux dépens de ma cousine parce que c'est chez elle que je logeais dans une petite chambre. C'était aussi un choix parce que la vie en Haïti est une vie extrêmement difficile. Je n'aurais jamais envisagé construire en Haïti. Je disais toujours à mon âge, si je planifiais de construire en Haïti, ce serait une folie. Voilà, c'est comme ça. A la primature, elle avait encore ma confiance. Elle avait une grande responsabilité en arrivant à la Primature. Il me fallait quelqu'un de confiance. A la primature, au niveau de Lavalas, excusez-moi de vous le dire, je ne pouvais pas*

identifier quelqu'un en qui je pouvais avoir confiance pour mettre dans cette position, parce que c'est une position de pouvoir, cette personne allait avoir un certain droit.

CEA Avez-vous émis des chèques à son nom ?

YN *Je signais des chèques. Des chèques à son ordre particulièrement ? Je ne me rappelle pas avoir émis des chèques à l'ordre de Madame Petit personnellement. Des fois je recevais des demandes de subvention personnellement. Je les lui envoyais et notais « Exécutez ». Je n'avais pas le staff nécessaire pour vérifier. Je lui disais de vérifier s'il lui était possible de le faire. S'il ne lui était pas possible de vérifier, je lui disais : « Prenez la chance » parce qu'il est préférable de pêcher par manque de rigueur et d'être condamné. A Cité Soleil, je recevais des demandes. Il y avait quelqu'un de Cité Soleil, je lui donnais le dossier et lui disais d'aller voir parce qu'il y avait des tas de professeurs, l'argent pouvait aller trouver les professeurs sans que les parents des élèves ne le sachent. Il s'arrangeait et les parents étaient au courant. Mais je ne me rappelle pas. Si Madame Petit avait un problème qu'elle m'adressait, je lui disais : « Vous travaillez depuis longtemps dans l'administration publique, l'argent qu'on vous paie n'est pas énorme. Vous pouvez avoir des problèmes. Il m'arrive aussi d'avoir des problèmes. » S'il m'arrivait d'écrire un chèque à Madame Petit personnellement, ça peut être dans ces conditions. 50,000 gourdes, 100,000 gourdes maximum. C'était pas dans mon habitude, vraiment parce qu'elle savait que je lui disais toujours : « Vous n'êtes pas Premier Ministre, je suis Premier Ministre et j'ai des comptes à rendre. Il faut que je me sente suffisamment confortable pour rendre des comptes. »*

CEA Vous lui faites confiance. Elle vous est très, très loyale.

YN *Si elle ne l'était pas, il aurait été difficile pour moi de la garder comme secrétaire exécutive.*

CEA Vous vous souvenez avoir émis un chèque à son ordre de 1 million de gourdes ?

YN *Ca devait avoir rapport avec le dossier compte discrétionnaire.*

CEA Les dépenses discrétionnaires figurent sous la rubrique « dépenses discrétionnaires ».

YN *A l'époque, je me disais quel que soit la dépense, je ne veux pas de projet fictif. Des fois, moi personnellement, je voulais avoir du cash parce que j'étais en déplacement et j'avais besoin de cash. Quand je me déplace, il y a des gens qui me demandent de l'argent. Si j'en ai en main, je le leur donne. Des fois je disais Il y a des dépenses que je fais, je n'ai pas le temps d'en tenir compte. Essayez de faire un approximatif de ce que je dépense mensuellement. Mais je sais que des montants de ce genre doivent avoir rapport avec ce que j'ai dépensé dans mes activités.*

CEA Il n'y a pas de justificatifs. Quelles sont les procédures de décaissement ?

YN *En général quand il s'agit des dépenses effectuées au cours de mes activités à l'extérieur, je passe par l'administrateur. Des fois c'est pour éviter ... J'ai gardé pratiquement tout le monde. L'administrateur est habitué au Ministère des Finances. Je n'avais ni administrateur, ni comptable en tête quand j'y étais. Un chèque de ce genre ne rentre pas dans le cadre d'une activité spécifique mais dans le cadre de mes activités en tant que Premier Ministre.*

CEA Mais il y a une procédure. On doit s'engager, on doit créer une obligation juridique – comptable.

YN *Je présume, mais comme il n'y avait pas de compte spécifiquement discrétionnaire à la Primature. Étant donné que des fois je ne voulais pas passer par l'administrateur, je passais par un compte spécifique.*

CEA Mais vous avez fait 8 chèques à l'ordre de Madame Petit.

YN *Quand ?*

CEA En novembre, octobre 2002

YN *Ça a du avoir probablement rapport avec ces dépenses.*

CEA Vous sortiez souvent.

YN *Ce n'était pas une question de sortie seulement. Des fois il y a des gens qui venaient à la Primature, des fois je sortais. Vous connaissez le pays aussi bien que moi. Les demandes venaient de partout. Il y a des familles qui me disent : « Si nous avons pu envoyer nos enfants à l'école, c'est grâce à vous ». Quand j'étais au Sénat, je rencontrais des gens. Je ne leur demandais même pas s'ils étaient ou non Lavalassiens. C'était des haïtiens.*

CEA Vous n'avez pourtant pas la réputation d'être donnant.

- YN *On le dit toujours. Je suis végétarien aussi.*
- CEA Le problème c'est que vous n'avez pas donné de justificatifs à ces dépenses.
- YN *Je me rappelle des fois, je demandais à Madame Petit d'essayer de prendre des petites notes. Même approximativement de noter tel mois, tant. Malheureusement vous savez ce qui est arrivé, il y a des dossiers que j'avais qui ont disparus dans l'incendie. J'aurais bien aimé que les choses se soient passées différemment en Haïti pour être, que ce soit à la Cour Supérieure que ce soit à vous, en mesure d'avoir en main les documents que ce soient les signatures, les chèques écrits. Malheureusement...*
- CEA Vous connaissez Matthéus Stanley ? Ce n'est pas votre administrateur
- YN *Stanley peut-être. Matthéus ne me dit pas grand-chose.*
- CEA Que pensez-vous de votre Ministre des Finances ?
- YN *Il n'est pas en Haïti. En y réfléchissant, si le Ministre a pu me demander de soumettre des projets fictifs pour mes dépenses alors qu'il savait pertinemment, je suppose, qu'il y a des choses que je ne pouvais pas faire et qu'il a insisté pour me dire que ce n'était qu'une simple formalité... J'ai essayé d'avoir de bons rapports avec lui. J'ai essayé. S'il me dit qu'il n'a pas les moyens, qu'il prend tout son temps, et bien... Si je devais me bagarrer avec le Ministre des Finances, j'aurais donné ma démission.*
- CEA Mais le budget du gouvernement dépendait de vous.
- YN *Il était le Ministre des Finances. Je ne peux pas entrer dans une affaire de personnalité. Je ne l'ai jamais connu. J'étais au Sénat quand je correspondais avec lui. Il était surtout... Je faisais des demandes pour la Primature et pour les choses qui étaient sous ma responsabilité parce que j'étais Premier Ministre. Vu la situation politique, j'essayais d'évoluer le mieux possible. Dans ma sphère, je faisais ce que je pouvais. Ce que je peux vous dire c'est que je n'aime pas faire de calomnies. La seule chose que je peux vous dire c'est que le Ministre des Finances accaparait tout. Ce que j'entends par tout : les achats de l'État, les commandes de voitures...*
- CEA Les achats de riz par exemple...
- YN *Il y avait des subventions pour les achats de produits alimentaires. Moi, je le convoquais avec le Directeur Général, Monsieur Baudin, une fois je l'ai convoqué avec le Directeur du Budget. Une fois je lui ai demandé des rapports. Comme je vous disais, je n'allais pas me bagarrer avec le Ministre des Finances. Moi, j'avais des responsabilités et des engagements politiques. Je voulais agir à l'amiable. Je pourrais vous dire des choses très spécifiques concernant le Ministre des Finances. Il était un super ministre.*
- CEA Vous ne vous souciez pas de la gestion de vos ministres ?
- YN *Je dois vous dire qu'en mettant de côté le Ministre des Finances, la plupart étaient des Ministres qui avaient des problèmes parce qu'ils s'adressaient constamment à moi pour avoir les décaissements venant du Ministère des Finances. Je lui écrivais constamment pour lui dire : Faites quelque chose pour tel ou tel ministère. Alors, vous pouvez comprendre.*
- CEA Il y a un budget ?
- YN *Naturellement qu'il y a un budget. Les entrées ne se faisaient pas en bloc mais chaque mois. J'essayais de comprendre ce qui se passait. Il y avait des dépenses pour avions, hélicoptères pour la sécurité du président. Je ne veux critiquer personne. La plupart des Ministres voulaient faire quelque chose d'après ce qu'ils disaient mais ils n'avaient pas les moyens. Je peux dans la mesure du possible essayer de les aider. Quand j'entends le pouvoir dire que les caisses de l'état ont été pillées... ce n'est probablement pas dans les ministères car ils étaient pauvres. Le ministre des haïtiens vivant à l'étranger, le ministre du tourisme, le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports. Des fois quand on parle de coopération, j'ai ma position. Il y avait des efforts qui se faisaient. J'avais des réunions avec le ministre de la planification, le ministre des finances pour leur demander ce qu'ils voulaient faire. Je leur disais qu'il fallait faire des débours pour faire des inventaires. Un inventaire c'est à peu près 1 million de gourdes. Il y avait une dame qui travaillait à la banque centrale. A cette réunion il y avait aussi le directeur de la National ... Quand au ministère des finances on dit qu'il n'y a pas d'argent disponible, nous savons que des biens existent. Ces biens on peut les saisir, on peut les vendre. Pourquoi ne pas le faire ?*
- CEA Avez-vous nommé Madame Deschineau ?
- YN *Non. Je nomme seulement des employés. Quand je suis arrivé, Madame Deschineau était en poste.*
- CEA Que pensez-vous d'elle ?

- YN *Je ne la rencontre pas souvent. Si la Primature n'a pas un projet qui demande les services d'une banque.*
- CEA Vous ne vous souciez pas de la marche des organismes autonomes ?
- YN *Au niveau de la BPH, je savais qu'il y avait un petit problème, je suivais. Je n'avais pas de rapports. Il y a une banque centrale. Je ne pouvais pas rentrer ... Des fois je posais des questions au Ministre des Finances au niveau des réserves, mais ce n'est pas parce que j'avais les moyens. Le représentant du gouvernement n'a pas à sa disposition une machine en forme. Je ne pouvais pas trouver quelqu'un. Je ne connais pas le background du Ministre des Finances mais je voulais quelqu'un de solide à qui je pouvais poser des questions.*
- CEA Poser des questions, parce qu'il y avait des doutes ?
- YN *Parce que j'avais des rapports et que je voulais quelqu'un capable de les analyser pour m'aider. Quelqu'un qui me dirait : « M. Neptune, là ça ne marche pas. Là, ça marche ».*
- CEA Vous auriez pu ...
- YN *Il me fallait quelqu'un qui connaisse le système. Ce n'est pas petit. Ce n'est pas facile. C'est la même chose pour les travaux publics. J'essayais de lutter.*
- CEA Quelle a été la participation de la Primature aux festivités de 2004 ?
- YN *Il y avait une Commission. Le président de la république a décidé que je gère. La gestion quotidienne était confiée au Ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger et au Ministre des Affaires Etrangères qui était chargé de faire la gestion et de coordonner. En fin de compte, je devais recevoir un rapport.*
- CEA Merci M. Neptune d'avoir bien voulu répondre à nos questions.
- YN *J'ai tenu à faire une mise au point. Tenant compte de ma situation, je me suis dit maintenant que je devais lutter de cette façon. Ça m'aurait coûté que vous fassiez votre rapport sans m'entendre. Peut-être que j'aurai un autre mandat d'arrêt contre moi parce que le rapport dit que Monsieur Neptune a soutiré des fonds de l'État. Je dois vous dire aussi, question de procédure, sans relation avec le fonds discrétionnaire, question de procédures administratives, je dois me poser des questions sur les gens en qui j'ai eu confiance. Ça m'embête. J'ai pêché par inattention. Parce que quelqu'un vous a laissé entendre que c'est une simple formalité... Je comprends la portée de vos questions. J'ai été au palais et au sénat. A la Primature j'ai pensé avoir la possibilité d'avoir une collaboration franche, honnête de la part de personnalités haut placées. Je continue de réfléchir.*
- CEA Merci Monsieur Neptune.